



Société anonyme au capital de 391 464,08 euros

88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris

RCS Paris B 382 954 279

DOCUMENT DE REFERENCE 2009



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent document de référence le 07 décembre 2010 sous le numéro R.10-080. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de MILLIMAGES : 88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris ;
- sur le site internet de MILLIMAGES : www.millimages.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org .

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	10
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	12
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	13
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	13
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	13
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	14
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	15
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....	16
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	17
4. FACTEURS DE RISQUE	19
4.1. RISQUES DE LIQUIDITE.....	19
4.1.1. Risques financiers liés aux emprunts auprès d'établissements bancaires	19
4.1.2. Risques financiers liés au remboursement de la société MILLIFIN.....	22
4.2. RISQUES DE MARCHÉ.....	22
4.2.1. RISQUES DE TAUX.....	22
4.2.2. RISQUES DE CHANGE	24
4.2.3. RISQUES SUR ACTIONS.....	26
4.2.4. RISQUES HORS BILAN	26
4.3. RISQUES LIES AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	27
4.4. RISQUES OPERATIONNELS.....	30
4.4.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES	30
4.4.2. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC	31
4.4.1. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE LA SCI BOIS-BAN, MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC.....	32
4.4.2. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	32
4.4.3. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	33
4.5. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION	34
4.5.1. RISQUES LIES AU CARACTERE ALEATOIRE DES SUCCES COMMERCIAUX DES FILMS ET SERIES D'ANIMATION	34
4.5.2. RISQUES DE RETARD DANS LES DELAIS DE PRODUCTION ET DE DEPASSEMENT DES LIMITES BUDGETAIRES	34
4.5.3. RISQUES FINANCIERS LIES A LA PRODUCTION OU COPRODUCTION DE FILMS.....	35
4.5.4. RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION.....	35
4.6. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES.....	36

4.6.1.	DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE	36
4.6.2.	DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE DIFFUSION TELEVISUELLE ET VIDEOGRAPHIQUE 37	
4.6.3.	DEVELOPPEMENT DE LA PROJECTION NUMERIQUE DANS LES SALLES DE CINEMA	37
4.7.	RISQUES LIES AU PIRATAGE	38
4.8.	RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE	38
4.9.	RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION	39
4.10.	RISQUES JURIDIQUES.....	39
4.10.1.	RISQUES DE LITIGES	39
4.10.2.	RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	40
4.10.3.	RISQUES LIES A L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	40
4.11.	RISQUES LIES A LA CONTINUTE D'EXPLOITATION DU GROUPE	42
4.12.	RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	43
4.13.	ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	43
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	45
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	45
5.1.1.	NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR.....	45
5.1.2.	LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR.....	46
5.1.3.	DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR.....	46
5.1.4.	SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR	46
5.1.5.	EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	47
5.2.	INVESTISSEMENTS	49
5.2.1.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	49
5.2.2.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	50
5.2.3.	INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES	51
6.	APERCU DES ACTIVITES	52
6.1.	PRINCIPALES ACTIVITES	52
6.1.1.	LA PRODUCTION.....	52
6.1.2.	LA DISTRIBUTION.....	55
6.2.	LES PRINCIPAUX MARCHES.....	58
6.2.1.	LE MARCHE DE L'ANIMATION.....	58
6.2.2.	LE MARCHE DOCUMENTAIRE	61
6.2.3.	LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA	61
6.3.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	70
6.4.	DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES.....	70

6.5.	POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE	71
6.5.1.	LE SECTEUR DE L'ANIMATION	71
6.5.2.	LE SECTEUR DU DOCUMENTAIRE.....	72
6.5.3.	LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION	73
7.	ORGANIGRAMME.....	74
7.1.	PERIMETRE DU GROUPE.....	74
7.1.1.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	74
7.1.2.	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	75
7.1.3.	TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX FINANCIERS EXISTANTS ENTRE MILLIMAGES ET LE GROUPE BAC MAJESTIC.....	76
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	77
8.1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	77
8.2.	FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	78
9.1.	SITUATION FINANCIERE.....	78
9.1.1.	BILAN CONSOLIDE.....	78
9.1.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	81
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION	88
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION.....	88
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS	88
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	88
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	89
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	89
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	90
10.2.1.	FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES ANNUELS.....	90
10.2.2.	FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES SEMESTRIELS	91
10.2.3.	PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2010	92
10.2.4.	EXERCICE 2009.....	92
10.2.5.	EXERCICE 2008.....	93
10.2.6.	EXERCICE 2007.....	93
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	94
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	94
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	94
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	95
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	95

11.2.	BREVETS	95
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	96
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2009 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	96
12.1.1.	RESULTATS SEMESTRIELS 2010	96
12.1.2.	MILLIMAGES CEDE SA PARTICIPATION DANS GEDEON PROGRAMMES.....	97
12.1.3.	CESSION DE LA FILIALE GEDEON PROGRAMMES	98
12.1.4.	CHIFFRE D'AFFAIRES 1 ^{ER} SEMESTRE 2010 : 5,9 M€ HORS GEDEON PROGRAMMES	98
12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MILLIMAGES	99
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	100
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	101
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	101
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	101
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	103
14.1.3.	DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	104
14.1.4.	COMITE DE DIRECTION.....	105
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	106
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	107
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	107
15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	107
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	108
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	110
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	110
15.1.5.	REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL.....	111
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	111
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	112
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	112
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	112
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	113
16.4.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT	113

16.5.	CONTRÔLE INTERNE	115
16.5.1.	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE	115
16.5.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	125
17.	SALARIES.....	127
17.1.	NOMBRE DE SALARIES	127
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	127
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE.....	127
17.2.2.	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES	127
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES.....	128
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	130
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	130
18.1.1.	STRUCTURE DU CAPITAL	130
18.1.2.	FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (déclarations au cours des 3 derniers exercices).....	132
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	132
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE MILLIMAGES	132
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	132
18.5.	DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE.	133
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	134
19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	134
19.1.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009	134
19.1.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008	141
19.1.3.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007	149
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	155
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	155
20.1.1.	ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2009	155
20.1.2.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2009.....	157
20.1.3.	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009	158
20.1.4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	159
20.1.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	160
20.2.	ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009	200
20.2.1.	BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009.....	200
20.2.2.	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009	202

20.2.3.	ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009	204
20.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	221
20.3.1.	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008.....	221
20.3.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008	223
20.3.3.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	224
20.3.4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	226
20.3.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	227
20.4.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007.....	264
20.4.1.	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007.....	264
20.4.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007	266
20.4.3.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007	267
20.4.4.	TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007	269
20.4.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007.....	270
20.5.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	317
20.6.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	317
20.6.1.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES	317
20.6.2.	INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX.....	324
20.6.3.	AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES.....	324
20.7.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	324
20.8.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	325
20.8.1.	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2010.....	325
20.8.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2010.....	348
20.9.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	349
20.10.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	349
20.11.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 349	
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	350
21.1.	CAPITAL SOCIAL.....	350
21.1.1.	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	350
21.1.2.	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	351
21.1.3.	AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	351
21.1.4.	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	352
21.1.5.	CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.....	353
21.1.6.	CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION.....	353

21.1.7.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	354
21.2.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	355
21.2.1.	OBJET (ARTICLE 3 DES STATUTS).....	355
21.2.2.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 16 A 22 DES STATUTS).....	356
21.2.3.	DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLES 11 A 15 DES STATUTS)	360
21.2.4.	CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 25 A 34 DES STATUTS)	362
21.2.5.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	367
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE	367
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	367
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	368
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	369
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	370
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	371

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, la société MILLIMAGES sera désignée par la « Société ». La Société et ses filiales seront désignées par le « Groupe ».

Les comptes sociaux et consolidés ont fait l'objet d'une remise en page pour les besoins du prospectus. Les comptes sociaux et consolidés non remis en page peuvent être consultés au siège de la Société.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Roch LENER, Président du conseil d'administration de MILLIMAGES, est la personne responsable du présent document de référence.

Roch LENER
MILLIMAGES
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS
Téléphone: 01 53 53 52 52
Fax : 01 53 53 52 53

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 317 à 324 et à la page 348 dudit document, qui contiennent des observations.

Le rapport des contrôleurs légaux sur l'information financière semestrielle 2010 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.4 des comptes semestriels consolidés résumés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.
- la note 7 aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application anticipée par votre société des normes IFRS3 révisée et IAS27 amendée.
- la note 7 et la note 7.19 aux états financiers qui exposent le changement d'estimation relatif à la distinction prévue par IAS1 entre les éléments courants et non courants dans le bilan».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée en note 2.c aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.6.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu. ».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B 1.2.2 de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié et maintenu pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice. »

Fait à Paris, le 07 décembre 2010.

Monsieur Roch LENER

Président Directeur Général de MILLIMAGES

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Madame Yvonne RANOUX, Directrice Financière de MILLIMAGES, est la personne responsable de l'information financière.

Yvonne RANOUX
MILLIMAGES
88 rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS
Téléphone: 01 53 53 52 52
Fax : 01 53 53 52 53

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Société KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Représenté par Monsieur Eric LEFEBVRE
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2001 pour une durée de six exercices.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Société CINE CONTROLE INTERNATIONAL
Représentée par Monsieur Pierre DELORY
10 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997 pour une durée de six exercices puis renouvelé le 24 juin 2003 pour une durée de six exercices.

Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Frédéric QUELIN
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Jean-Claude GRAINDORGE
19 rue Pasteur
95 880 Enghien Les Bains

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Groupe Millimages En K€	2009*					2008*				
	CCI		KPMG		TOTAL	CCI		KPMG		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés :										
- Emetteur	65	50%	65	64%	130	76,5	50%	76,5	67%	153
- Filiales intégrées globalement	53	41%	30	30%	83	65	46%	38,2	33%	103,2
Missions accessoires										
- Emetteur	5	4%	5	5%	10	3,5	2%	0,0	0%	3,5
- Filiales intégrées globalement	6	5%	1	1%	7	4,5	2%	0,0	0%	4,5
Sous-total	129	100%	101	100%	230	149,5	100%	114,7	100%	264,2
Autres prestations		0,0		0,0	0,0		0,0		0,0	0,0
Sous-total	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	129	100%	101	100%	203	149,5	100%	114,7	100%	264,2

* : Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes publiés le 28 mai 2010, comportaient des erreurs. Le tableau ci-dessus a été corrigé des erreurs constatées.

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUEVES

Le mandat de Monsieur Guillaume LIVET, co-commissaire aux comptes suppléant est venu à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2007.

Les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler son mandat.

Le mandat de la société BARBIER FRINAULT, co-commissaire aux comptes suppléant est venu à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2009.

Les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler son mandat.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Informations financières annuelles résumées – données consolidées - IFRS

Compte de résultat (en K€)	30/06/2010 6 mois	30/06/2009 6 mois*	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
Chiffre d'affaires et subventions	6 108	10 888	29 569	32 313	38 223
<i>croissance du CA</i>	-43,9%	-	-8,5%	-15,5%	+23,8%
Résultat opérationnel courant	-3 454	-3 272	-3 871	-17 295	-4 695
<i>marge opérationnelle courante</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat opérationnel	-3 445	-3 463	-4 105	-17 655	-4 421
<i>marge opérationnelle</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat de la période	-3 095	-4 109	-5 016	-18 274	-6 478
<i>marge nette</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

* : données retraitées selon IFRS 5.

Bilan - actif (en K€)	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	2 770	4 195	5 510	4 885
Films et droits audiovisuels, prod. audiovisu.	24 299	30 160	39 074	45 296
Autres immobilisations incorporelles	111	74	70	110
Immobilisations corporelles	655	976	438	485
Participations mises en équivalence	8	14	15	125
Actifs financiers	533	1 327	1 214	532
Créances clients et autres débiteurs	7 156	6 858	0	0
Actif non courant	35 535	43 605	46 320	51 433
Stocks et en-cours	581	1 063	1 483	1 110
Créances clients	7 964	13 349	18 221	19 721
Autres créances	15 556	20 033	26 400	24 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	888	1 116	1 475	2 098
Actifs détenus en vue de la vente ¹	16 107	-	-	-
Actif courant	41 096	35 561	47 579	47 066
Total actif	76 631	79 166	93 899	98 499

¹ Les actifs détenus en vue de la vente concernent la cession de Gédéon Programmes

Bilan - passif (en K€)	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	-3 730	-702	4 286	22 836
Emprunts et dettes financières	3 214	2 317	5 909	3 083
Autres passifs non courants	15 893	16 570	6 230	5 304
Provisions à long terme	1 825	1 960	1 519	1 195
Passifs d'impôt différé	-	145	0	1 204
Passif non courant	20 932	20 992	13 657	10 787
Emprunts et dettes financières	3 717	10 864	12 062	16 394
Provisions	0	0	1 721	574
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	41 312	48 012	62 173	47 908
Passifs détenus en vue de la vente ²	14 400	-	-	-
Passif courant	59 429	58 876	75 956	64 876
Total des Passifs	80 361	79 868	89 613	75 663
Total des capitaux propres et du passif	76 631	79 166	93 899	98 499

Flux en K€	30/06/10 6 mois	30/06/09 6 mois	31/12/09 12 mois	31/12/08 12 mois	31/12/07 12 mois
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 418	5 310	15 018	16 348	18 357
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-11 852	-2 448	-10 533	-22 371	-27 045
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 043	-3 396	-5 023	5 059	9 326
(D) Incidence des variations des cours des devises					
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)	-477	-534	-538	-964	638
Trésorerie d'ouverture	593	1 131	1 131	2 095	1 457
Trésorerie de clôture	116	597	593	1 131	2 095

La trésorerie du Groupe (nette de découverts bancaires) est de 960 K€ au 31 octobre 2010.

² Les passifs détenus en vue de la vente concernent la cession de Gédéon Programmes

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES DE LIQUIDITE

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.1. Risques financiers liés aux emprunts auprès d'établissements bancaires

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

Au 30 juin 2010, MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - hors Gédéon Programmes	30/06/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 941	3 727	3 214	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	6 941	3 727	3 214	0

Les informations concernant les dettes financières figurent au § 8.10 « dettes financières » (page 340 du document de référence) des annexes aux comptes semestriels consolidés résumés au 30/06/2010.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 30 juin 2010 :

En K€ - hors Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 727	2 745	426	487	69
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	3 727	2 745	426	487	69

Au 31 décembre 2009, MILLIMAGES disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ - avec Gédéon Programmes	31/12/2009	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 182	10 864	2 318	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	13 182	10 864	2 318	0

Les informations concernant les dettes financières figurent au § 9.10 « dettes financières » (pages 187 et 188 du document de référence) des annexes aux comptes annuels consolidés au 31/12/2009.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2009 :

En K€ - avec Gédéon Programmes	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 864	6 780	1 015	797	2 272
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0	0
Total	10 864	6 780	1 015	797	2 272

- Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,7 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 30 juin 2010, la Société a un encours de ligne Dailly de 0,2 M€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit revolving de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

- Cinéma– sous-groupe BAC MAJESTIC

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (1,0 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,8 M€ au 30 juin 2010, dont 0,4 M€ entre 1 et 5 ans) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (1 M€ au 31 décembre 2009, 1,1 M€ au 30 juin 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1,5 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 0,4 M€ au 30 juin 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,9 M€ au 31 octobre 2010.

La société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,5 M€ au 30 juin 2010. Il n'est soumis à aucun covenant. Le contrat Factor est utilisé à hauteur de 0,5 M€ au 31 octobre 2010.

- Documentaire (production)

La Société a procédé à la déconsolidation de GEDEON PROGRAMMES à partir du 1^{er} juillet 2010, suite à la cession qui est intervenue le 19 juillet 2010. En effet, MILLIMAGES entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ».

Compte tenu de la sortie du périmètre de consolidation de GEDEON PROGRAMMES, les ressources financières figurant dans le tableau ci-avant au 30/06/2010 sont présentées hors GEDEON PROGRAMMES.

4.1.2. Risques financiers liés au remboursement de la société MILLIFIN

MILLIMAGES a pris un engagement de rachat irrévocable d'acquérir l'intégralité des 5 097 actions composant le capital de la société MILLIFIN (société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle « Sofica ») aux détenteurs de parts (personnes physiques uniquement), à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action. Au cas où la totalité des détenteurs de parts demanderait la mise en jeu de la garantie, le montant global net maximum du rachat sera compris entre 2,5 et 2,8 M€. La demande de rachat, à l'initiative des détenteurs de parts, pourra être effectuée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011. Pour rappel, MILLIFIN est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, constituée le 11 mars 2003, dont le siège social est situé au 12, boulevard de la Madeleine – 75009 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°445.388.675).

MILLIMAGES considère à ce jour être en mesure de rembourser l'ensemble des détenteurs de parts, dans les délais impartis. En effet, cet engagement de rachat a déjà été comptabilisé en dettes sur immobilisations, en passif courant, et le décaissement à prévoir est d'ores et déjà intégré dans les budgets de la Société.

Si la Société n'était pas en mesure de faire face à son engagement, elle pourrait soit trouver un accord avec les détenteurs de parts (par exemple, définir un nouvel échéancier de remboursement), soit rechercher des financements complémentaires auprès d'établissements financiers, de sorte que les porteurs de parts puissent être remboursés.

4.2. RISQUES DE MARCHÉ

4.2.1. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 30 juin 2010 est le suivant :

30/06/2010 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Hors Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	888	0	2 030	1 697	-1 142	-1 697	0	0	-1 142	-1 697
De 1 à 5 ans	533	0	0	3 214	533	-3 214	0	0	533	-3 214
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 421	0	2 030	4 911	-609	-4 911	0	0	-609	-4 911

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Hors Gédéon Programmes	30/06/2010	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-42	-42
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	+42	+42

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -646 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -562 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 était le suivant :

31/12/2009 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Avec Gédéon Programmes	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe
Moins d'un an	1 116	0	5 067	5 797	-3 951	-5 797	0	0	-3 951	-5 797
De 1 à 5 ans	1 328	0	0	2 318	1 328	-2 318	0	0	1 328	-2 318
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 444	0	5 067	8 115	-2 623	-8 115	0	0	-2 623	-8 115

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

Avec Gédéon Programmes		31/12/2009	
En K€	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-59	-59	
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	59	+59	

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 754 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -872 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

4.2.2. RISQUES DE CHANGE

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 30 juin 2010 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	637	4
Passifs	294	277
Position nette avant gestion en devises	343	(273)
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion en devises	343	(273)
Taux de conversion 1 euros =	1,2817	0,83945
Position nette après gestion en euros	268	(325)
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	2,5	(3,9)

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

30/06/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-2,5	+2,5	-2,5	+2,5
GBP	-3,9	+3,9	-3,9	+3,9
Total	-6,4	+6,4	-6,4	+6,4

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de -608 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -601 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2009 était la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	327
Passifs	240
Position nette avant gestion en devises	87
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	87
Taux de conversion 1 euros =	1,4333
Position nette après gestion en euros	61
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	0,7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2009 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts*	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-0,7	+0,7	-0,7	+0,7
Total	-0,7	+0,7	-0,7	+0,7

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de 812 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de 814 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

- Animation

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros.

- Cinéma – sous-groupe BAC MAJESTIC

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minima garantis qui se feraient en devises étrangères ou à des contrats de vente en monnaies étrangères.

4.2.3. RISQUES SUR ACTIONS

Au 30 juin 2010, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 30 juin 2010, le Groupe détient 12 213 actions propres pour une valeur comptable de 25 K€.

4.2.4. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 30 juin 2010, au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

Montant en K€	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	5 490	6 973	10 417
Avals, cautions et garanties données	1 551	1 686	2 464
Autres engagements donnés	0	0	0
Total	7 041	8 700	12 922
* Dont Gédéon Programmes	0	1 514	1 124

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir à Bac Films (filiale de Millimages) de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES.

4.3. RISQUES LIÉS AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 30 juin 2010, les immobilisations incorporelles représentent un montant de 27 180 K€ (vs 34 429 K€ au 31/12/2009) soit 35,5 % du total bilan.

Le poste « Films et droits audiovisuels, production audiovisuelle » est le principal poste de l'actif du bilan et représente à lui seul 31,7% du total bilan.

Bilan - actif (en K€)	30/06/2010	%	31/12/2009	%
Goodwill	2 770	3,6	4 195	5,3
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	24 299	31,7	30 160	38,1
Autres immobilisations incorporelles	111	0,1	74	0,1
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>27 180</i>	<i>35,5</i>	<i>34 429</i>	<i>43,5</i>
Immobilisations corporelles	655	0,9	976	1,2
Participations mises en équivalence	8	0,0	14	0,0
Actifs financiers	533	0,7	1 327	1,7
Créances clients et autres débiteurs	7 156	9,3	6 858	8,7
Actif non courant	35 535	46,4	43 605	55,1
Actif courant	41 096	53,6	35 561	44,9
Total actif	76 631	100	79 166	100,0

Le bilan actif consolidé au 30 juin 2010 est détaillé au paragraphe 20.8.1 « Comptes semestriels consolidés résumés au 30/06/10 » du présent document de référence.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du principal poste de l'actif, à savoir les « films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles » au cours du 1^{er} semestre 2010.

En K€	31.12.09	Augmen- tations	Mouvements de la période				30.06.10
			Autres (I)	Diminution (II)	Variation de périmètre (III)	Transferts	
Animations : Productions finies	85 776	53				-28	85 801
Animations : Productions en cours	4 164	2 545				0	6 710
Films et droits audiovisuels en exploitation	195 382	433	-133			1 471	197 153
Films et droits audiovisuels : Projets en cours	4 712	311				-1 471	3 552
Documentaires en exploitation	69 433	2 292	0	-1 221	-71 659	1 155	0
Documentaires : Productions en cours	3 218	2 144	0	0	-4 207	-1 155	0
Masters en exploitation	83	0	0	0			83
Masters en cours	48	0					48
Droits finis	170	97	0	0		81	348
Droits en cours	170					-81	89
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588	0	0	0	0	0	4 588
Valeur brute	367 744	7 876	-133	-1 221	-75 866	-28	298 372
Animations : Productions finies	-77 516	-1 143	0	4		0	-78 655
Animations : Productions en cours	-291	0	0	0	0		-291
Films et droits audiovisuels en exploitation	-187 822	-1 532	0	0			-189 354
Films et droits audiovisuels : Projets en cours	-1 308	0	0	0	0	0	-1 308
Documentaires en exploitation	-66 093	-2 639	0	0	68 732	0	0
Documentaires : Productions en cours	-359	0	0	0	359		0
Masters en exploitation	-51	-11		0			-62
Masters en cours	-44						-44
Droits finis	-13	-33					-46
Droits en cours							0
Investissements Sofica MILLIFIN	-4 086	-227					-4 313
Amortissements et dépréciations	-337 583	-5 585	0	4	69 091	0	-274 073
Valeur nette	30 161	2 291	-133	-1 217	-6 775	-28	24 299

(I) Cette colonne correspond à l'élimination des parts de coproduction du documentaire « La Planète blanche » et de son amortissement, achetées par Bac Films à Gédéon Programmes

(II) Les diminutions correspondent à des fins de droits et des cessions de parts coproducteurs.

(III) La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

Productions audiovisuelles

Les coûts de production des séries et films d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23.) ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements des programmes d'animation sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Etant donné le cycle spécifique de vie d'un programme documentaire, le rythme d'amortissement retenu est de 70 % la première année et 10 % les trois années suivantes.

Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement, tant en ce qui concerne les films exploités que les droits en cours.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

Aucune valorisation du poste « films et droits audiovisuels » n'a été réalisée par un expert indépendant. Un audit au 31/12/2009 et une revue limitée au 30/06/2010 ont été effectués par les commissaires aux comptes selon leurs normes d'exercice professionnel. Cet audit a porté sur quatre grands thèmes :

- Compréhension d'ensemble ;
- Contrôle des processus en place au sein de la Société ;
- Contrôle des coûts de production et contrôle de cohérence des recettes prévisionnelles ;
- Analyse du respect des règles et méthodes comptables retenues par la Société.

Il n'existe pas de risque de dépréciation compte tenu de la méthode d'amortissement retenue, fondée sur une estimation raisonnable des recettes prévisionnelles de chaque film.

Les autres immobilisations incorporelles (d'un montant de 218 K€ au 30 juin 2010) comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

4.4. RISQUES OPERATIONNELS

4.4.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Roch LENER, des collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.4.2. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC

Il existe un potentiel risque de conflit d'intérêt entre BAC MAJESTIC et MILLIMAGES du fait de la présence de Monsieur Roch LENER en qualité de Président Directeur Général des deux sociétés. Toutefois, BAC MAJESTIC et MILLIMAGES estiment avoir pris les mesures adéquates afin de limiter ce risque à deux niveaux :

- sur le plan opérationnel, au fait que les activités des deux sociétés sont différentes (activité de distribution pour BAC MAJESTIC et de production pour MILLIMAGES) et en conséquence au fait qu'une très grande majorité des clients et des fournisseurs des deux entreprises est différente ;
- d'un point de vue de la gouvernance d'entreprise, que chaque société à son propre système de gouvernance.

Monsieur Roch Lener, Président Directeur Général de MILLIMAGES et de BAC MAJESTIC est directement actionnaire principal de MILLIMAGES et indirectement de BAC MAJESTIC au travers de MILLIMAGES.

A ce titre, Monsieur Roch Lener pourrait exercer une influence significative et déterminante sur les décisions prises en assemblées générales des actionnaires MILLIMAGES et indirectement sur BAC MAJESTIC.

Cependant, chaque décision importante est décidée par des Conseils d'Administration spécifiques et propres à chaque société.

Par ailleurs, les Comités de Direction, lieux de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement, ne sont pas composés dans leur grande majorité des mêmes membres (à l'exception de M. Lener, M. Liberman, M Saquet et de Mme Ranoux).

Ainsi :

- 5 membres sur 9 du Comité de Direction de BAC MAJESTIC ne sont pas présents dans le Comité de Direction de MILLIMAGES, et
- 6 membres sur 10 du Comité de Direction de MILLIMAGES ne font pas partis du Comité de Direction de BAC MAJESTIC.

Cette disparité des membres vise à éviter que le contrôle des deux sociétés ne soit exercé de manière abusive. Ainsi, les sociétés estiment qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC.

MILLIMAGES et BAC MAJESTIC entretiennent des relations étroites pour leur activité et leur développement respectif.

Ses relations font l'objet d'une convention de pilotage et de management fees entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC et BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC) conclue le 23 août 2004 et autorisée par les conseils d'administration respectifs des trois sociétés.

Au terme de cette convention il a été convenu que MILLIMAGES assurerait pour les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe BAC MAJESTIC ;
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de MILLIMAGES et de son assistante.

De son côté, le Groupe BAC MAJESTIC effectue pour MILLIMAGES des prestations en matière de communication.

La rupture de ces relations pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de chacune des sociétés.

4.4.1. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE LA SCI BOIS-BAN, MILLIMAGES ET BAC MAJESTIC.

La SCI Bois Ban (détenue par la famille Lener) est propriétaire d'une partie des locaux occupés par MILLIMAGES et BAC MAJESTIC.

Le bail conclu entre la SCI Bois Ban et MILLIMAGES d'une part et le contrat de sous-location conclu entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC d'autre part font l'objet de conventions autorisées par les Conseils d'administration de chacune des sociétés.

Ces baux ont été conclus au prix du marché.

4.4.2. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière du Groupe MILLIMAGES.

Depuis 2007, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe MILLIMAGES se présente de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : MILLIMAGES

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 30 juin 2010 (hors Gédéon Programmes)	10%	29%	42%
Au 31 décembre 2009	16%	32%	41%
Au 31 décembre 2008	6%	20%	29%
Au 31 décembre 2007	12%	31%	39%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où le Groupe MILLIMAGES s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance. Le premier fournisseur ne pèse que 10% des achats de la Société au 30 juin 2010.

4.4.3. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

A ce jour, aucun client du Groupe MILLIMAGES ne représente plus de 13 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les clients du Groupe MILLIMAGES peuvent être classifiés en quatre catégories :

- Les exploitants de cinéma : le Groupe MILLIMAGES jouit d'un réel savoir faire lui permettant de « placer » ces films et séries d'animation auprès des salles de cinéma et la qualité des films qu'elle distribue est reconnue en France et à l'international. Le risque auprès de cette clientèle est donc très faible, voire inexistant.
- Les chaînes de télévision : le Groupe MILLIMAGES commercialise ses films et séries d'animation auprès de tous les diffuseurs (chaînes hertziennes, chaînes câblées ou émettant par satellite) ce qui réduit tout risque de dépendance.
- Les distributeurs étrangers : le Groupe MILLIMAGES vend ses films et séries d'animation à des distributeurs étrangers
- Les consommateurs de vidéo : les consommateurs de vidéo sont les clients finaux du Groupe (lors des diffusions des films en salles de cinéma et lors de la commercialisation de DVD/Blue-Ray). Aucun risque spécifique n'est identifié sur cette cible clientèle.

Depuis 2007, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)

Source : MILLIMAGES

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	30/06/2010 (hors Gédéon Programmes)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Premier client	13%	6%	11%	6%
5 premiers clients	38%	23%	27%	23%
10 premiers clients	52%	38%	39%	38%

4.5. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

4.5.1. RISQUES LIES AU CARACTERE ALEATOIRE DES SUCCES COMMERCIAUX DES FILMS ET SERIES D'ANIMATION

Le succès d'un film ou d'une série d'animation auprès du public ne peut être garanti. Ce succès dépend notamment des qualités artistiques et techniques du film et de la série, de la notoriété créée lors de la sortie en salles pour les films, mais aussi de la qualité et du succès des productions de la concurrence sorties au même moment sur le marché, de l'engouement du public pour d'autres formes de contenu audiovisuel (notamment séries télévisées), de l'engagement et de la qualité des distributeurs du film, de la situation économique générale et d'autres facteurs tangibles ou intangibles qui peuvent tous évoluer rapidement et qui sont difficiles à prévoir.

L'incapacité prolongée du Groupe à produire des films ou des séries d'animation ayant un fort attrait pour le public français et les publics des territoires dans lesquels les films et séries sont distribués pourrait nuire à son image, ses activités, ses perspectives de croissance, et sa capacité à réaliser des préventes et à attirer des artistes et réalisateurs de renom ainsi que des techniciens de qualité.

Le processus de conception et de validation des projets développés par le Groupe, est destiné à sélectionner les projets de films et de séries les plus susceptibles de recueillir l'attrait du public.

4.5.2. RISQUES DE RETARD DANS LES DELAIS DE PRODUCTION ET DE DEPASSEMENT DES LIMITES BUDGETAIRES

La production, la réalisation et la distribution de films et de séries répondent à de nombreuses contraintes, relatives notamment à la recherche de financements, à la disponibilité des talents souhaités et d'un matériel de qualité ainsi qu'à la programmation de sortie des films et des séries produits par des studios concurrents. Le Groupe ne peut garantir aux investisseurs que tous les films et séries qu'il produit seront terminés ou sortiront dans les délais prévus et dans les limites des budgets fixés.

Un retard significatif dans la production d'un film ou d'une série du Groupe peut avoir des répercussions défavorables, telles que, notamment, une augmentation des coûts de production et des charges financières du film ou d'une série, l'obligation de décaler la date de sortie du film en salles en dehors des fenêtres de diffusion idéales ou encore retarder la diffusion du film ou de la série par chaînes payantes, chaînes en clair et sur support vidéo.

Lorsque le Groupe est producteur délégué d'un film ou d'une série, les engagements des coproducteurs à son égard étant limités, il doit assumer seul le risque de dépassement des coûts prévus si les coproducteurs ne consentent pas à financer leur part de ce dépassement.

Lorsque le Groupe investit en tant que coproducteur, sa décision de ne pas financer sa part d'un dépassement de coûts pourrait limiter son droit à une partie des recettes du film ou de la série et sa participation aux décisions du producteur délégué relatives notamment à la modification du film ou de la série pour réduire les coûts, ce qui, dans chaque cas, pourrait diminuer les recettes attendues par le Groupe.

4.5.3. RISQUES FINANCIERS LIES A LA PRODUCTION OU COPRODUCTION DE FILMS

La Société a pour politique, sans que cela constitue une pratique systématique, de ne lancer la mise en production d'un film ou d'une série que si une partie significative du coût de fabrication (de l'ordre de 80%) est, compte tenu notamment des marques d'intérêt reçues, potentiellement couverte par des engagements fermes (préventes aux télévisions et à l'international et/ou apports de la part de coproducteurs) devant être signés avant la sortie en salles ou à la télévision.

Afin de maintenir une attitude opportuniste lui permettant d'adapter cette approche selon les caractéristiques propres de chaque film et série, le niveau de couverture des risques et le calendrier de cette couverture varient cependant d'un projet à l'autre.

Toutefois, s'il entend poursuivre sa politique de couverture et de diversification de ses sources de préfinancement, le Groupe ne peut pas garantir la possibilité d'obtenir systématiquement pour tous les films et séries qu'il produit un taux de préfinancement élevé et le respect d'un taux de 80% pour chaque film et série.

Par ailleurs, le Groupe est toujours exposé à la possible rupture d'engagement d'un acheteur pendant la période intermédiaire entre la déclaration d'intérêt manifestée et la signature formelle du contrat, même si ce type de rétractation est rare en pratique. Bien que le Groupe puisse éventuellement disposer d'un recours judiciaire, une telle rétractation peut nuire à sa politique de préfinancement de ses productions et l'exposer à un risque financier et de trésorerie accru.

Enfin, lorsqu'elle agit en qualité de producteur délégué, la Société prend à sa charge la bonne fin du film et garantit les coproducteurs non seulement contre tout dépassement du budget du film mais s'engage également à délivrer un film conforme aux stipulations contractuelles, le contrat précisant notamment les caractéristiques techniques et artistiques du film avec parfois l'indication des interprètes principaux. Si la Société ne respecte pas ses engagements au titre du contrat de coproduction, elle s'expose à une résiliation de celui-ci impliquant le remboursement de l'ensemble des sommes versées par le coproducteur. Les contrats d'achat de droits de télédiffusion et les contrats de vente à l'international peuvent inclure des clauses similaires. Par conséquent, dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de mener à son terme le tournage d'un film dont elle a garanti la bonne fin ou de délivrer le film conformément aux caractéristiques contractuellement prévues, elle s'expose à une résiliation de l'ensemble des contrats conclus avant la sortie en salles avec les coproducteurs, chaînes télévisées et distributeurs étrangers.

4.5.4. RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION

La Société poursuit une activité de production de films d'animation, marché dynamique qui attire un public de jeunes spectateurs et génère des recettes complémentaires en produits dérivés et partenariats.

La production de films d'animation est toutefois généralement plus longue et plus coûteuse que la production de films classiques, et les préventes internationales peuvent être réalisées plus tardivement que pour les films classiques. Par conséquent, la capacité du Groupe à produire des films d'animation pourrait être affectée en cas d'indisponibilité des sources de financement nécessaires.

Par ailleurs, les contraintes de calendrier sont renforcées en raison du caractère familial des films d'animation qui rend crucial leur sortie au début des périodes de vacances scolaires.

Enfin, le secteur des films d'animation doit faire face à la concurrence de grands studios américains qui ont développé une capacité à produire de façon régulière des films d'animation à l'instar de Blue Sky (filiale de Fox Entertainment Group), DreamWorks Animation SKG, Pixar Animation Studios et Walt Disney Feature Animation (appartenant tous deux au groupe Disney), Sony Pictures Entertainment et Warner Bros. Entertainment.

4.6. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

4.6.1. DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE

L'accès aux films par téléchargement à domicile se généralise. Si le chiffre d'affaires de la VOD demeure encore marginal par rapport aux autres modes de diffusion d'œuvres cinématographiques (salles, vidéo, télévision), celui-ci croît rapidement. En effet le marché de la VOD progresse d'année en année et semble aborder une phase importante de son développement sous l'impulsion de plusieurs facteurs encourageants (nombre d'abonnés au haut-débit, succès de l'IP-TV, habitudes de consommation et offre plutôt intéressante). Grâce au renforcement continu de l'offre et de la démocratisation des usages, le marché de la VOD en France devrait atteindre le seuil des 150 M€ en 2010 (source : baromètre BoD GfK-NPA – Juin 2010) contre 80 M€ en 2009 (Source : SEVN).

La VOD, en ce qu'elle constitue un mode de distribution alternatif d'œuvres cinématographiques, vient concurrencer en partie la distribution des mêmes œuvres sur support vidéo ainsi que la distribution en salles lorsque la sortie en salles coïncide avec la période de mise à disposition en VOD. Par ailleurs, la multiplicité des acteurs intervenant sur le marché de la VOD et le poids économique de certains d'entre eux comme Orange, Google ou Apple, pourrait générer une pression à la baisse sur les prix des films à télécharger et entraîner, par répercussion, une érosion des marges des détenteurs de droits d'exploitation des films.

Le marché de la VOD constitue à la fois une menace et une opportunité pour le Groupe :

- Les films (marché de BAC MAJESTIC) représentent le programme le plus commandé en VOD (56,4% des transactions), suivis par les séries télévisées (9,9%) et les concerts/spectacles (11,7%).
- La VOD constitue une nouvelle source de revenus qui pour l'instant ne parvient pas à compenser l'érosion des revenus liés à la diffusion sur support vidéo (DVD).
- Les films en VOD sont désormais accessibles dans un délai de 4 mois qui coïncide avec la sortie des films en DVD. Ce marché est donc amené à croître significativement.

4.6.2. DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE DIFFUSION TELEVISUELLE ET VIDEOGRAPHIQUE

Le développement des « home cinéma » renforcé par celui du DVD (marché de 1,28 milliard d'euros en 2009 – Source : SEVN) et des disques Blu-Ray (marché de 110 millions d'euros en 2009 - Source : SEVN) stimule le marché des droits télévisuels et vidéographiques, les films étant les premiers bénéficiaires de ces développements.

L'exploitation quant à elle reste protégée par la chronologie des médias. On sait en effet que le public est de plus en plus friand de nouveautés, phénomène aisément vérifiable par le fait que la carrière des films en salles se fait sur des périodes de plus en plus courtes (quelques semaines dans la plupart des cas).

4.6.3. DEVELOPPEMENT DE LA PROJECTION NUMERIQUE DANS LES SALLES DE CINEMA

La projection numérique en salles de cinéma consiste à remplacer les traditionnels projecteurs 35 mm et la pellicule par un projecteur numérique associé à un serveur informatique. Le film numérisé est dès lors transmis à la salle de cinéma enregistré sur un disque dur amovible, par réseau ou par satellite.

En France, le déploiement ne s'est véritablement amorcé que depuis la décision, fin 2007, du circuit George Raymond (CGR), l'un des principaux exploitants français de salles de cinéma, de convertir l'ensemble de ses salles (au nombre d'environ 400) au numérique. Début juillet 2008, 155 salles (dont 90 appartenant à CGR) de 47 établissements étaient désormais équipées sur le territoire national.

Jusqu'à présent, la projection en relief était cantonnée aux salles Imax ou à des salles spécialisées telles que le Futuroscope ou La Géode. Le développement de la projection numérique en salles permet désormais à toutes les salles équipées de projeter des films en relief (moyennant quelques équipements supplémentaires).

Cette technologie, quand elle sera parfaitement maîtrisée et généralisée, engendrera pour le Groupe, des économies considérables de frais de copies.

Pour l'exploitation, le renouvellement de l'ensemble des installations de projection représente, à l'échelle nationale, un investissement très important, qui nécessite une importante concertation des acteurs concernés (producteurs, distributeurs, exploitants et industries techniques). Dans cette période transitoire, où la contribution des différents acteurs n'est pas encore figée, l'économie de ce passage au numérique pour les distributeurs s'avère encore teintée d'incertitudes.

4.7. RISQUES LIES AU PIRATAGE

Le piratage des produits audiovisuels, au moyen notamment de copies illégales de DVD ou du téléchargement illégal d'œuvres cinématographiques, est un phénomène qui, avec le fort accroissement du débit des connexions internet, s'est fortement accentué ces dernières années. En effet, la numérisation des films et des séries facilite la création, la transmission et le partage de copies non autorisées de haute qualité. La multiplication de telles copies non autorisées a eu, et continuera certainement d'avoir, un impact défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, dans la mesure où elle réduit les recettes générées par les entrées en salles et la vente de supports vidéo autorisés. Ainsi, les résultats opérationnels et la santé financière du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

En outre, le Groupe peut également mettre en place des moyens informatiques spécifiques pour lutter contre le téléchargement de fichiers numériques non autorisés en « peer to peer ». Par ailleurs, la politique du Groupe en matière de VOD vise à céder les droits d'exploitation de ses films aux plateformes de VOD dont il s'est au préalable assurée de l'efficacité des mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage des films en ligne.

En outre, depuis l'entrée en vigueur, le 19 décembre 2009, de la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009, dite loi « Hadopi », favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, l'utilisation illégale sur internet d'une œuvre protégée par un droit d'auteur ou un droit voisin par l'abonné d'un fournisseur d'accès internet peut être sanctionnée par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et de la protection des droits sur internet, au moyen d'une recommandation enjoignant le contrevenant de respecter les obligations légales en matière de protection des œuvres auxquelles sont attachés des droits d'auteurs ou des droits voisins. En cas de nouveau manquement à cette obligation dans un délai de six mois à compter de l'envoi de la recommandation, une nouvelle recommandation pourra être adressée au contrevenant par cette même commission. Ces mesures devraient agir comme un avertissement pour l'utilisateur fautif et visent à lutter contre les modes d'échange illégaux par internet des œuvres protégées par un droit d'auteur tels que les films.

4.8. RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE

Le nombre d'œuvres cinématographiques produites chaque année tant aux Etats-Unis qu'en Europe a atteint des niveaux élevés. En conséquence, la Société pourrait se voir exposée à un excès d'offre de films sur le marché, avec un impact négatif sur la visibilité, les recettes et le succès commercial de ses films. Un excès d'offre de films sur une période donnée (notamment durant les périodes de vacances) pourrait affecter la capacité du Groupe à sortir ses films en salles au moment le plus favorable, ou limiter leur durée de vie en salles, et par voie de conséquence, réduire sa capacité à générer des recettes aussi élevées qu'escompté initialement.

4.9. RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION

Le système réglementaire français, et dans une moindre mesure, le système européen apportent des avantages au Groupe. La Société ne peut garantir que cet environnement réglementaire favorable perdurera à l'avenir. Il est en effet régulièrement contesté, tant au niveau international par les studios américains, qu'au niveau européen par la Commission Européenne qui contrôle la proportionnalité des aides d'Etat par rapport au respect de la liberté d'établissement et de prestations de services au sein de l'Union Européenne.

Par conséquent, si la réglementation française et européenne de soutien de la filière cinématographique devait être modifiée, cela pourrait avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe. Le Groupe bénéficie de ces mesures, et notamment de subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et à la distribution de films français agréés.

Le Groupe a comptabilisé en 2009 en chiffre d'affaires, 5,4 M€ de subventions. Ce montant a été de 1,1 M€ au cours du 1^{er} semestre 2010.

4.10. RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.10.1. RISQUES DE LITIGES

L'industrie de la distribution cinématographique et de la production de films, sont des secteurs d'activités exposés à des risques spécifiques d'ordre judiciaire, incluant, notamment, les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (tels que les droits d'auteur et la propriété des œuvres originales – voir ci-dessous), aux droits d'exploitations des films, ou encore aux droits relatifs au partage des bénéfices des films.

Au cours des dernières années, la tendance constatée au sein de l'industrie de la distribution cinématographique française et de la production audiovisuelle est à une augmentation de ces différents types de litiges.

Tous litiges ou décisions judiciaires, qu'ils soient ou non en faveur du Groupe ou de ses dirigeants, pourraient engendrer des frais importants ou détourner les efforts et l'attention de la direction du Groupe des missions qui leur sont habituellement dévolues, et pourraient avoir pour conséquence une publicité défavorable affectant le Groupe ou les membres de sa direction.

Le Groupe ne peut assurer, en raison du facteur d'incertitude inhérent aux procédures judiciaires, que le résultat définitif d'une quelconque procédure judiciaire qui pourrait être intentée contre le Groupe ou ses dirigeants n'aura pas pour conséquence une condamnation à l'octroi de dommages et intérêts ou le prononcé d'éventuelles autres sanctions contre le Groupe ou ses dirigeants.

4.10.2. RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Lorsque le Groupe acquiert les droits d'exploitation d'un film auprès d'un producteur ou d'un distributeur mandaté par le producteur, ou développe un projet de production, elle est exposée au risque de non-validité de la chaîne des droits conférant au cédant la propriété des droits d'exploitation du film dont la Société se porte acquéreur, et au risque d'atteinte au droit de la propriété intellectuelle pouvant menacer l'exploitation sereine du Film.

La totalité des actifs incorporels de la Société BAC MAJESTIC, filiale de MILLIMAGES, étant constituée de droits d'exploitation sur des films, dépend naturellement de la validité de la chaîne de droits d'auteurs conférant aux producteurs des films la propriété des droits d'exploitation dont le Groupe est cessionnaire ou copropriétaire (en cas de coproduction).

Une rupture de la chaîne des droits d'auteurs, imputable par exemple à un manquement du producteur vis-à-vis des auteurs peut entraîner l'impossibilité de toute exploitation de l'œuvre.

Cette chaîne de droits est donc un des éléments essentiels des contrats de distribution et/ou de coproduction conclus par le Groupe. Celle-ci est systématiquement fournie par le producteur ou vendeur de chaque film préalablement ou concomitamment à la livraison du film. Elle est ensuite, pour chaque film, inscrite au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA), la rendant opposable aux tiers et validant publiquement les droits de la distribution acquis.

D'autre part, les producteurs des œuvres distribuées garantissent systématiquement au Groupe par les contrats inscrits au RCPA la libre et paisible jouissance des droits acquis.

A la date d'enregistrement du Document de référence, le Groupe n'a constaté depuis sa création aucune rupture de la chaîne des droits pouvant mettre en péril l'exploitation d'un des films dont il a acquis les droits d'exploitation ou pour lesquels il dispose d'un mandat de distribution.

4.10.3. RISQUES LIES A L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Depuis 1948, toute entreprise ressortissant à l'une des branches de l'industrie cinématographique (exploitation, distribution, production, mais aussi industries techniques et courtages de films) ne peut exercer son activité qu'après avoir obtenu du CNC (Centre National du Cinéma) une autorisation d'exercice de la profession.

En matière de Distribution, tout film doit préalablement à sa sortie :

- faire l'objet d'une inscription au RPCA (Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel), justifiant de la validité de la chaîne des droits (auteurs, producteurs, distributeurs), cette chaîne de droits allant jusqu'au contrat d'acquisition devenant ainsi publique et opposable aux tiers. Cette obligation est avant tout une protection pour l'acquéreur d'un film qui est ainsi assuré de pouvoir exploiter « paisiblement » les droits

acquis. Par ailleurs, elle a pour conséquence une grande transparence du marché qui peut ainsi connaître les prix d'acquisition des films sortants en salles et leur plan de financement dans le cas de films français. En revanche, les contrats de vente aux éditeurs vidéo et aux chaînes de télévision ne sont pas systématiquement inscrits au RCPA.

- toute sortie d'un film en salles en France est soumise à l'obtention préalable d'un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la culture, après avis de la Commission de classification des œuvres cinématographiques. La Commission propose au Ministre de la culture de classer le film dans l'une des quatre catégories suivantes : autorisation « tous publics » ou interdiction à un groupe d'âge : moins de 12 ans, moins de 16 ans, moins de 18 ans. L'avis de la Commission est transmis au Ministre de la culture qui décide de la classification du film et délivre le visa d'exploitation à son distributeur,
- de leur côté, les chaînes de télévision françaises disposent d'une signalétique propre uniformisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), plus précise que celle de la Commission de classification (comportant notamment une catégorie « déconseillé aux moins de 10 ans »). Les chaînes de télévision, sous le contrôle a posteriori du CSA, décident de la classification du film en s'inspirant des restrictions apportées à celui-ci au moment de l'obtention du visa d'exploitation. Elles doivent par ailleurs informer les téléspectateurs, lors de toute présentation du film à l'antenne et lors de sa diffusion, d'une éventuelle interdiction apportée au film au moment de la délivrance du visa d'exploitation, d'autres autorisations administratives sont requises dans le processus de production d'un film, en particulier l'agrément des investissements et l'agrément de production pour bénéficier du fonds de soutien automatique du CNC à la production. Enfin, les films doivent se faire reconnaître la qualité d'œuvre européenne ou d'œuvre d'expression originale française afin de pouvoir être comptés dans les quotas de diffusion des chaînes télévisées françaises.

Le Groupe est ainsi exposé au risque que l'un des films dont il dispose des droits d'exploitation en France fasse l'objet d'une mesure d'interdiction auprès de certains publics. En effet, une interdiction aux moins de 12 ou 16 ans est susceptible de modifier le potentiel commercial en salles de cinéma et surtout sur le marché télévisuel et audiovisuel.

Par ailleurs, dans le cadre de contrats de préachat de droits de diffusion avec des chaînes télévisées et des contrats de coproduction avec celles-ci, la Société peut s'engager à délivrer un film qui fera l'objet d'une classification « tous publics » à l'occasion de l'octroi du visa d'exploitation ou à prendre toutes les mesures nécessaires de manière à ce que le film puisse faire l'objet d'une signalétique « tous publics » par la chaîne, à défaut de quoi elle peut se voir notamment contrainte à procéder aux modifications nécessaires à la mise en conformité ou être exposée à une résiliation du contrat.

Lorsqu'elle intervient en tant que producteur délégué, la Société est exposée au risque que le film qu'elle produit ne puisse être qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou d'œuvre cinématographique européenne au sens de la réglementation française. En effet, lorsqu'elle conclut des contrats de coproduction ou d'achat de droits de télédiffusion avec des chaînes télévisées françaises, la Société s'engage généralement à ce que le film puisse entrer dans le cadre de leurs engagements réglementaires en matière de diffusion d'œuvres françaises ou européennes ou en matière d'investissements en productions indépendantes. Faute d'obtenir cette qualification, la Société s'expose à la résiliation du contrat de coproduction et du contrat d'achat de droits de télédiffusion.

La Société peut enfin être exposée au risque de non-obtention de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production, agréments tous deux délivrés par le CNC et permettant au film de bénéficier d'aides à la production et de générer pour les productions ultérieures des crédits disponibles à tirer sur le fonds de soutien automatique du CNC à la production. La non-obtention de ces agréments peut également entraîner la résiliation des contrats de coproduction lorsque la Société s'engage contractuellement à obtenir ces agréments.

La possibilité d'une interdiction à certaines catégories de publics est prise en compte par la Société au moment de la production ou de l'acquisition d'un film afin d'anticiper son potentiel commercial auprès de ses partenaires et en particulier auprès des chaînes de télévision françaises. De même, l'expérience acquise par le Groupe dans la production de films et sa bonne connaissance de l'environnement réglementaire de l'industrie cinématographique lui permettent de circonscrire le risque que le film ne reçoive pas les agréments du CNC ou ne soit pas qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou encore d'œuvre cinématographique européenne.

4.11. RISQUES LIES A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés de la Société sont déficitaires au terme de l'exercice 2009 (-702 K€) et ressortent déficitaires à (- 3 730 K€) au terme du premier semestre de l'exercice 2010. La trésorerie nette consolidée est de (-5 760 K€) au 31 octobre 2010.

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

D'un point de vue opérationnel, MILLIMAGES tout comme ses filiales (notamment BAC MAJESTIC et BAC FILMS), connaît des difficultés financières caractérisées par des pertes opérationnelles et des résultats négatifs depuis plusieurs années.

En ce qui concerne la perte de la moitié du capital social au sens de l'article 233-3 I 3° du code de commerce, les capitaux propres sociaux de MILLIMAGES sont supérieurs à la moitié du capital social au 30 juin 2010. En revanche, les capitaux propres sociaux de BAC MAJESTIC, filiale de MILLIMAGES, ainsi que ceux de BAC FILMS, sa filiale, sont quant à eux négatifs au 30 juin 2010.

Compte tenu des perspectives d'activités attendues en 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

4.12. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

4.13. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

La politique de MILLIMAGES en matière d'assurance l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Le montant total des primes payées concernant l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 26 399 euros.

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts. Les principaux contrats sont les suivants :

- Contrat « Responsabilité Civile » auprès du Groupe Pont Neuf couvrant les dommages suivants :
 - o Responsabilité Civile notamment les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non (dans la limite de 9 M€ par sinistre)
 - o Responsabilité Civile - Atteinte à l'Environnement
 - o Responsabilité Civile - Occupant temporaire de locaux
 - o Défense pénale et recours suite à accident
- Contrat « Responsabilité Civile Exploitation » auprès de Generali couvrant tous les dommages confondus (dans la limite de 7 M € non indexés par sinistre).
- Contrat « Multirisques Professionnels » auprès de AGF couvrant les risques liés aux incendies et événements assimilés (tempête, grêle, neige, assistance.), dégâts des eaux, vols et vandalismes, etc....
- Contrat « Tous risques informatiques » auprès d'AXA
- Contrat « Responsabilité Civile des Dirigeants » auprès de AIG (dans la limite de garantie de 1,5 M €).

La Société n'a pas souscrit d'assurance Homme Clef.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés. En effet, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

■ **Dénomination (article 2 des statuts)**

La dénomination sociale: « **MILLIMAGES** ».

précédée ou suivie de la mention « Société Anonyme » ou des initiales « S.A. », et de l'énonciation du montant du capital social.

■ **Objet (article 3 des statuts)**

La société a pour objet, en France et dans tous les pays du monde :

- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, la diffusion, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés actuellement connus (papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassettes, vidéocassettes, vidéogrammes, etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, sous quelque forme qu'elles se présentent : opéra, ballet, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long métrage, films court métrage, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc...,
- la perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des dites œuvres, dans toutes l'étendue dont pouvait disposer le créateur, ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation, et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc...)
- la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, prestations sous forme de sous-traitance partielle ou totale, en super 8, 16, 35, vidéo, diapositives. La fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, de prestations spéciales, banc, titres, photocopies, dessins, etc...,
- la production d'œuvres théâtrales,
- l'activité de conseil technique pour toutes activités, ainsi que la formation et la conception des films destinés à l'éducation, la formation,
- la publicité, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,

- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel destiné à l'enregistrement ou à la reproduction du son et de l'image,
- la prise de brevets concernant l'activité de la société,
- toutes études particulières, marché, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, disque, édition ou toutes autres formes de spectacles.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement audit objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 382 954 279.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

La Société a été constituée 9 septembre 1991.

La durée de la société est fixée à 60 (soixante) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS.

Lors de la constitution de la société, le siège social était fixé au 4 quai des Célestins – 75004 PARIS.

Puis, il a été transféré au 25 rue Gambetta à BOULOGNE aux termes de la délibération du Conseil d'Administration du 10 juin 1993.

Par la suite, le siège social a été transféré au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, aux termes de la délibération du Conseil d'Administration du 18 novembre 1999.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

▪ **Forme (article 1 des statuts)**

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une Société Anonyme régie par les Lois et règlements en vigueur notamment par la Loi du 24 juillet 1966, ainsi que par les présents statuts.

▪ **Législation applicable à l'activité**

La législation applicable à l'activité de la Société est présentée au paragraphe 4.10.3 du présent document de référence.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

1991 :	Roch LENER crée le studio « DACODAC » à Bucarest en Roumanie. Ce studio devient le premier studio industriel en Europe de l'Est.
1992 :	Roch LENER crée un nouveau studio avec Victor SLEPSTOV, « Borisfen – Lutèce » à Kiev en Ukraine.
1993 :	Roch LENER, alors actionnaire minoritaire de Millimages, est nommé le 10 juin 1993 Président du Conseil d'Administration. Sous son impulsion, Millimages parvient à réunir le financement nécessaire et produit la série « Caroline et ses amis » (52*13') qui sera livrée à France 2 en 1994 et rencontrera un honorable succès en France.
1995 :	Roch LENER devient actionnaire majoritaire de Millimages.
1997 :	Jonathan PEEL, producteur de renom aux Royaume Uni, entre au capital de Millimages et représente la société au Royaume Uni au sein de Millimages UK.
1998 :	Création du studio d'animation « Militoon » à Madras en Inde, filiale de Millimages à 51%. Création de la SARL « Novanim », société de prestation dans la production audiovisuelle créée entre Roch LENER et d'autres associés personnes physiques.
1999 :	Rachat de la SARL « Exposure » qui devient « Amuse Films », société de production d'animation en volume détenue à 61%
2000 :	Prise de participation au sein de la société « Attitude Studios » (7%), société spécialisée dans les effets spéciaux. Créations des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « Acrobats » (51%), société de sous traitance en production audiovisuelle - La SAS « Millimages Online » (75%), société de production et de prestations pour les diffuseurs Internet - La SAS « La Maison » (37%), société de traitement haut de gamme des effets spéciaux.

2001 :	<p>Création des filiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SAS « Millimages Licences » (66%), société destinée à l'exploitation des droits dérivés des séries Millimages - La société « Millimages USA » (100%) ; société ayant pour objet la vente des séries Millimages sur le territoire d'Amérique du Nord. <p>Renforcement de la structure de distribution par la création d'un pôle commercial à Londres au sein de « Millimages UK ». Introduction au Nouveau Marché de la bourse de Paris le 07 juin.</p> <p>Prises de participation au sein des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « Method Films » et la SARL « Onyx Films » (34%), sociétés indépendantes de production audiovisuelle de dessins animés et de long métrage en prise de vue réelle. - La SARL « Watsa » (51%), société de commercialisation de licences.
2002 :	<p>Prise de participations au sein des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La société « Toon's Tales » (51%), société de droit allemand de production audiovisuelle de dessins animés. - La SA « Gédéon Programmes » (50,1%), société de renom de production de documentaires. <p>Dissolution des sociétés « Novanim » et « Acrobats » par transmission universelle de patrimoine à Millimages Création de la Sofica « Millifin » société anonyme au capital de 5.097.000 €, visa COB n°02-1209 du 4 décembre 2002.</p>
2003 :	<p>Dissolution des sociétés « Millimages Online » et « Millimages Licences » par transmission universelle de patrimoine au sein de Millimages.</p>
2004 :	<p>Prise de participation majoritaire au sein du groupe « Bac Majestic », dont l'objet est la distribution de long métrage. Réduction de la participation de Millimages au sein des sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SARL « WATSA », désormais détenue directement à 18% - La société « Toon's Tales », désormais détenue directement à 26% - La société « Amuse Films », désormais détenue directement à 34%. <p>Cession du studio en Inde « Militoon ».</p>
2005 :	<p>Cession des participations dans Onyx Films et Method Films. Réduction de la participation de Millimages au sein de Gédéon Programmes</p>
2006 :	<p>Réduction de la participation de Millimages au sein de Bac Majestic à 21.96%. Internalisation de l'édition Vidéo sous les labels Millimages Video et Bac Video.</p>
2007 :	<p>Augmentation de la participation de Millimages au sein de Gédéon Programmes à 66%. Augmentation de la participation de Millimages au sein Bac Majestic à 25.63%. Prise de participation dans le capital de « Union Films Group (UFG) » (49%) et de « Pro Video Group » (65%).</p>
2009 :	<p>Dissolution de la société « Zoolookids ». Cession des titres détenus dans la société UFG</p>
2010 :	<p>Cession de Gedeon Programmes, le 19 juillet dernier. La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010. Millimages entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ».</p>

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les investissements ont évolué comme suit pour le Groupe MILLIMAGES:

En K€	30/06/2010 6 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
Immobilisations incorporelles	7 902	13 610	21 038	29 369
Immobilisations corporelles	87	709	116	67
Immobilisations financières	29	129	1 624	28
Total	8 018	14 448	22 778	29 464
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-11 852	-10 533	-22 371	-27 045

■ ANIMATION

MILLIMAGES effectue trois types d'investissements :

1. les investissements de production,

Il convient de distinguer :

- la part réservée au développement de nouveaux projets de séries télévisuelles et de longs métrages d'animation qui seront produits après la phase de faisabilité artistique, technique (scénario, personnages, décors, story boards...), et financière.
- le bouclage du montage financier de la production d'un programme.

Le développement de nouveaux projets est financé principalement sur les fonds propres de MILLIMAGES.

2. les achats de droits de séries produites par des tiers,

En sus des investissements dits de production, MILLIMAGES acquiert ponctuellement des droits détenus par des mandataires tiers.

C'est ainsi qu'en 2003 et 2004, MILLIMAGES a fait notamment l'acquisition de droits sur les programmes « Les Gnoufs » (52x13'), « Skyland » (26x26') et « Flatmania » (52x13') afin d'accroître sensiblement sa part de revenus en terme d'exploitation future de ces programmes.

3. les autres investissements,

- les investissements corporels :

Les investissements corporels concernent les aménagements des locaux, le matériel de bureau, et le matériel informatique. Ils sont financés sur (i) fonds propres, (ii) par du crédit bancaire sur une durée maximale de 36 mois, ou (iii) en location.

- les investissements financiers :

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie.

■ CINEMA

Les investissements concernent pour l'essentiel les acquisitions de droits d'exploitation de films (Minima Garantis sur les recettes octroyées aux producteurs des films et Parts de Coproduction investies).

Les frais de copies des films engagés lors de leur sortie en salles de cinéma (frais techniques et frais de tirage de copies) sont enregistrés à l'actif puis amortis intégralement à la sortie du film. Les frais de promotion et d'achats d'espaces publicitaires sont enregistrés en charge à la sortie du film.

■ DOCUMENTAIRE

Pour rappel, Gédéon Programmes a été cédé le 19 juillet 2010. Suite à cette cession, le Groupe n'intervient plus dans le développement et la production de programmes documentaires.

Les investissements de Gédéon Programmes concernaient essentiellement le développement et la production de programmes documentaires.

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

■ ANIMATION

MILLIMAGES entend mettre en production la série « Mon Robot et Moi » (52x13').

Le financement de cet investissement sera finalisé d'ici la fin de l'exercice 2010 (crédit auprès d'établissements financiers spécialisés). Les montants décaissés à ce jour pour mettre en production cette série s'élèvent à 0,2 M€.

■ **CINEMA**

Les principaux investissements que la Société compte réaliser concernent les acquisitions de droits d'exploitation de films.

A ce jour, la Société n'a pris aucun engagement ferme quant à ce type d'acquisition, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

■ **DOCUMENTAIRE**

Suite à la cession de la filiale Gédéon Programmes en 2010, le Groupe n'a plus d'activité « documentaire ». En conséquence, aucun investissement n'est envisagé.

5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

■ **ANIMATION**

MILLIMAGES ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

■ **CINEMA**

BAC MAJESTIC, filiale de MILLIMAGES, ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. LA PRODUCTION

La production de films et de séries d'animation :

Le Groupe MILLIMAGES est producteur de films et séries d'animation. Cette activité est celle de MILLIMAGES SA et d'AMUSE FILMS (cf. organigramme au chapitre 7 du présent document de référence), dans lequel le groupe détient une participation de 34%.

Ainsi en 2009, MILLIMAGES a sorti le film d'animation « Lascars » et livré deux séries (« Zoo Lane 3 » et « Rocket Jo ») pour lesquels la Société est intervenue en qualité de producteur. Elle travaille à ce jour sur quatre séries d'animation (« Simsala 2 » (26x26'), « Diego Oasis » (52x11'), « Mouk » (65x11') et « Mon Robot et moi (52x13') »). Les trois premières séries étaient en production en 2009.

La créativité, la ligne éditoriale et la qualité d'exécution de ses programmes font de MILLIMAGES une référence auprès des principaux acheteurs mondiaux.

Le métier de production d'animation peut être subdivisé en plusieurs phases chronologiques :

- **le développement** : les équipes créatives développent les divers éléments qui serviront de base à la production et permettront de vendre le programme aux distributeurs et diffuseurs (synopsis, documents de références graphiques, animations illustratives, budget...).
- **le financement** : le projet est présenté aux divers intervenants du secteur (distributeurs, diffuseurs...) afin de signer des contrats de pré vente ou d'association. Le coût de production est ainsi financé majoritairement par des apports extérieurs (pré ventes diffuseurs et distributeurs, aides, fonds propres de coproducteurs...) et, pour le solde, par le producteur. MILLIMAGES s'attache à ne lancer la production que de séries quasi-intégralement pré financées.
- **la production** : c'est la phase de réalisation des dessins de l'animation et de la post production. Cette phase se déroule en interne ou en partie dans les studios partenaires, ou avec des prestataires.
- **l'exploitation des droits** : cette phase est décrite ci-dessous dans le paragraphe « distribution ».

La production de films publicitaires.

MILLIMAGES a développé depuis 2003 une activité de production de films publicitaires. Les prestations proposées s'étendent de la création à la fabrication des films publicitaires et à la réalisation de vidéo-clips.

MILLIMAGES propose ainsi aux marques et agences de publicité, ainsi qu'aux médias, de produire des films publicitaires :

- **en animation**, en s'appuyant sur le savoir-faire des équipes artistiques et techniques de son studio parisien et de ses studios partenaires (Kiev et Bucarest),
- **en prise de vue 35 mm**, segment qui bénéficie du rapprochement avec Bac Majestic et qui permet la collaboration avec des réalisateurs français et étrangers de renom.

Cette activité est regroupée sous le label BAC FILMS PRODUCTION PUBLICITAIRE.

La coproduction de films cinématographiques

La filiale BAC FILMS est la société de coproduction et d'acquisitions de droits d'exploitation audiovisuels du Groupe. BAC FILMS possède un catalogue de près de 300 films de toutes nationalités pour toutes exploitations : salles de cinéma, vidéo et télévision.

Nombre de films en catalogue ⁽¹⁾	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Sorties salles de l'année	19	34	38	42	25	10	13	12	18	17	16	12
Autres entrées dans le catalogue		19	25	36	58		13	1	23	47	29	0
Sorties du catalogue				-24	-84	-29 ⁽²⁾	-50 ⁽²⁾	-1	-4	-13	-23	-19
Cumul en fin d'année	19	127	190	236	235	216	192	204	241	292	314	307

(1) Les films sont considérés comme entrant dans le catalogue à partir de leur sortie en salles de cinéma ou de leur acquisition pour les « films de catalogue » déjà sortis en salles. Ne sont pas pris en considération les films pour lesquels le Groupe ne détient que les droits d'exploitation des films en salles de cinéma, ni les projets.

(2) Dont 23 titres Wild Side Films sortis du catalogue en 2003 et 50 titres cédés à StudioCanal et sortis du catalogue en 2004, dans le cadre du protocole signé avec StudioCanal en avril 2004.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de films sortis en 2009 a été de 12 :

- A l'est de moi,
- Au diable Staline, vive les mariés
- La vague
- Commis d'office (Le groupe BAC MAJESTIC est intervenu en qualité de co-producteur)
- Lascars
- Memory of love
- Mères et filles
- Les vies secrètes de Pippa Lee
- Pluie du diable
- Trois Amis mènent l'enquête
- La folle histoire d'amour de Simon Eskhenazy (Le groupe BAC MAJESTIC est intervenu en qualité de co-producteur)
- Jasper

BAC FILMS acquiert les droits de diffusion ou de coproduction assez tôt dans le montage d'un film français ; c'est-à-dire dès la lecture de son scénario. En ce qui concerne les films internationaux, BAC FILMS intervient principalement dès le visionnage du film (il peut arriver, de façon opportuniste, que BAC FILMS se positionne dès la lecture du scénario pour certains films internationaux). BAC FILMS est alors engagé pour un montant fixe et irrévocable.

BAC FILMS n'est jamais lié aux risques de dépassement du budget qui, s'ils existent, sont de l'entière responsabilité des producteurs, dans le cadre de leur garantie de bonne fin.

Dans le cas d'une coproduction, en échange de son investissement, BAC FILMS est propriétaire pour la durée des droits d'auteurs d'une part du film et de ses recettes tous médias dans le monde.

Dans le cas d'une acquisition de films, BAC FILMS verse une avance sur recettes (minimum garanti) et obtient en contrepartie les droits d'exploitation du film pour une durée moyenne de 15 ans. Pour la plupart des films, ces droits sont valables pour tous les médias sur le territoire français et à l'international. La rémunération de BAC FILMS est de 20% à 35% des recettes brutes, le minimum garanti et les frais d'édition étant récupérables sur la part des recettes revenant au producteur.

La production de documentaires (jusqu'au 01 juillet 2010)

MILLIMAGES, détenteur de 65,1% du capital de la société de production de documentaires GEDEON PROGRAMMES, a annoncé dans un objectif de désendettement du Groupe, la cession de cette filiale à la société SM Participations (holding familiale du fondateur de la société), le 19 juillet dernier. Cette opération avait été autorisée par le Conseil d'Administration de Millimages réuni le 30 juin 2010 et la déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010. MILLIMAGES entend en effet concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ». **MILLIMAGES n'a donc plus, au jour du présent document de référence, d'activité dans le domaine de la production de documentaires.**

Pour rappel, GEDEON PROGRAMMES, qui était filiale de MILLIMAGES jusqu'au 1^{er} juillet 2010, est devenue l'un des principaux producteurs européens de programmes documentaires haut de gamme et bénéficie d'une reconnaissance internationale. Avec 7,7 M€ de chiffre d'affaires au 31 décembre 2009, Gédéon Programmes contribuait pour environ 25% au chiffre d'affaires consolidé du groupe Millimages.

Acteur reconnu dans le domaine du documentaire de science et d'aventure, GEDEON PROGRAMMES suit les pas des explorateurs modernes dans leur quête de nouvelles découvertes. Ethnologues, vulcanologues, archéologues, naturalistes, ils nous font partager, sur le terrain, leurs compétences et leur passion dans des films d'aventure et de connaissance, propres à passionner un large public international.

GEDEON PROGRAMMES qui a développé des relations privilégiées avec ces "Aventuriers de la Science", finance en partie leurs missions, et travaille avec eux à la production de séries cohérentes dans la durée, qui constituent de véritables collections.

Les images et les films réalisés sur des découvertes d'importance mondiale prennent un caractère de documents uniques. GEDEON PROGRAMMES produit ainsi des programmes phares tels que "KHEOPS, LES SECRETS DE LA GRANDE PYRAMIDE" ou "SOLAR IMPULSE" sur le tour du monde en avion solaire, et s'oriente vers des séries plus familiales telles que les Nouveaux Explorateurs pour CANAL+. GEDEON PROGRAMMES diversifie l'exploitation de ses 700 heures de programmes, notamment en développant avec succès le pôle édition vidéo.

6.1.2. LA DISTRIBUTION

La distribution de films et séries d'animation

Une fois un programme livré aux diffuseurs (TV) qui ont participé à son préfinancement, MILLIMAGES peut exploiter les autres droits :

- la vente de droits de diffusion TV dans d'autres territoires ou au-delà de la période prioritaire accordée au préfinancement (3 à 5 ans généralement).
- la vente de droits de diffusion sur de nouveaux supports (Vidéo, VOD,...).
- les produits dérivés.

En plus des séries produites par le Groupe, MILLIMAGES distribue des séries et des films d'animation produits par d'autres producteurs.

La distribution en salles de cinéma

La sortie en salles est une étape déterminante qui intervient en moyenne 12 à 15 mois après la mise en fabrication du film. Le rôle du distributeur est de choisir et de négocier le réseau de salles d'exploitation et la campagne publicitaire, d'engager les frais de commercialisation du film (publicité, copies, promotion) et d'optimiser les ventes en choisissant la date d'exploitation en fonction de plusieurs critères (concurrence, prise en compte de la saisonnalité du marché, correspondance du film avec « l'air du temps », etc.). Il doit également créer la notoriété du film par le biais d'opérations de relations publiques et de presse, et au travers de présentations à des festivals (notamment celui de Cannes). Après le lancement du film, il se doit de suivre sa carrière par des « relances » pour augmenter son succès auprès des spectateurs.

Les films sortis en salles en 2009 sont présentés précédemment dans le présent chapitre, au paragraphe « coproduction de films cinématographique » (figurant au § 6.1.1) et sont également présentés dans la note 6.2 « Activité Cinéma » des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2009.

La distribution internationale

La vente internationale du film commence dès la signature du mandat. Elle se fait auprès de distributeurs étrangers qui achètent les différents droits d'exploitation (salle, vidéo, TV) sur leur territoire.

BAC MAJESTIC a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir-faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou étrangers) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

La distribution internationale s'opère dans le monde entier et principalement en Europe.

La distribution vidéo

La sortie vidéo et DVD est l'étape suivante de la commercialisation d'un film. Elle a lieu 4 mois après la sortie en salles (délai pouvant être ramené à 3 mois dans le cas où un film n'ayant pas rencontré de succès en salle, aurait réalisé moins de 200 entrées au cours de sa 4ème semaine d'exploitation en salles - *Décret n° 2010-397 du 22 avril 2010 facilitant l'exploitation des œuvres cinématographiques sous forme de vidéogrammes*).

Afin d'exploiter directement une partie de son catalogue en vue d'optimiser les revenus de cette activité par un meilleur contrôle de cette filière, BAC FILMS a donné naissance en 2005 au label BAC VIDEO afin d'exploiter en DVD les films sortis en salles. Depuis le second semestre 2007, la Société a confié la distribution vidéo, sous le label BAC VIDEO, à la société PRO VIDEOGROUP (« PVG ») (filiale de MILLIMAGES) et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo, dont ceux de BAC MAJESTIC.

La distribution télévision

L'étape finale du premier cycle de vie d'un film est le passage à la télévision dans un délai, suivant sa sortie en salles, de 4 mois pour le pay-per-view (Kiosque ou Multivision), 10 à 12 mois pour les chaînes de télévisions payantes, 22 mois pour les chaînes de télévision hertziennes coproductrices du film, à 30 mois pour les chaînes hertziennes non coproductrices.

La généralisation de la TNT et la création de nouveaux modes de consommation (vidéo on demand, Internet) contribuent à la consolidation des recettes du catalogue de BAC MAJESTIC.

La vente des droits de diffusion TV et à l'international est gérée par un département spécifique (équipe de trois personnes) au sein de BAC MAJESTIC (filiale de MILLIMAGES), qui intervient directement dans les relations commerciales avec les chaînes de télévision. Ce département s'appuie sur les bonnes relations liées avec ces clients depuis de nombreuses années pour vendre au mieux les droits de diffusion TV.

6.2. LES PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1. LE MARCHÉ DE L'ANIMATION

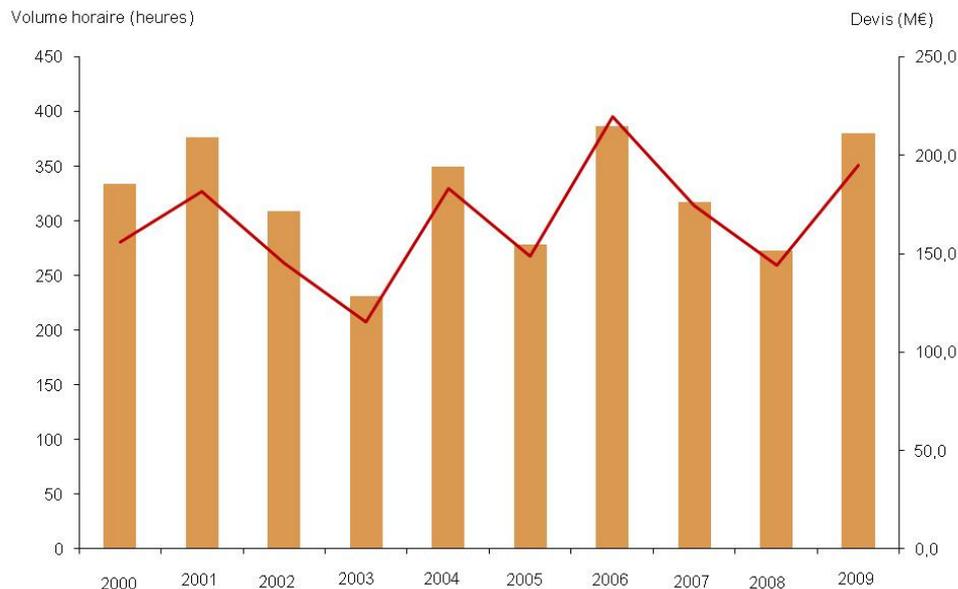
■ **La Production** (Source : le marché de l'animation en 2009 / Etude CNC – Juin 2010)

En 2009, la production de programmes audiovisuels d'animation a connu une croissance de 35,5% pour atteindre 351 heures pour un total des devis de 211,1 M€. L'année 2009 correspond au point haut du cycle de production de l'animation. Le volume produit est en augmentation pour la première fois depuis 2006, année au cours de laquelle il avait atteint le plus haut niveau de la dernière décennie. Depuis dix ans, le volume de production audiovisuelle d'animation atteint près de 300 heures en moyenne et le coût horaire de ces programmes s'élève en moyenne à 600,5 K€ sur la période.

L'animation française rencontre de réels succès à l'exportation. En moyenne, elle concentre près du tiers des ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger, alors que le volume de production française d'animation représente moins de 10 % de l'ensemble des heures produites dans l'hexagone.

Evolution du volume horaire d'animation (en nombre d'heure) et des devis (en M€)

Source : le marché de l'animation en 2009 / Etude CNC – Juin 2010



Une forte progression des entrées et des recettes des films d'animation en 2009

En 2009, 35 films inédits d'animation font l'objet d'une exploitation en salles, soit le niveau le plus élevé de la décennie. Huit films d'animation sont disponibles en 3D numérique. En 2009, la fréquentation des films d'animation progresse de 66,2 % pour atteindre son plus haut niveau depuis dix ans avec 28,53 millions d'entrées. Les neuf films d'animation français réalisent 5,12 millions d'entrées, soit une part de marché de 17,9 % (deuxième plus haut niveau de la décennie). La forte

progression des entrées des films d'animation s'accompagne d'une progression encore plus prononcée (+78,9 %) des recettes de ces films, conséquence du développement des films d'animation projetés en 3D dont le prix moyen du billet est supérieur à celui des autres films (6,54 € pour les films d'animation en 3D, contre 6,28 € pour l'ensemble des films d'animation).

En 2009, un film d'animation inédit bénéficie d'une combinaison moyenne de sortie de 293 copies, contre 137 copies pour l'ensemble des films. Les longs métrages d'animation représentent 4,3 % des films inédits de 2009 mais concentrent près de 15 % des entrées de ces films. Les longs métrages d'animation bénéficient d'une durée moyenne de vie en salles supérieure à celle de l'ensemble des films. Ainsi, en 2009, les films d'animation réalisent-ils 79,9 % de leurs entrées au cours des quatre premières semaines de leur exploitation, contre 81,5 % tous genres confondus. Parallèlement, les films français d'animation présentent une durée moyenne de vie supérieure à celle des films américains.

Le public des films d'animation se diversifie

Le public des films d'animation est composé presque à part égale d'enfants et d'adultes (plus de 33 % du public pour chaque groupe entre 2005 et 2009). En général, chaque enfant est accompagné par un adulte pour une séance de cinéma, et le plus souvent par une femme. Ces dernières composent plus de la moitié du public des films d'animation. La part des spectateurs occasionnels dans le public des films d'animation progresse régulièrement depuis 2005.

Plus de 4 200 heures de programmes d'animation sur les chaînes historiques en 2009

En 2009, les chaînes hertziennes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5 et M6) diffusent 4 231 heures de programmes d'animation (y compris 194 heures de films d'animation). L'offre d'animation progresse de 8,4 % en 2009. Elle représente 8,5 % de l'offre totale de programmes des chaînes historiques. France 5, France 3 et TF1 sont les principaux diffuseurs d'animation. En 2009, 57,8 % de l'offre totale d'animation diffusée sur les chaînes historiques est proposée entre 05h00 et 08h30 (52,2 % en 2008), principale tranche de diffusion du genre.

L'offre d'animation est proportionnellement plus élevée en période de congés scolaires. 48,5 % des volumes d'animation sont diffusés pendant les vacances scolaires alors que ces dernières ne représentent que 42,5 % des jours de l'année. En 2009, l'offre d'animation augmente de 12,5 % en période scolaire contre 4,9 % hors vacances.

Une offre majoritairement française

L'offre d'animation française est majoritaire et se renforce en 2009. Elle représente 42,7% du volume total d'animation diffusée sur les chaînes hertziennes historiques en 2009. L'animation américaine constitue près d'un tiers de l'offre (32,0 %) et devance l'offre d'origine européenne non française (11,9%) et les programmes d'autres nationalités (13,4 %), principalement australiens, canadiens et japonais.

Les financements de l'animation

Par rapport aux autres genres de programmes audiovisuels, le financement de l'animation française se caractérise par une part importante d'apports étrangers. Les financements étrangers représentent 24,9 % des devis des programmes d'animation en 2009.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Financements français	103,7	113,9	93,1	73,0	132,0	103,2	158,1	123,0	108,7	158,6
Producteurs français	33,8	29,4	27,4	17,5	40,8	25,6	42,3	32,6	27,4	41,5
Préventes en France	2,5	6,6	9,5	3,0	6,8	8,4	10,2	9,2	6,4	15,6
Diffuseurs	36,6	41,2	30,9	27,6	47,6	39,7	56,1	50,0	40,1	58,8
SOFICA	4,4	8,1	2,8	3,6	4,0	2,0	5,5	1,2	2,1	3,7
CNC	24,6	27,6	20,1	18,2	28,7	24,7	38,2	25,6	27,9	35,3
Autres	1,8	0,9	2,3	3,2	4,0	2,8	5,8	4,4	4,7	3,7
Financements étrangers	81,8	95,4	78,5	55,6	62,4	51,7	56,7	53,5	42,9	52,5
Coproductions étrangères	64,3	53,1	54,2	36,7	40,9	29,8	32,7	35,2	25,7	31,9
Préventes à l'étranger	17,5	42,2	24,3	18,9	21,5	21,9	24,0	18,3	17,2	20,6
Total des financements	185,5	209,2	171,6	128,6	194,4	154,9	214,9	176,5	151,6	211,1

Source : CNC

a. Les financements français

A l'image de l'évolution des volumes de production, les financements français destinés à la production d'œuvres d'animation progressent en 2009. Ils affichent une croissance de 45,9 % à 158,6 M€ et atteignent ainsi leur plus haut niveau des dix dernières années. Les apports des producteurs français augmentent de 51,7 % à 41,5 M€. Les dépenses des chaînes sont en hausse de 46,7 % à 58,8 M€.

Leur part dans le financement des programmes d'animation est supérieure à 25 % pour la cinquième année consécutive. Elle passe de 26,4 % en 2008 à 27,9 % en 2009 (23,8 % en moyenne entre 2000 et 2009). Il convient également de noter la très forte progression des préventes en France en 2009, liée à des minima garantis apportés par des producteurs français ayant une forte activité de distribution, notamment à l'étranger, et à l'augmentation des volumes de formats de 13 minutes et de 26 minutes. 33 projets ont fait l'objet de préventes en France en 2009 dont 5 projets pour un montant supérieur à 1 M€, contre 24 projets dont un seul pour un montant supérieur à 1 M€ en 2008.

b. Les financements étrangers

Les financements étrangers progressent de 22,3 % à 52,5 M€ en 2009. Cette évolution s'explique autant par la croissance des apports en coproduction (+23,8 %) que par celle des préventes à l'étranger (+19,9 %). Les apports étrangers perdent leur place de première source de financement du genre en 2009 (24,9 % du total, contre 28,3 % en 2008). En moyenne, ils couvrent 35,1 % des devis entre 2000 et 2009. 242 heures d'animation bénéficient d'un financement étranger en 2009 (coproduction et prévente), soit 68,9 % du volume total produit. L'année précédente, 66,9 % du volume d'animation mis en production avaient bénéficié d'un financement étranger (173 heures).

En 2009, 198 heures de coproductions majoritairement françaises sont initiées avec un apport étranger total de 28,3 M€ dont 14,9 M€ d'apports en coproduction et 13,4 M€ de préventes (108 heures avec un apport étranger de 14,1 M€ en 2008).

Parallèlement, 43 heures de coproductions minoritairement françaises sont produites, financées par un apport étranger total de 24,2 M€ dont 17,0 M€ d'apports en coproduction et 7,2 M€ de préventes (65 heures avec un apport étranger de 28,8 M€ en 2008).

c. Le financement par le CNC

L'apport du CNC pour les programmes d'animation augmente moins rapidement que les volumes (+26,4 % en 2009). Il couvre 16,7 % des devis en 2009 (18,4 % en 2008 et 15,1 % en moyenne entre 2000 et 2009), pour un apport horaire moyen en baisse de 6,7 % par rapport à 2008 à 100,6 K€ (90,5 K€ en moyenne entre 2000 et 2009).

6.2.2. LE MARCHÉ DOCUMENTAIRE

MILLIMAGES, détenteur de 65,1% du capital de la société de production de documentaires GEDEON PROGRAMMES, a annoncé la cession de cette filiale à la société SM Participations, le 19 juillet dernier. La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010.

MILLIMAGES entend concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités « Animation » et « Cinéma ».

Le Groupe ne s'adressant plus au marché « Documentaire », ce dernier n'a donc plus lieu d'être présenté dans le présent document de référence.

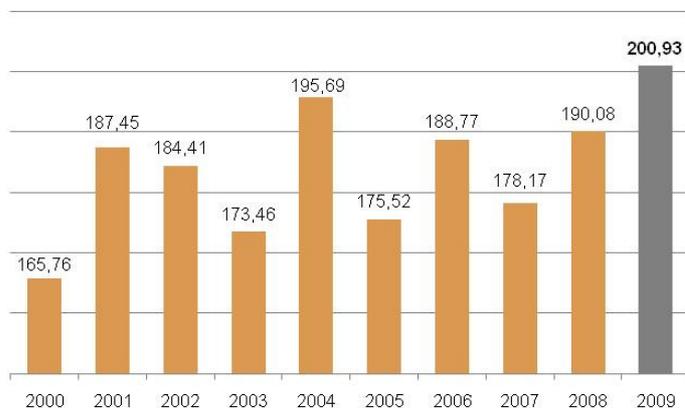
6.2.3. LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINÉMA

En 2009, 588 films (longs métrages) ont fait l'objet d'une première sortie commerciale sur les écrans français, soit 33 films de plus qu'en 2008. Cette hausse est essentiellement imputable aux films français dont le nombre augmente de 28 films (268 titres au total). La progression du nombre de films français est notamment due à la hausse des sorties de films majoritairement français (+21 films), mais le nombre de coproductions minoritaires augmente également (+8 films). Le nombre de films 100 % français est stable, passant de 155 en 2008 à 154 en 2009. 45,6 % des films en première exclusivité sont français. Ce poids est le plus élevé de la décennie après celui de 2007 (45,7 %) et connaît une progression constante (39,5 % en 2000). Depuis 2001, les films nationaux représentent plus de 40 % de l'offre totale.

Les salles de cinéma ont réalisé un nombre total de 200,93 millions d'entrées, soit 5,7 % de plus qu'en 2008. Le seuil des 200 millions d'entrées est ainsi franchi pour la première fois depuis 1982. Les films français ont quant à eux généré 73,99 millions d'entrées en France. Si on inclut les entrées réalisées à l'international par les films français, ce chiffre atteint 141 millions en 2009. Le niveau élevé de fréquentation s'explique par la performance de quelques titres mais aussi par un marché général plus dynamique.

Nombre d'entrées en salles en France (en millions)

Source : CNC – Bilan 2009 / dossier du CNC#314/ mai 2010



La recette moyenne par entrée est en hausse de 2,2 % et s'établit à 6,14 €. Cette augmentation s'explique notamment par le succès des films diffusés en relief, pour lesquels le prix du billet est systématiquement majoré de 2 à 3 €. La recette moyenne par entrée augmente de façon continue depuis 2000.

En 2009, 16 films sont disponibles en 3D numérique. 14 sont des films américains et deux des films britanniques.

La concentration de la fréquentation apparaît moins élevée qu'au début de la décennie, les 100 films les plus performants totalisant 77,2 % des entrées annuelles (76,2 % en 2008). La concentration s'atténue sur les 30 films les plus performants, captant l'une des parts d'entrées les plus faibles des dernières années. Ils cumulent 46,8 % des entrées en 2009 (47,4 % en 2008).

Le dynamisme du marché en France est également constaté pour les autres principaux marchés européens (Allemagne, Royaume-Uni, Pologne, Espagne).

■ **La distribution en salles de cinéma**

En 2009, 105 distributeurs ont participé à la sortie des 588 nouveaux films. Les dix plus actifs ont assuré la distribution de 32,3 % des films inédits (35,3 % en 2008). Metropolitan Film Export et TF1 International / UGC Distribution en ont distribué plus de 20 chacun et totalisent 8,8 % des films diffusés pour la première fois en salles en 2009. Quatre distributeurs assuraient au moins 20 sorties en 2008 et totalisaient 18,2 % de l'offre totale de films inédits.

En 2009, 20th Century Fox a pris la tête du classement des distributeurs en termes d'encaissements. La distribution de Avatar, de l'Âge de glace 3 et de X-Men Origins Wolverine, entre autres succès, lui ont permis de réaliser une part de marché de 12,2 % (6,5 % en 2008).

En 2^{ème} position, Warner Bros France a capté 9,4 % des encaissements distributeurs, notamment grâce à Harry Potter et le Prince de sang-mêlé, Gran Torino et l'Etrange Histoire de Benjamin Button.

Pathé Distribution occupe la 3^{ème} place. La société distribue des films ayant rencontré un large succès en salles : LOL (Laughing Out Loud) ou encore Slumdog Millionnaire.

L'association TF1 International / UGC Distribution permet aux deux sociétés d'intégrer le classement des 10 premiers distributeurs en termes d'encaissements à la 7^{ème} place. Le groupement dégage une part de marché de 5,7 % en 2009, contre 4,1 % en 2008 (2,9 % pour TF1 International et 1,2 % pour UGC Distribution), notamment grâce à la distribution de Neuilly sa mère.

En 2009, les dix premiers distributeurs ont réalisé 71,6 % de l'ensemble des encaissements (74,8 % en 2008) et les cinq premiers 44,7 % (51,5 % en 2008).

Aucune information n'a été communiquée par le CNC concernant le positionnement de BAC FILMS dans le classement des distributeurs. En 2007, BAC FILMS était classé à la 16^{ème} position avec une part de marché de 1,67%. La revue professionnelle Le film français tient à jour régulièrement un classement des distributeurs en fonction du nombre d'entrées salle ; dans le numéro du 24 septembre 2010, BAC FILMS apparaissait ainsi en 23^{ème} position, avec 0,35% de part de marché.

■ La distribution vidéo

Evolution du marché au premier semestre 2010 : +4,5% en volume, +6,9% en valeur

Au premier semestre 2010, les Français ont dépensé 632,15 M€ en achats de DVD et de Blu-ray. La dépense des ménages en vidéo croissent de 6,9 % par rapport au premier semestre 2009. Le DVD recueille 556,99 M€ sur les six premiers mois de l'année en progression de 1,5 % et le support Blu-ray 75,16 M€ en progression de 75,3 %. Les ventes de Blu-ray représentent 11,9 % du chiffre d'affaires de la vidéo. Sur les douze derniers mois (juillet 2009 à juin 2010), le chiffre d'affaires de la vidéo progresse de 3,9 %.

Les volumes de ventes de supports vidéo (DVD/Blu-ray) augmentent de 4,5 % par rapport au premier semestre 2009. Ainsi, 62,96 millions de supports ont été vendus sur les six premiers mois de l'année 2010, dont 59,02 millions de DVD et 3,94 millions de Blu-ray, soit 6,3 % des volumes de ventes. Les Français ont acheté deux fois plus de Blu-ray qu'au premier semestre 2009. Sur les douze derniers mois, le volume des ventes de supports vidéo augmente de 6,4 %.

Evolution du marché en 2009 : +9,7% en volume, +0,5% en valeur

En 2009, les Français ont dépensé 1,39 Md€ en achats de DVD et de supports haute définition Blu-ray. Pour la première fois depuis 2005, la dépense des ménages en vidéo physique se stabilise (+0,5%).

La commercialisation des supports haute définition se développe : le chiffre d'affaires du Blu-ray est multiplié par 2,1 entre 2008 et 2009 pour atteindre 107,79 M€ et 5,3 millions de supports vendus. Le Blu-ray représente 7,8 % du chiffre d'affaires de la vidéo en 2009.

Le DVD capte 92,2 % du marché en valeur (96,3 % en 2008). Pour la première fois depuis quatre ans, les Français ont acheté plus de DVD que l'année précédente (+7,4 %). En volume, 135,3 millions de DVD ont été vendus en 2009.

Consommation de supports vidéo en 2009 et au premier semestre 2010

Source : CNC - GFK – Janvier 2010 et CNC – Juillet 2010

	S1 2010				2009			
	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution
DVD	59,02	+1,3%	556,99	+1,5%	135,35	+7,4%	1 282,01	-3,7%
Blu-ray	3,94	+99,1%	75,16	+75,3%	5,30	+145,5%	107,79	+109,5%
Total	62,96	+4,5%	632,15	+6,9%	140,65	+9,7%	1 389,81	+0,5%

Léger recul des prix en 2009 mais ralentissement de la baisse observée en 2010

En 2009, le prix moyen d'un DVD de catalogue vendu à l'unité a diminué de 15,2 % et s'est établi à 8,74 € (10,31 € en 2008). Celui des nouveautés a reculé de 3,1 % à ressort à 18,81 €.

La tendance baissière observée en 2009 a ralenti au premier semestre 2010. Le prix moyen de vente d'un DVD de « nouveauté » vendu à l'unité diminue ainsi de 4,1 % uniquement à 17,81 €, celui des DVD de catalogue vendus à l'unité progresse quant à lui de 1,5 % à 8,48 €.

Les ventes de DVD dont le prix se situe entre 17 et 20 euros représentent la principale tranche de prix du marché avec 28,2 % du chiffre d'affaires 2009, contre 28,8 % en 2008. En volume, les DVD vendus entre 3 et 8 euros constituent la principale tranche de prix avec 24,8 % des volumes en 2009, contre 9,7 % en 2008. En 2009, les ventes de DVD à moins de 3 euros restent marginales puisqu'elles représentent 1,0 % du chiffre d'affaires 2009 (0,7 % en 2008) et 7,2 % des volumes (5,3 % en 2008).

Le prix moyen d'un support Blu-ray de nouveauté vendu à l'unité est plus élevé que celui du DVD et ressort en 2009 à 25,07 €. La majorité des supports Blu-ray sont vendus entre 20 € et 30 € (52,4 % des volumes et 58,0 % du chiffre d'affaires HD en 2009). 21,6 % sont toutefois vendus entre 13 € et 17 € et représentent 13,6 % du chiffre d'affaires total des supports haute définition. Au terme du premier semestre 2010, le prix moyen des ventes de Blu-ray de « nouveauté » vendus à l'unité est de 24,52 € (-3,3 %), celui de Blu-ray de catalogues vendus à l'unité est de 15,76 € (-14,4 %).

Une croissance des recettes des films en 2009

Avec un chiffre d'affaires de 799,71 M€ en 2009 (soit une progression de 3,5%), le cinéma renforce son poids sur le marché de la vidéo et capte 57,5 % du total des ventes. Malgré la progression de 8,2% des volumes de films sur DVD, les recettes correspondantes diminuent de 2,9 %. En volume, près de 65,79 millions des supports vendus contiennent une œuvre cinématographique en 2009, soit une augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente. Le renforcement du chiffre d'affaires réalisé par les films se confirme au premier semestre 2010.

Pour la troisième année consécutive, le hors film affiche un recul de 5,2 % de ses recettes vidéo. Il représente 39,3 % du marché (546,74 M€), contre 41,7 % en 2008. En volume, les ventes de hors film progressent de 4,1 % et demeurent supérieures à celles du film avec 66,06 millions d'unités vendues en 2009.

Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu en 2009 et au premier semestre 2010

Source : CNC - GFK – Janvier 2010 et CNC – Juillet 2010

	S1 2010			2009		
	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution semestrielle	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution
Film	398,71	63,1%	+17,9%	799,71	57,5	+3,5%
Hors film	213,29	33,7%	-6,1%	546,74	39,3	-5,2%
Opérations promotionnelles	20,15	3,2%	-22,4%	43,36	3,1	+29,7%
Total	632,15	100	+6,9%	1 389,81	100	+0,5%

La part du marché des films français ressort en léger recul en 2009

En 2009, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 21,5% en valeur, contre 22,8% en 2008. Le cinéma français génère 171,87 M€ de recettes en 2009, en légère baisse de 2,4 % par rapport à 2008. En revanche, les volumes de DVD et de Blu-ray de films français vendus en 2009 progressent de 12,0 % à 15,04 millions de supports.

Les recettes des films français en vidéo augmentent au premier semestre 2010 de 15,9 % à 81,05M€. La part de marché des films français s'établit à 20,3 % en valeur, contre 20,7 % au premier semestre 2009. Un nombre total de 6,66 millions de DVD et de support haute définition de films français ont été vendus au premier semestre 2010, soit 6,9 % de plus que sur la même période en 2009 (6,23 millions d'unités). Les films français réalisent 9,2 % du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray au cours des six premiers mois de l'exercice 2010.

Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo augmente de 4,5 % à 505,05 M€ en 2009. Sa part de marché progresse également à 63,2 % (contre 62,6 % en 2008). En volume, plus de 41 millions de DVD et Blu-ray de films américains ont été achetés par les Français en 2009 (+12,3% par rapport à 2008). Ce chiffre ressort à 20,91 millions au terme du premier semestre 2010.

Chiffre d'affaires des films* en vidéo en 2009 et au premier semestre 2010

Source : CNC - GFK – Janvier 2010 et CNC – Juillet 2010

M€	S1 2010		Evolution	2009		Evolution
Films français	81,05	20,3%	+15,9%	171,87	21,5%	-2,4%
Films américains	272,55	68,4%	+21,1%	505,05	63,2%	+4,5%
Autres films	45,11	11,3%	+4,5%	122,79	15,4%	+8,7%
Total	398,71	100%	+17,9%	799,71	100%	+3,5%

* : œuvres ayant fait l'objet d'une exploitation en salles de cinéma

■ **La distribution en télévision**

Le nombre de films diffusés sur les chaînes hertziennes historiques est stable en 2009 (+0,5 %) tandis que celui des chaînes de la TNT gratuite progresse de 10,4 %. En première partie de soirée, les chaînes hertziennes historiques en clair proposent 4 films de plus en 2009 qu'en 2008.

En 2009, chaque téléspectateur regarde, en moyenne et toutes tranches horaires confondues, 45 heures de films de cinéma (46 heures en 2008) et 222 heures de fictions télévisuelles (227 heures en 2008) sur les chaînes hertziennes historiques.

Augmentation de l'offre de films sur les chaînes hertziennes historiques, en 2009

Les chaînes hertziennes historiques ont diffusé 1 488 œuvres cinématographiques en 2009. 71,9 % de ces films sont programmés par les seules chaînes en clair (71,1 % en 2008).

Le nombre de films diffusés a augmenté légèrement en 2009 (+8 films), après une forte diminution entre 2007 et 2008 (-42 films). En 2008, TF1 et France 2 avaient largement contribué à la diminution du nombre de films diffusés (respectivement -15 films et -20 films). En 2009, la hausse constatée est également imputable à ces deux chaînes : 187 films ont été diffusés par TF1 (+12 films) et 181 par France 2 (+37 films). TF1 retrouve ainsi un niveau de diffusion équivalent aux années 2000-2007 et France 2 diffuse un nombre record de films au regard des dix dernières années. Pour M6 et Canal+, la réduction de l'offre cinématographique amorcée en 2008 se poursuit en 2009 : -12 films entre 2008 et 2009 pour M6 et -9 films pour Canal+. Après des années de progression et un niveau record atteint en 2008 (346 films), Arte réduit son offre en 2009 avec 323 films diffusés (-23 films).

Signalons que France 3 est la seule chaîne qui profite des possibilités supplémentaires de diffusion prévues par la réglementation, c'est-à-dire la programmation de films Art et Essai (jusqu'à 52 films par an).

32,8 % des films diffusés par les chaînes historiques en clair sont inédits (351 films en 2009 vs 368 en 2008), c'est-à-dire programmés pour la première fois en clair. Cette part atteint 73,7 % sur Canal+ (308 films en 2009, soit 36 films de moins qu'en 2008). Les chaînes en clair ont programmé 147 films français en première diffusion (149 films en 2008), soit 13,7 % de l'offre totale en clair en 2009. Comme en 2008, 86 films inédits américains ont été proposés.

Sur les quatre principales chaînes (TF1, France 2, France 3 et M6), 376 films français ont été diffusés dont 27,1 % d'inédits (28,0 % en 2008). Avec 23 films de plus qu'en 2008, l'offre cinématographique française en clair retrouve un niveau élevé. Le nombre de films américains est stable (+2 films par rapport à 2008). Il s'établit à 253 en 2009 dont 28,1 % de films inédits (22,7 % en 2008).

En 2009, TF1, M6 et Canal+ ont diffusé à plus de 40 % des films français. Ce taux dépasse 55 % sur France 2, France 3 et France 5. Seule Arte a proposé une programmation principalement axée sur les films européens non nationaux (37,5 %), alors que ces films représentent moins de 20 % de l'offre des autres chaînes.

Diffusion des films à la Télévision

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

Année	TF1	France 2	France 3	France 5	M6	Arte	Canal+	Total
2000	192	154	201	51	175	256	460	1 489
2001	190	163	203	8	161	285	446	1 456
2002	191	143	206	10	159	263	406	1 378
2003	191	158	209	8	170	265	400	1 401
2004	189	164	244	11	165	256	436	1 465
2005	191	158	236	1	173	271	436	1 466
2006	183	153	230	4	141	315	462	1 488
2007	190	164	243	0	149	313	463	1 522
2008	175	144	244	7	137	346	427	1 480
2009	187	181	243	11	125	323	418	1 488

L'offre cinématographique des chaînes de la TNT gratuite

En 2009, neuf chaînes de la télévision numérique terrestre gratuite ont proposé une offre cinématographique. Au total, elles ont programmé 965 films qui ont donné lieu à 1 438 diffusions. Par rapport à 2008, l'offre a progressé de 91 films (+10,4 %). Les chaînes qui consolident le plus leur offre sont Gulli (+28 films), TMC (+18 films) et Direct 8 (+15 films).

44,6 % de l'ensemble des films diffusés sont français et 41,1 % sont américains. La part des autres films, en baisse, s'établit à 14,3 %. Direct 8, NRJ 12, NT1 et TMC s'imposent comme les principaux diffuseurs de films français. Elles en ont programmé respectivement 92, 61, 79 et 61 en 2009.

Les chaînes de la TNT continuent de diffuser en majorité des films de catalogue. Toutes chaînes de la TNT confondues, 68,1% des films sont programmés au minimum pour la quatrième fois en clair. 84 films inédits sont ont été diffusés en 2009 (79 films en 2008), soit seulement 8,7 % de l'offre. La part de films inédits atteint 19,5 % sur Virgin 17 et 19,2 % sur Gulli. 45,1 % des films programmés par les chaînes de la TNT ont été produits après 1995. France 4 et NRJ 12, chaînes particulièrement destinées aux adolescents et aux jeunes adultes, proposent une offre de films plus récents et diffusent respectivement 76,2 % et 61,1 % de films postérieurs à 1995.

L'ensemble des chaînes de la TNT pratique la multidiffusion. La fréquence de rediffusion demeure stable. Un film est diffusé en moyenne 1,5 fois en 2009 (1,6 fois en 2008). France 4, LCP et Virgin 17 sont les chaînes rediffusant le plus. Chaque film y est programmé deux fois en moyenne. A l'opposé, NT1 et W9 sont les chaînes qui rediffusent le moins (1,2 fois en moyenne).

L'offre cinématographique des chaînes de la TNT gratuite en première partie de soirée représente 911 diffusions, soit 63,4 % de l'ensemble des diffusions (869 diffusions et 63,5 % en 2008). La majorité des chaînes de la TNT proposent en 2009 des cases cinéma régulières en première partie de soirée (au moins 30 films diffusés sur la même case à partir de 20h30 et avant 21h30) : Direct 8 le mardi, le jeudi et le dimanche, France 4 le lundi et le jeudi, Gulli le mardi, NRJ 12 et W9 le lundi et le dimanche, NT1 le mardi et le dimanche et TMC le lundi, le jeudi et le dimanche.

Nombre de films diffusés sur les chaînes de la TNT en 2009

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	films français	films américains	films européens	autres films	Total
Direct 8	92	55	1	0	148
France 4	57	47	17	1	122
Gulli	22	19	10	1	52
LCP	2	4	2	0	8
NRJ 12	61	76	20	5	162
NT1	79	63	22	3	167
TMC	61	75	29	1	166
Virgin 17	15	19	6	1	41
W9	41	39	17	2	99
Total	430	397	124	14	965

■ La distribution internationale

Les recettes à l'exportation des longs métrages français

En 2008, le montant des recettes générées par la vente de films français à l'étranger s'élève à 141,3M€, en progression de 7,5 % par rapport à 2007. Cette augmentation repose essentiellement sur la vente de deux films à gros budgets (Taken et le Transporteur 3), dans le cadre de contrats multi-territoires. Les recettes issues de l'exportation de films étrangers diminuent pour la troisième année consécutive et atteignent 48,3 M€ en 2008 (-23,0 % par rapport à 2007).

La progression des encaissements observée en 2008 sur les films français doit être mise en regard avec les très bons résultats de fréquentation des films français à l'étranger également sur 2008. En effet, selon Unifrance, le cinéma français atteint un record de 83,3 millions d'entrées à l'étranger en 2008 (67,3 M€ en 2007), pour 416,0 M€ de recettes guichets (353,9 M€ en 2007).

Les tendances de marché observées les années précédentes se confirment de nouveau en 2008, avec une demande croissante de films tournés en anglais de la part des acheteurs. De façon générale, les films qui se vendent bien à l'étranger doivent au préalable avoir connu un succès au niveau national. Enfin, il faut signaler que de plus en plus d'exportateurs cherchent aujourd'hui à se diversifier en développant en parallèle l'activité de vente de programmes audiovisuels.

Dans leur grande majorité, les sociétés françaises d'exportation fondent leur activité de négoce de droits international sur les films français. En effet, 74,5 % des recettes à l'international perçues en 2008 sont issues de l'exportation de films français. En 2007, cette part s'élevait à 67,7 %. Les recettes issues de ces ventes représentent, pour 8 des 21 sociétés exportatrices en 2008, plus de 90 % de leurs recettes totales.

En 2008, les films récents, c'est-à-dire produits après le 1er janvier 2005, drainent 88,2 % des recettes d'exportation des films français, contre 85,7 % en 2007. Cette progression s'effectue au détriment des films de catalogue dont la part recule à 11,8 % des encaissements totaux en 2008 (14,3% en 2007).

Les principaux clients

Avec un total de 17,6 M€ en 2008 (+11,0 %), l'Allemagne se maintient au premier rang des acheteurs de films français. Ce résultat traduit un retour à une situation plus saine sur le marché allemand, sans toutefois revenir au niveau de 2006. Les films récents concentrent 88,5 % des recettes en provenance de ce pays, contre 90,1 % en 2007.

Dopées par quelques gros contrats multi-territoires conclus avec les majors américaines, les recettes en provenance de l'ensemble « États-Unis et/ou Canada anglophone » sont multipliées par trois à 13,7 M€ en 2008 (3,9 M€ en 2007). L'ensemble « États-Unis + Divers Monde » complète le trio de tête des acheteurs, avec des encaissements en croissance de 40,5 % à 12,3 M€ en 2008.

Recettes d'exportation selon la nationalité des films et selon la date de production des films français

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	Recettes (M€)					Parts de marché (%)					Evolution 08/07
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008	
films français	141,2	153,2	170,3	131,4	141,3	63,2	63,9	68,4	67,7	74,5	+7,5%
<i>dont films de catalogue¹</i>	30,8	30,3	24,1	18,8	16,7	21,8	19,8	14,2	14,3	11,8	-11,6%
<i>dont films récents²</i>	110,5	122,9	146,2	112,6	124,7	78,2	80,2	85,8	85,7	88,2	+10,7%
films étrangers	82,1	86,4	78,6	62,7	48,3	36,8	36,1	36,1	32,3	25,5	-23,0%
Total	223,4	239,5	249,0	194,1	189,6	100	100	100	100	100	-2,3%

1 Films produits avant 2001 pour l'année 2004, avant 2002 pour l'année 2005, avant 2003 pour l'année 2006, avant 2004 pour l'année 2007 et avant 2005 pour l'année 2008.

2 Films produits après 2001 pour l'année 2004, après 2002 pour l'année 2005, après 2003 pour l'année 2006, après 2004 pour l'année 2007 et après 2005 pour l'année 2008.

Répartition géographique des exportations de films français

Avec un total de 63,7 M€ de recettes en 2008 (56,5 M€ en 2007), l'Europe de l'Ouest reste la première zone d'accueil des productions cinématographiques françaises. Sa part de marché est stable à 45,0 % des encaissements totaux, contre 43,0 % en 2007. Ce dynamisme recouvre néanmoins des situations contrastées selon les territoires. Si les recettes des films français progressent en Allemagne, au Royaume-Uni et dans les territoires francophones, elles diminuent en revanche en Italie et en Espagne.

Les exportations de films français vers l'Amérique du Nord retrouvent le chemin de la croissance en 2008 (+15,2 % à 28,6 M€). La zone recueille 20,2 % des recettes totales en 2008 (+1,3 point) et conserve son rang de deuxième partenaire des exportations françaises. Ce résultat s'appuie en grande partie sur les bons résultats de commercialisation de quelques films.

Avec un total de 23,8 M€ de recettes en 2008 (+20,6 %), l'Europe centrale et orientale continue sa percée entamée en 2005, malgré l'impact négatif de la crise économique sur les différents marchés de la zone. Les pays d'Europe centrale et orientale sont à l'origine de 16,8 % des recettes d'exportation des films français en 2008, contre 15,0 % en 2007. La croissance des recettes repose sur quelques gros contrats de ventes conclus auprès de chaînes pan-régionales.

Après une année 2007 en croissance, les encaissements de recettes en provenance de la zone asiatique connaissent de nouveau une baisse importante en 2008 (-27,9 % à 12,8 M€). Cette évolution est imputable à la contraction des ventes de films français au Japon, pays de plus en plus tourné vers la production locale.

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Néant.

6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES

MILLIMAGES est propriétaire des marques :

- Milligames (marque française)
- Les voyages de Balthazar le tigre (marque française)
- Pitt et Kantrop (marque française)
- Renaissance (co-propriété avec METHOD FILMS - marque française)
- Les enfants du feu (marque française)
- Corneil et Bernie (marque française)
- Pigeon Boy (marque française)
- Jasper le pingouin (marque française)
- Les voyages de Balthazar (marque française)
- 64, rue du zoo (marque française)
- Archibald le Koala
- Millimages (marque française)
- Archibald le Koala Archibald the Koala (marque communautaire)
- 64, rue du Zoo 64 Zoo Lane (marque communautaire)
- Millimages (marque communautaire)
- Dacodac (marque communautaire)
- Le magazine de Caroline
- Lascars

MILLIMAGES est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation.

Par ailleurs, aucun mandataire social de la Société ne détient directement ou indirectement des brevets ou licences exploités par MILLIMAGES.

BAC Films, filiale de MILLIMAGES est propriétaire des marques suivantes :

- Bac films n°98742168 en France jusqu'en 2018 ;
- Bac vidéo n°3364754 en France jusqu'en 2015 ;
- BAC PUB n°3170055 en France jusqu'en 2014.

Les films quant à eux ne font pas l'objet d'un dépôt de marque mais d'une demande de visa auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et d'un dépôt de titres auprès du Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA) assurant au Groupe la paisible jouissance des droits d'exploitation, excepté le film « planète verte » n° 3411711 en France protégé jusqu'en 2016.

6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

6.5.1. LE SECTEUR DE L'ANIMATION

En 2009, le nombre d'entreprises de production d'œuvres d'animation se situe dans la moyenne des cinq dernières années. 48 producteurs audiovisuels sont actifs sur le segment de l'animation en 2009, soit quatre de plus qu'en 2008. Il convient de signaler que l'évolution du nombre d'entreprises de production actives est fortement corrélée à l'évolution du volume total produit.

Entreprises de production actives

Source : Le marché de l'animation en 2009 / CNC Juin 2010

	Animation
2005	
Entreprises actives	43
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	20,9
2006	
Entreprises actives	57
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	15,8
2007	
Entreprises actives	46
Entreprises produisant 50% des durées	6
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	13,0
2008	
Entreprises actives	44
Entreprises produisant 50% des durées	7
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	15,9
2009	
Entreprises actives	48
Entreprises produisant 50% des durées	9
Entreprises produisant 50% des durées (en %)	13,0

Huit entreprises produisent plus de 10 heures d'animation en 2009. Marathon Media / Tele Images Kids est la société française la plus active dans le secteur de la production audiovisuelle d'animation avec 52 heures de programmes, soit 14,8 % du volume horaire total de la production audiovisuelle aidée d'animation en 2009.

En 2009, Millimages et Amuse Films (filiale de Millimages) figurent toutes les deux dans les dix premiers producteurs de programmes d'animation.

Classement des 10 premiers producteurs de programmes d'animation (en volume horaire)

Source : le marché de l'animation en 2009 / Etude CNC – Juin 2010

		Volume horaire	% du total
1	Marathon Media / Tele Images	52	14,8
2	Alphanim	31	8,9
3	Dargaud / Ellipsanime / Dupuis	31	8,7
4	Futurikon	23	6,5
5	Method Animations	21	5,9
6	Moonscoop IP	20	5,7
7	Normaal	18	5,2
8	TeamTO	17	5,0
9	2 Minutes	10	3,0
-	Amuse Films	10	3,0
-	GO-N Productions	10	3,0
-	Label-Anim	10	3,0
-	Les cartooners Associés	10	3,0
-	LP Animation	10	3,0
-	M6 Studio	10	3,0
-	Millimages	10	3,0

Millimages figure parmi les acteurs les plus dynamiques dans la production de longs métrages d'animation. Ainsi, 56 longs métrages d'animation ont été agréés sur la période 2000-2009. Ils ont été produits par 37 sociétés différentes. 18 sociétés ne comptent qu'une seule production sur la période (48,7 %). Neuf sociétés ont produit 2 films (24,3 %). Les sociétés les plus actives sont Les Armateurs (6 films), **Millimages (4 films)**, Home Made Movies (branche production cinéma d'Ellipsanime), EuropaCorp et Folimage (3 films chacune).

6.5.2. LE SECTEUR DU DOCUMENTAIRE

Le Groupe MILLIMAGES n'est plus positionné sur ce secteur depuis le 1^{er} juillet 2010.

6.5.3. LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

Pour l'acquisition et la distribution de films en France, BAC MAJESTIC évolue sur un marché concurrentiel dont la barrière à l'entrée est essentiellement constituée par l'expertise acquise dans l'évaluation des projets dès la lecture du scénario et par la connaissance du milieu cinématographique (producteurs, vendeurs internationaux, réalisateurs) où toute société en activité est susceptible d'acquérir un film qui s'offre au marché. En 2009, 105 distributeurs ont participé à la sortie des 588 nouveaux films. Les dix plus actifs assurent la distribution de 32,3 % des films inédits.

Le secteur de la distribution internationale est plus concentré en ce qui concerne les acteurs français. Il est porté par un nombre réduit d'entreprises. En 2008, seules 20 sociétés ont déclaré des recettes issues de cette activité, et les trois entreprises les plus importantes ont réalisé 58,8% de l'ensemble des recettes encaissées pour la vente de films français à l'étranger, contre 45,8% en 2007 et 58,9% en 2006.

Le niveau de concentration de l'exportation de films étrangers avait tendance à baisser depuis 2006. En 2008, cette activité est marquée par une concentration plus élevée. En effet, la part des recettes générées par la première société dans l'ensemble des recettes issues de la vente de films étrangers atteint 62,5 % en 2008, contre 33,4 % en 2007.

Sociétés selon leurs recettes d'exportation de films français

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	Nombre de sociétés		% des recettes totales	
	2007	2008	2007	2008
- plus de 10 M€	6	5	76,7	74,3
- de 5 M€ à 10 M€	1	1	5,8	6,4
- de 1 M€ à 5 M€	7	11	16,1	18,9
- moins de 1 M€	3	3	1,5	0,4
Total	17	20	100	100

Naturellement, les films distribués par BAC MAJESTIC se trouvent également en concurrence avec tous les films présents sur le marché lors de leur exploitation en vidéo, en télévision et à l'international.

7. ORGANIGRAMME

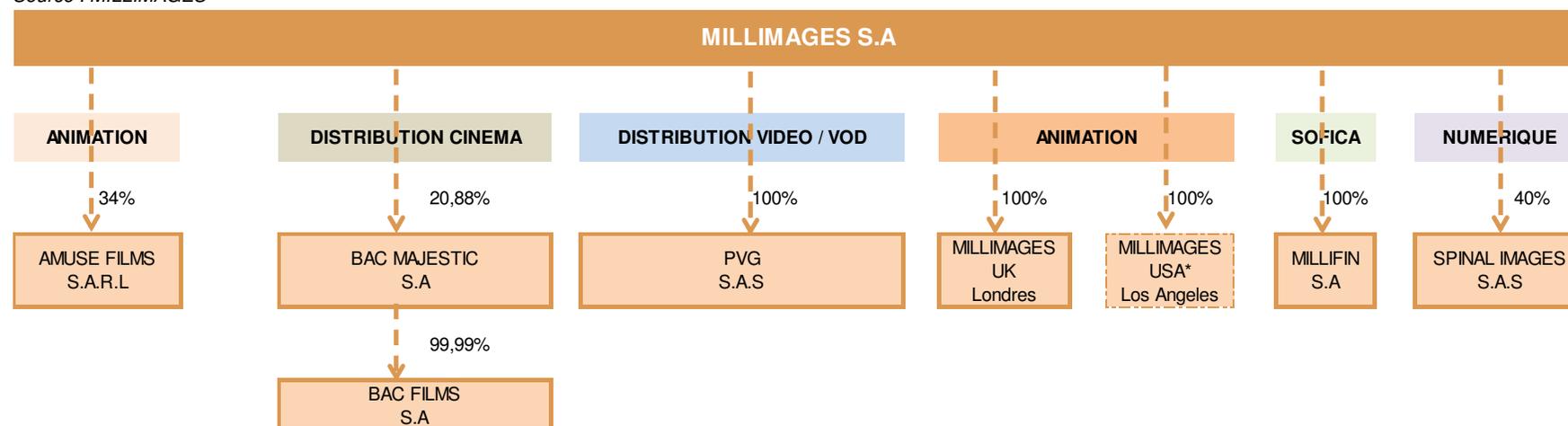
7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent document de référence, l'organigramme juridique de MILLIMAGES est le suivant :

Organigramme juridique du Groupe

Source : MILLIMAGES



* : Société en sommeil

** : 100% en tenant compte de l'engagement de rachat (et 0,10% en ne tenant pas compte de l'engagement de rachat)

L'ensemble des pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans l'organigramme ci-dessus à l'exception de ceux concernant BAC MAJESTIC (pourcentage de contrôle par MILLIMAGES de 29,80% des droits de vote de BAC MAJESTIC).

7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30 juin 2010, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

AMUSE FILMS :

AMUSE FILMS est une société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social est situé au 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°321.226.607). AMUSE FILMS a pour activité la Production de films pour le cinéma (Code Naf 5911C). La société AMUSE FILMS a été constituée le 25 mars 1981. La société AMUSE FILMS est détenue à hauteur de 34% par MILLIMAGES et est consolidée par mise en équivalence. Monsieur Marc DHRAMI est gérant d'AMUSE FILMS. Les 66% du capital restant sont détenus par deux personnes physiques. Il n'existe pas de liens familiaux entre ces deux personnes physiques et les administrateurs de MILLIMAGES.

MILLIFIN SA :

MILLIFIN est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, constituée le 11 mars 2003, dont le siège social est situé au 12, boulevard de la Madeleine – 75009 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°445.388.675). MILLIFIN, actuellement détenue à hauteur de 0,10% par MILLIMAGES, a pour activité les « Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite » (Code Naf 6499Z). MILLIMAGES a pris un engagement de rachat irrévocable d'acquiescer l'intégralité des actions de la société MILLIFIN aux détenteurs de parts (personnes physiques uniquement), à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action (le montant net du rachat sera compris entre 2,5 et 2,8 M€). La demande de rachat pourra être effectuée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

BAC MAJESTIC SA :

BAC MAJESTIC est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°413.577.743). BAC MAJESTIC a pour activité la « Projection de films cinématographiques » (Code Naf 5914Z). La société BAC MAJESTIC a été constituée le 02 septembre 1997. La société BAC MAJESTIC est détenue à hauteur de 20,88% par MILLIMAGES (détention de 29,80% en droits de vote) et est consolidée par intégration globale. Monsieur Roch LENER est le Président de BAC MAJESTIC. Les 79,12% du capital restant sont détenus à hauteur de 12,38% par Michel OHAYON (d'après la dernière déclaration AMF de franchissement de seuil en date du 12 mars 2008), à hauteur de 1,12% par Roch LENER (PDG de BAC MAJESTIC) et à hauteur de 65,62% par le public (les titres composant le capital de BAC MAJESTIC étant admis à la négociation sur le marché Eurolist C de NYSE Euronext Paris).

BAC FILMS SA :

BAC FILMS est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°337.527.378). BAC FILMS a pour activité la « Distribution de films cinématographiques » (Code Naf 5913A). La société BAC FILMS a été constituée le 24 avril 1986. La société BAC FILMS est détenue à 100% par BAC MAJESTIC SA et donc à hauteur de 20,88% par MILLIMAGES (détention de 29,80% en droits de vote). BAC FILMS est consolidée par intégration globale. Monsieur Roch LENER est le Président de BAC MAJESTIC.

SPINAL IMAGES SAS :

SPINAL IMAGES est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 2, rue de Nancy – 88 000 Epinal (Registre du Commerce et des Sociétés d'Epinal n°512.026.477). SPINAL IMAGES a pour activité les « Autres activités informatiques » (Code Naf 6209Z). La société SPINAL IMAGES a été constituée le 24 avril 2009. Le pourcentage de contrôle de MILLIMAGES dans SPINAL IMAGES est de 40%. Monsieur Stéphane MILLIERE est le Président de SPINAL IMAGES. Le solde du capital est détenu à hauteur de 40% par GEDEON PROGRAMMES et à hauteur de 20% par SEM de « Développement économique et d'aménagement d'Epinal Golbey et de sa Région ».

MILLIMAGES UK Ltd :

MILLIMAGES UK Ltd est une société de droit anglais, dont le siège social est situé 6 Broadstone Place – Londres – Grande Bretagne. MILLIMAGES UK Ltd a pour activité la distribution de dessins animés. La société MILLIMAGES UK Ltd est détenue à 100% par MILLIMAGES. MILLIMAGES UK Ltd est consolidée par intégration globale. Monsieur Jonathan PEEL est le Président de MILLIMAGES UK Ltd.

MILLIMAGES Inc :

MILLIMAGES Inc est une société de droit américain, dont le siège social est situé à Los Angeles (Etats-Unis). MILLIMAGES Inc n'a plus d'activité et est une société en sommeil.

PRO VIDEO GROUP SAS (« PVG »):

PRO VIDEO GROUP est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 88, rue de la folie Méricourt – 75011 Paris (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°499.589.760). PRO VIDEO GROUP a pour activité la « Edition et distribution vidéo » (Code Naf 5913B). PRO VIDEO GROUP a été constituée le 16 août 2007. Le pourcentage de contrôle de MILLIMAGES dans PRO VIDEO GROUP est de 100%. PVG est consolidée par intégration globale. Monsieur Roch LENER est le Président de PRO VIDEO GROUP.

7.1.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX FINANCIERS EXISTANTS ENTRE MILLIMAGES ET LE GROUPE BAC MAJESTIC

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des flux financiers existants entre MILLIMAGES et le groupe BAC MAJESTIC au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2009.

Montant en euro facturé par	Groupe BAC MAJESTIC à MILLIMAGES	MILLIMAGES SA au Groupe BAC MAJESTIC	NET
Convention pilotage	19 407	716 003	696 596
Intérêts sur compte courant	77 473	45 022	-32 452
Label Bac Films Production Publicitaire	50 431		-50 431
Loyer		66 127	66 127
Management Fees		60 000	60 000
Prestations diverses	28 794	47 258	18 464
Total	176 106	934 410	758 304

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

Le Groupe MILLIMAGES est locataire des locaux d'activité qu'il occupe au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris. Le loyer annuel 2009 a été de 220 563 € pour une surface totale occupée de 1 119 m².

Les locaux sont loués auprès de la société Faÿ & Cie, administrateur de biens pour le compte de Monsieur Chadenet et auprès de la SCI Bois Ban (détenue par la famille Lener)

La location est faite au prix du marché. Aucun expert indépendant n'a produit de rapport d'équité sur le loyer demandé.

Cette convention prévoit une indexation du loyer sur l'indice national de la construction publié par l'INSEE.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de BAC MAJESTIC, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés, établis en normes IFRS, pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2008 et 2007 et pour le premier semestre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

9.1.1. BILAN CONSOLIDE

Bilan - actif (en K€)	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	2 770	4 195	5 510	4 885
Films et droits audiovisuels, prod. audiovisu.	24 299	30 160	39 074	45 296
Autres immobilisations incorporelles	111	74	70	110
Immobilisations corporelles	655	976	438	485
Participations mises en équivalence	8	14	15	125
Actifs financiers	533	1 327	1 214	532
Créances clients et autres débiteurs	7 156	6 858	0	0
Actif non courant	35 535	43 605	46 320	51 433
Stocks et en-cours	581	1 063	1 483	1 110
Créances clients	7 964	13 349	18 221	19 721
Autres créances	15 556	20 033	26 400	24 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	888	1 116	1 475	2 098
Actifs détenus en vue de la vente	16 107	-	-	-
Actif courant	41 096	35 561	47 579	47 066
Total actif	76 631	79 166	93 899	98 499

Bilan - passif (en K€)	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	-3 730	-702	4 286	22 836
Emprunts et dettes financières	3 214	2 317	5 909	3 083
Autres passifs non courants	15 893	16 570	6 230	5 304
Provisions à long terme	1 825	1 960	1 519	1 195
Passifs d'impôt différé	-	145	0	1 204
Passif non courant	20 932	20 992	13 657	10 787
Emprunts et dettes financières	3 717	10 864	12 062	16 394
Provisions	0	0	1 721	574
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	41 312	48 012	62 173	47 908
Passifs détenus en vue de la vente	14 400	-	-	-
Passif courant	59 429	58 876	75 956	64 876
Total des Passifs	80 361	79 868	89 613	75 663
Total des capitaux propres et du passif	76 631	79 166	93 899	98 499

■ Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Au 30 juin 2010 la valeur nette du total bilan consolidé de MILLIMAGES s'élève à 76,6 M€, contre 79,2 M€ un 31 décembre 2009.

Le montant des capitaux propres consolidés s'établit à -3,7 M€ (négatif) au 30 juin 2010 contre -702 K€ au 31 décembre 2009. Cette dégradation s'explique par le résultat net consolidé déficitaire au premier semestre 2010.

L'endettement financier net du Groupe a diminué de 6,1 M€ au premier semestre 2010 et ressort à 6,0 M€ (vs 12,1 M€ au 31 décembre 2009) sur la base d'un montant des dettes financières de 6,9 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 0,9 M€. La diminution de l'endettement financier net est également le résultat de la vente de Gédéon Programmes.

■ Exercice clos le 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, la valeur nette du total bilan consolidé de MILLIMAGES s'élève à 79,2 M€, contre 93,9 M€ un an plus tôt.

Cette baisse est principalement liée à la diminution du poste « Films et droits audiovisuels, production incorporelles » (baisse de 9 M€) et des créances (baisse de 4,4 M€) à l'actif du bilan et à la baisse des « dettes fournisseurs et autres créditeurs » (baisse de 14 M€) au passif du bilan consolidé.

Le montant des capitaux propres consolidés s'établit à -702 K€ (négatif) au 31 décembre 2009 contre 4,3 M€ (positif) au 31 décembre 2008. Cette dégradation s'explique par un résultat net consolidé 2009 déficitaire de -5,0 M€.

L'endettement financier net du Groupe a diminué de 4,4 M€ sur l'exercice 2009 et ressort à 12,1 M€ (vs 16,5 M€ un an plus tôt) sur la base d'un montant des dettes financières de 13,2 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 1,1 M€.

■ Exercice clos le 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, la valeur nette du total bilan consolidé de MILLIMAGES s'élève à 93,9 M€, contre 98,5 M€ un an plus tôt.

Cette baisse s'explique principalement

- par la diminution du poste « Films et droits audiovisuels, production incorporelles » (- 6,2 M€) à l'actif du bilan ;
- et par un résultat net déficitaire (-15,5 M€) part du groupe, non compensé intégralement par l'augmentation du poste « dettes fournisseurs et autres créditeurs » (+ 14,3 M€) au passif du bilan consolidé.

Le montant des capitaux propres consolidés s'établit à 4,3 M€ au 31 décembre 2008 contre 22,8 M€ au 31 décembre 2007. Cette dégradation s'explique par un résultat net consolidé 2008 part du groupe déficitaire de -15,5 M€ environ.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 16,5 M€ sur la base d'un montant des dettes financières de 18,0 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 1,5 M€.

Le gearing ressort à 385%.

■ Exercice clos le 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, la valeur nette du total bilan consolidé de MILLIMAGES s'élève à 98,5 M€, contre 74,2 M€ un an plus tôt, soit une augmentation d'environ 24,3 M€.

Cette hausse s'explique principalement

- par l'augmentation du poste « Films et droits audiovisuels, production incorporelles » (+7,9 M€) ainsi que des créances (+14,5 M€) à l'actif du bilan ;
- et à l'augmentation des emprunts et dettes financières (+10,2 M€), et des dettes fournisseurs et autres créditeurs (+12 M€) au passif du bilan consolidé.

Le montant des capitaux propres consolidés s'établit à 22,8 M€ au 31 décembre 2007, quasi stable par rapport au montant au 31 décembre 2006 (23,1 M€).

L'endettement financier net du Groupe ressort à 17,4 M€ sur la base d'un montant des dettes financières de 19,5 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 2,1 M€.

Le gearing ressort à 76,1%.

9.1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

RESULTAT EN K€	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
Chiffre d'affaires et Subventions	29 569	32 313	38 223
Autres produits de l'activité	314	169	1 526
Production immobilisée et stockée	12 177	14 689	13 643
Achats	-17 996	-28 265	-26 338
Impôts, taxes et versements assimilés	-407	-212	-345
Charges de personnel	-9 233	-10 189	-10 135
Amortissements et provisions	-18 295	-25 800	-21 269
Résultat opérationnel courant	-3 871	-17 295	-4 695
Autres produits et charges opérationnels	-234	-360	275
Résultat opérationnel	-4 105	-17 655	-4 421
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	271	234	299
Coût de l'endettement financier brut	-1 035	-1 340	-1 660
Coût de l'endettement financier net	-764	-1 106	-1 360
Autres produits et charges financiers	14	-422	-102
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-147	-295	-131
Résultat avant impôts	-5 002	-19 478	-6 014
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	-14	1 204	-464
Résultat de la période	-5 016	-18 274	-6 478
Autres éléments du résultat global :			
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-34	76	0
Résultat Global total de la période	-5 050	-18 198	-6 478
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société	-3 492	-15 452	-2 279
Participations ne donnant pas le contrôle	-1 523	-2 822	-4 199
Résultat de la période	-5 016	-18 274	-6 478
Résultat par action (non dilué)	-0,36	-1,58	-0,23
Résultat par action (dilué)	-0,36	-1,58	-0,23

RESULTAT EN K€	30/06/2010 6 mois	30/06/2009 6 mois
Chiffre d'affaires et Subventions	6 108	10 888
Autres produits de l'activité	784	193
Production immobilisée et stockée	2 688	2 831
Achats	-7 822	-8 848
Charges de personnel	-2 187	-2 821
Impôts, taxes et versements assimilés	-72	-105
Amortissements et provisions	-2 952	-5 409
Résultat opérationnel courant	-3 454	-3 272
Autres produits et charges opérationnels	9	-191
Résultat opérationnel	-3 445	-3 463
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	102	162
Coût de l'endettement financier brut	-239	-430
Coût de l'endettement financier net	-137	-268
Autres produits et charges financiers	-20	70
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-4	-16
Résultat avant impôt sur le résultat	-3 607	-3 677
Impôt sur le résultat		-16
Résultat net des activités poursuivies	-3 607	-3 693
Résultat net des activités en cours de cession	511	-416
Résultat net	-3 095	-4 109
Résultat net de la période attribuable au groupe	-1 378	-4 103
Résultat net de la période attribuable aux intérêts minoritaires	-1 717	-6

■ Chiffre d'affaires

✓ Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

A périmètre constant, retraité de la cession de Gédéon Programmes le 2 août 2010, le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 30 juin 2010 à 6,1 M€ contre 10,8 M€ pour la même période en 2009.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Animation » s'établit à 1,9 M€ contre 5,9 M€ au 1^{er} semestre 2009. La diminution entre les deux périodes provient essentiellement de l'absence de livraisons au 1^{er} semestre 2010 (contre 2,0 M€ au 1^{er} semestre 2009), et de la baisse du marché publicitaire.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Cinéma » s'établit à 4,2 M€ au 1^{er} semestre 2010 contre 4,9 M€ sur la même période en 2009, correspondant à 5 films sur chacune des deux périodes. La baisse constatée reflète les difficultés que connaît la distribution de films indépendants.

Durant le 1^{er} semestre 2010, les cinq films que le Groupe a sortis en salles sont :

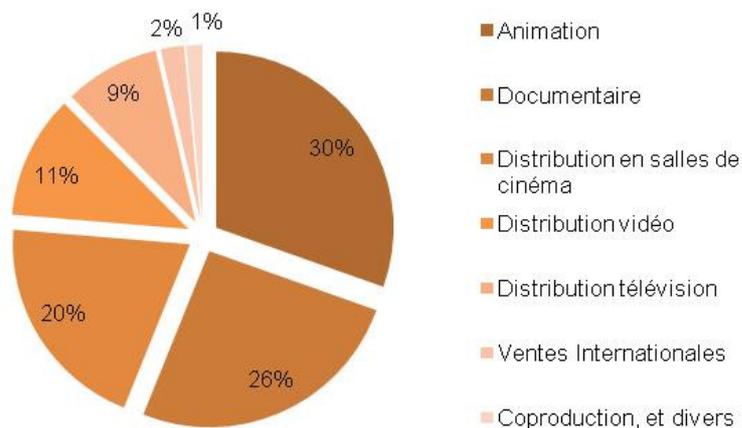
- *Disgrâce*
- *Fleur du Désert*
- *Ligne de front*
- *La Comtesse*
- *Eyes of war*

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Au terme de l'exercice 2009, MILLIMAGES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 29,6 M€, en baisse de 8,5 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Répartition du chiffre d'affaires 2009 consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2009)

Source : MILLIMAGES



Au cours de l'exercice 2009, **le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « animation »** a atteint 9 M€, soit 30% de l'activité du Groupe, en augmentation de 13,7% par rapport à 2008. Le dynamisme s'explique par la livraison de long métrage tels « Lascars » et des séries telles « Zoolane 3 » et « Rocket Jo ».

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « documentaire » s'est élevé à 7,6 M€, soit 26% de l'activité du Groupe, en augmentation de 4,9% par rapport à 2008. 82 heures de programmes ont été livrées en 2009 contre 68 en 2008. La Société a en outre lancé une activité Magazines en produisant ADN pour France 2.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles » (y compris subventions) a atteint 6,0 M€, soit 20% de l'activité du Groupe. Le chiffre d'affaires de cette activité correspond aux recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma (sur la base des entrées en salles). Un nombre total de 12 films sont sortis en 2009 contre 16 en 2008.

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo en France s'établit à 3,3 M€, soit 11% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 4,3 M€ en 2008. Cette baisse s'explique par la diminution du prix de vente des DVD et d'un planning éditorial moins chargé.

Le chiffre d'affaires de la distribution TV en France ressort à 2,6 M€, soit 9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 3,4 M€ en 2008. Les recettes correspondent à la vente des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises.

A l'international et dans un contexte difficile, les ventes ont atteint 0,6 M€ en 2009 (vs 0,3 M€ en 2008) soit une contribution au chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 2%. Les recettes correspondent à la cession des droits à l'étranger (constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre).

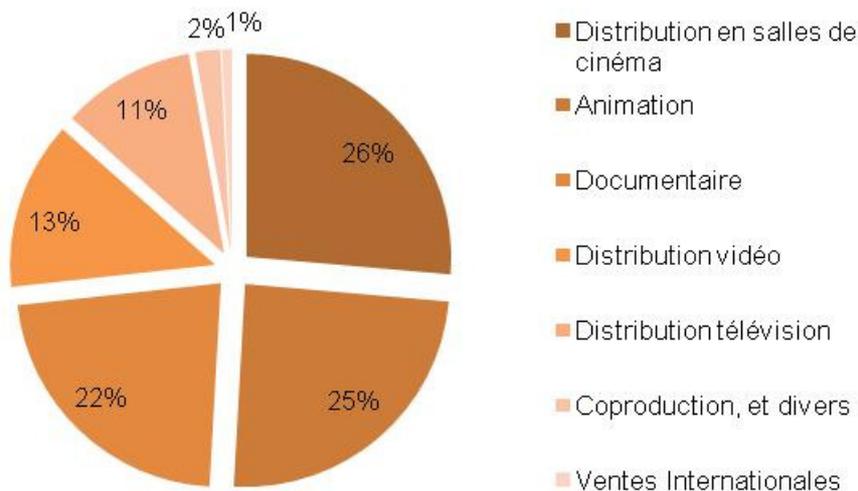
Enfin, **l'activité de coproduction** (et divers) est restée faible en 2009 et a représenté 1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Au terme de l'exercice 2008, MILLIMAGES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 32,3 M€, en baisse de 15,5 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Répartition du chiffre d'affaires 2008 consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2008)

Source : MILLIMAGES



Au cours de l'exercice 2008, le **chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles »** (y compris subventions) a atteint 8,5 M€, soit 26% de l'activité du Groupe. Le nombre de films sortis en 2008 est de 16 contre 17 en 2007. La période a notamment été marquée par le succès des films « Conte de Noël », « Chasseurs de dragons », « Survivre avec les loups » et « Niko le petit renne », qui ont totalisé près de 2,3 millions d'entrées.

Le **chiffre d'affaires consolidé de l'activité « animation »** ressort à 7,9 M€, soit 25% de l'activité du Groupe. La baisse observée par rapport à 2007 est due au moindre volume des livraisons et à la conjoncture difficile sur le marché international.

Le **chiffre d'affaires consolidé de l'activité « documentaire »** s'est élevé à 7,2 M€, soit 22% de l'activité du Groupe. La Société a notamment produit les documentaires « les nouveaux explorateurs » saison 2 diffusée sur Canal+, « le monde des couleurs » diffusé sur Arte, « Authentik Aventures » diffusée sur Voyage.

Le **chiffre d'affaires de la distribution Vidéo** en France s'établit à 4,3 M€, soit 13% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et stable par rapport à 2007.

Le **chiffre d'affaires de la distribution TV** en France ressort à 3,4 M€, soit 11% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 3,6 M€ en 2007. Les recettes correspondent à la vente des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises.

A l'**international** et dans un contexte difficile, les ventes ont atteint 0,3 M€ en 2008 (vs 1,6 M€ en 2007) La baisse de ce chiffre d'affaires est due au petit nombre de nouveaux mandats internationaux en 2008, ainsi qu'à la conjoncture internationale difficile.

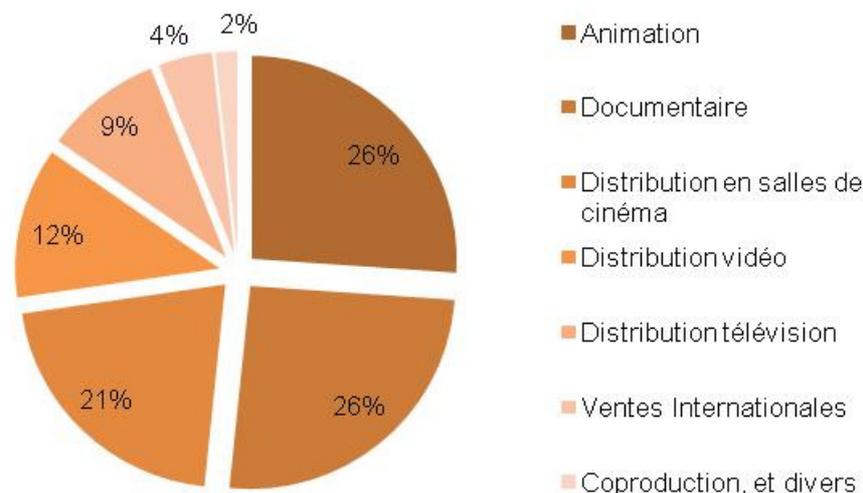
Enfin, l'**activité de coproduction** (et divers) est restée faible en 2008 et a représenté 2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Au terme de l'exercice 2007, MILLIMAGES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 38,2 M€, en hausse de 23,8 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Répartition du chiffre d'affaires 2007 consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2007)

Source : MILLIMAGES



Au cours de l'exercice 2007, Le **chiffre d'affaires consolidé de l'activité « animation »** ressort à 10,0 M€, soit 26% de l'activité du Groupe.

Le **chiffre d'affaires consolidé de l'activité « documentaire »** s'est élevé à 9,8 M€, représentant 26% de l'activité du Groupe. La Société a notamment produit les documentaires « le club des explorateurs », « Maud Fontenoy - A contre courant », « Pole Airship » et « La minute polaire ».

Le **chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles »** (y compris subventions) a atteint 8,0 M€, soit 21% de l'activité du Groupe. Le nombre de films sortis en 2007 est de 17 contre 18 en 2006. Certains films ont connu un échec lors de leur sortie en salles mais le Groupe a distribué le film « 4 mois, 3 semaines, 2 jours » de Christian Mungiu, récompensé de la Palme d'Or au Festival de Cannes.

Le **chiffre d'affaires de la distribution Vidéo** en France s'établit à 4,6 M€, soit 12% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 4,4 M€ en 2006. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du nombre de vidéos sorties sur la période (57 titres sur l'année contre 37 en 2006). Ces titres incluent des films tels que « Tideland », « Shortbus », « Le pressentiment », « The last Show », « Scorpion », « Miss Potter », mais également des rééditions de films du catalogue de BAC : « The Barber », « Barton Fink », « Ghost Dog » et « Pulp Fiction ». Au 31 décembre 2007, le catalogue de BAC FILMS représente 257 titres.

Le **chiffre d'affaires de la distribution TV** en France a atteint 3,6 M€ en 2007, soit 9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 3,0 M€ en 2006. Les revenus sur les ventes TV ont donc augmenté, traduisant directement les premières recettes TV des films sortis en salles en 2006, notamment « La véritable histoire du petit chaperon rouge », « Transamerica ». Des films du catalogue ont également été vendus en Télévision avec notamment les rediffusions de « Will Hunting », « Shorts Cuts », « The Snapper », etc.

Le **chiffre d'affaires des Ventes International** atteint 1,6 M€ en 2007 (vs 2,3 M€ en 2006) soit une contribution au chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 4%. Le catalogue de BAC FILMS de ventes internationales représente 16 films.

Enfin, l'**activité de coproduction** (et autres produits) a représenté 2% des revenus du Groupe.

■ **Résultat opérationnel**

✓ **Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Malgré la baisse du chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2009, du principalement à l'absence de livraison de séries ou de long métrage d'animation, le résultat opérationnel se maintient au même niveau qu'au premier semestre 2009. Il ressort en perte de 3,45 M€.

Ce résultat déficitaire s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé (6,1 M€) et de production immobilisée et stockée (2,7 M€) insuffisants pour couvrir les postes « Achats et charges externes » (7,8 M€), « Charges de personnel » (2,2 M€) et « Amortissements et provisions nets » (3,0 M€).

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Le résultat opérationnel de l'exercice 2009 s'établit à -4,1 M€ (négatif), contre -17,7 M€ (négatif) au 31 décembre 2008.

Ce résultat déficitaire s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé (29,6 M€) et de production immobilisée et stockée (12,2 M€) insuffisants pour couvrir les postes « Achats » (18 M€), « Charges de personnel » (9,2 M€) et « Amortissements et provisions » (18,3 M€).

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Au 31 décembre 2008, le résultat opérationnel de l'exercice se traduit par une perte de 17,7 M€, contre -4,4 M€ (négatif) au 31 décembre 2007.

Ce résultat déficitaire s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé (32,3 M€) et de production immobilisée et stockée (14,7 M€) insuffisants pour couvrir les postes « Achats » (28,3 M€), « Charges de personnel » (10,2 M€) et « Amortissements et provisions » (25,8 M€).

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Le résultat opérationnel de l'exercice 2007 est devenu déficitaire et s'établit à -4,4 M€ (négatif) contre un résultat bénéficiaire de 5,1 M€ lors de l'exercice 2006.

L'augmentation du chiffre d'affaires annuel (+7,4 M€) et de la production immobilisée et stockée (+8,6 M€) n'a pas permis de compenser la forte augmentation des charges notamment des achats (+9,2 M€) qui ressortent à 26,3 M€, des charges de personnel (+5,4 M€) qui s'établissent à 10,1 M€ et enfin des amortissement et provisions (+ 7,6 M€) qui atteignent 21,3 M€ à la clôture de l'exercice 2007.

■ **Résultat Net**

✓ **Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Au 30 juin 2010, le résultat net consolidé de MILLIMAGES se traduit par une perte de 3,1 M€ contre une perte de 4,1 M€ lors du premier semestre 2009.

Ce résultat déficitaire s'explique par le montant du résultat opérationnel déficitaire (-3,45 M€) auquel il convient d'impacter principalement le coût de l'endettement financier net, soit 137 K€. Le résultat net des activités en cours de cession (+511 K€) vient compenser partiellement le déficit.

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Au 31 décembre 2009, le résultat net consolidé de MILLIMAGES se traduit par une perte de 5,0 M€ contre une perte de 18,2 M€ lors de l'exercice précédent.

Ce résultat déficitaire s'explique par le montant du résultat opérationnel déficitaire (-4,1 M€) auquel il convient d'impacter le coût de l'endettement financier net, soit 764 K€, les autres produits et charges financiers qui ressortent presque nuls (+14 K€) en 2009, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (-147 K€), les charges et produits d'impôt sur le résultat (-14 K€) et enfin les écart de change (-34 K€).

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Au 31 décembre 2008, le résultat net consolidé de MILLIMAGES est déficitaire et ressort à -18,3 M€ contre une perte de 6,5 M€ lors de l'exercice précédent.

Ce résultat déficitaire s'explique par le montant du résultat opérationnel déficitaire (-17,7 M€) auquel il convient d'impacter le coût de l'endettement financier net, soit 1,1 M€, les autres produits et charges financiers qui ressortent presque nuls (-422 K€) en 2008, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (-295 K€), les charges et produits d'impôt sur le résultat (+1,2 M€) et enfin les écart de change (+76 K€).

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Au 31 décembre 2007, le résultat net consolidé de MILLIMAGES se traduit par une perte de 6,5 M€.

Ce résultat déficitaire s'explique par le montant du résultat opérationnel déficitaire (-4,4 M€) auquel il convient d'impacter le coût de l'endettement financier net, soit 1,4 M€, le solde net des autres produits et charges financiers (-102 K€) en 2007, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (-131 K€), et les charges et produits d'impôt sur le résultat (-464 K€).

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de MILLIMAGES dépend du dynamisme des marchés adressés. Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Millimages, a cédé le 19 juillet 2010 sa participation de 65,1% dans le capital de la société de production de documentaires Gédéon Programmes (cf. § 12.1 « *Principales tendances entre le 31 décembre 2009 et la date du document de référence* » du présent document.) à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société. Cette cession intervient dans une logique de désendettement du Groupe.

Pour rappel, au 31 décembre 2009, Gédéon Programmes contribuait pour 25% au chiffre d'affaires consolidé du groupe Millimages. Le résultat net 2009 réalisé par Gédéon Programmes a été de 172 K€.

La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010.

9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)

Variation des capitaux propres	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Soldes au 31 décembre 2009	391	19 826	-15 912	-3 492	813	-1 515	-702
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-3 492	3 492	0	0	0
Variation de périmètre et divers					0		0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			18		18		18
Résultat de la période				-1 378	-1 378	-1 718	-3 096
Divers			-57		-57	107	50
Soldes au 30 juin 2010	391	19 826	-19 443	-1 378	-604	-3 126	-3 730

10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

10.2.1. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES ANNUELS

Flux en K€	31/12/09 12 mois	31/12/08 12 mois	31/12/07 12 mois
Opérations d'exploitation :			
Résultat net	-3 492	-15 451	-2 279
Charge d'impôt	14	-1 204	463
Dotations nettes aux amortissements et provisions	18 295	25 801	21 269
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	18	5	21
Résultat des minoritaires	-1 523	-2 821	-4 199
Résultat mis en équivalence	147	295	131
+ et – values sur cessions d'immobilisations	234	360	-275
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 325	9 363	3 226
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	15 018	16 348	18 357
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations	197	0	2 644
Acquisitions d'immobilisations	-14 324	-21 151	-23 264
Variation des dettes sur immobilisations	3 622	-827	0
Incidence des variations de périmètre	-28	-393	-6 425
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 533	-22 371	-27 045
Opérations de financement :			
Augmentation de capital	41	0	5 448
Autres flux liés aux opérations de financement : frais augmentation de capital	0	0	-443
Rachats et reventes d'actions propres	0	466	0
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	24 916	18 953	14 132
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	-29 885	-14 044	-9 811
Variation des prêts et dépôt de garantie	-95	-316	0
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-5 023	5 059	9 326
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)	-538	-964	638
Trésorerie d'ouverture	1 131	2 095	1 457
Trésorerie de clôture	593	1 131	2 095
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement	38	58	83
Disponibilités	1 078	1 417	2 015
Concours bancaires courants	-523	-344	-3
Total	593	1 131	2 095

10.2.2. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES SEMESTRIELS

	30.06.10	30.06.09
Opérations d'exploitation		
Résultat net des activités	-1 378	-4 103
<i>dont résultat net des activités en cours de cession</i>	<i>511</i>	<i>-416</i>
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>	<i>-1 889</i>	<i>-3 687</i>
Charge d'impôt	0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 952	5 409
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	18	0
Résultat des minoritaires	-1 718	-6
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	16
Résultat net des cessions d'immobilisations	-9	191
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	9 775	109
<i>Sous-total opérations d'exploitation (activités poursuivies)</i>	<i>9 133</i>	<i>2 032</i>
<i>Opérations d'exploitation (activités en cours de cession)</i>	<i>4 285</i>	<i>3 278</i>
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 418	5 310
Opérations d'investissement (activités poursuivies)		
Acquisitions et cessions d'immobilisations	-3 591	-3 203
Variation des dettes sur immobilisations	-3 815	3 571
Incidence des variations de périmètre	0	-28
<i>Sous-total opérations d'investissement (activités poursuivies)</i>	<i>-7 406</i>	<i>340</i>
<i>Opérations d'investissement (activités en cours de cession)</i>	<i>-4 446</i>	<i>-2 788</i>
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-11 852	-2 448
Opérations de financement (activités poursuivies)		
Augmentation de capital	0	8
Autres flux liés aux opérations de financement	248	0
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	3 386	4 674
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	-5 887	-7 663
Variation des prêts et dépôt de garantie	-25	21
<i>Sous-total opérations de financement (activités poursuivies)</i>	<i>-2 278</i>	<i>-2 960</i>
<i>Opérations de financement (activités en cours de cession)</i>	<i>235</i>	<i>-436</i>
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 043	-3 396
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)	-477	-534
Trésorerie d'ouverture	593	1 131
Variation de la trésorerie provenant des activités poursuivies	-551	-588
Variation de la trésorerie provenant des activités en cours de cession	74	54
Trésorerie de clôture	116	597
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités poursuivies</i>	<i>888</i>	<i>-</i>
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités poursuivies</i>	<i>-852</i>	<i>-</i>
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités en cours de cession</i>	<i>184</i>	<i>-</i>
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités en cours de cession</i>	<i>-104</i>	<i>-</i>

10.2.3. PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2010

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2010 s'élève à 593 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 3,6 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 9,8 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 13,4 M€ y compris activité en cours de cession.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement lors du premier semestre 2010 est de - 11,9 M€. Le Groupe a procédé a des acquisitions et à des cessions d'immobilisations pour un montant net de -3,6 M€. Le flux net intègre également une variation négative des dettes sur immobilisations d'un montant de -3,8 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement au premier semestre 2010 s'élève à -2,0 M€. Cette diminution correspond à la diminution de l'endettement financier.

Au terme du premier semestre 2010, la trésorerie a diminué de 477 K€ et s'établie à 116 K€.

10.2.4. EXERCICE 2009

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2009 s'élève à 1 131 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 13,7 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 1,3 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 15,0 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est de - 10,5 M€. Le Groupe a procédé a des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 14,3 M€ et a cédé des immobilisations (197 K€). Le flux net intègre également une variation positive des dettes sur immobilisations d'un montant de 3,6 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financements s'élève à -5,0 M€. Cette diminution correspond uniquement à la diminution de l'endettement financier.

Au terme de l'exercice 2009, la trésorerie a diminué de 538 K€ et s'établie à 593 K€.

10.2.5. EXERCICE 2008

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2008 s'élève à 2 095 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2008, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'élève à 7,0 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement de 9,4 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 16,3 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements atteint – 22,4 M€ en 2008. Le Groupe a notamment procédé a des acquisitions d'immobilisations pour un montant global de 21,2 M€. Le flux net intègre également une variation négative des dettes sur immobilisations de -827 K€ ainsi qu'une variation négative des variations de périmètre (-393 K€).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financements s'élève à 5,1 M€. Ce flux s'explique par des rachats et reventes d'actions propres (impact positif de 466 K€) et par l'augmentation de l'endettement financier (+4,6 M€).

Au terme de l'exercice 2008, la trésorerie a diminué de 964 K€ et s'établie à 1 131 K€.

10.2.6. EXERCICE 2007

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2007 s'élève à 1 457 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2007, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'élève à 15,1 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement de 3,2 M€ le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 18,4 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements atteint – 27,0 M€ en 2007. Le Groupe a procédé a des cessions d'immobilisations pour 2,6 M€, à des acquisitions d'immobilisations pour un montant global de 23,3 M€. Le flux net intègre également l'incidence des variations de périmètre (-6,4 M€).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financements s'élève à 9,3 M€. Ce flux intègre une augmentation de capital d'un montant de 5,4 M€ à laquelle il convient d'impacter 443 K€ liés aux frais d'émission, et également une augmentation des dettes financières de 4,3 M€.

Au terme de l'exercice 2007, la trésorerie a augmenté de 638 K€ pour s'établir à 2 095 K€.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

Au 30 juin 2010, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement est la suivante :

En K€ - hors Gédéon Programmes	30/06/2010	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 941	3 727	3 214	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement crédit bail	0	0	0	0
Total	6 941	3 727	3 214	0

Le détail des conditions d'emprunts et de la structure des financements est détaillé au paragraphe 4.1 « Risques de liquidité » du présent document de référence.

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

L'appel aux organismes de financement spécialisé dans le secteur de l'audiovisuel permettra à la Société de financer ces futures acquisitions. Ces financements seront obtenus grâce à des contrats de vente signés avec des chaînes de télévision pour des diffusions pour les années à venir.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

11.2. BREVETS

Néant

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2009 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

12.1.1. RESULTATS SEMESTRIELS 2010

Communiqué de presse - Paris, le 15 octobre 2010

En M€, au 30 juin	S1 2010	S1 2009 Pro-forma	S1 2009 publié
Chiffre d'affaires (dont subventions)	6,1	10,8	13,2
Amortissements	(2,9)	(5,4)	(7,7)
Résultat Opérationnel Courant	(3,4)	(3,3)	(3,6)
Autres charges et produits opérationnels	-	(0,2)	(0,2)
Résultat opérationnel	(3,4)	(3,4)	(3,8)
Coût l'endettement financier	(0,1)	(0,3)	(0,4)
Résultat net des activités poursuivies	(3,6)	(3,7)	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0,5	(0,4)	
Résultat net	(3,1)	(4,1)	(4,1)
Dont résultat net part du groupe*	(1,4)	(4,1)	(4,1)

* Au 31 décembre 2009, il a été fait application par anticipation de la norme IAS 27 révisée (cf. §7 de l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009). Si la même méthode avait été appliquée au 30 juin 2009, le résultat net part du groupe aurait été de -2 M€, à comparer au -1,4 M€ du 30 juin 2010.

Préambule

Millimages a constaté la réalisation définitive de la cession de Gédéon Programmes le 2 août 2010. En application de la norme IFRS 5, le résultat de Gédéon Programmes est présenté sur une seule ligne (résultat net des activités cédées), tant pour le premier semestre 2010 que pour le premier semestre 2009 pro-forma. Par souci de comparabilité, tous les chiffres 2009 commentés ci-après sont retraités ainsi.

Chiffre d'affaires

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 30 juin 2010 à 6,1 M€ contre 10,8 M€ pour la même période en 2009.

Le **chiffre d'Affaires Animation** s'établit à 1,9 M€ contre 5,9 M€ au 1^{er} semestre 2009. La diminution entre les deux périodes provient essentiellement de l'absence de livraisons de films ou séries au 1^{er} semestre 2010 (qui représentait un chiffre d'affaires de 2,6 M€ au 1^{er} semestre 2009), et de la baisse du marché publicitaire.

Le **chiffre d'Affaires Cinéma** s'établit à 4,2 M€ au premier semestre 2010 contre 4,9 M€ sur la même période en 2009. Il correspond à 5 films sur chacune des deux périodes. La baisse constatée reflète les difficultés que connaît la distribution de films indépendants.

Résultats financiers

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, le résultat net des activités poursuivies se maintient au même niveau qu'au premier semestre 2009.

Compte tenu de la part des minoritaires dans Bac Majestic, le résultat net de la période attribuable au groupe est de -1,4 M€ contre -2 M€ au premier semestre 2009, à méthodes comptables constantes.

Perspectives du second semestre 2010

Animation : Les séries « Simsala 2 » (26x26') et Nuts Nuts Nuts (13x3') devraient être intégralement livrées, ainsi qu'une partie de « Diego Oasis » (52x11'). La production de Mouk (65x11') se poursuit, tandis que la société prévoit de mettre en production Mon Robot et moi (52x13').

Cinéma : Au second semestre 2010, la société a déjà sorti « D'amour et d'eau fraîche » avec Anaïs Demoustier et Pio Marmai, « Be bad », une comédie interprétée par Michael Cera (Juno), et « Captifs », un thriller avec Zoë Félix. Sortira ensuite « Welcome to the Rileys » (10 novembre) avec Kristen Stewart (Twilight) et James Gandolfini (Les Sopranos), qui était sélectionné au Festival de Deauville.

12.1.2. MILLIMAGES CEDE SA PARTICIPATION DANS GEDEON PROGRAMMES

Communiqué de presse - Paris, le 19 juillet 2010

Millimages cède sa participation dans Gédéon Programmes

Millimages a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du fondateur de la société.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Millimages réuni le 30 juin 2010.

Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 fait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires. Le prix de cession sera intégralement payé en numéraire.

Pour rappel, avec 7,7 M€ de chiffre d'affaires au 31 décembre 2009, Gédéon Programmes contribuait pour environ 25% au chiffre d'affaires consolidé du groupe Millimages.

Une fois l'opération finalisée, le Groupe Millimages concentrera ses efforts et ses moyens financiers sur ses deux activités :

- Animation : poursuite de la production des séries « Simsala 2 » (26x26'), « Diego Oasis » (52x11') et Mouk (65x11') et mise en production de deux nouvelles séries : Nuts Nuts Nuts (13x3'), et Mon Robot et moi (52x13') ;
- Cinéma (filiale Bac Majestic) : la société prévoit la sortie en salles de 5 à 6 films au second semestre et l'édition d'environ 40 titres en DVD et sur les plateformes de téléchargement numérique.

Davantage de détails sur cette opération seront fournis lors de la publication des résultats semestriels 2010 du Groupe Millimages.

12.1.3. CESSION DE LA FILIALE GEDEON PROGRAMMES

Communiqué de presse - Paris, le 2 août 2010

Cession de Gédéon Programmes

Millimages, détenteur de 65,1% du capital de la société de production de documentaires Gédéon Programmes, a annoncé la cession de cette filiale le 19 juillet dernier. Les conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention des financements nécessaires, ont été levées ce jour. Dès lors cette cession est entièrement finalisée.

Pour rappel, au 31 décembre 2009, Gédéon Programmes contribuait pour 25% au chiffre d'affaires consolidé du groupe Millimages.

La déconsolidation de Gédéon Programmes prendra effet au 1^{er} juillet 2010.

12.1.4. CHIFFRE D'AFFAIRES 1^{ER} SEMESTRE 2010 : 5,9 M€ HORS GEDEON PROGRAMMES

Communiqué de presse - Paris, le 5 août 2010

En M€, au 30 juin (IFRS, non audité)	S1 2010	S1 2009
Animation	1,7	5,9
Cinéma	4,2	4,9
Chiffre d'affaires total ⁽¹⁾	5,9	10,8

(1) Dont subventions 0,0 M€ au premier semestre 2010 (contre 1,1 M€ au premier semestre 2009)

Préambule

Millimages a constaté la réalisation définitive de la cession de Gédéon Programmes le 2 août 2010. En application de la norme IFRS 5, son chiffre d'affaires ne doit plus être présenté dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe. Afin de permettre une meilleure comparabilité entre les deux périodes,

les chiffres 2009 ont été retraités pour exclure le chiffre d'affaires Gédéon Programmes. A titre d'information, le chiffre d'affaires de Gédéon Programmes est de 3,3 M€ au 1^{er} semestre 2010, contre 2,2 M€ au 1^{er} semestre 2009.

Chiffre d'affaires

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 30 juin 2010 à 5,9 M€ contre 10,8 M€ pour la même période en 2009.

Le chiffre d'Affaires Animation s'établit à 1,7 M€ contre 5,9 M€ au 1^{er} semestre 2009. La diminution entre les deux périodes provient essentiellement de l'absence de livraisons au 1^{er} semestre 2010 (contre 2,6 M€ au 1^{er} semestre 2009), et de la baisse du marché publicitaire.

Le chiffre d'Affaires Cinéma s'établit à 2,0 M€ au premier semestre 2010 contre 2,8 M€ sur la même période en 2009, correspondant à 5 films sur chacune des deux périodes.

Perspectives second semestre 2010

Animation : Les séries « Simsala 2 » (26x26') et Nuts Nuts Nuts (13x3') devraient être intégralement livrées, ainsi qu'une partie de « Diego Oasis » (52x11'). La production de Mouk (65x11') se poursuit, tandis que la société prévoit de mettre en production Mon Robot et moi (52x13') à la rentrée.

Cinéma : Au second semestre 2010, la société envisage de sortir 5 à 6 films, dont « D'amour et d'eau fraîche » avec Anaïs Demoustier et Pio Marmai (18 août), « Be bad » (1er septembre), une comédie interprétée par Michael Cera (Juno), « Welcome to the Rileys » (novembre) avec Kristen Stewart (Twilight) et James Gandolfini (Les Sopranos), en compétition au Festival de Deauville, ainsi que le film d'animation «Le marchand de sable » en décembre.

Rappel des chiffres d'affaires trimestriels du S1 2009 et 2010

En M€	T1		T2		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
CA total hors documentaires	2,8	3,1	8,0	2,8	10,8	5,9
Animation	0,9	1,2	5,0	0,5	5,9	1,7
Cinéma	1,9	1,9	3,0	2,3	4,9	4,2

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MILLIMAGES

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours (clôture au 31 décembre 2010).

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document de référence, le Conseil d'Administration de MILLIMAGES est composé de 3 administrateurs.

■ Roch LENER : Président du Conseil d'Administration

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	10 Juin 1993
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/10
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de MILLIMAGES S.A. Director de MILLIMAGES UK Président - Directeur Général de BAC MAJESTIC S.A. Président – Directeur Général de la société BAC FILMS SA. Président de la société PRO VIDEO GROUP SAS
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL KID MEDIA MANAGEMENT Gérant de la SCI Bois-bans Administrateur d'INTERCONSTRUCTION OUEST SA Gérant de la SCI ENEZ ART
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la société GEDEON PROGRAMMES

■ Jonathan PEEL : administrateur

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	30/06/1997
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/14
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Director de MILLIMAGES UK Chairman de MILLIMAGES UK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **John REYNOLDS : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Date de première nomination	30/06/2005
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/10
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Managing Director de MILLIMAGES UK
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Director of PACT Ltd

Il n'existe aucun lien familial entre les 3 administrateurs.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au siège social de la Société. Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration (Monsieur Roch LENER) assure les fonctions de la direction générale de MILLIMAGES. Monsieur Michel LIBERMAN assume les fonctions de directeur général délégué depuis le 24 septembre 2007, mais il n'est pas administrateur de la Société.

Roch LENER :

Né le 10 juin 1956, Roch LENER est diplômé de l'ESSEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques.

En 1992, il rachète la société de production de films d'animation MILLIMAGES dont il est Président depuis plus de 15 ans. MILLIMAGES compte parmi les leaders européens du dessin animé grâce à la qualité et la créativité de ses programmes qui en font une marque reconnue par les professionnels du monde entier.

En 2000, il remporte le Prix du Producteur Français de télévision décerné par la PROCIREP pour ses qualités d'initiateur, d'entrepreneur et d'exportateur de programmes audiovisuels. L'introduction en bourse de MILLIMAGES sur le Nouveau Marché Euronext Paris en juin 2001 lui permet de poursuivre et de conforter son développement. En s'associant à GEDEON PROGRAMMES en 2002 (il devient administrateur), l'un des leaders européens du documentaire, MILLIMAGES élargit son offre dans la production audiovisuelle.

A partir de 2000, Roch LENER lance MILLIMAGES dans la production de long-métrage d'animation avec « Couac, le vilain petit canard » de Deane Taylor, « Carnivale » de Deane Taylor, « Renaissance » de Christian Volckman, « Piccolo, Saxo et Cie » de Marco Villamizar, Eric Gutierrez et Frédéric Lafitte-Matalas, puis enfin « Lascars » de Albert Pereira Lazaro et Emmanuel Klotz.

En mai 2004, Roch LENER entre dans la distribution cinématographique par une prise de participation majoritaire dans BAC FILMS, fleuron de la distribution de films long-métrages et devient le Président Directeur Général de BAC MAJESTIC. Roch LENER est devenu Directeur Général de BAC FILMS en septembre 2007.

Jonathan PEEL :

Né le 07 août 1944, Jonathan PEEL est de nationalité Anglaise.

Monsieur PEEL bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de la production audiovisuelle.

Il a notamment été membre de PACT « Producers Alliance for Cinema & Television », l'organisme Anglais réunissant les producteurs indépendants britanniques et chargé de promouvoir les intérêts commerciaux des créations indépendantes (films, télévision, séries d'animation), Directeur Opérationnel de VIP Productions (un producteur de documentaires et de films), Producteur Executif de Futurmedia

John REYNOLDS :

Né le 17 janvier 1969, John REYNOLDS est de nationalité Irlandaise.

Précédemment, Monsieur REYNOLDS a occupé de Janvier 1992 à Mai 1995, chez Sunbow Entertainment, les fonctions de Responsable du Marketing et de Responsable des Ventes dans les territoires suivants : Royaume Unis, Allemagne, Scandinavie et Australie. Sunbow Entertainment est un producteur américain de séries d'animation pour enfants.

Puis, John REYNOLDS a occupé les fonction de Directeur des Ventes et du Développement de la société CINAR, à Londres de Mai 1995 à Janvier 2001

Fondée en 1976 par Micheline Charest et son mari Ronald Weinberg, CINAR était une compagnie québécoise de production audiovisuelle spécialisée dans les films d'animation qui ne sont pas violents et qui sont destinés aux enfants et à la famille.

Dans les années 90, la presse disait du producteur qu'il était le Walt Disney québécois. Les productions CINAR ont été diffusées aux quatre coins de la planète, dans plus de 150 pays.

En 2004, CINAR a été achetée par des investisseurs de Toronto et a été rebaptisée Cookie Jar.

14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.3. DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

A date du présent document de référence, Monsieur Michel LIBERMAN est le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES. Celui-ci ne peut prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;
- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;
- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissement secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;
- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations des salariés.

Diplômé de l'Ecole Européenne des Affaires (EAP) et titulaire d'un « Advanced Management Program » à l'INSEAD, Monsieur LIBERMAN (53 ans) dispose de plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des médias – produits culturels.

Monsieur Liberman a occupé diverses fonctions dont celle de Directeur Général Délégué depuis chez France Télévisions Distribution. Il a également cofondé la société SSSPLASH (dont il assurait la présidence du Directoire), portail internet sécurisé pour les enfants et fournisseur d'accès familial haut débit et sécurisé ; et occupé la fonction de Directeur Général et de Directeur Marketing chez EMI Music France.

Monsieur Liberman n'a pas d'autres mandats que celui de Directeur Général Délégué de Millimages et de Directeur Général Délégué de Bac Films (filiale de Millimages). Son adresse professionnelle est celle du siège social de Millimages (88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris)

14.1.4. COMITE DE DIRECTION

A date du présent document de référence, le Comité de Direction de MILLIMAGES se réunit 1 semaine sur 2 et réunit les personnes suivantes :

- **Roch LENER** : Président Directeur Général ;
- **Michel LIBERMAN** : Directeur Général Délégué ;
- **Martine GAIRE** : Assistante du Président
- **Yvonne RANOUX** : Directeur Administrateur et Financier ;
- **Baptiste CHASSAING** : Directeur du département Publicité ;
- **Marie Caroline VILLAND**: Directeur d'écriture ;
- **Florence MARCHAL** : Producteur Animation ;
- **Marc DHRAMI** : Directeur de fabrication ;
- **Laurence PAPON** : Responsable Merchandising
- **Eric SAQUET** : Direction des ventes vidéo ;

Lors de ce comité, sont abordés les points suivants :

- La situation de la société et la marche des affaires,
- L'état d'avancement des productions,
- L'état d'avancement de l'écriture,
- Les nouveaux projets en développement,
- Les informations financières et juridiques diverses,
- Le climat social,

Et plus généralement, tous les évènements de la période affectant la marche de la société.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le Comité de Direction) avec les personnes suivantes :

- **Roch LENER** : Président Directeur Général ;
- **Michel LIBERMAN** : Directeur Général Délégué ;
- **Marie Caroline VILLAND**: Directeur d'écriture ;
- **Florence MARCHAL** : Producteur Animation ;
- **Marc DHRAMI** : Directeur de fabrication ;

Lors de ce comité, sont étudiés les nouveaux projets susceptibles d'être développés.

Une réunion mensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Administratif et Financier ainsi que les salariés concernés ce qui permet un suivi des ressources optimisé.

Enfin, une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Administratif et Financier afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Roch LENER	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	40 000 €	40 000 €
Total Roch LENER	40 000 €	40 000 €
Jonathan PEEL	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	59 200 £	12 000 £ + 54 900 €
Total Jonathan PEEL	59 200 £	12 000 £ + 54 900 €
John REYNOLDS	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	102 000 £	130 000 £
Total John REYNOLDS	102 000 £	130 000 £
Stéphane MILLIERE*	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	112 200 €	112 200 €
Avantages en nature***	2 436 €	2 436 €
Total Stéphane MILLIERE	114 636 €	114 636 €
Jean LABADIE**	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Jetons de présence	0 €	0 €
Rémunérations	0 €	229 177 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Total Jean LABADIE	0 €	229 177 €

* : Démission en date du 20 avril 2010 constaté par le Conseil d'Administration le 30 avril 2010.

** : Administrateur jusqu'au 15 février 2008. La rémunération perçue en 2008 correspond à l'indemnité de départ de Jean LABADIE.

*** L'avantage en nature perçu par Monsieur Millière était une voiture de fonction.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs de MILLIMAGES au cours des exercices 2009 et 2008.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Compte tenu de la faible taille du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la Société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code Middlenext en décembre 2009 permet à la Société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la Société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tous ses efforts pour se conformer à celles-ci avant le 31 décembre 2011.

Au titre de l'exercice 2008 et de l'exercice 2009, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Roch LENER, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Michel LIBERMAN, Directeur Général Délégué.

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Roch LENER – Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	31/12/2008	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2) ³	474 829 €*	200 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	474 829 €* 	200 000 €

* : dont 274 829 € au titre d'une prime exceptionnelle (attribuée en 2008 et non versée à ce jour)

Michel LIBERMAN – Directeur Général Délégué	31/12/2008	31/12/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	131 885 €	131 885 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	45 000 €
Total	131 885 €	176 885 €

³ : Les rémunérations de M LENER intègrent en 2009 et en 2008, 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM (détenue par la famille LENER) à MILLIMAGES et 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM à BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC). Ces montants n'ont pas été versés à ce jour par Millimages. Il n'existe pas d'échéance au versement de cette rémunération. Celle-ci sera versée lorsque la Société disposera de ressources financières suffisantes.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération (notamment des indemnités en exécution d'une clause de non concurrence), un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci. Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Enfin aucun mandataire social ne bénéficie de contrat de travail.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2009 et 2008 sont les suivants :

(tableau 2)	31/12/2009		31/12/2008	
Roch LENER – Président du Conseil d'Administration – Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	200 000 €**	40 000 €	200 000 €**	40 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	274 829 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	200 000 €* 	40 000 €	474 829 €* 	40 000 €

* : dont 274 829 € au titre d'une prime exceptionnelle (attribuée en 2008 et non versée à ce jour) correspondant au rattrapage de salaire non perçu par Monsieur Lener du fait de sa diminution de salaire constatée entre 2003 et 2008.

** : Les rémunérations de M LENER intègrent en 2009 et en 2008, 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM (détenue par la famille LENER) à MILLIMAGES et 80 K€ au titre de la rémunération indirecte facturée par la société KMM à BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC). Ces montants n'ont pas été versés à ce jour par Millimages.

(tableau 2)	31/12/2009		31/12/2008	
Michel LIBERMAN – Directeur Général Délégué	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	153 885 €	153 885 €	153 885 €	153 885 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	2 484 €	2 484 €	2 484 €	2 484 €
Total	156 369 €	156 369 €	156 369 €	156 369 €

L'avantage en nature perçu par Monsieur Liberman est une voiture de fonction.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2008 et l'exercice 2009.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice 2008 et durant l'exercice 2009.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2008.

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent document de référence, aucun dirigeant mandataire social ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

Monsieur PEEL et Monsieur REYNOLDS sont les seuls administrateurs bénéficiaires d'options de souscription d'actions, attribuées durant l'exercice 2005.

	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2005	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jonathan PEEL	23/03/2005	Souscription	25.000 €	50.000	1,09 €	23/03/2008 au 23/03/2011
John REYNOLDS	23/03/2005	Souscription	30.000 €	60.000	1,09 €	23/03/2008 au 23/03/2011

A date du document de référence, aucune option de souscription d'actions n'a été exercée. Les modalités de ces stock-options sont décrites au § 17.2.2 du présent document de référence.

15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du document de référence, un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés a été mis en place. Les caractéristiques de ce plan sont présentées au § 17.2.3 du présent document de référence.

L'unique dirigeant mandataire social attributaire d'actions de performance est Michel LIBERMAN.

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Michel LIBERMAN	20/04/2009	150.000	45 000 €	20/04/2011	20/04/2013

L'attribution définitive de ces actions gratuites est subordonnée à la réalisation au jour de cette attribution définitive de la condition suivante, sous réserve d'une décision contraire du Président : le bénéficiaire devra être salarié de la Société ou de ses filiales et ne pas être en période de préavis au moment de l'attribution définitive des actions

15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés est pris en compte sous forme de provision.

En K€	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Indemnités de départ à la retraite	51	61	54	43

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

■ **Roch LENER : Président du Conseil d'Administration – Directeur Général**

- Première nomination : 10 Juin 1993 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

■ **Jonathan PEEL : administrateur**

- Première nomination : 30 Juin 1994;
- Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

■ **John REYNOLDS : administrateur**

- Première nomination : 30 Juin 2005 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

Néant

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Compte tenu de la taille de la Société, MILLIMAGES n'a pas mis en place de comités d'audit et/ou de rémunération permanents. Conformément à l'article L.823-19 du code de commerce, la Société mettra en place un Comité d'Audit avant la fin de l'exercice 2011.

16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT

Compte tenu de la taille faible du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la Société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code Middlednext en décembre 2009 permet à la Société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la Société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tout ses efforts pour se conformer à celles-ci avant le 31 décembre 2011.

Selon la recommandation de l'AMF du 22 janvier 2007, le Groupe s'inspire du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites qui a été publié le 25 février 2008. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de faille majeure dans les processus de contrôle mis en place.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise et présente la situation de MILLIMAGES par rapport à ces recommandations. Bien que la Société se conforme à la très grande majorité des préconisations, elle ne les respecte pas dans leur totalité. MILLIMAGES entend s'y conformer intégralement avant le 31 décembre 2011.

	Référence Code MiddleNext	Situation actuelle	Evolution envisagée
Conseil d'administration			
Nomination des administrateurs : informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de l'intéressé	R9	Appliqué	N/A
Composition du conseil d'administration	R8	Absence d'administrateur indépendant	31-déc-11
Durée des mandats des administrateurs	R10	Appliqué	N/A
Information des membres du conseil d'administration	R11	Appliqué	N/A
Réunion des conseils et des comités	R13	Appliqué	N/A
Règlement intérieur du Conseil d'administration	R6-R7-R11	Absence de règlement intérieur du Conseil	31-déc-11
Décision de la société de créer en fonction de sa situation un ou plusieurs comités spécialisés	R12	Décision négative	N/A
Décision de la société en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes	R13	Absence de comité d'audit	31-déc-11
S'interroger sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux	R15	Appliqué	N/A
Inviter le conseil une fois par un à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux et inscription de cette discussion dans le PV de CA	R16	Non	31-déc-11
Modalités de répartition des jetons de présence	R14	Non applicable	N/A
Information sur les jetons de présence dans le rapport annuel et le rapport du Président	R14	Appliqué	N/A
Obligation de diligences des administrateurs	R7	Appliqué	N/A
Principes généraux de détermination des rémunérations des dirigeants	R2	Appliqué	N/A
Cumul d'un contrat de travail avec un mandat de dirigeant	R1	Appliqué	N/A
Indemnités de départ	R3	N/A	N/A
Retraites supplémentaires	R4	N/A	N/A
Stocks-options et AGA	R5	N/A	N/A
Publicité annuelle des rémunérations	R2	Appliqué	N/A
Rapport du Président	R13	Appliqué	N/A

16.5. CONTRÔLE INTERNE

16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général établi par le conseil d'administration sur l'activité de la société et sur la présentation des comptes sociaux de la société au 31 décembre 2009, je vous rends compte, dans le présent rapport approuvé par le conseil d'administration du 30 avril 2010, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Il résulte des dispositions du Code de commerce que le conseil d'administration « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre (...), se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* » et que le Président du conseil d'administration « *organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

A. Présentation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société MILLIMAGES est présidé par Monsieur Roch LENER qui assure la direction générale de la société.

Au 31 décembre 2009, notre conseil d'administration était composé de quatre administrateurs :

- Monsieur Roch LENER,
- Monsieur Jonathan PEEL,
- Monsieur Stéphane MILLIERE,
- Monsieur John REYNOLDS.

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur est propriétaire d'une action.

Notre conseil d'administration n'est pas doté d'un règlement intérieur.

Nous vous rappelons que Michel LIBERMAN a été nommé le 24 septembre 2007 Directeur Général délégué, non administrateur, de la société.

B. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Afin d'assurer la bonne marche de l'activité de la société, le conseil d'administration de la société

MILLIMAGES se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président, Monsieur Roch LENER.

Avant chaque réunion du conseil et afin de respecter le droit d'information individuelle de chaque administrateur, le Président du conseil d'administration communique à chaque administrateur les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission leur permettant d'être éclairé sur les décisions à prendre lors des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est convoqué par tous moyens sur un ordre du jour déterminé et les convocations sont envoyées dans un délai suffisamment raisonnable pour permettre aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes (quand ils sont convoqués aux réunions du conseil) d'assister aux réunions du conseil d'administration.

En 2009, les réunions du conseil d'administration ont toutes eu lieu au siège social de la société, sis 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11ème. Ces réunions ont toutes été présidées par le Président du conseil d'administration qui dirige les débats et établit le procès-verbal de chacune de ces réunions.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil d'administration s'est réuni cinq fois: trois administrateurs sur quatre étaient présents le 20 avril 2009, trois administrateurs sur quatre étaient présents le 30 avril 2009, trois administrateurs sur quatre étaient présents le 3 juin 2009, trois administrateurs sur quatre étaient présents le 28 août 2009, tous les administrateurs étaient présents le 10 novembre 2009.

Au cours de cet exercice, notre conseil s'est réuni à l'effet de délibérer notamment sur :

- les comptes annuels et semestriels,
- les conventions réglementées,
- la politique de la société en matière de dispositifs de motivation des cadres et dirigeants du groupe (stocks options, actions gratuites),
- la situation de la société et du Groupe,
- l'autorisation de la signature de contrats,
- un projet de Transmission Universelle de Patrimoine de ZOOLOO KIDS.

C. Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Nous vous précisons que le Président du conseil d'administration assure les fonctions de la direction générale de la société et qu'il n'a pas été apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général de la société.

Nous vous rappelons qu'un Directeur Général délégué a été nommé par le Conseil d'administration du 24 septembre 2007, Monsieur Michel LIBERMAN exerce ses fonctions depuis le 1^{er} octobre 2007.

Le Directeur Général délégué ne peut prendre les décisions suivantes sans l'autorisation préalable du conseil :

- Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, de fonds de commerce ou d'éléments incorporels de fonds ;

- Création de sociétés ou apports à des sociétés constituées ou à constituer ;
- Adhésion à tout groupement d'intérêt économique ou à d'autre organisme pouvant entraîner la responsabilité solidaire et indéfinie ;
- Acquisition ou cession de participation en capital dans toute société, que les titres donnent un accès immédiat ou différé au capital ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location de biens immobiliers ;
- Suspension ou arrêt d'une branche d'activité ;
- Conclusion de contrat de crédit-bail immobilier ;
- Création ou suppression de succursales ou d'établissements secondaires ;
- Constitution de sûretés réelles sur les actifs ;
- Cautions, avals ou garanties à donner ;
- Octroi de prêt à tous tiers, même au profit de filiales ;
- Abandon de créances ou subventions ;
- Emprunt, quelque soit le montant à l'exception des crédits en banque et des avances consenties par les associés ;
- Engagement et fixation des rémunérations de salariés.

D. Modalités d'évaluation du conseil d'administration

Aucune mesure n'a été prise à ce jour pour évaluer les performances du conseil d'administration et les mesures d'évaluation prévues pour l'avenir.

E Conditions de rémunérations et/ou avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux arrêtés par le conseil d'administration

Aucun principes ou règles n'ont été arrêtés ou fixés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a renouvelé Monsieur Roch LENER dans ses fonctions de Président Directeur Général et a décidé qu'il continuerait de percevoir une rémunération annuelle brute de 32.349 € sur 12 mois, laquelle avait été diminuée par rapport à celle attribuée lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2001.

Le conseil d'administration du 11 mars 2008 a modifié cette rémunération pour la porter à 40.000 euros bruts annuels et ce à compter du 11 mars 2008. Par ce même conseil d'administration, une prime exceptionnelle a été attribuée à Monsieur Roch LENER d'un montant de 274.829 euros, non versée à ce jour.

Le Conseil d'Administration du 24 septembre 2007 a nommé Monsieur Michel LIBERMAN Directeur Général délégué et a décidé qu'il percevrait une rémunération annuelle brute de 44.000 € sur 12 mois. Il est précisé à toutes fins utiles que, cette rémunération a été ramenée à 22.000 € brute annuelle sur 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2008, suite à la nomination de Monsieur LIBERMAN en qualité de Directeur Général délégué dans BAC FILMS.

Monsieur LIBERMAN exerce également les fonctions de Directeur des opérations de MILLIMAGES et à ce titre il perçoit au titre de son contrat de travail une rémunération de 109 885 € brut annuel, une voiture de fonction et le remboursement de ses frais professionnels sur justificatifs.

Le Conseil d'administration du 20 avril 2009, usant de la délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2008, a attribué 150.000 actions gratuites à Monsieur Michel LIBERMAN.

Le Conseil d'administration du 23 mars 2005 a attribué des stocks options aux administrateurs suivants :

- Stéphane MILLIERE : 30.000 stocks
- Jonathan PEEL : 50.000 stocks
- John REYNOLDS : 60.000 stocks

Aucune option n'a été exercée à ce jour.

Le Conseil d'administration du 20 avril 2009 a attribué des actions gratuites à l'administrateur suivant :

- 150.000 actions gratuites au Directeur général délégué Michel LIBERMAN.

Il a été conclu à effet du 1^{er} septembre 2009, sous la procédure des conventions réglementées, un contrat de consultant avec les administrateurs Jonathan Peel et John Reynolds, auparavant salariés de Millimages UK, filiale désormais mise en sommeil.

- La rémunération à ce titre de Monsieur Jonathan Peel, Producteur, est de 5 360 £ par mois.
- La rémunération à ce titre de Monsieur John Reynolds, en charge de la commercialisation du catalogue Millimages sur les territoires non francophones, est de 9 000 £ par mois, avec bonus d'un minimum de 30% de la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs commerciaux.

Aucun autre mandataire social ne s'est vu verser de rémunération ou d'avantages de toute nature dans le cadre de son mandat.

F. Référence à un code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu de la faible taille du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code Middlenext en décembre 2009 permet à la société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tous ses efforts pour se conformer à celles-ci.

II. Renvoi aux dispositions des statuts de la société MILLIMAGES prévoyant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les statuts de la société précisent aux articles 26, 28 et 30 du Titre IV – Assemblées générales – les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

III. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Afin de répondre aux dispositions légales, il est indiqué que les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Les informations requises par l'article L. 225-100-3 sont mentionnées dans le paragraphe III du rapport de gestion.

IV. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La Société s'est engagée, dans une démarche dynamique en réalisant un inventaire des processus de contrôle interne et une mise à niveau de leur documentation, dans l'objectif de porter à terme une appréciation documentée sur l'adéquation et l'efficacité de ces processus.

Dans le cadre de la recommandation AMF sur l'utilisation du Cadre de Référence sur le contrôle interne dont notamment les 26 processus de contrôle demandés, il est précisé que la Société se fixe un délai de 3 ans pour satisfaire à cette recommandation, étant rappelé que la recommandation AMF est applicable aux rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Cette mise en conformité sera faite compte tenu de la nature de nos activités, de notre taille et de notre mode d'organisation, à partir de 2010.

A/ Marche de la société

- La société Mère : MILLIMAGES SA

Un comité de direction se réunit 1 semaine sur 2 réunissant les personnes suivantes :

Président Directeur Général	Roch LENER
Directeur Général Délégué	Michel LIBERMAN
Assistante du Président	Martine GAIRE
Directeur Administratif et financier	Yvonne RANOUX
Directeur du département Publicité	Baptiste CHASSAING
Directeur d'écriture	Marie Caroline VILLAND
Producteur Animation	Florence MARCHAL
Directeur de fabrication	Marc DHRAMI
Responsable Merchandising	Laurence PAPON
Responsable Vidéo	Eric SAQUET

Lors de ce comité sont abordés les points suivants :

- Situation de la société et marche des affaires,
- Etat d'avancement des productions,
- Etat d'avancement de l'écriture,
- Nouveaux projets en développement,
- Informations financières et juridiques diverses,
- Climat social,

et plus généralement tous les événements de la période affectant la marche de la société.

Un comité éditorial se réunit 1 semaine sur 2 (en alternance avec le comité ci-dessus) avec les personnes suivantes : Roch LENER, Michel LIBERMAN, Marie Caroline VILLAND, Marc DHRAMI et Florence MARCHAL. Lors de ce comité sont étudiés les nouveaux projets susceptibles d'être développés.

Une réunion mensuelle de trésorerie est également organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Administratif et Financier ainsi que les salariés concernés ce qui permet un suivi des ressources optimisé.

Une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES et le Directeur Administratif et Financier afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

- Les filiales de MILLIMAGES

BAC MAJESTIC :

La société BAC FILMS, filiale opérationnelle de BAC MAJESTIC, s'est réorganisée, autour de son Président Directeur Général Roch LENER, en départements spécialisés qui en 2009 étaient les suivants :

Directeur général Délégué	Michel LIBERMAN
Directeur Administratif et Financier	Yvonne RANOUX
Responsable du marketing	Rym EL MALTI
Business Affairs	Véronique CRASSET
Direction des ventes et de la distribution des films en Salles	Nicolas CHARRET
Direction des ventes internationales et TV France	Camille NEEL
Direction des ventes vidéo	Eric SAQUET
Direction Technique	Sophie JUIN

Un comité de direction se réunit hebdomadairement réunissant les personnes citées ci-dessus ainsi que le Président.

Lors de ce comité hebdomadaire, sont abordés les points suivants :

- Situation de trésorerie,
- Analyse des ventes,
- Résultats des films en cours de sortie
- Avancement des travaux sur les films à sortir
- Climat social

et plus généralement, tous les évènements de la période affectant la marche de la société.

Une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES (devenu DGD de BAC FILMS le 20 décembre 2007) et le Directeur Administratif et Financier afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

Les choix d'investissements font l'objet de Compte de résultats prévisionnels faisant apparaître les différents impacts (Recettes salles, TV, Vidéo ainsi que les coûts inhérents).

La décision d'investissement est prise compte tenu de ce compte de résultats et des ressources financières de la société.

Lors de cette prise de décision, un budget précis des frais d'édition est établi, validé par le Président, chaque directeur concerné étant ensuite chargé de faire respecter ce budget, et tout dépassement devant être soumis à validation de la Direction Générale.

Un point de Trésorerie détaillé est établi mensuellement et discuté entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES (devenu DGD de BAC FILMS en décembre 2007) et le Directeur Administratif et Financier.

Les règlements envoyés aux fournisseurs sont toujours signés conjointement par deux personnes ayant procuration auprès des organismes bancaires.

GEDEON PROGRAMMES :

Le Directeur Général Délégué Michel LIBERMAN consacre depuis cette année une journée par semaine au suivi de cette filiale. En outre, deux réunions mensuelles avec la direction financière groupe ont pour objet de faire le point, l'une sur la rentabilité des productions, l'autre sur l'évolution du budget et de la trésorerie.

B/ Description synthétique des procédures de contrôle interne

- Prévisions financières

Il est établi un budget annuel pour l'année à venir qui fait l'objet d'un suivi régulier. La société dispose d'une comptabilité analytique organisée par coûts de production, distributions et frais généraux. Il existe également un suivi des coûts et recettes par séries mises en production. Des arrêtés mensuels succincts sont effectués permettant de s'assurer du respect des budgets autorisés par la Direction Générale.

- Procédures de contrôle de la trésorerie

Les services comptables établissent des prévisions mensuelles de trésorerie qui sont ensuite revues par la direction générale. Les soldes bancaires sont consultés quotidiennement, les rapprochements bancaires sont effectués quotidiennement. Un suivi des échéanciers clients est effectué sur une base mensuelle.

- Contrôle de la gestion du personnel

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne. De par son activité, le groupe a recours au travail par intermittence. Il est cependant veillé à en éviter tout recours abusif.

- Outils de contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements

Toutes les dépenses doivent faire l'objet d'un bon de commande visé par les directeurs concernés.

Les factures fournisseurs sont reçues directement par le service comptable.

Elles sont comptabilisées et envoyées à chaque responsable de service pour validation et accord de paiement. Les responsables valident dans le respect du budget qui leur est alloué. Le règlement des fournisseurs n'est déclenché qu'après le retour des factures dûment visées et respectant les termes de paiement négociés.

C/ Procédures de production et de contrôle de l'information financière

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées ce qui assure l'homogénéité de l'information restituée. La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement. Une sécurité anti-intrusion a été mise en place ainsi qu'une solution anti-virale très efficace.

Lors des arrêtés trimestriels, les services comptables valident le chiffre d'affaires par une revue approfondie des transactions en cours, des « Prêt à Diffuser » obtenus, des nouveaux contrats de vente signés et des factures établies.

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés fait l'objet d'une analyse des postes d'inventaire réalisée conjointement avec les services comptables de la société et un expert comptable. La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques par enquête auprès des directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées, de la Direction Juridique et le cas échéant de conseils externes. S'agissant de la constatation des amortissements sur les séries d'animation, elle fait suite à une analyse des recettes futures revue et validée périodiquement par la Direction Générale.

Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- Une réunion d'options comptables préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables, notamment dans le cadre de l'application de nouvelles normes et de transactions non routinières ;
- Des réunions d'étapes permettant de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes et d'échanger de manière contradictoire sur les comptes provisoires de toutes les entités du groupe et les comptes consolidés.

D - Gestion des risques

- Risques de liquidité

Production (Animation et Documentaires)

Du fait de la nature de leur activité, les crédits contractés par les sociétés de production pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

Les sociétés de production du Groupe disposent de concours des établissements de crédits.

Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproduction, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits.

Pour limiter ce risque, les sociétés de production du groupe Millimages s'efforcent de préfinancer au maximum leurs productions. Quant aux frais fixes, ils sont financés par :

- les marges dégagées sur les productions, soit le solde des financements acquis après déduction des couts directs de fabrication,

- les marges sur prestation (très faibles),
- les ventes à l'étranger.

Toutefois, si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettements ou émission des capitaux propres.

Distribution cinéma

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1^{ère} exploitation télévisuelle).

La société se finance par la mobilisation de ses créances auprès des établissements financiers ou des banques. La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

- Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, celui-ci est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux au 31 décembre 2009.

- Risques de change

Pour l'ensemble des sociétés du groupe, le risque de change reste limité, et ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risques juridiques

Le service juridique du groupe, assisté éventuellement d'experts extérieurs, et le service business affairs, est dédié à tout ce qui concerne la propriété intellectuelle, cœur de nos métiers.

E – Autres points

La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement. Cette procédure est assurée par un salarié MILLIMAGES en charge de la totalité de cette procédure.

Le suivi de toutes les formalités juridiques est effectué en liaison avec un prestataire externe.

Le Président du Conseil d'administration

Roch LENER

16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Millimages S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 juin 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Lefebvre
Associé

Paris, le 10 juin 2010

Ciné Contrôle International

Pierre Delory
Associé

17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 30 juin 2010 le Groupe MILLIMAGES compte 49 collaborateurs.

	Effectif moyen 30/06/10	Effectif moyen 31/12/09	Effectif moyen 31/12/08	Effectif moyen 31/12/07
MILLIMAGES SA	28	27	32	28
AMUSE FILMS	1	2	2	2
SEANCE PRIVEE	0	0	0	3
BAC FILMS	14	17	18	15
GEDEON PROGRAMMES	0	22	25	27
PVG	6	7	10	9
MILLIMAGES UK	0	0	4	4
Total	49	75	91	88

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

A la date du présent document de référence, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société est de 4,39 %.

A la clôture de l'exercice, Madame Marie-Caroline VILLAND, salariée de MILLIMAGES S.A., détenait 429 975 actions MILLIMAGES.

17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Le Conseil d'Administration de MILLIMAGES, réuni le 23 mars 2005, a procédé à l'attribution de stock options au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 29 juin 2004.

Le nombre total d'options attribuées est de 200 000 soit l'intégralité de l'autorisation. Sur ces 200 000 options 80 000 ne sont plus exerçables. En conséquence, 120 000 options sont aujourd'hui en circulation. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes :

- 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de MILLIMAGES au prix de 1,09 €.
- La période d'exercice s'étale entre le 23 mars 2008 et le 23 mars 2011.
- L'exercice total des 120 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission de 120 000 actions, pour un montant global de 130 800 €.

Les caractéristiques des stock-options sont les suivantes :

Date de l'AGE	29/06/2001
Date du Conseil d'Administration / date d'octroi des options	23/03/2005
Nombre total d'actions autorisées	120 000
Nombre de bénéficiaires	3
Point de départ d'exercice des stock-options	23/03/2008
Date d'expiration	23/03/2011
Prix de souscription	1,09 €
Nombre d'actions souscrites à date du document de référence	0

L'exercice total de ces 120 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission de 120 000 actions, pour un montant global de 130 800 €. Les actions créées dans le cadre de cette opération représenteraient 0,98 % du total des titres capital social de la Société à la date du présent document.

A titre d'information, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des stock-options comme suit :

- **Jonathan PEEL** (Administrateur) : 50 000 stock-options ;
- **John REYNOLDS** (Administrateur) : 60 000 stock-options ;
- **Marc DRHAMI** : 10 000 stock-options ;

Les options ne pourront être exercées par un bénéficiaire que dans la mesure où celui-ci, au jour de la levée d'option, sera salarié ou mandataire de MILLIMAGES ou d'une société ayant un lien en capital avec cette dernière tel que défini par l'article 225-180 du code de commerce.

Les actions souscrites en vertu des options consenties seront incessibles pendant un délai de trois ans.

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'Administration de MILLIMAGES, réuni le 20 avril 2009, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008.

Le plan d'attribution d'actions gratuites, portant sur 210 000 actions sur un total autorisé de 300 000 actions, a donc été décidé en date du 20 avril 2009.

L'attribution définitive de 210 000 actions gratuites a été ventilée de la façon suivante :

- Michel **LIBERMAN** (Directeur Général Délégué) 150 000 actions ;
- Yvonne **RANOUX** (Directrice administrative et financière) 60 000 actions ;

L'attribution définitive de ces actions gratuites est subordonnée à la réalisation au jour de cette attribution définitive de la condition suivante, sous réserve d'une décision contraire du Président : le bénéficiaire devra être salarié de la Société ou de ses filiales et ne pas être en période de préavis au moment de l'attribution définitive des actions.

En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011. A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1. STRUCTURE DU CAPITAL

A la date du présent document de référence, la structure de l'actionnariat de MILLIMAGES est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Roch LENER	3 252 680	6 505 360	6 505 360	33,24%	44,32%	44,28%
Marie-Caroline VILLAND	429 975	859 950	859 950	4,39%	5,86%	5,85%
Enez Art**	268 000	536 000	536 000	2,74%	3,65%	3,65%
Groupe Familial LENER	3 950 655	7 901 310	7 901 310	40,37%	53,83%	53,78%
Jonathan PEEL	900 000	1 800 000	1 800 000	9,20%	12,26%	12,25%
Autocontrôle	12 213	0	12 213	0,12%	0,00%	0,08%
Flottant	4 923 734	4 978 025	4 978 025	50,31%	33,91%	33,88%
TOTAL	9 786 602	14 679 335	14 691 548	100%	100%	100%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclut les droits de vote de 12 213 actions détenues en autocontrôle par MILLIMAGES.

** Le capital de la société civile Enez Art est détenu à hauteur de 99% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 1% par Mme Marie-Caroline Villand.

Aucun actionnaire n'a déclaré à l'AMF agir de concert. Toutefois, M. LENER et la société Enez Art sont réputés agir de concert en raison de la qualité de gérant de M. LENER, en application de l'article L. 233-10 du code de commerce.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société, à la date du présent document de référence.

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Roch LENER	3 252 680	6 505 360	6 505 360	33,24%	44,26%	44,23%
Marie-Caroline VILLAND	429 975	859 950	859 950	4,39%	5,85%	5,85%
Enez Art**	268 000	536 000	536 000	2,74%	3,65%	3,64%
Groupe Familial LENER	3 950 655	7 901 310	7 901 310	40,37%	53,76%	53,72%
Jonathan PEEL	900 000	1 800 000	1 800 000	9,20%	12,25%	12,24%
Autocontrôle	12 213	0	12 213	0,12%	0,00%	0,08%
Flottant	4 923 734	4 996 025	4 996 025	50,31%	33,99%	33,96%
TOTAL	9 786 602	14 697 335	14 709 548	100%	100%	100%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclut les droits de vote de 12 213 actions détenues en autocontrôle par MILLIMAGES.

** Le capital de la société civile Enez Art est détenu à hauteur de 99% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 1% par Mme Marie-Caroline Villand.

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2008 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nombre de droits de vote théorique*	% capital	% droits de vote	% droits de vote théorique*
Roch LENER	3 252 680	6 505 360	6 505 360	33,34%	44,35%	44,32%
Marie-Caroline VILLAND	429 975	859 950	859 950	4,41%	5,86%	5,86%
Enez Art**	268 000	536 000	536 000	2,75%	3,65%	3,65%
Groupe Familial LENER	3 950 655	7 901 310	7 901 310	40,50%	53,86%	53,83%
Jonathan PEEL	900 000	1 800 000	1 800 000	9,22%	12,27%	12,26%
Autocontrôle	12 213	0	12 213	0,13%	0,00%	0,08%
Flottant	4 893 734	4 966 006	4 966 006	50,16%	33,86%	33,83%
TOTAL	9 756 602	14 667 316	14 679 529	100%	100%	100%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclut les droits de vote de 12 213 actions détenues en autocontrôle par MILLIMAGES.

** Le capital de la société civile Enez Art est détenu à hauteur de 99% par M. Roch Lener qui en est le gérant et à hauteur de 1% par Mme Marie-Caroline Villand.

18.1.2. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (déclarations au cours des 3 derniers exercices)

Néant

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document de référence, la majorité des actionnaires de la Société MILLIMAGES bénéficie de droits de vote simple.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE MILLIMAGES

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne dispose seul d'une majorité des droits de vote.

En effet, Monsieur Roch LENER, principal actionnaire, détient directement à ce jour, 33,24 % du capital et 43,32 % des droits de vote de MILLIMAGES S.A.

Bien qu'à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires n'ait été signé et aucun actionnaire n'agit de concert, le groupe familial LENER détient à ce jour 40,37 % du capital et 53,83 % des droits de vote de MILLIMAGES S.A.

La Société n'a mis en place aucune mesure particulière en vue d'assurer que le contrôle du groupe familial LENER ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 concernant les procédures internes, permet d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE

- MILLIMAGES

Dans sa séance du 29 novembre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé, sur le fondement réglementaire des dispositions de l'article 234-9 2° de son règlement général, à MILLIMAGES une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société BAC MAJESTIC, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une opération de réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « DPS ») de BAC MAJESTIC.

Cette augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société MILLIMAGES qui pourrait ainsi être amenée à franchir en hausse les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC, et pourrait à titre réductible franchir également en hausse les seuils de 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC en fonction des résultats de la souscription des autres titulaires de DPS.

Pour plus de détails se référer à l'Avis AMF du 2 décembre 2010 n°210C1233.

- KID MEDIA MANAGEMENT

Dans sa séance du 29 novembre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé, sur le fondement réglementaire des dispositions de l'article 234-9 2° de son règlement général, à KID MEDIA MANAGEMENT une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société MILLIMAGES, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une opération de réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « DPS ») de MILLIMAGES.

Cette augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société KID MEDIA MANAGEMENT qui pourrait ainsi être amenée à franchir en hausse les seuils 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de MILLIMAGES à titre irréductible, et pourrait à titre réductible franchir également en hausse les seuils de 50% du capital et 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de cette société en fonction des résultats de la souscription des autres titulaires de DPS.

Pour plus de détails se référer à l'Avis AMF du 2 décembre 2010 n°210C1234.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contrat de consultant avec Monsieur Jonathan Peel

- **Personne concernée :**

Monsieur Jonathan Peel, administrateur

- **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 28 août 2009 a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant avec Monsieur Jonathan Peel en tant que conseiller technique en matière de production audiovisuelle à compter du 1^{er} septembre 2009.

- **Modalités :**

La rémunération de Monsieur Jonathan Peel s'élève à £ 5 360 par mois. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2009 à ce titre, s'élève à £ 21 440 soit € 23 788.

Contrat de consultant avec Monsieur John Reynolds

- **Personne concernée :**

Monsieur John Reynolds, administrateur

- **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 28 août 2009 a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant avec Monsieur John Reynolds dans le cadre de la commercialisation du catalogue de Millimages dans les pays non francophones pour une période initiale du 1^{er} septembre 2009 au 30 août 2011, renouvelable après une négociation entre les parties concernées.

- **Modalités :**

La rémunération de Monsieur John Reynolds s'élève à £ 9 000 par mois avec un bonus d'un minimum de 30% de la rémunération annuelle en cas d'atteinte des objectifs commerciaux. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2009 à ce titre, s'élève à £ 36 000 soit € 39 942.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avenant à la convention de prêt avec M. Roch Lener transféré à la société KMM

- **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la modification de la rémunération de la convention de prêt 27 octobre 2003 de Monsieur Roch Lener. La rémunération de ce prêt est depuis, calculée en fonction du taux EURIBOR 3 mois + 2,5 points.

Ce prêt avait été transféré en 2008 à la holding familiale KMM de Monsieur Roch Lener.

- **Modalités :**

Au 31 décembre 2009, le montant du prêt consenti à votre société s'élève à € 2 233 864.

Les intérêts facturés à votre société, au titre de ce prêt se sont élevés à € 77 312 pour l'exercice 2009.

Convention de prestation de services avec la société KMM

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de prestation de services avec la société KMM et votre société. La société KMM met à disposition de votre société les compétences de Monsieur Roch Lener.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre de cette prestation par la société KMM à votre société s'élève à € 80 000 HT.

Convention de prestation de service vidéo entre votre société, Pro Vidéo Group, Union Films Group et Bac Films

■ Nature et objet :

La convention a pour objet la mise en commun des ressources dites vidéo des sociétés ci-dessus et notamment, les personnes, les moyens et les missions.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé par votre société à Pro Vidéo Group s'élève à € 434 678 H.T.

Au 31 décembre 2009, le montant facturé par Pro Vidéo Group à votre société s'élève à € 125 386 H.T.

Convention portant sur le Label Video avec la société Pro Video Group

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une convention portant sur le Label Vidéo avec la société Pro Vidéo Group. La société Pro Vidéo Group facture à votre société une commission de 5% du chiffre d'affaires net distributeur.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre de cette prestation par la société Pro Vidéo Group à votre société s'élève à € 28 309 HT.

Avenant à la convention signée avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom Bac Films Production Publicitaire

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'un avenant à la convention avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom « Bac Films Production Publicitaire ». La société Bac Films S.A. facture à votre société une royauté de 7,5% de la marge brute générée par les films du département publicitaire réalisé sous la marque « Bac Films Production Publicitaire ».

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre de cette prestation par la société Bac Films S.A. à votre société s'élève à € 50 432 HT.

Avenant à la convention de pilotage et de management fees avec Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.

■ Nature et objet :

Au terme d'un avenant à la convention de pilotage et de Management Fees en date du 23 août 2004, il a été convenu que la société Millimages S.A. assurerait pour les sociétés Bac Majestic S.A et Bac Films S.A. :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe Bac Majestic (ci-après les prestations de service).
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de Millimages S.A. et de son assistante (ci-après les management fees).

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre des prestations de service par votre société à Bac Majestic S.A. et à Bac Films S.A. s'élève respectivement à € 610 387 H.T et € 105 616 H.T.

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre des prestations de services par Bac Films S.A. à votre société s'élève à € 19 407 H.T.

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre de management fees par votre société à Bac Majestic S.A. s'élève à € 60 000 H.T.

Contrats de baux commerciaux avec la SCI Bois Ban

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion de nouveaux contrats de baux commerciaux relatifs aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. Ce contrat d'une durée de trois ans, six ans ou neuf ans au choix de Millimages a débuté le 1^{er} janvier 2008.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre du loyer à votre société s'élève à € 190 207 HT, charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Bac Films S.A.

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 1^{er} avril 2004 conclue avec Bac Films S.A. et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. La société Bac Films S.A. occupe un espace exclusif de 156 m², sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Bac Films S.A.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre du loyer par votre société Bac Films S.A s'élève à € 66 127 HT, charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Amuse Films S.A.R.L.

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 conclue avec Amuse Films S.A.R.L. et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. La société Amuse Films S.A.R.L. occupe un espace exclusif de 12 m², sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Amuse Films S.A.R.L.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre du loyer par votre société Amuse Films S.A.R.L. s'élève à € 4 366 HT, charges locatives comprises.

Avenant à la convention de sous-location avec Pro Vidéo Group

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 conclue avec Pro Vidéo Group et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. La société Pro Vidéo Group occupe un espace exclusif de 67 m², sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Pro Vidéo Group.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre du loyer par votre société Pro Vidéo Group s'élève à € 31 284 HT, charges locatives comprises.

Convention de prestation de services avec la société Gédéon Programmes

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 22 décembre 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de prestation de services avec la société Gédéon Programmes. Votre société apporte à Gédéon Programmes une assistance administrative, financière et opérationnelle.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé par votre société à Gédéon Programmes s'élève à € 180 000 H.T.

Convention de trésorerie avec la société Gédéon Programmes

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 22 décembre 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de trésorerie avec la société Gédéon Programmes. Les deux sociétés pourront se consentir des avances de trésorerie en fonction des besoins de chacune d'elles.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, votre société a consenti des avances en compte courant de € 403 952.

Les intérêts facturés par votre société, au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à € 18 274 H.T.

Convention de trésorerie avec Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.

■ Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société, Bac Films S.A. et Bac Majestic S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, votre société a consenti des avances en compte courant de € 1 031 568 à la société Bac Majestic S.A.. Les intérêts facturés par votre société à la société Bac Majestic S.A. au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à € 45 022 H.T.

Au 31 décembre 2009, la société Bac Films S.A. a consenti des avances en compte courant de € 2 592 411 à votre société. Les intérêts facturés par la société Bac Films S.A. à votre société au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à € 77 473 H.T.

Engagement en faveur de MILLIMAGES UK Limited

■ Nature et objet :

Millimages S.A. s'est porté caution de sa filiale Millimages UK Limited aux termes d'une convention de caution autorisée par votre conseil d'administration du 29 avril 2003.

■ Modalités :

Au titre de cette convention, la caution s'élève à € 1 000 000.

Paris La Défense et Paris, le 10 juin 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric LEFEBVRE
Associé

Ciné Contrôle International

Pierre DELORY
Associé

**19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avenant à la convention de prêt avec M. Roch Lener

- **Personne concernée :**

Monsieur Roch Lener

- **Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la modification de la rémunération de la convention de prêt 27 octobre 2003 de Monsieur Roch Lener. La rémunération de ce prêt sera désormais calculée en fonction du taux EURIBOR 3 mois + 2,5 points.

- **Modalités :**

Au 31 décembre 2008, Monsieur Roch Lener a consenti un prêt de € 2 157 777 à votre société.

Les intérêts facturés à votre société, au titre de ce prêt se sont élevés à € 124 131 pour l'exercice 2008.

Ce prêt a été transféré, à la holding familiale KMM de Monsieur Roch Lener.

Rémunération du Président Directeur Général

- Personne concernée :

Monsieur Roch Lener

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé le versement d'une prime exceptionnelle à Monsieur Roch Lener, Président Directeur Général, correspondant au rattrapage de salaire non perçu du fait de la diminution de son salaire depuis 2004 et la fixation de son nouveau salaire.

- Modalités :

La prime exceptionnelle de € 274 829 comptabilisée en charges de l'exercice 2008 sera versée à Monsieur Roch Lener en fonction des possibilités financières de la société. Son salaire annuel passe quant à lui de € 32 349 à € 40 000 annuel.

Convention de prestation de services avec la société KMM

- Personne concernée :

Monsieur Roch Lener

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de prestation de services avec la société KMM et votre société. La société KMM met à disposition de votre société les compétences de Monsieur Roch Lener.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre de cette prestation par la société KMM à votre société s'élève à € 80 000 HT.

Convention portant sur le Label Video avec la société Pro Video Group

- Personne concernée :

Monsieur Roch Lener

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'une convention portant sur le Label Vidéo avec la société Pro Vidéo Group. La société Pro Vidéo Group facture à votre société une commission de 5% du chiffre d'affaires net distributeur.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre de cette prestation par la société Pro Vidéo Group à votre société s'élève à € 34 658 HT.

Avenant à la convention signée avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom Bac Films Production Publicitaire

■ Personnes concernées :

Monsieur Roch Lener et Jonathan Peel

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la mise en place d'un avenant à la convention avec Bac Films S.A. portant sur l'usage du nom « Bac Films Production Publicitaire ». La société Bac Films S.A. facture à votre société une royauté de 7,5% de la marge brute générée par les films du département publicitaire réalisé sous la marque « Bac Films Production Publicitaire ».

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre de cette prestation par la société Bac Films S.A. à votre société s'élève à € 57 130 HT.

Avenant à la convention de pilotage et de management fees avec Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.

■ Personnes concernées :

Messieurs Roch Lener, Stéphane Millière et Jonathan Peel

■ Nature et objet :

Au terme d'une convention de pilotage et de Management Fees en date du 23 août 2004, il a été convenu que la société Millimages S.A. assurerait pour les sociétés Bac Majestic S.A et Bac Films S.A. :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe Bac Majestic (ci-après les prestations de service).
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de Millimages S.A. et de son assistante (ci-après les management fees).

De son côté, le Groupe Bac Majestic effectuera pour Millimages S.A des prestations en matière de direction financière et de communication.

Le conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un nouvel avenant qui porte le montant des management fees de € 120 000 H.T. à € 60 000 H.T.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre de management fees par votre société à Bac Majestic S.A. s'élève à € 60 000 H.T.

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre des prestations de service par votre société à Bac Majestic S.A. et à Bac Films S.A. s'élève respectivement à € 773 638 H.T et € 76 530 H.T.

Au 31 décembre 2008, Bac Films S.A. a facturé à votre société € 55 100 H.T de prestation en matière de direction financière.

Contrats de baux commerciaux avec la SCI Bois Ban

■ Personne concernée :

Monsieur Roch Lener

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion de nouveaux contrats de baux commerciaux relatifs aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. Ce contrat d'une durée de trois ans, six ans ou neuf ans au choix de Millimages a débuté le 1^{er} janvier 2008.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre du loyer à votre société s'élève à € 160 280 HT.

Avenant à la convention de sous-location avec Bac Films

■ Personnes concernées :

Messieurs Roch Lener et Jonathan Peel

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 1^{er} avril 2004 conclue avec Bac Films S.A. et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. La société Bac Films S.A. occupe un espace exclusif de 156 m², sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Bac Films S.A.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre du loyer par votre société Bac Films S.A s'élève à € 61 025 HT.

Avenant à la convention de sous-location avec Amuse Films

- Personne concernée :

Monsieur Roch Lener

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 conclue avec Amuse Films et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. La société Amuse Films occupe un espace exclusif de 12 m², sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Amuse Films.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre du loyer par votre société Amuse Films s'élève à € 4 029 HT.

Avenant à la convention de sous-location avec Pro Vidéo Group

- Personne concernée :

Monsieur Roch Lener

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 11 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de sous-location du 23 août 2004 conclue avec Pro Vidéo Group et relative aux locaux situés 88 rue de la Folie Méricourt à Paris 11^{ème}. La société Pro Vidéo Group occupe un espace exclusif de 67 m², sachant que le loyer est révisable en cas de changement de la surface effectivement occupée par les équipes de la société Pro Vidéo Group.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre du loyer par votre société Pro Vidéo Group s'élève à € 28 870 HT.

Convention de trésorerie avec Zooloo Kids

- Personne concernée :

Monsieur Roch Lener

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 22 décembre 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de trésorerie avec la société Zooloo Kids. Les deux sociétés pourront se consentir des avances de trésorerie en fonction des besoins de chacune d'elles. Ces avances sont productives d'intérêts au taux fiscalement déductible.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, la société Zooloo Kids a consenti des avances en compte courant de € 198 699.

Les intérêts facturés par votre société, au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2008 se sont élevés à € 94. Les intérêts facturés par Zooloo Kids à votre société, au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2008 se sont élevés à € 1 177 H.T.

Convention de prestation de services avec la société Gédéon Programmes

■ Personnes concernées :

Messieurs Roch Lener et Stéphane Millière

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 22 décembre 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de prestation de services avec la société Gédéon Programmes. Votre société apporte à Gédéon Programmes une assistance administrative, financière et opérationnelle.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé par votre société à Gédéon Programmes s'élève à € 116 053 H.T.

Convention de trésorerie avec la société Gédéon Programmes

■ Personnes concernées :

Messieurs Roch Lener et Stéphane Millière

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 22 décembre 2008 a autorisé la mise en place d'une convention de trésorerie avec la société Gédéon Programmes. Les deux sociétés pourront se consentir des avances de trésorerie en fonction des besoins de chacune d'elles. Ces avances sont productives d'intérêts au taux EURIBOR 3 mois.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, votre société a consenti des avances en compte courant de € 325 588.

Les intérêts facturés par votre société, au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2008 se sont élevés à € 5 238 H.T.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Accord transactionnel avec Monsieur Jean Labadie

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 20 décembre 2007 avait autorisé la signature de l'accord transactionnel du 30 janvier 2008 avec Monsieur Jean Labadie.

■ Modalités :

Votre filiale Bac Films S.A. a versé une indemnité transactionnelle à Monsieur Labadie au titre de son contrat de travail et de son mandat social d'un montant net de € 184 480. La charge globale afférente à cette indemnité transactionnelle, charges sociales comprises, s'élève à € 219 884.

Votre filiale Bac Majestic S.A. a racheté à votre société 2 600 000 de ses propres actions le 15 février 2008, cette cession a été effectuée au prix de clôture de la séance soit € 936 000.

Le 18 février 2008, votre société a racheté 3 532 975 actions Bac Majestic S.A. appartenant à la famille Labadie au prix de € 1 900 000.

Convention de trésorerie avec Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A.

■ Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société, Bac Films S.A. et Bac Majestic S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, votre société a consenti des avances en compte courant de € 986 046 à la société Bac Majestic S.A. et des avances en compte courant de € 737 573 à la société Bac Films S.A.

Les intérêts facturés par votre société au taux de 6,21%, au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2008 se sont élevés à € 50 046 H.T. pour Bac Majestic S.A. et € 31 077 H.T. pour Bac Films S.A.

Engagement en faveur de MILLIMAGES UK Limited

■ Nature et objet :

Convention de caution.

■ Modalités :

Aux termes d'une convention de caution autorisée par votre conseil d'administration du 29 avril 2003, votre société s'est portée caution pour Millimages UK Limited pour un montant de 1 000 000 €.

Convention de prestation de service vidéo entre votre société, Pro Vidéo Group, Union Films Group et Bac Films

■ Nature et objet :

La convention a pour objet la mise en commun des ressources dites vidéo des sociétés ci-dessus et notamment, les personnes, les moyens et les missions.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé par votre société à Pro Vidéo Group s'élève à € 688 563 H.T.

Au 31 décembre 2008, le montant facturé par Pro Vidéo Group à votre société s'élève à € 221 230 H.T.

Paris La Défense et Paris, le 15 Juin 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Pierre VALENSI
Associé

Ciné Contrôle International

Yann CHAKER
Associé

**19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Cession de la créance BAC FILMS détenue par MILLIMAGES à BAC MAJESTIC

■ Personnes concernées :

Monsieur Roch Lener et Monsieur Jean Labadie.

■ Nature et objet :

Cette convention portant sur la cession de la créance BAC FILMS détenue par MILLIMAGES à BAC MAJESTIC a été autorisée par votre conseil d'administration le 31 janvier 2007 pour que MILLIMAGES puisse utiliser cette créance pour souscrire à l'augmentation de capital de BAC MAJESTIC.

■ Modalités :

Cession par MILLIMAGES de la créance de 1 292 583 € qu'elle détient dans les livres de BAC FILMS à BAC MAJESTIC pour un prix fixé à sa valeur nominale par inscription d'une créance du prix de cession dans les livres de BAC MAJESTIC.

Autorisation d'un accord transactionnel avec Monsieur Jean Labadie

- Personnes concernées :

Monsieur Roch Lener et Monsieur Jean Labadie.

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 20 décembre 2007 a autorisé la signature d'un accord transactionnel avec Monsieur Jean Labadie.

- Modalités :

Versement d'indemnités à Monsieur Labadie au titre de son contrat de travail et de son mandat social ainsi que le rachat de la participation de la famille Labadie au sein de BAC MAJESTIC à condition que le prix d'achat ne dépasse pas 0,55 € par action.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Convention de sous-location à BAC FILMS SA

- Nature et objet :

MILLIMAGES, par contrat du 2 janvier 2000, est titulaire d'un bail pour les locaux sis au 88, rue de la Folie Méricourt à Paris 75011. Aux termes d'un contrat de sous-location du 1^{er} avril 2004, votre société a consenti à sous-louer à BAC FILMS une partie des locaux ci-dessus désignés.

- Modalités :

Le montant facturé à ce titre à BAC FILMS s'est élevé à 53 832 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Avenant du 20 octobre 2005 à la convention de pilotage et de management fees avec le groupe BAC MAJESTIC

- Nature et objet :

Convention de pilotage et de management fees.

- Modalités :

Cet avenant du 20 octobre 2005, autorisé par votre conseil d'administration du 20 octobre 2005, prévoyait une révision à la baisse du montant des managements fees facturés par MILLIMAGES au groupe BAC MAJESTIC.

- Pour les prestations de pilotage :

MILLIMAGES assure pour le groupe BAC MAJESTIC la gestion du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité.

De son côté, le groupe BAC MAJESTIC effectue pour MILLIMAGES des prestations en matière de direction financière et de communication.

Le montant facturé par MILLIMAGES au Groupe BAC MAJESTIC s'est élevé à 744 694 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le montant facturé par le Groupe BAC MAJESTIC à MILLIMAGES s'est élevé à 224 256 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- Pour les managements fees

Il est convenu que MILLIMAGES assure pour le Groupe BAC MAJESTIC la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales.

Le montant facturé à ce titre par MILLIMAGES au Groupe BAC MAJESTIC s'est élevé à 120 000 € hors taxes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Convention de trésorerie avec le groupe BAC MAJESTIC

- Nature et objet :

Convention de trésorerie tripartite.

- Modalités :

Aux termes d'une convention de trésorerie en date du 17 septembre 2004, préalablement autorisée par votre conseil d'administration le 19 mai 2004, entre les sociétés MILLIMAGES SA, BAC MAJESTIC SA et BAC FILMS SA, les sociétés peuvent se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

Les avances ainsi consenties sont productives d'un intérêt au taux de 5,41% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le compte courant avec le Groupe BAC présente un solde créditeur de 435 024 au 31/12/2007.

Le Groupe BAC MAJESTIC a facturé des produits financiers pour un montant de 12 485 € à MILLIMAGES au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

MILLIMAGES a facturé des produits financiers pour un montant de 12 015 € au Groupe BAC MAJESTIC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Engagement en faveur de MILLIMAGES UK Limited

- Nature et objet :

Convention de caution.

- Modalités :

Aux termes d'une convention de caution autorisée par votre conseil d'administration du 29 avril 2003, votre société s'est portée caution pour MILLIMAGES UK Limited pour un montant de 1 000 000 €.

Convention de gestion avec la société GEDEON PROGRAMMES SA

- Nature et objet :

Aux termes d'une convention de gestion autorisée par votre conseil d'administration du 3 avril 2002, votre société met à la disposition de sa filiale l'usage de services communs recouvrant des prestations techniques, commerciales, administratives, juridiques, financières et comptables ainsi que la mise à disposition de personnel. Ces prestations sont effectuées en fonction des besoins de l'activité.

- Modalités :

Votre société a facturé à la société GEDEON PROGRAMMES SA, la somme de 107 114 euros hors taxes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Convention avec Monsieur Roch Lener

- Nature et objet :

Convention de prêt avec Monsieur Roch Lener, Président directeur général de votre société.

- Modalités :

Aux termes d'une convention de prêt autorisée par votre conseil d'administration du 27 octobre 2003, Monsieur Roch Lener a mis à la disposition de votre société un montant de 1 500 000 € en compte courant rémunéré au taux maximum déductible fiscalement.

A ce titre, le montant de la rémunération de ce compte courant s'est élevé à 17 268 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. A cette date, le compte courant avec Monsieur Roch Lener était de 1 296 252 €.

Convention portant sur l'usage du nom BAC FILMS PRODUCTION PUBLICITAIRE

- Caractéristiques :

Cette convention d'exploitation et usage de nom commercial prévoit le versement à la société BAC FILMS d'une royauté de 5% portant sur le chiffre d'affaires encaissé sous la marque « BAC FILMS PRODUCTION PUBLICITAIRE »

■ Modalités :

La rémunération telle que définie ci-dessus fait l'objet d'une facturation mensuelle adressée par BAC FILMS à MILLIMAGES.

Lesdites sommes seront majorées du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation et payées par virement bancaire ou par tout autre moyen agréé par les parties.

Le règlement sera effectué à la fin de chaque mois sur factures adressées par BAC FILMS à MILLIMAGES.

Au titre de l'exercice 2007, BAC FILMS a ainsi facturé à MILLIMAGES la somme de 102 163 euros hors taxes.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de prestation de service vidéo entre, Millimages, PRO VIDEO GROUP, UNION FILMS GROUP et BAC FILMS

■ Personnes concernées :

M. Roch Lener (Président Directeur Général de Millimages et Président de Bac Films),

Monsieur Olivier Philippon (Président d'Union Films Group et de Pro Video Group).

■ Nature et objet :

La convention a pour objet la mise en commun des ressources dites vidéo des sociétés ci-dessus et notamment, les personnes, les moyens et les missions.

■ Modalités :

Au titre de l'exercice 2007, MILLIMAGES a facturé 360 558 € hors taxes à PRO VIDEO GROUP.

Au titre de l'exercice 2007, Pro Vidéo Group a facturé 137 700 € hors taxes à MILLIMAGES.

Votre conseil d'administration a estimé que la convention ci-dessus relevait de l'article L.225-39 du Code de commerce et, en conséquence, que la procédure d'autorisation préalable prévue à l'article 225-38 ne lui était pas applicable.

Paris La Défense et Paris, le 30 Juin 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG audit
Département KPMG S.A.
Jean-Pierre VALENSI
Associé

Ciné Contrôle International

Yann CHAKER
Associé

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

20.1.1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF EN K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	9.2	4 195	5 510
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	9.1	30 160	39 074
Autres immobilisations incorporelles	9.1	74	70
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		<i>34 430</i>	<i>44 653</i>
Immobilisations corporelles	9.3	976	438
Participations mises en équivalence	9.4	14	15
Actifs financiers	9.5	1 327	1 214
Créances clients et autres débiteurs	9.6	6 858	
Actif non courant		43 605	46 320
Stock		1 063	1 483
Créances clients	9.6	13 349	18 221
Autres créances	9.6	20 033	26 400
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9.7	1 116	1 475
Actif courant		35 561	47 579
Total actif		79 166	93 899

PASSIF EN K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital	9.8	391	390
Réserves (part du Groupe)		3 914	19 347
Résultat (part du Groupe)		-3 492	-15 452
Capital émis et réserves	7	813	4 286
Participations ne donnant pas le contrôle		-1 515	
Capitaux propres		-702	4 286
Emprunts et dettes financières	9.10	2 317	5 909
Autres Passifs non courants	9.11	16 570	6 230
Provisions à Long terme	9.9	1 960	1 519
Passifs d'impôt différé	13	145	0
Passif non courant		20 992	13 657
Emprunts et dettes financières	9.10	10 864	12 062
Provisions	9.9	0	1 721
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	9.11	48 012	62 173
Passif courant		58 876	75 956
Total des Passifs		79 868	89 613
Total des Capitaux propres et des passifs		79 166	93 899

20.1.2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2009

RESULTAT EN K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires et Subventions	10.1	29 569	32 313
Autres produits de l'activité		314	169
Production immobilisée et stockée		12 177	14 689
Achats		-17 996	-28 265
Impôts, taxes et versements assimilés		-407	-212
Charges de personnel		-9 233	-10 189
Amortissements et provisions		-18 295	-25 800
Résultat opérationnel courant	10.2	-3 871	-17 295
Autres produits et charges opérationnels	10.3	-234	-360
Résultat opérationnel		-4 105	-17 655
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		271	234
Coût de l'endettement financier brut		-1 035	-1 340
Coût de l'endettement financier net	10.5	-764	-1 106
Autres produits et charges financiers		14	-422
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9.4	-147	-295
Résultat avant impôts		-5 002	-19 478
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	13	-14	1 204
Résultat de la période		-5 016	-18 274
Autres éléments du résultat global :			
Ecart de change résultant des activités à l'étranger		-34	76
Résultat Global total de la période		-5 050	-18 198
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		-3 492	-15 452
Participations ne donnant pas le contrôle		-1 523	-2 822
Résultat de la période	7	-5 016	-18 274
Résultat par action (non dilué)		-0,36	-1,58
Résultat par action (dilué)		-0,36	-1,58

20.1.3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Soldes au 31/12/07	391	19 792	2 250	-2 279	20 142	2 694	22 836
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-2 279	2 279	0	0	0
Variation de périmètre					0	127	127
Titres d'auto-contrôle			-492		-492		-492
Divers							
Divers (dont écart conversion)			76		76		76
Résultat de l'exercice N				-15 452	-15 452	-2 821	-18 273
Soldes au 31/12/08	391	19 792	-445	-15 452	4 286	0	4 286
Affectation du Résultat de l'exercice N-1 (groupe)			-15 452	15 452	0		0
Variation de périmètre			2		2	8	10
Augmentation de capital	1	32			33		33
Paiements en actions			18		18		18
Divers (dont écart conversion)			-34		-34		-34
Résultat de l'exercice N (groupe)				-3 492	-3 492		-3 492
Résultat de l'exercice N (minoritaires)					0	-1 523	-1 523
Soldes au 31/12/09	392	19 824	-15 911	-3 492	813	-1 515	-702

**20.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31
DECEMBRE 2009**

Flux en €	Notes	déc-09	déc-08
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-3 492	-15 451
Charge d'impôt	12	14	-1 204
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10.4	18 295	25 801
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		18	5
Résultat des minoritaires		-1 523	-2 821
Résultat mis en équivalence		147	295
+ et – values sur cession d'immobilisations		234	360
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1 325	9 363
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		15 018	16 348
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations		197	0
Acquisitions d'immobilisations	9.1	-14 324	-21 151
Variation des dettes sur immobilisations		3 622	-827
Incidence des variations de périmètre		-28	-393
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-10 533	-22 371
Opérations de financement :			
Augmentation de capital		41	0
Autres flux liés aux opérations de financement : frais augmentation de capital		0	0
Rachats et reventes d'actions propres		0	466
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	9.10	24 916	18 953
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	9.10	-29 885	-14 044
Variation des prêts et dépôt de garantie		-95	-316
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-5 023	5 059
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-538	-964
Trésorerie d'ouverture		1 131	2 095
Trésorerie de clôture		593	1 131
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		38	58
Disponibilités	9.12	1 078	1 417
Concours bancaires courants	9.12	-523	-344
Total		593	1 131

20.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

5. LE GROUPE MILLIMAGES

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :
88, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a. et BAC FILMS s.a),
- la production et la distribution de films documentaires (GEDEON PROGRAMMES s.a.).

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0000044380)

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

La liste des filiales consolidées est reprise dans la note 8 de cette annexe.

6. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

6.1 Evolutions du périmètre

- La société Séance Privée a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine par réunion de toutes les parts entre les mains de Bac Majestic. Cette opération n'a généré aucune incidence sur le résultat consolidé du groupe.
- La société Zoolookids a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Millimages.
- Les titres détenus dans la société UFG ont fait l'objet d'une cession pour 1 €. Cette opération a généré un impact positif de 0,2 M€ sur le résultat consolidé du groupe.
- La société Spinal Images, filiale à 100% de Gédéon Programmes créée au cours de l'exercice 2009, est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2009. Etant au début de son activité, elle contribue très marginalement aux agrégats consolidés.
- Les sociétés Biloba Films (détenue à 34%), et Manny Films (détenue à 34%) sont désormais consolidées par mise en équivalence, sans incidence significative sur les comptes consolidés (voir note 9.4).

6.2 Activité Cinéma

Distribution Salles

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles (y compris les subventions) s'établit à 6 M€ en 2009 contre 8,5 M€ en 2008.

Le nombre de films sortis en 2009 est de 12 contre 16 en 2008, dont :

- *A l'est de moi,*
- *Au diable Staline, vive les mariés*
- *La vague*
- *Commis d'office*
- *Lascars*
- *Memory of love*
- *Mères et filles*
- *Les vies secrètes de Pippa Lee*
- *Pluie du diable*
- *Trois Amis mènent l'enquête*
- *La folle histoire d'amour de Simon Eskhenazy*
- *Jasper*

Distribution TV

Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 2,6 M€ en 2009 contre 3,4 M€ en 2008.

Edition Vidéo

Depuis 2005, BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) a donné naissance à un label BAC VIDEO. Depuis le deuxième semestre 2007, la société a confié la distribution vidéo à la société ProVidéoGroup. Cette société est une filiale de MILLIMAGES et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo dont ceux de BAC MAJESTIC.

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo s'établit à 3,3 M€ en 2009 contre 4,3 M€ en 2008, en raison de la baisse des prix de vente des DVD et du planning éditorial moins chargé.

Ventes Internationales

Le chiffre d'affaires des Ventes Internationales s'établit à 0,6 M€ en 2009 contre 0,3 M€ en 2008. La conjoncture internationale reste difficile.

6.3 Activité animation

Le chiffre d'affaires Animation représente 9 M€ en 2009 contre 7,9 M€ en 2008, avec les livraisons du long métrage Lascars, et des séries Zoolane 3 et Rocket Jo.

La production des séries « Simsala 2 » (26x26'), « Diego Oasis » (52x11') et Mouk (65x11') se poursuit, tandis que la société prévoit de mettre en production deux nouvelles séries : Nuts Nuts Nuts (13x3'), et Mon Robot et moi (52x13').

6.4 Activité documentaire

Le chiffre d'affaires Documentaire, qui s'élève à 7,6 M€ en 2009 contre 7,2 M€ en 2008. 82 heures de programmes ont été livrées en 2009 contre 68 en 2008. La société a en outre lancé une activité Magazines en produisant ADN pour France 2. En 2010, GEDEON PROGRAMMES prévoit de livrer 80 heures de programmes et de développer sa banque d'images, ainsi que son activité Magazines.

7. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 du Groupe MILLIMAGES sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) au 31 décembre 2009, tel qu'adopté par l'Union Européenne, et disponible sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2008, à l'exception de l'application anticipée des normes IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, et IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, amendés, dont l'effet sur les états financiers est décrit ci-après et d'un changement d'estimation exposé au paragraphe 7.19.

Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 sont les suivantes :

- Amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers (révisée) : sans incidence sur les comptes.
- IFRS 8 : - Secteurs opérationnels : sans incidence sur les comptes
- Amendement d'IAS 23 - coûts d'emprunt : sans incidence sur les comptes
- IFRS 7 amendement – améliorations des informations sur les instruments financiers : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle : sans incidence sur les comptes
- Amendement d'IFRS 2 – paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations : sans incidence sur les comptes

- IFRIC 14 – IAS 19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction : sans incidence sur les comptes
- Amendements d'IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation. : sans incidence sur les comptes
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 – coût d'une participation dans une filiale, une JV ou entreprise associée : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 11 – actions propres et transactions intragroupe : sans incidence sur les comptes

Textes d'application obligatoire postérieurement au 1^{er} janvier 2009 et non appliqués par anticipation

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009, le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les suivantes :

- IFRS 1 révisée – première application des IFRS : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 amendement – Instruments financiers, éléments éligibles à la couverture : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 12 – accords de concession de services : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 15 – contrats de construction immobilière : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 16 – couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 17 – distributions en nature aux actionnaires : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 18 – transferts d'actifs par des clients : sans incidence sur les comptes
- Amendement d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis

En revanche, Millimages a appliqué dans ses états financiers consolidés de l'exercice 2009 les normes IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, et IAS 27– Etats financiers consolidés et individuels, amendés, publiés par l'IASB le 10 janvier 2008, adoptées dans l'UE le 3 juin 2009, et publiées au Journal officiel de l'UE le 12 juin 2009. Ces normes sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Toutefois, Millimages a choisi de les appliquer par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2009.

La norme IAS 27 amendée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Millimages), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts minoritaires »). En conséquence de cette nouvelle approche le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle (IAS27§28). Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2009, les intérêts minoritaires négatifs dans les filiales de Millimages ne sont

désormais plus à la charge du groupe. Si la même méthode avait été appliquée au 31 décembre 2008, le résultat net part du groupe aurait été de -11 181 K€ au lieu de -15 452 K€ et les capitaux propres part du groupe auraient été de 8 557 K€ au lieu de 4 286 K€.

La norme IFRS 3 révisée - regroupements d'entreprises n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés en l'absence d'opération de regroupement sur l'exercice.

Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2009 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS endossé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

7.1 Date de clôture et durée de l'exercice

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Millimages le 30 avril 2010, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2010.

7.2 Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles, lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à nos activités (TV, Vidéo,)
- l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses des taux de croissance et d'actualisation,
- l'estimation des provisions pour litiges.

Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

7.3 Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

7.3.1 Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

7.3.2 Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles Millimages exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

7.3.3 Entités ad hoc : SOFICA MILLIFIN

Le Groupe a créé une entité ad hoc pour réaliser des opérations commerciales et d'investissements. Le Groupe ne détient aucune participation significative directe ou indirecte dans le capital de cette entité. Cette entité est consolidée sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité. Suite à cette analyse, il a été considéré que le Groupe perçoit la majorité des bénéfices des activités et des actifs nets de cette entité, est exposé aux risques liés aux activités de cette entité et conserve la majorité des risques résiduels ou liés à la propriété de cette entité.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en « Immobilisations financières ». L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

7.4 Méthode de conversion des éléments en devises

7.4.1 Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés et dans l'Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

7.4.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

7.5 Regroupement d'entreprises

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

(i) la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et

(ii) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.
- Tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat,
- Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,
- En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère.
- Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

En vertu du §28 d'IAS 27 révisée, le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2009

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, Millimages a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

IFRS 3, dans sa version publiée par l'IASB en mars 2004, retenait déjà la méthode de l'acquisition. Ses dispositions différaient cependant de celles de la norme révisée sur les principaux points suivants :

- les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, et l'option d'évaluation à la juste valeur n'existait pas,
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût d'acquisition uniquement si leur occurrence était probable et que les montants pouvaient être évalués de façon fiable,
- les coûts directement liés à l'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires négatifs étaient quant eux pris en charge par la mère.

7.6 Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des goodwills, immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwills.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnelles ».

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwills relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste « Participations mises en équivalence ».

7.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

7.7.1 Immobilisations incorporelles

7.7.1.1 Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des séries et films d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23.) ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les dépréciations des programmes d'animation sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Etant donné le cycle spécifique de vie d'un programme documentaire, le rythme d'amortissement retenu est de 70 % la première année et 10 % les trois années suivantes.

7.7.1.2 Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement, tant en ce qui concerne les films exploités que les droits en cours.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

7.7.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

7.7.2 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

7.8 Participations mises en équivalence

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne. Conformément à IAS 28 § 30, lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où l'investisseur a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée

7.9 Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- Les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

7.10 Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

7.11 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

7.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

7.14 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2009.

7.15 Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, retraité les plans de souscription d'actions dont la date d'attribution est antérieure au 7 novembre 2002 et dont les droits sont définitivement acquis avant le 1^{er} janvier 2005

7.16 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

7.17 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe n'a pas eu recours à ces instruments financiers.

7.18 Evaluation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale (déduction faite des coûts de transaction), puis au coût amorti.

7.19 Bilan : Distinction courant / non courant

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

A partir de 2009, sont considérés comme actifs et passifs non courants les comptes relatifs aux sociétés mises en équivalence (6 857 K€ figurent ainsi dans les actifs non courants, et 3 678 K€ dans passifs non courants). Les provisions pour risques et charges sont désormais considérées comme des passifs non-courants, sauf exception.

7.20 Secteurs opérationnels

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » se substitue à la norme IAS 14 « information sectorielle ». L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition des principaux décideurs opérationnels. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information

sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteur opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

En application de la norme IFRS 8, le groupe a déterminé trois segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma
- Documentaire

7.21 Chiffre d'affaires

7.21.1 Chiffre d'affaires Animation et documentaires

a) Chiffre d'Affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

b) Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

7.21.2 Chiffre d'affaires Films publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

7.21.3 Chiffre d'affaires Exploitation des films

Salles France

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles

Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan.

7.22 Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

7.23 Subventions

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

7.24 Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la livraison aux chaînes des programmes produits.

7.25 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels non courant, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non-courants incorporels et corporels.

7.26 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

7.27 Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutive attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

8. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société-Mère : MILLIMAGES	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100	
Sociétés françaises :				
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34	MEE
GEDEON PROGRAMMES Sa	155 rue de Charonne 75011 PARIS	383 894 052	65,10	Intégration Globale
MILLIFIN Sa (2)	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	0,10	Intégration Globale
BAC MAJESTIC Sa (1)	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	20,88	Intégration Globale
BAC FILMS Sa (1)	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	20,88	Intégration Globale
PVG SAS	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	100	Intégration Globale
Biloba Films SAS	155 rue de Charonne 75011 PARIS	507 835 239	34	MEE
Manny Films SAS	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	34	MEE
Spinal Images SAS	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	512 026 477	65,10	Intégration Globale
Sociétés étrangères :				
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100	Intégration Globale
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100	Intégration Globale

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant Bac Majestic et sa filiale Bac Films, ainsi que la Sofica Millifin.

(1) BAC MAJESTIC

Le groupe BAC MAJESTIC (qui détient 100 % de la société BAC FILMS) est consolidé par Intégration globale dans la mesure où un contrôle de fait est actuellement exercé par MILLIMAGES. En effet, MILLIMAGES, titulaire au 31 décembre 2009 de 20,88 % du capital de BAC MAJESTIC et de 29,80 % des droits de vote, est le principal actionnaire de cette société (étant précisé que le reste de l'actionnariat est diffus) et dispose de la totalité des droits de vote au Conseil d'Administration.

(2) SOFICA MILLIFIN

Cette société a été considérée comme une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquérir l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, a été comptabilisé en dettes sur immobilisations, en passif non courant.

La demande de rachat pourra être effectuée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

9. ANALYSE DES POSTES DE BILAN

9.1 Immobilisations incorporelles

9.1.1 Valeur brutes

En K€	31/12/07	Aug.	Compte à compte	Transfert	Var. période	Dim.	31/12/08	Aug.	Divers	Transfert	Var. période	Dim	31/12/09
Droit au bail	93		-48				45		0				45
Goodwill	5 030				625		5 655	30			-1 217	-127	4 341
Animations en exploitation	76 654	642		1 939		-661	78 574	20		9 642	169	-2 629	85 776
Animations en cours	3 506	7 739		-1 939		-27	9 279	4 527		-9 642		0	4 164
Cinéma : Films en exploitation	186 620	2 019		4 919		-4 060	189 498	774		5 110		0	195 382
Cinéma : Films en projet	11 110	3 226		-4 919			9 417	405		-5 110		0	4 712
Documentaires en exploitation	59 281	3 698	-1 041	3 146		-1 177	63 907	3 978	3	3 381		-1 836	69 433
Documentaires en cours	3 612	3 602		-3 146		-650	3 418	3 469	-93	-3 381		-195	3 218
Masters : en exploitation	0	53		24			77	6		0			83
Masters : en cours	0	25	48	-24		-1	48	0	0	0		0	48
Droits finis							0	170					170
Droits : en cours							0	170					170
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588						4 588						4 588
Autres immobilisations incorporelles	0	34	1 041		140	-5	1 210	61	0		-169	-6	1 096
Total Général	350 494	21 038	0	0	765	-6 581	365 716	13 610	-90	0	-1 217	-4 793	373 226

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour les activités animation et documentaires.

9.1.2 Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/07	Aug.	Var. période	Compte à compte	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim	31/12/08	Aug.	Var. période	Divers	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim	31/12/09
Droit au bail	0						0						0
Goodwill	145						145						145
Animations en exploitation	65 489	7 190			-324		72 355	5 518	143		0	-500	77 516
Animations en cours	0						0	291					291
Cinéma : Films en exploitation	176 773	10 485		111	-4 903		182 466	5 212		144	0		187 822
Cinéma : Films en projet	1 603				-11		1 592			-284	0		1 308
Documentaires : en exploitation	52 288	6 987		360			59 635	6 458		0			66 093
Documentaires : en cours	0	336					336	23					359
Masters : en exploitation	0	20					20	22					42
Masters : en cours	0						0	53					53
Droits finis							0	13					13
Investissements Sofica MILLIFIN	2 410	917					3 327	759					4 086
Autres immobilisations incorporelles	1 497	44	117	-471			1 187	24	-143	0			1 068
Total Général	300 205	25 979	117	0	-5 238	0	321 063	18 373	0	-140	0	-500	338 796

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour les activités animation et documentaire.

Dans le cadre de la prise de contrôle de GEDEON en janvier 2007 et de l'allocation de prix d'acquisition, un certain nombre de documentaires ayant une durée d'utilité plus longue ont été identifiés. Une partie du prix d'acquisition a été allouée aux documentaires en exploitation. La durée d'utilité de ces documentaires a été estimée à 5 ans. La quote-part du prix d'acquisition allouée à ces documentaires est ainsi amortie de façon linéaire sur 5 ans.

9.1.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/08 Net	31/12/09 Net
Droit au bail	45	45
Goodwill	5 510	4 196
Animations en exploitation	6 219	8 260
Animations en cours	9 279	3 873
Cinéma : Films en exploitation	7 032	7 560
Cinéma : Films en projet	7 825	3 404
Documentaires en exploitation	4 272	3 340
Documentaires : en cours	3 082	2 859
Masters : en exploitation	57	32
Masters : en cours	48	4
Droits finis	0	157
Droits : en cours	0	170
Investissements Sofica MILLIFIN	1 261	502
Autres immobilisations incorporelles	23	28
Total Général	44 653	34 430

9.2 Détail des goodwill

En K€	31/12/08	Augmentation	Diminution	31/12/09
Gédéon Programmes	1 426			1 426
Bac Majestic	2 869		-128	2 741
PVG	28			28
Zoolookids	202		-202	0
UFG	985		-985	0
TOTAL GENERAL	5 510	0	-1 315	4 195

Les mouvements de l'exercice concernent principalement Zooloo Kids et UFG (cf. §6.1).

Sur l'exercice précédent, les goodwill se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/07	Augmentation	Diminution	31/12/08
Toons'n' Tales	9		-9	0
Gédéon Programmes	1 426			1 426
Bac Majestic	2 440	428		2 869
PVG	25	3		28
Zoolookids	0	202		202
UFG	985			985
TOTAL GENERAL	4 885	633	-9	5 510

Les goodwill sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs permettant les tests de valorisation des goodwill s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données de budget 2010 et par la suite un taux de croissance nul des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 9 %.

Les tests de dépréciation auxquels ces goodwill ont été soumis, conformément à la méthode exposée ci-dessus, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur significative au 31 Décembre 2009.

9.3 Immobilisations corporelles

9.3.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/2007	+	-	Variation Périètre	31/12/2008	+	-	Variation Périètre	31/12/2009
Autres immobilisations corporelles	1 545	116	-23	2	1 640	709	-64	0	2 285
TOTAL GENERAL	1 545	116	-23	2	1 640	709	-64	0	2 285

9.3.2 Amortissements et dépréciations :

En K€	31/12/2007	+	-	Variation Périètre	31/12/2008	+	-	31/12/2009
Autres immobilisations corporelles	1 058	145	0	0	1 203	169	-63	1 309
TOTAL GENERAL	1 058	145	0	0	1 203	169	-63	1 309

9.3.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/2008		31/12/2009		
	Net	Brut	Amortissement	Net	
Autres immobilisations corporelles	437	2 285	1 309	976	
TOTAL GENERAL	437	2 285	1 309	976	

Toutes les immobilisations sont situées en France.

9.4 Participations mises en équivalence

9.4.1 Participations mises en équivalence

Valeur Nette En K€	31/12/2008	31/12/2009
Sociétés concernées		
Manny Films	15	6
Amuse Films	0	0
UFG	0	0
Biloba	N/A	8
Total Général	15	14

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2008	31/12/2009
Sociétés concernées		
Amuse Films	3	-135
Manny Films	0	-3
Biloba	N/A	-8
UFG	-298	0
Total Général	-295	-146

Montants agrégés des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31-déc-09 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Manny Films	19	4	-12	407
Amuse Films	-1 340	2 143	-398	10 379
Biloba	24	0	-23	583
Total Général	-1 297	2 147	-433	11 369

La provision relative à la situation nette négative de Amuse Films (456 K€) est comptabilisée en provisions (§9.9).

Pour rappel, à fin 2008, ces montants étaient les suivants :

31-déc-08 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Amuse Films	-926	2 513	9	9 280
UFG	-2 346	-131	-609	2 435
Total Général	-3 272	2 382	-600	11 715

9.5 Actifs financiers

En K€	31/12/2007	Variation Périmètre	+	-	31/12/2008	+	-	31/12/2009
Valeur brute								
Titres non consolidés	482	138	16	-575	61	5	-16	50
Dépôt de Garantie	117	0	1 608	-550	1 175	74	-26	1 223
Créances diverses	8			-2	6	50	-1	55
TOTAL GENERAL	607	138	1 624	-1 127	1 242	129	-43	1 328
Dépréciation								
Titres non consolidés	-74			46	-28		28	0
Dépôt de Garantie	0			0				0
Créances diverses	0			0				0
TOTAL GENERAL	-74	0	0	46	-28	0	28	0
Valeur Nette								
Titres non consolidés	408	138	16	-529	33	5	12	50
Dépôt de Garantie	117	0	1 608	-550	1 175	74	-26	1 223
Créances diverses	8	0	0	-2	6	50	-1	55
TOTAL GENERAL	533	138	1 624	-1 081	1 214	129	-15	1 328

Détail des titres non consolidés

En K€ Nom de la société	VNC 2008	VNC 2009
LA MAISON	17	17
BILOBA	16	0
Divers		5
Total	33	22

9.6 Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2009, les répartitions des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	Actifs courants	Actifs non courants	Total	Dépréciation	Montant Net 31/12/09	Montant Net 31/12/08
Créances Clients	13 349	3 256	16 605	-1 808	14 797	18 221
Détail des autres Créances						
RRR à recevoir sur acquisition Films	264		264		264	48
Comptes courants	0	5 757	5 757	-349	5 409	4 901
Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	5 117		5 117		5 117	5 986
Avances et acptes versés sur cdes	241		241		241	314
Créances sur Divers Fonds de soutien	0		0		0	0
Parts antennes à recevoir	8 207		8 207		8 207	7 272
Parts de coproduction à recevoir	2 389		2 389		2 389	2 957
Subvention à recevoir	43		43		43	2 216
Charges Constatées d'avance	569		569		569	644
Créances diverses	3 202		3 202		3 202	2 062
TOTAL GENERAL	33 381	9 013	42 394	-2 156	40 238	44 621

Les créances clients dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité. Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Les comptes courants enregistrent les transactions avec les sociétés mises en équivalence dont Amuse Films à hauteur de 4 862 K€ au 31 décembre 2009.

Les actifs non courants comprennent notamment :

Actifs non courants en K€	2009
Créances commerciales dues par les sociétés mise en équivalence	1 448
Autres créances dues par les sociétés mises en équivalence	5 409
	6 857

9.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008
SICAV Monétaires	38	58
Disponibilités	1 078	1 417
Total	1 116	1 475

9.8 Capital social de Millimages

Par décision en date du 23 mars 2005, le conseil d'administration, usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2004, a procédé à l'émission ainsi qu'à l'attribution gratuite de 160.000 BSPCE à des personnes désignées par ledit conseil et sous les conditions fixées également par ledit conseil, chaque bon donnant à son titulaire le droit de souscrire à 1 action de la société de 0,04 € de nominal à un prix d'émission de 1,08 € et étant précisé que chaque exercice devra porter sur au moins 100 bons.

Les bons ainsi émis peuvent être exercés par leur titulaire à compter du 31 décembre 2006 et jusqu'au 23 mars 2010.

En conséquence de cette émission, ladite assemblée générale extraordinaire a autorisé une augmentation de capital d'un montant maximum de 6.400 euros.

Les bénéficiaires, pour pouvoir exercer leurs bons, doivent avoir de façon ininterrompue conservés la qualité de salarié ou de dirigeant soumis au régime fiscal des salariés de la société (ou de ses filiales).

L'un des bénéficiaires désignés a exercé le droit de souscription attaché aux 30.000 bons qui lui ont été attribués à concurrence de 30.000 actions.

En conséquence, le capital se trouve ainsi porté de 390.264,08 € à 391.464,08 € et est divisé en 9.786.602 actions de 4 centimes de nominal.

Au 31 décembre 2009, Millimages détient 12 213 titres d'autocontrôle, pour une valeur comptable de 25 K€.

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note 11.2 de ce document.

9.9 Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2008	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2009
Engagements de retraite	54	68		-61	61
Provisions pour risques	1 722	33	-51	-261	1 443
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence (cf. § 9.4)	1 465	141	-1 150		456
Total Général	3 241	242	-1 201	-322	1 960

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2008
Engagements de retraite	43		68		-58	54
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence (cf. § 9.4)	1 153		312			1 465
Provisions pour risques	575	120	1 459		-433	1 722
Total Général	1 771	120	1 840	0	-491	3 241

9.10 Dettes financières

9.10.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/2008	+	-	31/12/2009
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	7 428	3 465	-5 474	5 419
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC)	3 146	1 930	-2 379	2 697
Emprunts et dettes financières diverses	9		-9	0
Loi DAILLY	6 027	9 964	-12 244	3 747
Factors	1 017	9 557	-9 778	796
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	5	120		125
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	339	59		398
Total Général	17 971	25 095	-29 884	13 182

Sur l'exercice précédent :

En K€	31/12/2007	+	-	Reclassement*	31/12/2008
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	10 812	8 388	-6 338	-5 434	7 428
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC)	2 510	2 386	-1 750		3 146
Emprunts et dettes financières diverses	43	9		-43	9
Loi DAILLY	6 109	7 152	-5 957	-1 277	6 027
Factors		1 017	0		1 017
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	3	2	0		5
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	0	339	0		339
Total Général	19 477	19 293	-14 045	-6 754	17 971

*Les dettes de co-productions ont été reclassées en passif courants au 31 décembre 2008.

Les emprunts et dettes financières sont généralement basés sur des escomptes de créances nées.

Les taux et conditions sont détaillés dans la note 16 « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note 14 ci-après.

9.10.2 Echéancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	5 797	2 318		8 116
Découverts	523			523
Factor	796			796
Dailly	3 747			3 747
Total	10 863	2 318	0	13 182

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

9.11 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total
Avances et acomptes reçus	62		62
Emprunts & Dettes conditionnées	612	2 828	3 440
Dettes d'exploitation	12 020	3 053	15 073
Parts co-pro et Pré-achat	3 237		3 237
Dettes fiscales et sociales	6 954	0	6 954
Dettes sur immobilisations	11 651	4 162	15 813
Autres dettes	4 157	624	4 781
Comptes de régularisation (1)	9 318	5 903	15 221
Total Général	48 011	16 570	64 581

(1) Cette ligne est constituée essentiellement de PCA

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

9.12 Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 116	1 475	2 098
Concours bancaires courants	-523	-344	-3
Total	593	1 131	2 095

10. ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, et comme indiqué au paragraphe 7.20, le groupe a déterminé trois segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma
- Documentaire

10.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en k€	CA 2009	CA 2008
Animation	9 001	7 918
Documentaire	7 584	7 233
Cinéma	12 983	17 161
Total Chiffre d'affaires	29 568	32 313

10.2 Résultat Opérationnel courant

En K€	2009	2008
Résultat activité Cinéma	-1 674	-6 463
Résultat activité Animation	-2 644	-9 435
Résultat activité Documentaire	447	-1 397
Résultat Opérationnel courant	-3 871	-17 295

10.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	2009	2008
Produits des cessions d'immobilisations financières	472	1 547
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-706	-1 907
TOTAL	-234	-360

10.4 Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL 2009	TOTAL 2008
Dotations	17 965	653	92	18 710	29 343
Reprises	-63		-352	-415	-3 543
IMPACT NET	17 902	653	-260	18 295	25 800

10.5 Coût de l'endettement financier net

En K€	2009	2008
Produits sur endettement financier		
Intérêts	233	220
Cession de Sicav	0	0
Divers	38	13
Total	271	233
Charges sur endettement financier		
Intérêts des emprunts	797	950
Intérêts	87	139
Divers	149	250
Total	1 033	1 339
Coût de l'endettement financier net	-762	-1 106

La contribution des activités Animation au coût de l'endettement financier net à fin 2009 s'élève à - 447 K€.

La contribution des activités Documentaire au coût de l'endettement financier net à fin 2009 s'élève à -163 K€.

La contribution des activités Cinéma au coût de l'endettement financier net à fin 2009 s'élève à -154 K€.

10.6 Autres éléments d'information sectorielle

Secteurs d'activité Données en k€	2009	2008
Dotations nettes aux amortissements et provisions	18 295	25 800
Animation	6 450	10 672
Cinéma	5 299	8 087
Documentaire	6 546	7 041
Acquisition d'actifs	14 324	21 151
Animation	4 186	8 603
Cinéma	1 678	5 246
Documentaire	8 460	7 302
Emprunts et dettes financières	13 182	17 971
Animation	4 266	6 875
Cinéma	4 663	6 511
Documentaire	4 253	4 585
Valeurs nette des actifs non courants	43 605	46 320
Animation	20 414	23 212
Cinéma	14 165	14 656
Documentaire	9 026	8 452

11. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

11.1 Effectif

L'effectif permanent moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2009	2008
MILLIMAGES S.A.	27	32
AMUSE FILMS	2	2
BAC FILMS	17	18
GEDEON	22	25
PVG	7	10
MILLIMAGES UK	0	4
Total	75	91

11.2 Les bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cents de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Au 23 mars 2010, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des 100.000 bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

11.3 Plan d'options de souscription d'actions

Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en œuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Les options attribuées peuvent être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

11.4 Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300 000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des actions gratuites autorisées, soit 210.000.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011.

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

11.5 Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribuées exercées constatées en 2009	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2009
29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	30 000	130 000
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	210 000	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

12. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2009

La société n'a pas identifié d'événement significatif postérieurement à la clôture.

13. IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considérée comme peu probable.

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

En K€	2008	2009
Résultat consolidé avant impôt	-16 656	-3 478
Résultat des minoritaires	-2 828	-1 523
Résultat des sociétés mises en équivalence	295	147
Résultat comptable avant impôt	-19 189	-4 854
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%	33,33%
Impôt théorique	6 396	1 618
Déficits non activés (1)	-4 508	-1 738
Différences permanentes	-667	130
Divers	-17	-24
Total	1 204	-14

(1) Etats des déficits 2009 non activés

PALIER BAC MAJESTIC	-1 791
MILLIMAGES SA	-1 838
SPINAL	-167
MILLIMAGES UK	-209
PVG	-449
MILLIFIN	-759
TOTAL	-5 213
<i>Impôts différés actifs correspondants (33,33%)</i>	<i>-1 738</i>

- Détail de la charge d'impôt :

En K€	2008	2009
Impôts sur les bénéfices	0	131
Impôts différés actifs et passifs (nets)	1 204	-145
Total	1 204	-14

- Détail des impôts différés actifs et passifs :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	2 219	2 219	0
Gédéon Programmes (2)	348	494	-145
Total	2 567	2 713	-145

(1) Les IDA de Millimages résultent de l'activation des déficits, les IDP sont relatifs aux amortissements dérogatoires.

(2) Les ID nets de Gédéon Programmes résultent de la réévaluation du catalogue opérée dans le cadre de la prise de contrôle de cette société en janvier 2007.

Pour rappel, en 2008, ces montants étaient les suivants :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	2 120	2 120	0
Gédéon Programmes (2)	531	531	0
Total	2 651	2 651	0

Le montant net des actifs d'impôts différés du groupe non constatés dans les comptes est estimé au 31 décembre 2009 à 19,3 M€.

14. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

14.1 Engagements hors bilan Millimages

Engagements donnés (en K€)	2009	2008
Nantissements de productions auprès d'établissements de crédit	4 489	6 791
Caution donnée pour crédit de production contracté par les filiales	1 686	2 464
Total	6 175	9 255
Subventions acquises restant à recevoir	51	1 616

14.2 Engagements hors bilan Bac Majestic

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2009, les nantissements d'actifs et garanties apportées aux établissements financiers se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K€	2009			2008		
	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis
Total	29 814	970	2 696	12 706	1 053	2 502

Des cautions sur emprunts pour l'acquisition de films ont été données à des co-acheteurs à hauteur de 41 K€ et des subventions acquises restent à recevoir à hauteur de 48 K€.

14.3 Engagements hors bilan Gedeon Programmes

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K€	2009			2008		
	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis
Total	70 739	5 871	1 514	67 325	7 354	1 124

Des subventions acquises restent à recevoir à hauteur de 888 K€.

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions et soldes entre parties liées avec d'autres entités d'un groupe sont mentionnés dans les états financiers de l'entité. Les transactions et soldes entre parties liées intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

15.1 Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2009 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Avantages à court terme	529	951
Avantages postérieurs à l'emploi	8	2
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	261
Paiements en actions	18	3
Total	555	1 217

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2009, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

15.2 Autres opérations avec les parties liées

Les parties liées de Millimages sont soit, les sociétés consolidées par mise en équivalence (Amuse Films, Manny Films et Biloba), soit les dirigeants (Jonathan PEEL, Stéphane MILLIERE la famille LENER, la société KMM, holding familiale, et la SCI Bois Ban, propriétaire des locaux occupés par une partie du groupe).

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts. Par ailleurs, Roch Lener ou sa holding familiale consentent ponctuellement des prêts à la société Millimages.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Actifs		
Comptes débiteurs avec les sociétés mises en équivalence	6 526	5 428
Passifs		
Comptes créditeurs avec les sociétés mises en équivalence	-5 685	-5 867
Compte de résultat		
Produits financiers	235	201
Produits d'exploitation	312	323
Charges financières	-77	-124
Charges d'exploitation	-865	-3 167

16. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

16.1 Risque de liquidité

- Animation (production)

L'endettement bancaire de MILLIMAGES hors crédit de production auprès des établissements de crédit et Dailly est nul au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008.

Du fait de la nature de son activité, les crédits contractés par MILLIMAGES pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

MILLIMAGES dispose du concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,7 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. A la date d'arrêté des comptes, soit le 30 avril 2010, la société a un encours de ligne Dailly de 0,5 M€.

Pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un concours bancaire de 1,6 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

- Distribution cinématographique

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1^{ère} exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/08	Montant global des lignes au 31/12/09	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	420	306	31-12-11 ^(*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	919	608	31-03-11 ^(*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	106		12/09/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2009	Variable		335	06/08/10	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2007	6,45%	118	0	21/06/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	1 206	1 079	Tous les mois jusqu'au 30/10/2010	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	378	368	Selon ouverture des droits et au maximum au 31/07/11	Non
Total Crédits		3 147	2 696		

(*) crédits prorogés suite négociation 2004.

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « covenants »).

Sur la base de la dette au 31 décembre 2009 (2 696 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 109 k€. Une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 22 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1,5 M€. Ces lignes sont utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2009 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêté du 30 avril 2010, la société a un encours de ligne Dailly de 0,8 M€

La société dispose d'un contrat de Factoring pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,8 M€ au 31 décembre 2009. Il n'est soumis à aucun covenant.

- Documentaires (production)

L'endettement bancaire de GEDEON PROGRAMMES hors crédit de production et Dailly est de 1,4M€ au 31 décembre 2009 (Crédit de trésorerie adossé à un nantissement du catalogue et à une cession des recettes du catalogue).

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 4,1 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant.

A la date du conseil d'administration d'arrêté des comptes (30 avril 2010), la société a un encours de ligne Dailly de 2,8 M€ contre 2,5 M€ au 31 décembre 2009.

16.2 Risque de change

Position en K devise	USD	Autres devises
Actifs	327	87
Passifs	240	365
Position nette avant gestion	87	-279
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	87	-279
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	76	130

Distribution cinématographique

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minimas garantis qui se feraient en devises étrangères ou des contrats de vente en monnaies étrangères.

Les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films. Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Au cours de l'année 2009, il a été facturé 121 KUSD à nos clients.

Il a été effectué des achats en USD à hauteur de 188 K USD auprès de nos fournisseurs.

Activités de production (Animation et documentaires)

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros.

16.3 Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

16.4 Risque sur actions.

Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placement pouvant avoir des rentabilités plus fortes. Notre groupe n'a donc de placements ni en OPCVM ni en actions, et n'est donc pas exposé à un risque à ce titre.

20.2. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

20.2.1. BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/09	31/12/08
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement	649	649	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	86 637 544	77 936 036	8 701 508	7 139 658
Fonds commercial	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	4 164 272	291 106	3 873 166	9 278 671
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels, outillage	17 431	17 431	0	0
Autres immobilisations corporelles	828 725	610 174	218 550	271 031
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	8 138 797	3 403 677	4 735 119	8 229 692
Autres titres immobilisés	5 000		5 000	5 000
Prêts	50 318		50 318	0
Autres immobilisations financières	809 497		809 497	830 142
ACTIF IMMOBILISE	100 697 968	82 259 074	18 438 894	25 799 928
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises				
Produits intermédiaires et finis				300 931
Marchandises	141 407		141 407	0
Avances, acomptes versés/commandes	42 609		42 609	142 213
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	11 052 350	1 121 275	9 931 075	7 677 757
Autres créances	16 998 388	152 449	16 845 939	17 987 634
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	25 076		25 076	66 507
Disponibilités	25 369		25 369	200 060
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	258 764		258 764	161 847
ACTIF CIRCULANT	28 543 963	1 273 724	27 270 239	26 536 950
Ecart de conversion actif	89 499		89 499	98 116
TOTAL GENERAL	129 331 430	83 532 797	45 798 632	52 434 993

PASSIF – Rubriques en €	31/12/09	31/12/08
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	391 464	390 264
Prime d'émission, de fusion, d'apport	19 823 610	19 792 410
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	1 938 008	1 938 008
Report à nouveau	(12 814 664)	(7 681 356)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(6 021 936)	(5 133 308)
Subventions d'investissements	2 638 683	2 419 595
Provisions réglementées	6 408 362	6 108 362
Capitaux propres	12 393 527	17 863 974
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	1 279 296	1 229 296
Autres fonds propres	1 279 296	1 229 296
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	4 144 258	3 558 656
Provisions pour charges	37 919	35 187
Provisions pour risques et charges	4 182 177	3 593 843
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 273 575	6 868 375
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	4 147 173	987 922
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	35 651	80 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 416 441	7 948 910
Dettes fiscales et sociales	2 310 064	1 888 785
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27 500
Autres dettes	3 205 042	6 350 301
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	6 541 346	5 586 630
Total des dettes	27 929 292	29 738 680
Ecart de conversion passif	14 342	9 200
TOTAL GENERAL	45 798 632	52 434 993

20.2.2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/09	31/12/08
Production vendue – Biens	6 837 955	5 522 757
Production vendue - Services	2 161 670	2 636 271
Chiffre d'affaires net	8 999 625	8 159 028
Production stockée	(159 524)	93 180
Production immobilisée	4 527 186	7 389 486
Subventions d'exploitation	1 353 339	814 768
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	359 308	776 504
Autres produits	230 079	41 948
Produits d'exploitation	15 310 014	17 274 915
Achats matières premières, autres approvisionnements	106 578	248 985
Autres achats et charges externes	5 529 581	9 039 091
Impôts, taxes et versements assimilés	125 910	134 961
Salaires et traitements	2 215 871	2 778 619
Charges sociales	1 055 954	1 336 543
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 629 584	6 797 949
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	291 106	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	520 023	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	830 319	884 895
Autres charges	874 616	1 606 379
Charges d'exploitation	17 179 542	22 827 421
Résultat d'exploitation	(1 869 528)	(5 552 507)
Produits financiers de participations	0	279 568
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	128	0
Autres intérêts et produits assimilés	311 169	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	342 752	0
Différences positives de change	121 748	49 085
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 665	0
Produits financiers	777 463	328 653
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 402 124	325 147
Intérêts et charges assimilées	825 506	519 415
Différences négatives de change	138 469	213 574
Charges financières	4 366 089	1 058 136
Résultat financier	(3 588 626)	(729 484)

Résultat courant avant impôts	(5 458 155)	(6 281 991)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 340	3 567 129
Reprises sur provisions et transferts de charges	834 135	2 611 488
Produits exceptionnels	836 475	6 178 617
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 235	2 533 053
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	236 887	1 814 970
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 134 134	681 911
Charges exceptionnelles	1 400 256	5 029 934
Résultat exceptionnel	(563 781)	1 148 683
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat net	(6 021 936)	(5 133 308)

20.2.3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009. Il est comparé aux comptes au 31 décembre 2008 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Filiales et participations

- La société Zoolookids a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine par réunion de toutes les parts entre les mains des Millimages. Le mali de fusion ainsi dégagé (0,2 M€) a été déprécié sur l'exercice.
- Les titres détenus dans la société UFG ont fait l'objet d'une cession pour 1 €. Cette opération n'a pas eu d'impact sur le résultat social de Millimages.

Activité

Le chiffre d'affaires Animation représente 8,9 M€ en 2009 contre 7,9 M€ en 2008, avec les livraisons du long métrage Lascars, et des séries Zoolane 3 et Rocket Jo.

La production des séries « Simsala 2 » (26x26'), « Diego Oasis » (52x11') et Mouk (65x11') se poursuit, tandis que la société prévoit de mettre en production deux nouvelles séries : Nuts Nuts Nuts (13x3') et Mon Robot et moi (52x13').

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

a. Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au CRC 99-03 et selon les principes suivants : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

b. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps.

c. Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention de financements auprès d'organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

d. Immobilisations incorporelles

* Logiciels

Les logiciels et les licences acquis par la société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

* Constitution des actifs incorporels

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Le coût des programmes est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Programmes terminés :

Toute production de programmes est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » des épisodes terminés remis par les chaînes de télévision pour les séries, ou à la date de l'obtention du Visa pour les films. Le coût de production est alors porté en immobilisations au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs pour les séries, en totalité pour les films.

Programmes en cours :

Les programmes en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film/série est inscrit en « en-cours sur immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

* Amortissement des actifs incorporels

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée de dix ans à compter de la date de mise en production du programme. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charge ou produit exceptionnels au compte de résultat.

Par ailleurs une dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice si l'estimation de recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

e. Immobilisations corporelles

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques : 5 ans
- agencements divers : 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 4 à 5 ans
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans

f. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critères prenant en compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

Ces principes ont conduit cette année la société à pratiquer une dépréciation des titres Bac Majestic à hauteur de 3,3 M€.

g. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

h. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

i. Valeurs mobilières de placement

Ce poste est uniquement composé de parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

j. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêté des comptes.
- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

k. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

l. Reconnaissance du chiffre d'affaires

*Chiffre d'affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente.

* Chiffre d'affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée pour les séries au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser.

* Chiffre d'affaires Vidéo

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

* Chiffre d'affaires Films publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

* Chiffre d'affaires Sofica

Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

*Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs, et à compter de la date de première exploitation en salles pour les œuvres cinématographiques.

*Subventions :

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs pour les séries, et à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

Tant que les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance.

m. Indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2009.

3. NOTES SUR LES COMPTES

a. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisition	Sorties d'immobilisations : Cessions – Abandons – Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	78 992 427	188 409	-2 629 516		9 641 585	86 192 905
Productions en cours	9 278 670	4 527 186			-9 641 585	4 164 271
Logiciels	398 820	45 817				444 637
Total	88 716 301	4 761 412	-2 629 516			90 848 197

Les frais financiers inclus dans la production en-cours s'élèvent à 79 K€.

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649			649
Productions finies	71 861 094	5 660 834		77 521 928
Logiciels	390 495	23 609		414 104
Total	72 252 238	5 684 443		77 936 681

La ventilation de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Frais d'établissement	649	649	0
Fonds commercial	45 735		45 735
Productions finies	86 192 905	77 521 928	8 670 977
Logiciels	444 637	414 104	30 533
Productions en cours	4 164 271	291 107	3 873 164
Total au 31/12/09	90 848 197	78 227 788	12 620 409

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	792 753	36 502	-530	828 725
Total	810 184	36 502	-530	846 156

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	521 722	88 452		610 174
Total	539 153	88 452		627 605

La ventilation de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Matériel et outillage	17 431	-17 431	0
Agencements divers	482 840	-357 403	125 437
Matériel de transport	44 038	-36 744	7 294
Matériel et mobilier de bureau	301 847	-216 027	85 820
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0		0
Total au 31/12/09	846 156	-627 605	218 551

c. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participations	8 546 256	33 593	-441 052	8 138 797
Autres titres immobilisés	5 000			5 000
Autres immobilisations financières	830 142	51 311	-21 638	859 815
Total	9 381 398	84 904	-462 690	9 003 612

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participations	316 564	3 324 000	-236 887	3 403 677
Autres titres immobilisés	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
Total	316 564	3 324 000	-236 887	3 403 677

d. Entreprises liées

Eléments relevant de plusieurs postes		Montant	Montant concernant
Montants en €		concernant les	les entreprises liées
		entreprises liées	avec un lien de participation
Immobilisations	Droits		350 000
	Participations	8 066 071	50 776
	Total immobilisations	8 066 071	400 776
Créances	Créances clients et comptes rattachés	3 795 972	1 380 093
	Autres créances	1 322 178	5 056 231
	Total créances	5 118 150	6 436 324
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 363	2 969 298
	Autres dettes	2 514 937	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Total dettes	2 783 300	2 969 298
Charges	Autres charges et charges externes	152 661	514 723
	Charges financières	77 473	
	Total charges	230 134	514 723
Produits	Prestations	1 569 387	318 682
	Produits financiers	63 295	241 032
	Total produits	1 632 682	559 714
Total		17 830 337	10 880 835

f. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	390 264			1 200		391 464
Prime d'émission	19 792 410			31 200		19 823 610
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 007					1 938 007
Report à nouveau	-7 681 356	-5 133 308				-12 814 663
Résultat	-5 133 308	-6 021 936	5 133 308			-6 021 936
Subventions d'investissements	2 419 594				219 089	2 638 683
Provisions réglementées	6 108 362				300 000	6 408 362
Total au 31/12/09	17 863 974	-11 155 244	5 133 308	32 400	519 089	12 393 527

Au cours de l'exercice, 30 000 BSPCE, émis par la société le 29 juin 2004, ont été constatés. Ceux-ci ont été exercés au nominal de 0,04 € soit une prime d'émission de 1,04 €.

En conséquence, le capital se trouve ainsi porté de 390.264,08 € à 391.464,08 € et est divisé en 9.786.602 actions de 4 centimes de nominal.

g. Provisions inscrites au bilan

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
Provisions réglementées	6 108 362	1 134 134	834 135		6 408 361
Total au 31/12/09	6 108 362	1 134 134	834 135		6 408 361
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques (litige)	357 511			-38 562	318 949
Perte de change	105 866	78 124	-105 866		78 124
Pensions et obligations	35 187	37 919	-35 187		37 919
Provision risque	3 095 280	912 669	-260 764		3 747 185
Sous total	3 593 844	1 028 712	-401 817	-38 562	4 182 177
Dépréciation					
Sur titres de participation	316 564	3 324 000	-236 887		3 403 677
Sur comptes clients	601 251	520 023			1 121 274
Sur comptes courants	152 449				152 449
Sur stocks et en cours					
Sous total	1 070 264	3 844 023	-236 887		4 677 400
Total au 31/12/09	10 772 469	6 006 869	195 432	-38 562	15 267 938
	- exploitation	1 470 611	-295 951	-38 562	
<i>Dont dotations et reprises</i>	- financières	3 402 124	-342 752		
	- exceptionnelles	1 134 134	-834 135		

En décembre 2002, la société d'investissement Oddo et Cie et Millimages ont constitué une SOFICA (Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel) baptisée MILLIFIN. Cette SOFICA - produit de défiscalisation destiné aux particuliers en échange d'un investissement de fonds dans la production cinématographique et audiovisuelle est dotée d'un capital de € 5,097 millions. La Sofica a été créée pour une durée de 10 ans, au terme de laquelle les recettes encaissées seront réparties entre les souscripteurs. Millimages a garanti aux souscripteurs un rachat de leurs actions à hauteur de 85 % de leur valeur nominale dès la 8e année.

Au 31 décembre 2009, la provision pour garantie de la SOFICA s'élève à 3 098 K€.

h. Etat des créances et des dettes

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	859 815	57 308		802 507
De l'actif circulant				
Stocks	141 407	141 407		
Clients	11 052 350	10 947 829		104 521
Autres créances	2 568 361	2 410 961	157 400	
Comptes courants	7 135 794	7 012 144	123 650	
Parts Antennes à recevoir	5 424 742	714 773	4 709 969	
Parts de co-production à recevoir	670 100	670 100		
Subventions et avances à recevoir	1 242 000	431 108	810 892	
Charges constatées d'avance	258 764	258 764		
Total au 31/12/09	29 353 333	22 644 392	5 801 912	907 028
Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 273 575	3 570 715	702 860	
Emprunts et dettes financières diverses	1 599 883	44 874	1 005 009	550 000
Groupes et associés	2 547 290		2 547 290	
Parts de co-production sur séries en cours	791 600		791 600	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 416 451	4 373 451	3 043 000	
Dettes sociales et fiscales	2 310 064	2 310 064		
Avances reçues				
Autres dettes	2 377 312	2 377 312		
Produits constatés d'avance	6 585 546	881 584	5 703 962	
Avances et acomptes reçus sur commandes	35 651	35 651		
Total au 31/12/09	27 937 371	13 593 651	13 793 721	550 000

i. Détail des produits à recevoir

En €	Montant
Créances clients et comptes rattachés	
Clients factures à établir	589 840
	Total 589 840
Autres créances	
Fournisseurs avoirs à recevoir	225 869
Organismes sociaux	485
Intérêts sur Comptes courant et autres comptes débiteurs à recevoir	4 004
	Total 230 359
Total au 31/12/09	820 198

j. Détail des charges constatées d'avance

En €	Montant
Charges d'exploitation	
Charges externes	229 402
Charges financières	
Intérêts Coficiné/Cofiloisirs	29 361
Total au 31/12/09	258 764

k. Détail des charges à payer

En €	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs factures non parvenues	1 431 041
Total	1 431 041
Emprunts et dettes financières diverses	
Autres : intérêts à payer sur comptes courants	32 253
Total	32 253
Dettes fiscales et sociales	
Personnel	400 256
Organismes sociaux	471 520
Etat	1 438 288
Total	2 310 064
Autres Dettes	
Autres Charges à payer	91 832
Total	91 832

l. Détail des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue. Ils s'élèvent à 6 541 K€ au 31 décembre 2009.

m. Rémunérations en actions

1. Les bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cents de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Au 23 mars 2010, date d'échéance de l'exercice des bons, aucun des 100.000 bons encore exerçables n'a été exercé. Ces bons sont donc annulés de plein droit. Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

2. Plan d'options de souscription d'actions

Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en œuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Les options attribuées peuvent être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

3. Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300.000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué 210.000 gratuites.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011.

A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

4. Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'instrument	Nombre d'instruments attribués	Date d'échéance / d'attribution définitive	Prix d'exercice	Nombre d'options / attribution exercées constatées en 2009	Options non exercées / Actions non attribuées au 31 décembre 2009
29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	30 000	130 000
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000
30 juin 2008	20 avril 2009	AGA	210 000	20 avril 2011	N/A	N/A	N/A

n. Effectif

L'effectif moyen de la période est de 42 personnes. Il inclut les intermittents du spectacle et les intérimaires. L'effectif moyen du personnel permanent est de 27 personnes.

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) ne sont pas significatifs.

o. Chiffre d'affaires

En K€	2009	2008
France	8 047	6 520
Export	952	1 639
Total	8 999	8 159

p. Résultat financier

La perte financière de 3 589 K€ comprend des intérêts de crédits de production (qui font l'objet d'une activation par le biais du compte de production immobilisée), des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling, et des dépréciations de titres.

En €	Montant
Charges Financières	
Intérêts emprunts, de crédit productions, et bancaires	825 506
Autres charges financières	
Perte de change	138 469
Provisions pour risques financiers	3 402 124
Total	4 366 099
Produits financiers	
Produits des autres immobilisations financières	128
Autres intérêts et produits assimilés	311 169
Reprise sur provisions financières	342 752
Gains de change	121 748
Produits net sur cessions de VMP	1 665
Total	777 463
Résultat financier au 31/12/09	-3 588 636

q. Résultat exceptionnel

En €	Montant
Sur opérations de gestion	
Majorations retard	
Diverses	29 235
Sur opérations en capital	
Valeur nette comptable des participations cédées	236 887
Dotations aux amortissements et provisions	
Dotations aux amortissements dérogatoires	
Dotations aux provisions pour dépréciations	
Total charges exceptionnelles	Total 266 121
Sur opérations en capital	
Produits de cession des actifs financiers	2 340
Produits de cession des actifs corporels	
Produits de cession des participations	
Reprise sur provisions, transfert de charges	
Reprise sur amortissements dérogatoires	
Reprise pour dépréciations	
Sur opérations de gestion	
Sur exercice en cours	
Sur exercices antérieurs	
Total produits exceptionnels	Total 2 340
Résultat exceptionnel	-263 781

r. Impôt sur les sociétés

A compter du 1^{er} janvier 2009, il est formé un groupe d'intégration fiscale entre Millimages et PVG. Le déficit pré-intégration de Millimages s'élève à 12 625 K€. Le déficit d'ensemble est de 7 360 K€.

s. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En €	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-6 021 936
Impôts sur les bénéfices	
Résultat avant impôts	-6 021 936
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)	-300 000
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-5 721 936

t. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	6 408 362
Autres :	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	123 885
Allègement de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles	
Total au 31/12/09	6 532 247
Taux d'impôt normal	33 1/3
Accroissement d'impôt au taux retenu	2 177 416

u. Résultat par action

en €	2009	2008
Nombre de titres	9 786 602	9 756 602
Résultat	-6 021 936	-5 133 308
Résultat par action	-0,62	-0,53

v. Engagements financiers

Engagements donnés (en K€)	2009	2008
Nantissements de production auprès d'établissements financiers	4 489	6 790
Caution donnée pour emprunt Cofiloisirs contracté par les filiales	1 687	2 464
Total	6 176	9 254

Engagements reçus (en K€)		
Subventions acquises restant à recevoir	51	1 616

Le montant des nantissements correspond aux montants des autorisations des crédits en cours.

4. DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2009 aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 469 K€.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Pas d'événements significatifs.

6. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nom de la société	Siren	Siège social	Date de clôture	% de détention 2009	Capital de la société en k€	Réserves et RAN	Compte Courant en K€	VNC des titres détenus en k€	Chiffre d'affaires en k€	Résultat en k€
AMUSE FILMS SARL	321 226 607	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	31/12	34.00	45.7	-987	-4 862	20	2 143	-398
GEDEON PROGRAMMES SA	383 894 052	155 rue de Charonne 75011 Paris	31/12	65.10	454.5	-2 109	-386	3 087	6 139	277
LA MAISON SAS	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	31/12	37.00	45.0	NC	0	17	NC	NC
MILLIFIN	445 388 675	12 bld de la Madeleine 75009 Paris	31/12	100.00	5097.0	-3 132	0	0	83	-719
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place Londres-GB	31/12	100.00	K£ 0,1	K£ - 376	-51	69	K£ 137	K£ -186
MILLIMAGES USA Inc		Los Angeles – USA	31/12	100.00	8.2	33	0	0	0	0
BAC MAJESTIC groupe	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	31/12	20.88	6 483	-12 428	1 578	1 445	12 950	-1792
PRO VIDEO GROUPE	499 589 760	88, rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31/12	100.00	37	-27	-364	61	2 102	-276
BILOBA FILMS	507 835 239	155 rue de Charonne 75011 PARIS	31/12	34	45.8	0	0	15	0	-23
MANNY FILMS	503 426 595	88, rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31/12	34	45	0	-194	15	4	-12

20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

20.3.1. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF EN K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	9.2	5 510	4 885
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	9.1	39 074	45 296
Autres immobilisations incorporelles	9.1	70	110
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		<i>44 653</i>	<i>50 291</i>
Immobilisations corporelles	9.3	438	485
Participations mises en équivalence	9.4	15	125
Actifs financiers	9.5	1 214	532
Actifs d'impôt différé	13	0	0
Actif non courant		46 320	51 433
Stocks		1 483	1 110
Créances clients	9.6	18 221	19 721
Autres créances	9.6	26 400	24 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.7	1 475	2 098
Actif courant		47 579	47 066
Total actif		93 899	98 499

PASSIF EN K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital	9.8	390	390
Réserves (part du Groupe)		19 347	22 031
Résultat (part du Groupe)		-15 452	-2 279
Capital émis et réserves		4 286	20 142
Intérêts minoritaires		0	2 694
Capitaux propres		4 286	22 836
Emprunts et dettes financières	9.10	5 909	3 083
Autres Passifs non courants	9.11	6 230	5 304
Provisions à Long terme	9.9	1 519	1 195
Passifs d'impôt différé	13	0	1 204
Passif non courant		13 657	10 787
Emprunts et dettes financières	9.10	12 062	16 394
Provisions	9.9	1 721	574
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	9.11	62 173	47 908
Passif courant		75 956	64 876
Total des Passifs		139 849	113 358
Total des Capitaux propres et des passifs		93 899	98 499

20.3.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

RESULTAT EN K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires et Subventions	10.1	32 313	38 223
Autres produits de l'activité		169	1 526
Production immobilisée et stockée		14 689	13 643
Achats		-28 265	-26 338
Impôts, taxes et versements assimilés		-212	-345
Charges de personnel		-10 189	-10 135
Amortissements et provisions		-25 800	-21 269
Résultat opérationnel courant	10.2	-17 295	-4 695
Autres produits et charges opérationnels	10.2	-360	275
Résultat opérationnel		-17 655	-4 421
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		234	299
Coût de l'endettement financier brut		-1 340	-1 660
Coût de l'endettement financier net	10.5	-1 106	-1 360
Autres produits et charges financiers		-422	-102
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9.4	-295	-131
Résultat avant impôts		-19 478	-6 014
Charges ou produit d'impôt sur le résultat	13	1 204	-464
Résultat de la période		-18 274	-6 478
Attribuables aux :			
Porteurs de capitaux propres de la société		-15 452	-2 279
Intérêts minoritaires		-2 822	-4 199
Résultat de la période		-18 274	-6 478
Résultat par action (non dilué)	9.8	-1,58	-0,23
Résultat par action (dilué)	9.8	-1,58	-0,23

20.3.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2008

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 01/01/06	391	19 792	-6 761	3 940	17 350	298
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			3 940	-3 940	0	
Divers (dont écart conversion et cession titres)			-55		-55	94
Résultat de l'exercice N				5 001	5 001	394
Soldes au 31/12/06	391	19 792	-2 876	5 001	22 296	786
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			5 001	-5 001	0	
Variation de périmètre					0	6 106
Divers (dont écart conversion et cession titres)			125		125	
Résultat de l'exercice N				-2 279	-2 279	-4 198
Soldes au 31/12/07	391	19 792	2 250	-2 279	20 142	2 694
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-2 279	2 279	0	0
Variation de périmètre					0	127
Titres d'auto-contrôle			-492		-492	
Divers (dont écart conversion)			76		76	
Résultat de l'exercice N				-15 452	-15 452	-2 821
Soldes au 31/12/08	391	19 792	-445	-15 452	4 286	0

Variation des intérêts minoritaires (en K€)	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires
Au 31 décembre 2007	6 892	-4 198	2 694
Affectation du résultat de la période précédente	-4 198	4 198	0
Résultat net de la période		-2 821	-2 821
Variation de périmètre	127	0	127
Au 31 décembre 2008	2 821	-2 821	0

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

K€	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net consolidé	-18 273	-6 478
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-18 273	-6 478
Attribuables aux :		
Porteurs de capitaux propres de la société	-15 451	-2 279
Intérêts minoritaires	-2 822	-4 199

20.3.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

Flux en €	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		-15 451	-2 279
Charge d'impôt	13	-1 204	463
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10.4	25 801	21 269
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		5	21
Résultat des minoritaires		-2 821	-4 199
Résultat mis en équivalence		295	131
+ et – values sur cession d'immobilisations		360	-275
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		9 363	3 226
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		16 348	18 357
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations		0	2 644
Acquisitions d'immobilisations	10.1	-21 151	-23 264
Variation des dettes sur immobilisations		-827	0
Incidence des variations de périmètre		-393	-6 425
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-22 371	-27 045
Opérations de financement :			
Augmentation de capital		0	5 448
Autres flux liés aux opérations de financement : frais augmentation de capital		0	-443
Rachats de reventes d'actions propres		466	0
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	9.10	18 953	14 132
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	9.10	-14 044	-9 811
Variation des prêts et dépôt de garantie		-316	0
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		5 059	9 326
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-964	638
Trésorerie d'ouverture		2 095	1 457
Trésorerie de clôture		1 131	2 095
Se décomposant en :		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Valeurs mobilières de placement		58	83
Disponibilités	9.12	1 417	2 015
Concours bancaires courants	9.12	-344	-3
Total		1 131	2 095

20.3.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

5. LE GROUPE MILLIMAGES

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a.),
- la production et la distribution de films documentaires (GEDEON PROGRAMMES s.a.).

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0000044380)

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

La liste des filiales consolidées est reprise dans la note 8 de cette annexe.

6. Note FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

7.1 Evolutions du périmètre

- En date du 15 février 2008, BAC MAJESTIC, a racheté à MILLIMAGES 2 600 000 de ses propres actions. Cette acquisition a été effectuée au prix de clôture de la séance.

En date du 18 février 2008, MILLIMAGES a racheté la totalité de la participation détenue par JLDFILMDISTRIBUTION dans BAC MAJESTIC, soit 8,17 % du capital. Ces titres ont été cédés selon les procédures applicables aux cessions de blocs hors marché.

MILLIMAGES détient au 31 décembre 2008 20,89 % du capital et 28,49 % des droits de vote de BAC MAJESTIC.

- MILLIMAGES a racheté 70,76% du capital de ZOOLOO KIDS et en détient désormais 88,90%.

Créée en 2004, ZOOLOO KIDS exploite en VOD (Video On Demand) un catalogue de près de 900 heures de dessins animés.

ZOOLOO KIDS est le fournisseur, en configuration PC ou TV de nombreux opérateurs en France (Orange, Free, Canal Play, Club Internet, Neuf Telecom, Aol, NC Numéricable, Virginmega, Fnac, Glowria) et à l'étranger (Sympatico au Canada, Belgacom en Belgique).

Cette participation s'inscrit dans la stratégie annoncée de MILLIMAGES de développer les activités numériques du groupe, notamment pour la commercialisation de son catalogue sur les nouvelles plates-formes internet, TV ADSL et téléphonie mobile.

ZOOLOO KIDS est consolidée dans les comptes de MILLIMAGES par intégration globale au 1er janvier 2008.

- La société La Maison à été déconsolidée dans la mesure où Millimages n'a pas d'influence notable sur cette société. Cette déconsolidation n'a pas eu d'impact significatif.
- La société Toon's Tales GmbH a été cédée sur la période. Cette cession n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

7.2 Sorties salles de Bac Films

Le nombre de films sortis en 2008 est de 16 contre 17 en 2007, dont :

- Survivre avec les loups
- Voyage du ballon rouge
- Ronde de nuit
- Distant voices
- Chasseurs de dragons
- La influenza
- Conte de Noël
- Diary of the dead
- Sois je meurs, Sois je vais mieux
- Shrooms
- Back Soon
- La possibilité d'une île
- Wackness
- Moscow Belgium
- Caos Calmo
- Niko le petit renne

La période a été marquée par le succès de « Conte de Noël », « Chasseurs de dragons », « survivre avec les loups » et « Niko le petit renne », qui totalisent près de 2,3 millions d'entrées.

7.3 Livraisons de séries et série en production

Les principales séries livrées sur 2008 sont : Didoo 3, Rocket Jo (30 épisodes sur 52 au total), Zoolane 3 (3 épisodes sur 26),

Les principales séries en productions sur la période sont : Les Lascars, Zoolane 3, Simsalla Grimm 2, Jasper et Diego Oasis

La société a conclu un accord transactionnel avec les sociétés Method et Onyx.

7.4 Activité documentaire

Les principaux documentaires sont :

- la Série « Les nouveaux explorateurs » saison 2 diffusée sur CANAL+,
- La série "Le monde des couleurs" diffusée sur Arte,
- La série "Authentik Aventures" diffusée sur Voyage,
- Ainsi que divers documentaires unitaires et productions institutionnelles.

Et pour la partie jeunesse :

- La série "M.A.D. (Mission Aventure Découverte)" diffusée sur Ma Planete (fin de livraison de cette série sur l'exercice 2008),
- La série "Les petits matins du monde" saison 2 diffusée sur France 5.

7. Note REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS

En application du règlement n° 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union Européenne, MILLIMAGES publie ses états financiers annuels consolidés conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) et applicable au 31 décembre 2008, tel qu'adopté par la Commission Européenne à la date de préparation des états financiers.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2007.

Le groupe n'a pas utilisé les options proposées par les amendements à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », publiés par l'IASB le 13 octobre 2008 et applicables à compter du 1^{er} juillet 2008, de reclasser certains instruments financiers hors de catégories juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou disponibles à la vente.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IFRS 8 « Secteurs opérationnels », IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt », l'amendement IFRS 2 « conditions d'acquisition des droits et annulations », les amendements IFRS 1 et IAS 27 « coût d'une participation dans une filiale, une JV ou entreprise associée » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients ». L'impact sur les états financiers est en cours d'analyse et d'estimation par le Groupe.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IFRS 3 et IAS 27 révisées « Regroupement d'entreprises » et IFRIC 16 « couverture d'un investissement net ».

7.5 Date de clôture et durée de l'exercice

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Millimages le 30 avril 2009 et seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires le 30 juin 2009.

7.6 Bases de préparation des états financiers

7.6.1 Principes Généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles,
- l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses des taux de croissance et d'actualisation,
- l'estimation des provisions pour litiges.

7.6.2 Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2009 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose en outre sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés) et sur l'étalement du paiement et l'aboutissement de la négociation sur la réduction des engagements de minima garantis.

En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

7.7 Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

7.7.1 Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

7.7.2 Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles Millimages exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

7.7.3 Entités ad hoc

Le Groupe a créé une entité ad hoc pour réaliser des opérations commerciales et d'investissements. Le Groupe ne détient aucune participation significative directe ou indirecte dans le capital de cette entité. Cette entité est consolidée sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité, le Groupe conclue qu'il en a le contrôle. Suite à l'analyse, il a été considéré que le Groupe perçoit la majorité des bénéfices des activités et des actifs nets de cette entité, est exposé aux risques liés aux activités de cette entité et conserve la majorité des risques résiduels ou liés à la propriété de cette entité.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en « Immobilisations financières ». L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

7.8 Méthode de conversion des éléments en devises

7.8.1 Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

7.8.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

7.9 Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en goodwill.

7.10 Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnelles ».

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste "Participations mises en équivalence".

7.11 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

7.11.1 Immobilisations incorporelles

7.11.1.1 Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des séries d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif conformément à l'IAS 23.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du "Prêt à Diffuser" remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en "immobilisations incorporelles".

Les dépréciations des programmes d'animation sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Etant donné le cycle spécifique de vie d'un programme documentaire, le rythme d'amortissement retenu est de 70 % la première année et 10 % les trois années suivantes.

7.11.1.2 Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement, tant en ce qui concerne les films exploités que les droits en cours.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

7.11.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

7.11.2 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et installations techniques | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

7.12 Participations mises en équivalence

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne.

7.13 Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- Les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

7.14 Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

7.15 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

7.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

7.17 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

7.18 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2008.

7.19 Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est comptabilisée au sein des "Charges de personnel" et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en "Frais de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 restent non comptabilisés.

7.20 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

7.21 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Ces instruments ne sont pas traités comme des instruments de couverture : la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente). La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Au cours de l'exercice 2008, la Groupe n'a pas eu recours à ces instruments financiers.

7.22 Evaluation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

7.23 Bilan : Distinction courant / non courant

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

7.24 Secteurs opérationnels

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe MILLIMAGES exerce son activité dans 2 secteurs distincts qui sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles.

L'activité du Groupe est effectuée dans 2 zones géographiques : France et export.

7.25 Chiffre d'affaires

7.25.1 Chiffre d'affaires Animation et documentaires

* Chiffre d'Affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

* Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

7.25.2 Chiffre d'affaires Films publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

7.25.3 Chiffre d'affaires Exploitation des films

7.25.4 Salles France

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles

7.25.5 Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

7.25.6 International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

7.25.7 Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan.

7.26 Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

7.27 Subventions

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

7.28 Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

7.29 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels non courant, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non-courants incorporels et corporels.

7.30 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

7.31 Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutive attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

8. Note PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom de la société	Siren	Siège social	Date de clôture	% d'intérêt 2007	Méthode intégration 2007*	% d'intérêt 2008	Méthode intégration 2008*
Société Consolidante : MILLIMAGES Sa	382 954 279	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc				
Filiales Consolidées :							
AMUSE FILMS Sarl	321 226 607	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	34,00%	MEQ	34,00%	MEQ
GEDEON PROGRAMMES Sa	383 894 052	155 rue de Charonne 75011 PARIS	31-déc	65,10%	IG	65,10%	IG
MILLIFIN Sa	445 388 675	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	31-déc	0,10%	IG	0,10%	IG
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place LONDRES – GB	31-déc	100,00%	IG	100,00%	IG
MILLIMAGES Inc (USA)		Los Angeles – USA	31-déc	100,00%	IG	100,00%	IG
BAC MAJESTIC Sa	413 577 743	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	25,63%	IG	20,89%	IG
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	25,63%	IG	20,89%	IG
BAC FILMS	337 527 378	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	25,63%	IG	20,89%	IG
ZOOLOOKIDS	453 640 476	15-27 rue Moussorgski 75018 PARIS	31-déc	18,14%	NC	88,90%	IG
PVG SAS	499 589 760	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	65,00%	IG	100,00%	IG
UFG SAS	391 419 439	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	49,03%	MEQ	49,03%	MEQ

* I.G. : Intégration Globale, MEQ Mise en équivalence, IP : Intégration proportionnelle.

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant Bac Majestic et ses filiales, et la Sofica Millifin.

- BAC MAJESTIC

Le groupe BAC MAJESTIC (qui détient 100 % de la société BAC FILMS et de la société SEANCE PRIVEE) est consolidé par Intégration globale dans la mesure où un contrôle de fait est actuellement exercé par MILLIMAGES. En effet, MILLIMAGES, titulaire au 31 décembre 2008 de 20,89 % du capital de BAC MAJESTIC et de 28,49 % des droits de vote, est le principal actionnaire de cette société (étant précisé que le reste de l'actionariat est diffus) et a la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration.

- SOFICA MILLIFIN

Cette société a été considérée comme une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquérir l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, a été comptabilisé en dettes financières. La demande de rachat pourra être effectuée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

- Toons'n' Tales

La société Toons'n' Tales GmbH a été cédée sur la période. Cette cession n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

- Participations non consolidées

Les sociétés Biloba Films (détenue à 34%), et Manny Films (détenue à 34%) ne sont pas consolidées, étant en phase de démarrage et ayant donc une activité très réduite. La Maison (détenue à 37%) n'est pas consolidée car Millimages n'y exerce pas d'influence notable.

9. Note ANALYSE DES POSTES DE BILAN

9.1 Immobilisations incorporelles

9.1.1 Valeur brutes

En K€	31/12/06	Aug.	Transfert	Var. période	Dim.	31/12/07	Aug.	Compte à compte	Transfert	Var. période	Dim	31/12/08
Droit au bail	45			48		93		-48				45
Goodwill	1 607	3 436		496	-509	5 030				625		5 655
Animations : Productions finies	73 619	1 395	2 518		-878	76 654	642		1 939		-661	78 574
Animations : Productions en cours	2 338	3 686	-2 518			3 506	7 739		-1 939		-27	9 279
Cinéma : Films en exploitation	194 866	1 076	7 381		-16 703	186 620	2 019		4 919		-4 060	189 498
Cinéma : Films en projet	12 229	6 934	-7 381		-672	11 110	3 226		-4 919			9 417
Documentaires en exploitation	1 014	12 842		45 425		59 281	3 698	-1 041	3 146		-1 177	63 907
Documentaires : en cours	0			3 612		3 612	3 602		-3 146		-650	3 418
Masters : en exploitation	0					0	53		24			77
Masters : en cours	0					0	25	48	-24		-1	48
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588					4 588						4 588
Autres immobilisations incorporelles	0					0	34	1 041		140	-5	1 210
Total Général	290 306	29 369	0	49 581	-18 762	350 494	21 038	0	0	765	-6 581	365 716

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

9.1.2 Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/06	Aug.	Var. péri- mètre	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim	31/12/07	Aug.	Var. péri- mètre	Compte à compte	Reprise Dépréciations et Amortissements	Dim.	31/12/08
Droit au bail	0					0						0
Goodwill	0	145				145						145
Animations : Productions finies	60 932	4 756		-199		65 489	7 190			-324		72 355
Animations : Productions en cours	0					0						0
Cinéma : Films en exploitation	185 455	11 247		-467	-19 462	176 773	10 485		111	-4 903		182 466
Cinéma : Films en projet	2 025			-422		1 603				-11		1 592
Documentaires en exploitation	0		52 288			52 288	6 987		360			59 635
Documentaires : en cours	0					0	336					336
Masters : en exploitation						0	20					20
Masters : en cours						0						0
Investissements Sofica MILLIFIN	1 853	557				2 410	917					3 327
Autres immobilisations incorporelles	1 009	630	15		-157	1 497	44	117	-471			1 187
Total Général	251 274	17 335	52 303	-1 088	-19 619	300 205	25 979	117	0	-5 238	0	321 063

Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

Dans le cadre de la prise de contrôle de GEDEON en janvier 2007 et de l'allocation de prix d'acquisition, un certain nombre de documentaires ayant une durée d'utilité plus longue ont été identifiés. Une partie du prix d'acquisition a été allouée aux documentaires en exploitation. La durée d'utilité de ces documentaires a été estimée à 5 ans. La quote-part du prix d'acquisition allouée à ces documentaires est ainsi amortie de façon linéaire sur 5 ans.

9.1.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/06 Net	31/12/07 Net	31/12/08 Net
Droit au bail	45	93	45
Goodwill	1 607	4 885	5 510
Animations : Productions finies	12 687	11 165	6 219
Animations : Productions en cours	2 338	3 506	9 279
Cinéma : Films en exploitation	9 411	9 847	7 032
Cinéma : Films en projet	10 204	9 507	7 825
Documentaires en exploitation	1 014	6 993	4 272
Documentaires : en cours	0	3 612	3 082
Masters : en exploitation	0	0	57
Masters : en cours	0	0	48
Investissements Sofica MILLIFIN	2 735	2 178	1 261
Autres immobilisations incorporelles	-1 009	-1 497	23
Total Général	39 032	50 289	44 653

9.2 Détail des goodwill

En K€	31/12/07	Augmentation	Diminution	31/12/08
Toons'n' Tales	9		-9	0
Gédéon Programmes	1 426			1 426
Bac Majestic	2 440	428		2 869
PVG	25	3		28
Zoolookids	0	202		202
UFG	985			985
TOTAL GENERAL	4 885	633	-9	5 510

Les mouvements de l'exercice concernent les prises de contrôle sur ZOOLOO KIDS ainsi que les acquisitions / cessions portant sur les titres de Bac Majestic et Toons'n' Tales.

Sur l'exercice précédent, les goodwill se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/06	Augmentation	Diminution	31/12/07
Toons'n' Tales	9			9
Gédéon Programmes	0	1 426		1 426
Bac Majestic	1 598	1 208	-366	2 440
PVG		25		25
UFG		985		985
TOTAL GENERAL	1 607	3 644	-366	4 885

Les goodwill sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs permettant les tests de valorisation des goodwill s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données du budget 2009 et par la suite un taux de croissance nul des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 9,25 %.

Aucune provision sur les goodwill n'a été constatée en 2008.

9.3 Immobilisations corporelles

9.3.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/2006	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/2007	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/2008
Autres immobilisations corporelles	1 066	67	-157	569	1 545	116	-23	2	1 640
TOTAL GENERAL	1 066	67	-157	569	1 545	116	-23	2	1 640

9.3.2 Amortissements et dépréciations :

En K€	31/12/2006	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/2007	+	-	31/12/2008
Autres immobilisations corporelles	766	84	-154	362	1 058	145	0	1 203
TOTAL GENERAL	766	84	-154	362	1 058	145	0	1 203

9.3.2 Valeurs nettes

En K€	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008		
	Net	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	300	487	1 640	1 203	437
TOTAL GENERAL	300	487	1 640	1 203	437

Toutes les immobilisations sont situées en France.

9.4 Participations mises en équivalence

9.4.1 Participations mises en équivalence

Valeur Nette En K€	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Sociétés concernées			
Amuse Films	0	0	15
Toons' n' Tales	0	71	NA
La Maison	54	54	NA
Gédéon Programmes	1 980	NA	NA
UFG	0	0	0
Total Général	2 034	125	15

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Sociétés concernées			
Amuse Films	65	-155	3
Toons' n' Tales	-70	0	NA
La Maison	0	0	NA
Gédéon Programmes	0	0	NA
UFG	0	24	-298
Total Général	-5	-131	-295

Montants agrégés des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31-déc-08 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)	Total Actif
Amuse Films	-926	2 513	9	9 280
UFG	-2 346	-131	-609	2 435
Total Général	- 3 272	2 382	-600	11 715

Pour rappel, à fin 2007, ces montants étaient les suivants :

31-déc-07 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)
Amuse Films	-921	109	-488
Toons' n' Tales	254	71	0
La Maison	145	0	0
UFG	-1 737	2 671	85
Total Général	-2 259	2 851	-403

9.5 Actifs financiers

En K€	31/12/2006	Variation de Périmètre		31/12/2007	Variation de Périmètre		31/12/2008		
		+	-		+	-			
Valeur brute									
Titres non consolidés et autres actifs financiers	1 564	28	-1 110	482	138	16	-575	61	
Dépôt de Garantie	79	65	28	117	0	1 608	-550	1 175	
Prêts Personnel	12		-4	8			-2	6	
TOTAL GENERAL	1 655	93	28	-1 169	607	138	1 624	-1 127	1 242
Dépréciation									
Titres de participations non consolidées	-46	-28		-74			46	-28	
Dépôt de Garantie	0			0			0		
Prêts personnel	0			0			0		
TOTAL GENERAL	-46	-28	0	0	-74	0	0	46	-28
Valeur Nette									
Titres de participations non consolidées	1 518	0	0	-1 110	408	138	16	-529	33
Dépôt de Garantie	79	65	28	117	0	1 608	-550	1 175	
Prêts personnel	12		0	-4	8	0	0	-2	6
TOTAL GENERAL	1 609	65	28	-1 169	533	138	1 624	-1 081	1 214

Titres non consolidés et autres actifs financiers

En K€	VNC 2006	VNC 2007	VNC 2008
Nom de la société			
Nom de la société			
WATSA	0	0	0
ZOOLOO KIDS	23	23	0
GEDEON PROGRAMMES	750 ^(a)	0	0
UFG	0	110	0
LA MAISON	0	0	17
BILOBA	0	0	16
TOTAL	773	133	33

(a) Option de rachat Gédéon exercée en 2007

9.6 Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2008, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Dépréciation	Montant Net 31/12/08	Montant Net 31/12/07
Créances Clients	18 198	1 177	19 375	-1 154	18 221	19 722
Détail des autres Créances						
RRR à recevoir sur acquisition Films	48		48		48	23
Comptes courants	5 125	124	5 249	-348	4 901	6 859
Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	5 986		5 986		5 986	4 528
Avances et acptes versés sur cdes	314		314		314	652
Créances sur Divers Fonds de soutien	0		0		0	224
Parts antennes à recevoir	7 272		7 272		7 272	4 020
Parts de coproduction à recevoir	2 957		2 957		2 957	1 365
Subvention à recevoir	1 874	342	2 216		2 216	1 529
Charges Constatées d'avance	644		644		644	1 356
Créances diverses	1 845	217	2 062		2 062	3 583
TOTAL GENERAL	44 264	1 859	46 123	-1 502	44 621	43 861

Les créances clients dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité. Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Les comptes courants enregistrent les transactions avec les sociétés mises en équivalences dont Amuse Films à hauteur de 4 359 K€ au 31 décembre 2008.

9.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
SICAV Monétaires	58	83	89
Disponibilités	1 417	2 015	1 371
Total	1 475	2 098	1 460

9.8 Capitaux propres

9.8.1 Capital social de MILLIMAGES

Le capital social de la maison mère est de 390 264,08 € est composé de 9 756 602 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,04 €.

Au 31 décembre 2008, Millimages détient 12 213 titres d'autocontrôle pour une valeur de 16 732 €.

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note 11.2 de ce document.

9.9 Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2008
Passif non courant						
Engagements de retraite	43		68		-58	54
Provisions pour risques	1 153		312			1 465
Passif courant						
Provision pour risques	575	120	1 459		-433	1 722
Total Général	1 771	120	1 840	0	-491	3 240

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2007
Passif non courant						
Engagements de retraite	32	7	36		-32	43
Provisions pour risques	0		1 153			1 153
Passif courant						
Provision pour risques	871	203	-299	-200		575
Total Général	903	210	890	-200	-32	1 771

Cette rubrique comprend en particulier la quote-part de provisions pour situation nette négative d'AMUSE FILMS (315 K€) et de UFG (1 150 K€).

9.10 Dettes financières

9.10.1 Emprunts et banques créditrices

Sur l'exercice précédent

En K€	31/12/2007	+	-	Reclassement*	31/12/2008
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	10 812	8 388	-6 338	-5 434	7 428
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC)	2 510	2 386	-1 750		3 146
Emprunts et dettes financières diverses	43	9		-43	9
Loi DAILLY	6 109	7 152	-5 957	-1 277	6 027
Factors		1 017	0		1 017
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	3	2	0		5
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	0	339	0		339
Total Général	19 477	19 293	-14 045	-6 754	17 971

*Les dettes de co-productions ont été reclassées en passif courants au 31 décembre 2008.

Sur l'exercice précédent

En K€	31/12/2006	+	-	Variation Périimètre	31/12/2007
Emprunts					
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	4 661	9 189	-5 677	2 639	10 812
Emprunts					
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC)	3 863	809	-2 162		2 510
Emprunts et dettes financières diverses	43				43
Loi DAILLY	692	2 152	-692	3 957	6 109
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	3				3
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	0				0
Total Général	9 262	12 150	-8 531	6 596	19 477

Les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros et à taux fixe et variable (Euribor).

Ils sont généralement basés sur des escomptes de créances nées.

Les taux et conditions sont détaillés dans la note 16 « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note 14 ci-après.

9.10.2 Echancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	4 674	5 908		10 582
Découverts	344			344
Factor	1 017			1 017
Dailly	6 027			6 027
Total	12 062	5 908	0	17 971

9.11 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total
Avances et acomptes reçus	179		179
Emprunts & Dettes conditionnées		1 386	1 386
Dettes d'exploitation	19 472		19 472
Parts co-pro et Pré-achat	5 597		5 597
Dettes fiscales et sociales	5 836	384	6 220
Dettes sur immobilisations	12 809	3 848	16 657
Autres dettes	4 271	613	4 884
Comptes de régularisation (1)	14 009		14 009
Total Général	62 173	6 230	68 404

(1) Dont produits constatés d'avance 11 175 K€ ; et subventions 2 834 K€.

9.12 Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 475	2 098	1 460
Concours bancaires courants	-344	-3	-695
Total	1 131	2 095	765

10. Note ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS

10.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en k€	CA 2008	CA 2007	CA 2006
Animation	7 918	9 959	9 622
Documentaire	7 233	9 753	0
Cinéma	17 161	18 464	21 250
Total Chiffre d'affaires	32 313	38 175	30 872
Dont :			
France	29 144	32 876	24 466
Export	3 169	5 300	6 406

10.2 Résultat Opérationnel courant

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat activité Cinéma	-3 023	-2 692	5 057
Résultat activité Animation	-8 456	1 756	1 403
Résultat activité Documentaire	-1 397	-927	
Frais de structure	-4 419	-2 833	-4 213
Résultat Opérationnel courant	-17 295	-4 695	2 247

10.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Produits des cessions d'immobilisations	1 547	2 027	5 147
Valeurs comptables des immobilisations cédées	-1 907	-1 752	-1 628
TOTAL	-360	275	3 519

Les produits de cession enregistrés au titre de l'année 2008 correspondent principalement à des cessions de titres de BAC MAJESTIC à hauteur de 1 500 K€.

10.4 Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL 2008	TOTAL 2007
Dotations	26 059	1 713	1 571	29 343	22 787
Reprises	-1 084	-1 607	-852	-3 543	-1 518
IMPACT NET	24 975	106	719	25 800	21 269

10.5 Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Intérêts sur C/C	220	133	65
Cession de Sicav	0	24	35
Gains de change	0	0	500
Divers	13	142	15
Total	233	299	615
Coût de l'endettement financier brut			
Intérêts des emprunts	950	1 655	464
Intérêts sur C/C	139	0	0
Perte de change	0	0	302
Divers	250	5	217
Total	1 339	1 660	983
Coût de l'endettement financier net	-1 106	-1 361	-368

La contribution des activités Animation au coût de l'endettement financier net à fin 2008 s'élève à 441K€

La contribution des activités Documentaire au coût de l'endettement financier net à fin 2008 s'élève à 342K€

La contribution des activités Cinéma au coût de l'endettement financier net à fin 2008 s'élève à 323K€

10.6 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Les secteurs d'activités de la société sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles.

Secteurs d'activité Données en k€	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires			
Production	10 777	15 423	10 640
Distribution	21 536	22 752	20 232
Dotations aux amortissements			
Production	16 394	14 488	5 879
Distribution	9 406	6 781	7 811
Acquisition d'actifs			
Production	15 830	12 601	7 248
Distribution	5 321	8 013	8 454
Dettes			
Production	11 110	14 665	12 554
Distribution	6 861	4 812	27 518
Valeur nette des actifs			
Production	30 374	33 211	21 908
Distribution	14 716	17 566	20 322

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique 2 zones géographiques : France et export.

Zones Géographiques		2008	2007	2006
Données en k€				
Chiffre d'affaires				
	France	27 874	32 876	24 466
	Export	4 439	5 300	6 406
Dotations aux amortissements				
	France	25 800	21 269	17 030
	Export	0	0	0
Acquisition d'actifs				
	France	21 151	17 532	15 702
	Export	0	0	0
Dettes financières				
	France	17 971	19 477	9 262
	Export	0	0	0
Valeur nette des actifs				
	France	45 091	51 433	42 230
	Export	0	0	0

11. Note ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

11.1 Effectif

L'effectif permanent moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2008	2007	2006
MILLIMAGES S.A.	32	28	28
AMUSES FILMS	2	2	1
SEANCE PRIVEE	0	3	3
BAC FILMS	18	15	13
GEDEON	25	27	N/A
PVG	10	9	N/A
MILLIMAGES UK	4	4	4
Total	91	88	49

11.2 Les bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

- Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cents de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Tous les bons qui n'auront pas été exercés au plus tard le 23 mars 2010 perdront toute validité et seront annulés.

11.3 Plan d'options de souscription d'actions

- Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en œuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 € par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Les options attribuées peuvent être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

Toutes mentions relatives aux options attribuées figurent dans le rapport spécial qui a été présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005 conformément à l'article L. 225-184 du Nouveau Code de Commerce.

Par délibération du 30 juin 2006, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation prive d'effet à hauteur de la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure relative à la possibilité pour le conseil d'administration de consentir des options de souscription.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation à ce jour.

11.4 Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2008	Options non exercées au 31-12-2008
29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	Néant	130 000
29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000

12. Note EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2008

La société n'a pas identifié d'événement significatif postérieurement à la clôture.

13. Note IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considérée comme peu probable.

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

En K€	2007	2008
Résultat consolidé avant impôt	-1 815	-16 656
Résultat des minoritaires	-4 199	-2 828
Résultat des sociétés mises en équivalence	132	295
Résultat comptable avant impôt	-5 882	-19 189
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%	33,33%
Impôt théorique	1 961	6 396
Déficits non activés (1)	-2 321	-4 508
Différences permanentes	-311	-667
Divers	208	-17
Total	-463	1 204

(1) Etats des déficits 2008 non activés

PALIER BAC M AJESTIC	-6 690
MILLIMAGES SA	-4 930
GEDEON	-814
MILLIMAGES UK	-165
PVG	-17
MILLIFIN	-917
TOTAL	-13 533

- Détail des impôts différés actifs et passifs :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	2 120	2 120	0
Gédéon Programmes (2)	531	531	0
Total	2 651	2 651	0

(1) Les IDA de Millimages résultent de l'activation des déficits, les IDP sont relatifs aux amortissements dérogatoires.

(2) Les ID nets de Gédéon Programmes résultent de la réévaluation du catalogue opérée dans le cadre de la prise de contrôle de cette société en janvier 2007.

Pour information, le montant net des actifs d'impôts différés du groupe non constatés dans les comptes est estimé au 31 décembre 2008 à 16,3 M€.

Pour rappel, en 2007, ces montants étaient les suivants :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	2 043	2 700	-657
Gédéon Programmes (2)	322	869	-547
Total	2 365	3 569	-1 204

14. Note ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

14.1 Engagements hors bilan Millimages

Engagements donnés (en K€)	2007	2008
Nantissements de productions auprès d'établissements de crédit	6 416	6 791
Caution donnée pour crédit de production contracté par les filiales	3 840	2 464
Total	10 256	9 254

14.2 Engagements hors bilan Bac Majestic

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2008, les nantissements d'actifs et garanties apportées se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K€	2008			2007		
	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis
COFICINE	51 346	2 024	1 808	2 157	301	821
COFILOISIRS	5 626	202	919	5 329	566	1 246
NATEXIS	4 786	179	420	5 220	186	435
OBC	-	0	0			0
Total	61 758	2 405	3 147	12 706	1 053	2 502

Des cautions sur emprunts pour l'acquisition de films ont été données à des co-acheteurs à hauteur de 41 K€ et des subventions acquises restent à recevoir à hauteur de 391 K€.

14.3 Engagements hors bilan Gedeon Programmes

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K€	2008			2007		
	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des emprunts garantis
COFICINE	67 325	7 354	1 124	62 893	10 605	1 670
Total	67 325	7 354	1 124	62 893	10 605	1 670

Des subventions acquises restent à recevoir à hauteur de 801 K€.

15. Note INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions et soldes entre parties liées avec d'autres entités d'un groupe sont mentionnés dans les états financiers de l'entité. Les transactions et soldes entre parties liées intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

15.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants au sens de la norme IAS 24 comprennent uniquement les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice membre des conseils d'administration.

La rémunération versée au cours de l'exercice 2008 aux membres des conseils d'administration y compris les dirigeants ayant exercé leur fonction sur une partie de l'année 2008 (dont pour 2008 la rémunération de l'indemnité de départ de Jean Labadie), se décompose comme suit

€	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération	576 870	410 356
IFC	5 068	5 068
Action gratuite	0	0
BSA	47 600	191 800
BSPCE	17 000	68 500
Total	646 538	675 724

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2008, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

15.2 Autres opérations avec les parties liées

Les parties liées de Millimages sont soit, les sociétés consolidées par mise en équivalence (Amuse Films et UFG), soit les dirigeants (Jonathan PEEL, Stéphane MILLIERE la famille Lener, la société KMM, holding familiale, et la SCI Bois Ban, propriétaire des locaux occupés par une partie du groupe)

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts. Par ailleurs, Roch Lener ou sa holding familiale consentent ponctuellement des prêts à la société Millimages.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Actifs		
Comptes débiteurs avec les sociétés mises en équivalence	5 428	1 145
Passifs		
Comptes créditeurs avec les sociétés mises en équivalence	-5 867	-1 296
Compte de résultat		
Produits financiers	201	109
Produits d'exploitation	323	
Charges financières	-124	-25
Charges d'exploitation	-3 217	

16. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ

16.1 Risque de liquidité

- MILLIMAGES

L'endettement bancaire de MILLIMAGES, hors crédit de production auprès des établissements de crédit et Dailly est nul au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007.

Du fait de la nature de son activité, les crédits contractés par MILLIMAGES pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

MILLIMAGES dispose du concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 0,7 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant.

Pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un concours bancaire de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

- BAC MAJESTIC

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/07	Montant global des lignes au 31/12/08	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	435	420	31-12-11 ^(*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 246	919	31-03-11 ^(*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	346	106	12/09/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2007	6,45%	475	118	21/06/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	0	1 206	30/09/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	0	378	Selon ouverture des droits et au maximum au 31/07/11	Non
Total Crédits		2 502	3 147		

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « covenants »).

La charge annuelle liée aux emprunts s'élève à 201 K€. au 31 décembre 2008. Une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 31 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisées à hauteur de 2,7 M€ au 31 décembre 2008 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

La société dispose d'un contrat de Factoring pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,7 M€ au 31 décembre 2008. Il n'est soumis à aucun covenant.

- GEDEON PROGRAMMES

L'endettement bancaire de GEDEON PROGRAMMES hors crédit de production (Coficiné) et Dailly ou Factoring est nul au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,6 M€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêté des comptes, la société a un encours de ligne Dailly de 2,74 M€.

16.2 Risque de change

Position en K devise	USD	Autres devises
Actifs	1 492	87
Passifs	240	365
Position nette avant gestion	1 253	-279
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	1 253	-279
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	913	130

Distribution de films (BAC MAJESTIC)

La majeure partie des investissements est désormais effectuée en euros.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change.

Au cours de l'année 2008, il a été facturé 335 KUSD à nos clients. Ramené au Chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2008, cela représente un maximum de 1,93%.

Il a été effectué des achats en USD à hauteur de 257 KUSD auprès de nos fournisseurs. Ramené au niveau des achats et des investissements, cela représente un maximum de 1,74 % du montant des dépenses engagées.

Autres activités

En 2008, il a été facturé en équivalent euro aux clients 1 075 K €, soit 0,03 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros.

16.3 Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

16.4 Risque sur actions.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaire. La société n'encourt donc aucun risque à ce titre.

La trésorerie est utilisée notamment pour couvrir les dépenses d'exploitation liées à la sortie des films. Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placements pouvant avoir des rentabilités plus fortes.

Montant en K€	OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	83	Néant
Hors Bilan	Néant	Néant
Position nette globale	83	Néant

16.5 Risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires :

La Société ne détient pas de participations pour lesquelles il existe un engagement de rachat auprès de minoritaires qui ne soient pas transcrits dans les comptes. La Société estime donc qu'il n'existe aucun risque significatif lié à ce type de contrat.

Toutefois, dans le cas où la Société viendrait à réaliser des acquisitions de sociétés avec une promesse de vente à terme du solde des titres de participation pour autant que le contrat d'acquisition stipule des clauses de complément de prix sous condition, elle procéderait à une comptabilisation conformément aux normes applicables (et notamment les normes IAS 27 et IAS 32).

20.4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

20.4.1. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF EN K€	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Goodwill	D.1.1	4 884 906	1 606 496
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	D.1.1	45 295 781	37 374 668
Autres immobilisations incorporelles	D.1.1	110 053	51 487
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		<i>50 290 740</i>	<i>39 032 651</i>
Immobilisations corporelles	D.1.2	484 891	299 851
Participations mises en équivalence	D.1.3.1	124 635	2 034 283
Immobilisations financières	D.1.3.2	532 447	1 608 601
Actif non courant		51 432 713	42 975 386
Stock de marchandises (1)		1 109 542	354 204
Créances clients	D.1.4	19 721 356	14 965 473
Autres créances	D.1.4	24 137 293	14 425 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D.1.5	2 097 894	1 460 769
Actif courant		47 066 085	31 205 555
Total actif		98 498 798	74 180 941

(1) Le stock de marchandises correspond au stock de DVD. L'augmentation de ce poste correspond à la forte progression de l'activité vidéo, et à l'intégration des sociétés GEDEON et PVG.

PASSIF EN €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Capital	D.1.6	390 264	390 264
Réserves (part du Groupe)		22 030 767	16 915 289
Résultat (part du Groupe)		-2 279 027	5 000 785
Capitaux propres (part du Groupe)		20 142 004	22 306 338
Intérêts minoritaires		2 694 133	786 410
Capitaux propres		22 836 137	23 092 748
Emprunts et dettes financières	D.1.8	3 082 847	2 025 760
Autres Passifs non courants	D.1.9	5 303 999	5 019 380
Provisions à Long terme	D.1.7	1 195 433	32 566
Passifs d'impôt différé	I	1 204 389	0
Passif non courant		10 786 668	7 077 706
Emprunts et dettes financières	D1.8	16 393 770	7 236 369
Provisions	D.1.7	574 383	870 660
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D.1.9	47 907 840	35 903 458
Passif courant		64 875 993	44 010 487
Total des Capitaux propres et des passifs		98 498 798	74 180 941

20.4.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007

RESULTAT EN €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires et Subventions	E.1.1	38 222 701	30 871 704
Autres produits de l'activité		1 525 610	1 898 527
Production immobilisée et stockée		13 642 619	5 077 537
Achats		-26 337 581	-17 100 758
Impôts, taxes et versements assimilés		-344 924	-100 155
Charges de personnel		-10 134 781	-4 708 756
Amortissements et provisions		-21 268 998	-13 689 906
Résultat opérationnel courant	E.1.2	-4 695 354	2 248 193
Autres produits et charges opérationnels	E.1.3	274 811	3 519 510
Résultat opérationnel		-4 420 543	5 134 703
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		299 427	615 245
Coût de l'endettement financier brut		-1 659 665	-983 345
Coût de l'endettement financier net	E.1.5	-1 360 238	-368 100
Autres produits et charges financiers		-101 760	0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	D.1.3	-131 496	-5 277
Résultat avant impôts		-6 014 037	5 394 326
Charge d'impôt :	I	-463 810	0
Résultat net des activités		-6 477 847	5 394 326
Dont part des minoritaires		-4 198 820	393 545
Dont part du Groupe		-2 279 027	5 000 781
Résultat par action (non dilué)	D.1.6	-0,23	0,51
Résultat par action (dilué)	D.1.6	-0,23	0,49

20.4.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 01/01/05	391	19 792	7 956	-15 390	12 748	458
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-15 390	15 390	0	
Variation de Capital					0	
Impact IFRS (2004)			662		662	
Variation de Périmètre et divers			11		0	-535
Résultat de l'exercice N				3 940	3 940	375
Soldes au 31/12/05	391	19 792	-6 761	3 940	17 350	298
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			3 940	-3 940	0	
Divers (dont écart conversion et cession titres)			-55		-55	94
Résultat de l'exercice N				5 001	5 001	394
Soldes au 31/12/06	391	19 792	-2 876	5 001	22 296	786
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			5 001	-5 001	0	
Variation de périmètre					0	6 106
Divers (dont écart conversion et cession titres)			125		125	
Résultat de l'exercice N				-2 279	-2 279	-4 198
Soldes au 31/12/07	391	19 792	2 250	-2 279	20 142	2 694

Variation des intérêts minoritaires (en K€)	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires
Au 31 décembre 2006	392	394	786
Affectation du résultat de la période précédente	394	-394	0
Résultat net de la période		-4 198	-4 198
Quote-part des minoritaires dans l'augmentation de capital Bac Majestic	5 203		5 203
Passage de Gedeon Programmes de la mise en équivalence à l'intégration globale	890		890
Intégration de la société PVG	13		13
Au 31 décembre 2007	6 892	-4 198	2 694

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

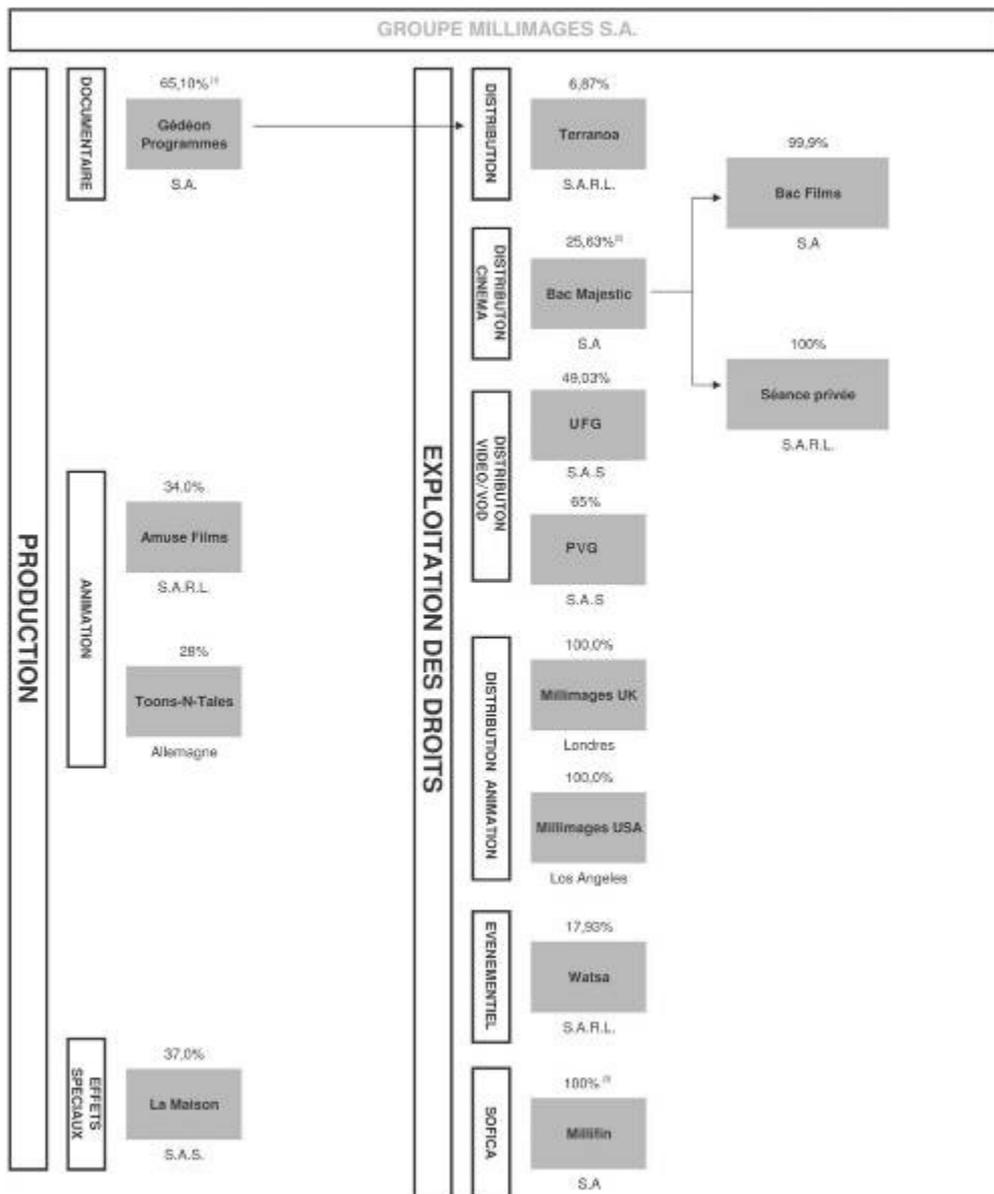
	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	-2 279	5 001
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Total des produits et charges comptabilisés	-2 279	5 001
Dont part du groupe	-2 279	5 001
Dont part des minoritaires	-4 199	- 394

20.4.4. TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

Flux en €	Notes	déc-07	déc-06
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		- 2 279	5 001
Charge d'impôt		463	
Dotations nettes aux amortissements et provisions		21 269	13 689
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		21	48
Résultat des minoritaires		-4 199	394
Résultat mis en équivalence		131	5
+ et – values sur cession d'immobilisations		-275	-3 520
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		3 226	-11 001
Impôt versé			0
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		18 357	4 616
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations		2 644	5 875
Acquisitions d'immobilisations		-23 264	-12 073
Incidence des variations de périmètre (a)		-6 425	-608
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-27 045	-6 806
Opérations de financement :			
Augmentation de capital de Bac Majestic		5 448	
Frais d'augmentation du capital de Bac Majestic		-443	
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)		8 023	6 113
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)		-9 119	-6 950
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		3 909	-837
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-4 779	-3 027
Trésorerie d'ouverture		765	3 792
Trésorerie de clôture		-4 014	765
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		83	89
Disponibilités		2 015	1 371
Concours bancaires courants		-6 112	-695
Total		-4 014	765

20.4.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2007 est repris ci-dessus :



NOTE PRELIMINAIRE

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK, respectivement),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a.),
- la production et la distribution de films documentaires.

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C Paris (Code ISIN FR0000044380)

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

La liste des filiales consolidées est reprise dans la note C de cette annexe.

NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(a) Activité du Groupe

1. Activité Animation

Le chiffre d'affaires réalisé par MILLIMAGES s.a, subventions incluses, s'élève à 9,6 M€ sur l'année à fin 2007, soit une hausse de 4,3 % par rapport à l'exercice 2006. Il prend en compte :

- des livraisons pour 1,8 M€ de nouveaux programmes (Lola et Virginia et Didou 2).
- la progression des activités Vidéo, Publicité, Merchandising et Ventes Internationales, qui représentent 7,6 M€ pour l'exercice.

2. Activité Cinéma

Le chiffre d'affaires cinéma s'élève à 18,5 M€. Ce chiffre d'affaires s'élevait à 21 M€ en 2006. La diminution de 11,9% entre 2006 et 2007 s'explique par la diminution du nombre de films sortis.

3. Activité Documentaires

L'activité Documentaire du groupe est réalisée par la filiale GEDEON PROGRAMMES. A fin 2007, le Chiffre d'Affaires Documentaire s'élève à 9,6 M€, principalement du fait des documentaires suivants :

- Carnets d'expédition présenté par FRANCIS LEGUEN,
- la Série « Les nouveaux explorateurs » diffusée par CANAL+.
- Le club des explorateurs
- A contre courant
- Maud FONTENOY – A contre courant
- Pole airship et La minute polaire avec JEAN-LOUIS ETIENNE
- Et pour la partie jeunesse :
 - M.A.D. (Mission Aventure Découverte) réalisé par JEAN-FRANÇOIS BORDIER,
 - Les petits matins du monde réalisé par XAVIER VAIRE

(b) Evolution du périmètre de consolidation

- MILLIMAGES a pris une participation dans le capital d'UNION FILMS GROUP (UFG) à hauteur de 49%.

Créée en 1993, UNION FILMS GROUP est un spécialiste de l'édition de programmes jeunesse sur support DVD. La société possède les droits d'exploitation vidéo sur :

- plus de 35 licences d'animation parmi lesquels des titres renommés comme « Mon Petit Poney », « Casper », « Les Bisounours », « Clifford », « Bibifoc » et « Rupert »,
- 60 films dont « La Collection des adaptations à l'écran des romans de Mary Higgins Clark » et les films d'Elie Chouraqui,
- 4 licences de programmes de fitness parmi lesquels « Cindy Crawford » et « Kathy Ireland »,
- un catalogue audio de 30 titres dont les licences : « Bonne nuit les petits », « Les Maîtres du Mystère », etc...

Cette participation s'inscrit dans la stratégie annoncée de MILLIMAGES de développer les activités commerciales du Groupe et sera créatrice de synergies avec, notamment, la mise en commun, des équipes et moyens d'édition, et des catalogues et droits afférents.

UFG est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2007 à compter de sa date d'acquisition, soit le 1er juin 2007. La contribution d'UFG à la ligne Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence a donné lieu à la constatation d'un bénéfice de 32 K€. La comptabilisation de cette acquisition a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 985 K€.

- MILLIMAGES, a pris une participation de 65% dans le capital de PRO VIDEO GROUP.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du groupe de renforcer son pôle vidéo qui comprend déjà les labels MILLIMAGES VIDEO et BAC VIDEO.

Nouvellement créée, PRO VIDEO GROUP est locataire-gérante depuis le 1er juillet 2007 du fonds de commerce d'UNION FILMS GROUP.

Cette société est consolidée dans les comptes de MILLIMAGES par intégration globale.

- Remontée au capital de Gédéon.

MILLIMAGES est remonté dans le capital de Gédéon Programmes à hauteur de 65,10 % en janvier 2007, contre 48,93% antérieurement. Dès lors, Gédéon Programmes est consolidée par intégration globale depuis le 1er janvier 2007, contribuant pour - 759 K€ au résultat net part du groupe.

Le Goodwill comptabilisé s'élève à 1 425 K€ après réévaluation du catalogue à 1,8 M€ (100%) avec constatation corrélative d'un impôt différé passif de 0,5 M€. Cette réévaluation est amortie selon un plan des recettes prévisionnelles.

Par son instruction n°2007-05 publiée en octobre 2007, l'AMF adopte une version prospective des obligations d'information relatives aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice.

Plus aucune information comparative n'est requise au titre de l'exercice 2006.

Les sociétés devront désormais dans l'annexe de leurs comptes 2007 communiquer les informations pro forma (CA, résultat et S.I.G) comme si les acquisitions avaient été réalisées dès janvier 2007. Compte tenu du fait que la société GEDEON a été intégrée dans le périmètre consolidé du groupe MILLIMAGES à compter du 1er janvier 2007, aucune information complémentaire n'est requise dans le cadre de cette annexe consolidée au titre de l'instruction sus-visée.

(c) Internalisation de l'édition Vidéo sous les labels MILLIMAGES VIDEO et BAC VIDEO

La société MILLIMAGES poursuit activement le travail d'édition de ses licences « Didou, 64 Rue du Zoo, Hôpital Hilltop, Caroline, Les Hydronautes... » avec la sortie de 25 nouveaux DVD venant compléter les collections existantes. De plus, la société a acquis, souvent dans le cadre de coproduction, les droits vidéo de nouvelles licences pour les territoires de langue française, comme « Lola et Virginia » et « Simsala Grimm ». Enfin, le film d'animation « Piccolo, Saxo et Cie » coproduit avec la société HAUT ET COURT »a fait l'objet d'une sortie importante en septembre 2007, au travers de la société WARNER MUSIC, qui a vendu avec succès le CD de la bande originale du film.

D'une manière générale, la société MILLIMAGES commercialise directement ses produits dans le circuit des kiosques et maisons de la presse, à travers les forces de vente des MLP et pour les hypères et magasins spécialistes par ARCADES et/ou AVENTI.

Le développement de l'édition vidéo sur les territoires étrangers, où la société MILLIMAGES possède des droits non cédés à des sociétés locales, commencera par l'édition du film « Piccolo, Saxo et Cie » en Roumanie. Le projet étant, de créer en France, des DVD européens multilingues, qui seront distribués par des sociétés locales sous le contrôle de la société MILLIMAGES, en prenant appui sur les antennes de MILLIMAGES en Allemagne, en Angleterre et en Europe de l'Est.

(d) Bac Films

VENTES INTERNATIONALES

BAC FILMS a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC FILMS commercialise ensuite ces films auprès de distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département

BAC FILMS INTERNATIONAL. Le catalogue BAC FILMS représente 16 films.

VENTES SALLES

17 films sont sortis en salles en 2007, contre 18 en 2006.

CREDITS OBTENUS

BAC FILMS a obtenu de nouveaux crédits à concurrence de 809 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération est en moyenne de 6.50 %.

Au cours de l'exercice 2007, BAC FILMS a remboursé aux organismes bancaires un montant total de 2 114 K€.

Les échéances prévues par le protocole signé avec les banques en mars 2004 ont été respectées.

NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2006 a été établie selon les mêmes principes.

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, applicables à ses opérations à compter du 1er janvier 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant au Groupe sont les suivantes :

- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2007).
- Amendement à IAS 1, Informations à fournir concernant le capital (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2007).
- IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er mai 2006).
- IFRIC 10, Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er novembre 2006).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 pour la présentation de ses états financiers au 31 décembre 2007.

Les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 10 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe Millimages.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont les suivantes :

- IFRIC 7, Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} mars 2006).
- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2006).

Parmi les normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne, celles dont l'application pourrait avoir une incidence sur les états financiers du Groupe sont :

- Norme IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009).
- Norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1er juillet 2009).
- Norme IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009).
- Amendement à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009).

Les amendements et interprétations dont l'application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe sont :

- Amendement à IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009).
- IFRIC 12, Concessions (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008).
- IFRIC 13, Programme de fidélisation des clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2008).
- IFRIC 14, IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008).

1.1 Date de clôture et durée de l'exercice

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2008.

1.2 Bases de préparation des états financiers

1.2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles,
- les flux de trésorerie prévisionnels utilisés dans le cadre des tests de dépréciation portant sur les goodwill,
- les provisions pour litiges.

1.2.2 Continuité d'exploitation

L'endettement bancaire de la maison-mère MILLIMAGES s.a. hors crédit de production et Dailly est nul au 31 décembre 2007, comme au 31 décembre 2006.

A la date du 31 mai 2008, le sous-groupe Bac Majestic dispose d'une trésorerie de 150 k€.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisables, à hauteur de 2,5 M€ depuis 2007 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêté des comptes, la société a un encours de ligne Dailly de 1,3 M€.

La notion de contrats signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2008, les comptes ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés), et de réalisation de nos hypothèses budgétaires.

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, et que l'activité ainsi que les résultats ne soient pas au rendez-vous l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

1.3 Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

1.3.1. Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

1.3.2. Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles Millimages exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le

contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.3.2. Entités ad hoc

Le Groupe a créé une entité ad hoc pour réaliser des opérations commerciales et d'investissements. Le Groupe ne détient aucune participation significative directe ou indirecte dans le capital de cette entité. Cette entité est consolidée sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité, le Groupe conclue qu'il en a le contrôle. Suite à analyse, il a été considéré que le Groupe perçoit la majorité des bénéfices des activités et des actifs nets de cette entité, est exposé aux risques liés aux activités de cette entité et conserve la majorité des risques résiduels ou liés à la propriété de cette entité.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en "Immobilisations financières".

L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

1.4 Méthode de conversion des éléments en devises

1.4.1 Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

1.4.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

1.5 Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en goodwill.

1.6 Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Autres produits et charges opérationnelles". Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste "Participations mises en équivalence".

1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée, et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

1.7.1 Immobilisations incorporelles

1.7.1.1 Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des séries d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif conformément à l'IAS 23.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du "Prêt à Diffuser" remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs.

Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en "immobilisations incorporelles".

MILLIMAGES détermine le niveau d'amortissement des actifs incorporels, relatifs à l'activité «Animation», au prorata des recettes, qui sont par définition variables dans le temps et en fonction des supports.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales acquises et prévisionnelles. Les recettes totales comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures estimées sur une durée de 10 ans à compter de la livraison en fonction des prévisions de vente de l'environnement audiovisuel à la clôture.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes attendues.

Pour GEDEON, étant donné le cycle spécifique de vie du documentaire, le rythme d'amortissement est de 70 % la première année et 10 % les trois années suivantes.

Dans le cadre de la prise de contrôle de GEDEON en janvier 2007 et de l'allocation de prix d'acquisition, un certain nombre de documentaires ayant une durée d'utilité plus longue ont été identifiés. Une partie du prix d'acquisition a été alloué à ce catalogue. La durée d'utilité a été estimée à 5 ans. La quote-part du prix d'acquisition alloué à ces documentaires est ainsi amortie de façon linéaire sur 5 ans.

1.7.1.2 Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

1.7.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.7.2 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

1.8 Participations mises en équivalence

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne.

1.9 Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- Les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements :

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

1.10 Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.11 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

1.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

1.14 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2007.

1.15 Plans de souscriptions d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est comptabilisée au sein des "Charges de personnel" et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en "Frais de personnel".

Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 restent non comptabilisés.

1.16 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

1.17 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Ces instruments ne sont pas traités comme des instruments de couverture : la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente). La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Au cours de l'exercice 2007, la Groupe n'a pas eu recours à ces instruments financiers.

1.18 Evaluation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

1.19 Bilan : Distinction courant / non courant

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

1.21 Information sectorielle

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe MILLIMAGES exerce son activité dans 2 secteurs distincts qui sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles.

L'activité du Groupe est effectuée dans 2 zones géographiques : France et export.

1.22 Chiffre d'affaires

1.22.1 Chiffre d'affaires Animation et documentaires

a)Chiffre d'Affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les ventes de catalogue effectuées par l'intermédiaire de mandataires sont comptabilisées lorsque la société prend connaissance de la conclusion de ces contrats. Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

b) Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs.

L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

Les productions non achevées à la clôture ont le statut de production en cours, les revenus déjà perçus pour celles-ci sont enregistrés au bilan en « Dettes Fournisseurs et autres créiteurs ».

1.22.2 Chiffre d'affaires Films publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

1.22.3 Chiffre d'affaires Exploitation des films

1.22.3.1 Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

1.22.3.2 Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

1.22.3.3 International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

1.22.3.4 Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Dettes fournisseurs et autres créiteurs".

1.23 Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD, la part de cette dernière étant appelée à progresser fortement dans les années à venir.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

1.23.1 Utilisation des subventions pour la production des séries d'animation

* Subventions CNC :

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

1.23.2 Utilisation des subventions pour l'activité de production et distribution Cinématographique

* Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

* Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan en « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution.

1.24. Crédit d'impôt Cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

1.25. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels, comprenant les résultats sur cessions et les pertes de valeur sur actifs non-courants.

1.26. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

NOTE C - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nombre de filiales	Déc-07	Déc-06
Filiales Consolidées par intégration globale (dont filiales du Sous Groupe BAC MAJESTIC) :	8	6
Filiales Mises en équivalence	4	4
Total	12	10

Nom de la société	Siren	Siège social	Date de clôture	% d'intérêt 2007	Méthode Intégration 2007*	% d'intérêt 2006	Méthode Intégration 2006*
Société consolidante							
MILLIMAGES Sa	382 954 279	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31 déc				
Filiales Consolidées :							
AMUSE FILMS Sarl	321 226 607	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31 déc	34,00%	MEQ	34,00%	MEQ
GEDEON PROGRAMMES (1) Sa	383 894 052	155 rue de Charonne 75011 PARIS	31 déc	65,10%	IG	48,93%	MEQ
LA MAISON Sas	434 020 335	13-15 rue Gaston Latouche CLOUD	31 déc	37,00%	MEQ	37,00%	MEQ
MILLIFIN Sa	445 388 675	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	31 déc	0,10%	IG	0,10%	IG
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	-	6 Broadstone Place LONDRES – GB	31 déc	100,00%	IG	100,00%	IG
MILLIMAGES Inc (USA)	-	Los Angeles – USA	31 déc	100,00%	IG	100,00%	IG
TOON'S TALES Gmbh		Steinhöft 5-7 20459 Hamburg Allemagne	31 déc	28,00%	MEQ	28,54%	MEQ
BAC MAJESTIC Sa	413 577 743	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31 déc	25,63%	IG	21,96%	IG
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31 déc	25,63%	IG	21,96%	IG
BAC FILMS	337 527 378	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31 déc	25,63%	IG	21,96%	IG
PVG SAS	499 589 760	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31 déc	65,00%	IG		
UFG SAS	391 419 439	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	31 déc	49,03%	MEQ		

* I.G. : Intégration Globale, MEQ Mise en équivalence, IP : Intégration proportionnelle

(1) La société Gédéon Programmes est mise en : Intégration Globale depuis le 1er janvier 2007.

Les pourcentages de contrôles sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant Bac Majestic et ses filiales et de la Sofica Millifin.

– BAC MAJESTIC

La société BAC MAJESTIC est consolidée par Intégration globale dans la mesure où un contrôle de fait est actuellement exercé par MILLIMAGES. En effet, MILLIMAGES, titulaire au 31 décembre 2007 de 25,63 % du capital de BAC MAJESTIC et de 33 % des droits de vote, est le principal actionnaire de cette société. En vertu d'un pacte d'actionnaire signé avec le second actionnaire, Millimages peut désigner les membres des organes d'administration (étant précisé que le reste de l'actionnariat est diffus). Ce pacte d'actionnaire est devenu nul suite au départ de Jean Labadie.

– SOFICA MILLIFIN

Cette société a été considérée comme une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquiescer l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, la SOFICA MILLIFIN a été comptabilisé en dettes financières.

La demande de rachat pourra être effectuée entre le 1er janvier et 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN

1.1 Immobilisations incorporelles

1.1.1 Valeur brutes

En K€	31/12/05	+	Transfert	- (a)	31/12/06	+	Transfert	Variation période	- (a)	31/12/07
Droit au bail	45				45			48		93
Goodwill	11 347	9		-3 835	7 522	3 436		496	-509	10 945
Animations : Productions finies	65 442	2 020	9 581	-3 424	73 619	1 395	2 518		-878	76 654
Animations : Productions en cours	7 288	5 208	-9 581	-577	2 338	3 686	-2 518			3 506
Cinéma : Films en exploitation	198 267	628	7 746	-11 775	194 866	1 076	7 381		-16 703	186 620
Cinéma : Films en projet	12 709	7 788	-7 746	-522	12 229	6 934	-7 381		-672	11 110
Documentaires en exploitation	1 006	8			1 014	12 842		45 425		59 281
Documentaires en cours	0				0			3 612		3 612
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588				4 588					4 588
Total Général	300 692	15 661	0	-20 133	296 221	29 369	0	49 581	-18 762	356 409

(a) Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

1.1.2 Amortissements - Provisions

En K€	31/12/05	+	Reprise Provision et Amortiss ements	-	31/12/06	+	Var. péri mètre	Reprise Provisions et Amortissem ents	Dim.	31/12/07
Droit au bail	0				0					0
Goodwill	6 252			-338	5 914	145				6 059
Animations : Productions finies	56 249	5 156	-473		60 932	4 756		-199		65 489
Animations : Productions en cours	0				0					0
Cinéma : Films en exploitation	189 548	9 848	-13 941		185 455	11 247		-467	-19 462	176 773
Cinéma : Films en projet (b)	2 230	367	-572		2 025			-422		1 603
Documentaires en exploitation	0				0		52 288			52 288
Documentaires : en cours	0				0					0
Investissements Sofica MILLIFIN	687	1 166			1 853	557				2 410
Autres immobilisations incorporelles	994	15			1 009	630	15		-157	1 497
Total Général	255 960	16 552	-14 986	-338	257 188	17 335		-1 088	-19 619	306 119

(a) Les diminutions correspondent essentiellement à des fins de droits pour l'activité cinéma, et à la constatation en diminution de l'actif des parts coproducteurs, pour l'activité animation.

La dépréciation comptabilisée sur les films non sortis (droits audiovisuels en cours) concerne Bac Films. Elle a été déterminée en fonction des recettes prévisionnelles de chaque film concerné au cas où celles-ci sont inférieures à la valeur nette comptable.

1.1.3 Détail des goodwills

En K€	31/12/06	Augmentation BRUT	Diminution BRUT	31/12/07	31/12/07 NET
Millimages UK	254			254	
Toon's Tales	168			168	9
Gédéon Programmes		1 426		1 426	1 426
Amuse Films	16			16	
Millimages SA	13			13	
Bac Majestic	7 070	988	-2 423	5 635	2 440
PVG		25		25	25
UFG		985		985	985
TOTAL GENERAL	7 521	3 424	-2 423	8 522	4 885

Les mouvements de l'exercice concernent les prises de contrôle sur Gédéon Programmes, PVG et UFG ainsi que les acquisitions / cessions portant sur les titres de Bac Majestic.

Sur l'exercice précédent, les goodwills se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/2005	Diminution BRUT	31/12/2006	31/12/2006 NET
Millimages UK	254		254	0
Toon's Tales	159	9	168	9
Gédéon Programmes	1 915	-1 915		0
Amuse Films	16		16	0
Millimages SA	13		13	0
Bac Majestic	8 991	-1 921	7 070	1 598
TOTAL GENERAL	11 348	-3 827	7 521	1 607

En 2006, la diminution provenait de la cession d'une partie des titres Bac, ainsi que du reclassement de l'écart d'acquisition Gédéon Programmes dans la rubrique « Participations mises en équivalence »

En K€ Valeurs Nettes	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Millimages UK	0	0	
Toon's Tales	0	9	9
Amuse Films	0	0	
Millimages SA	0	0	
Gédéon Programmes	1 576		1 426
UFG			985
PVG			25
Bac Majestic	3 519	1 598	2 440
TOTAL GENERAL	5 095	1 607	4 885

Les goodwill sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données du budget 2008 et par la suite un taux de croissance de 2 % des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 9 %.

1.2 Immobilisations corporelles

1.2.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/2005	+	-	31/12/2006	+	-	Variation Périètre	31/12/2007
Autres immobilisations corporelles	1 378	24	-336	1 066	67	-157	569	1 545
TOTAL GENERAL	1 378	24	-336	1 066	67	-157	569	1 545

1.2.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/2005	+	-	31/12/2006	+	-	Variation Périètre	31/12/2007
Autres immobilisations corporelles	1 009	92	-335	766	84	-154	362	1 058
TOTAL GENERAL	1 009	92	-335	766	84	-154	362	1 058

1.2.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007		
	Net	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	369	300	1 545	1 058	487
TOTAL GENERAL	369	300	1 545	1 058	487

Toutes les immobilisations sont situées en France.

1.3 Participations mises en équivalence

1.3.1 Participations mises en équivalence

Valeur Nette En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Sociétés concernées			
Amuse Films	0	0	0
Toons's Tales	57	0	71
La Maison	54	54	54
Gédéon Programmes	412	1 980	N/A
UFG	0	0	0
Total Général	523	2 034	125

L'évolution du poste résulte de la mise en intégration globale de Gédéon Programmes.

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Sociétés concernées			
Amuse Films	-207	65	-155
Toons's Tales	-64	-70	0
La Maison	36	0	0
Gédéon Programmes	58	0	0
UFG	0	0	24
Total Général	-177	-5	-131

Montants agrégés des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31-déc-07 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)
Amuse Films	-921	109	-488
Toons's Tales	254	71	0
La Maison	145	0	0
UFG	-1 737	2 671	85
Total Général	-2 259	2 851	-403

Pour rappel, à fin 2006, ces montants étaient les suivants :

31-déc-06 en K€	Capitaux Propres (100%)	Chiffre d'affaires (100%)	Résultat Net (100%)
Amuse Films	463	210	190
Toons's Tales	98	Non connu	Non connu
La Maison	145	Non connu	Non connu
Gédéon Programmes	3 469	6 984	256
Total Général	4 175	7 194	446

1.3.2 Immobilisations financières

En K€	31/12/2005	Variation Péri-mètre	+	-	31/12/2006	Variation Péri-mètre	+	-	31/12/2007
Valeur brute									
Titres non consolidés et autres actifs	807		757		1 564	28		-1 110	482
Dépôt de Garantie	125		4	-50	79	65	28	-55	117
Prêts Personnel	16			-4	12			-4	8
TOTAL GENERAL	948	0	761	-54	1 655	93	28	-1 169	607
Dépréciation									
Titres de participations non consolidés	0			-46	-46	-28			-74
Dépôt de Garantie	0				0				0
Prêts Personnel	0				0				0
TOTAL GENERAL	0	0	0	-46	-46	-28	0	0	-74
Valeur Nette									
Titres de participations non consolidés	807	0	757	-46	1 518	0	0	-1 110	408
Dépôt de Garantie	125		4	-50	79	65	28	-55	117
Prêts Personnel	16		0	-4	12			-4	8
TOTAL GENERAL	948	0	761	-100	1 609	65	28	-1 169	533

Titres non consolidés et autres actifs financiers

En K€ Nom de la société	VNC 2005	VNC 2006	VNC 2007
WATSA	47	0	0
ZOOLoo KIDS	10	23	23
GEDEON PROGRAMMES	750 (a)	750 (a)	0
UFG	0	0	110
Total	807	773	133

(a) Option de rachat Gédéon

Les actifs financiers sont uniquement constitués de prêts et de créances

1.4 Clients et autres créances

Au 31 décembre 2007, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Dépréciation	Montant Net 31/12/07	Montant Net 31/12/06
Créances Clients	19 764	993	20 757	-1 035	19 722	14 965
Détail des autres Créances						
RRR à recevoir sur acquisition Films	23		23		23	208
Comptes courants	6 886	320	7 207	-348	6 859	1 700
Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	4 528		4 528		4 528	
Avances et acptes versés sur cdes	652		652		652	
Créances sur Divers Fonds de soutien	224		224		224	165
Parts antennes à recevoir	4 020		4 020		4 020	5 389
Parts de coproduction à recevoir	1 365		1 365		1 365	394
Subvention à recevoir	463	1 066	1 529		1 529	1 070
Charges Constatées d'avance	1 356		1 356		1 356	752
Créances diverses	2 148	1 435	3 583		3 583	4 747
TOTAL GENERAL	41 429	3 814	45 244	-1 383	43 861	29 390

Les créances dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité, pour 320 K€ et à la créance née du report en arrière des déficits chez MILLIMAGES S.A. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité

1.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
SICAV Monétaires	3 152	89	83
Disponibilités	847	1 371	2 015
Total	3 999	1 460	2 098

1.6 Capitaux propres

1.6.1 Capital social

Le capital social de 390 264,08 € est composé de 9 756 602 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,04 €.

Au 31 décembre 2007, Millimages détient 12 213 titres d'autocontrôle pour une valeur de 16 732 €.

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note I § 1.3 de ce document.

1.7 Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2007
Passif non courant						
Engagements de retraite	32	7	36		-32	43
Provisions pour risques	0		1 153			1 153
Passif courant						
Provisions pour risques	871	203	-299	-200		575
Total Général	903	210	890	-200	-32	1 771

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2006
Passif non courant						
Engagements de retraite	26		32		-26	32
Provisions pour risques	0					0
Passif courant						
Provisions pour risques	1 035		368	-79	-453	871
Total Général	1 061	0	401	-79	-479	903

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note F intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ». En outre cette rubrique comprend la quote-part de provisions pour situation nette négative d'AMUSE FILMS et de UFG.

1.8 Dettes financières

1.8.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/2006	+	-	Variation de périmètre	31/12/2007
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	4 661	9 189	-5 677	2 639	10 812
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC) (a)	3 863	809	-2 162		2 510
Emprunts et dettes financières diverses	43				43
Loi DAILLY	692	2 152	-692	3 957	6 109
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	3				3
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	0				0
Total Général	9 262	12 150	-8 531	6 596	19 477

Sur l'exercice précédent

En K€	31/12/2005	+	-	Variation de périmètre	31/12/2006
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	5 817	3 380	-4 536	0	4 661
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC) (a)	3 735	2 733	-2 605	0	3 863
Emprunts et dettes financières diverses	3 937	0	-3 894	0	43
Loi DAILLY	0	692	0	0	692
Découverts et soldes créditeurs de banque (sous groupe BAC MAJESTIC)	0	3		0	3
Découverts et soldes créditeurs de banque (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	206	0	-206	0	0
Total Général	13 696	6 808	-11 241	0	9 262

Montants en K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Passif non courant	6 558	2 026	3 083
Passif courant	7 138	7 236	16 394
Total	13 696	9 262	19 477

Les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros et à taux fixe et variable (Euribor). Ils sont généralement basés sur des escomptes de créances nées.

(a) Emprunts de BAC MAJESTIC

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2007 est calculée sur un taux fixe de 6.05 % et 6,45% respectivement.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1^{er} semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 31 décembre, la somme restant due à ce titre est de 1,7 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

1.8.2 Echancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total	16 395	3 082	0	19 477

1.9 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total
Avances et acomptes reçus	37		37
Dettes d'exploitation	12 966		12 966
Dettes fiscales et sociales	6 373		6 373
Dettes sur immobilisations	15 157	3 848	19 005
Autres dettes	2 542	1 111	3 653
Produits constatés d'avance – Parts antennes des ventes aux Télévisions	8 630	345	8 975
Produits constatés d'avance – Subventions du CNC sur Productions en cours	2 203		2 203
Autres Produits constatés d'avance			0
Total Général	47 908	5 304	53 212

1.10 Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

Montants en K€	déc-05	déc-06	déc-07
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 998	1 461	2 098
Concours bancaires courants et Dailly	-206	-695	-6 112
Total	3 792	766	-4 014

1.11 Contribution de Gédéon Programmes

La contribution de Gédéon Programmes à l'actif non courant est de 10 125 K€ et à l'actif courant 5 448 K€.

La contribution de Gédéon Programmes au passif non courant est de 2 757 K€ et au passif courant de 14 174 K€.

NOTE E - . ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

10.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en k€	CA 2007	CA 2006	CA 2005
Animation	9 959	9 622	10 613
Documentaire	9 753	0	663
Cinéma	18 464	21 250	16 723
Total Chiffre d'affaires	38 175	30 872	27 999
Dont :			
	France	24 466	21 800
	Export	6 406	6 198

1.2 Résultat Opérationnel courant

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat activité Distribution	-3 052	5 057	5 320
Résultat activité Production	829	1 403	852
Frais de structure (1)	-2 473	-4 213	-3 871
Résultat Opérationnel courant	-4 695	2 247	2 301

(1) Les frais généraux ont été réaffectés aux différents activités tel que décidés par la direction

1.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits des cessions d'immobilisations	2 027	5 147	13 641
Valeurs comptables des immobilisations cédées	-1 752	-1 628	-10 433
TOTAL	275	3 519	3 208

Les produits de cession enregistrés au titre de l'année 2007 correspondent principalement à des sorties de catalogue et abandons de BAC FILMS à hauteur de 0,8 m€ et à des cessions de titres de BAC MAJESTIC à hauteur de 1,18 m€.

1.4 Amortissements et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL	TOTAL 2006
Dotations	21 299	463	1 025	22 787	
Reprises	-580		-938	-1 518	
IMPACT NET	20 719	463	87	21 269	6 200

1.5 Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Intérêts sur C/C	133	65	88
Cession de Sicav	24	35	24
Gains de change	0	500	320
Divers	142	15	40
Total	299	615	472
Coût de l'endettement financier brut			
Intérêts des emprunts	1 655	464	397
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	4
Perte de change	0	302	741
Divers	5	217	186
Total	1 660	983	1 328
Coût de l'endettement financier net	-1 361	-368	-856

La contribution de Gédéon Programmes au coût de l'endettement financier net à fin 2007 s'élève à – 358 K€.

La contribution du sous-groupe Bac Majestic au coût de l'endettement financier net à fin 2007 s'élève à – 505 K€.

1.6 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Les secteurs d'activités de la société sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles.

Secteurs d'activité Données en k€	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires (1)			
Production	15 423	10 640	7 807
Distribution	22 752	20 232	20 191
Dotations aux amortissements			
Production	14 488	5 879	8 947
Distribution	6 781	7 811	10 359
Acquisition d'actifs			
Production	12 601	7 248	10 579
Distribution	8 013	8 454	10 150
Dettes			
Production	14 665	12 554	9 505
Distribution	4 812	27 518	4 191
Valeurs nette des actifs			
Production	33 211	21 908	23 428
Distribution	17 566	20 322	23 143

(1) La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique 2 zones géographiques : France et export

Secteurs d'activité Données en k€	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires			
France	32 876	24 466	21 800
Export	5 300	6 406	6 198
Dotations aux amortissements			
France	21 269	17 030	19 306
Export	0	0	0
Acquisition d'actifs			
France	17 532	15 702	20 729
Export	0	0	0
Dettes			
France	19 477	9 262	13 696
Export	0	0	0
Valeurs nette des actifs			
France	51 433	42 230	46 571
Export	0	0	0

1.7 Contribution de Gédéon Programmes

La participation de Gédéon Programmes au résultat opérationnel courant est de - 927 K€.

NOTE F – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

BAC MAJESTIC

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 31/12/2007 s'élève à 150 K€.

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 85 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant.

NOTE G – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL

En 2007, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

1.1 Effectif

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2007	2006	2005
MILLIMAGES S.A.	46	47	24
AMUSES FILMS	2	1	1
SEANCE PRIVEE	3	3	1
BAC FILMS	15	13	12
GEDEON	40		
MILLIMAGES UK	4	4	3
Total	110	68	41

1.2 Informations sur les bons de souscription d'actions

1) Les Bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 108.000 bons de souscription de part créateurs d'entreprise (BSPCE) et que le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, avait attribué le 11 février 2002 dans un premier temps 77.221 BSPCE à certains salariés de la société mère MILLIMAGES SA. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il n'a été souscrit à aucune part.

Les variations du cours de l'action MILLIMAGES ont fait perdre son caractère attractif à la politique d'actionnariat des salariés que notre société entend poursuivre. Afin de remédier à cette situation et de motiver son personnel, le Président avait proposé aux actionnaires de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 juin 2003 l'attribution de 40.000 nouveaux BSPCE, résolution adoptée à l'unanimité.

Lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2004, le plan de BSPCE existant a été annulé et remplacé par un nouveau plan attribuant 40 000 BSPCE aux salariés de MILLIMAGES.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 2,7 €, soit 40 cents de valeur nominale et 2,3 € de prime.

Chaque bénéficiaire pourra exercer les bons dont il est titulaire dans la portion et suivant le calendrier suivant :

- 30% des bons attachés, à compter du 30 juin 2004
- 30% des bons attachés, à compter du 31 décembre 2004
- et le solde des bons non exercés, à compter du 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2004, il n'a été souscrit à aucun bon.

Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

L'émission des bons doit être réalisée dans le délai d'un an à compter de l'autorisation conférée par l'Assemblée soit jusqu'au 29 juin 2005.

Les titulaires auront la faculté de souscrire des actions dans un délai maximum de cinq années à compter du 29 juin 2004.

Le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne des cours cotés constatés pendant les dix derniers jours de bourse précédant le jour où les bons de souscription seront attribués sans que ce prix ne puisse être inférieur au prix d'émission des actions fixé lors de la dernière augmentation de capital à laquelle la société aura procédé dans les six mois précédant l'attribution des bons.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil n'a pas utilisé l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Ce nouveau plan de BSPCE annule et remplace le plan précédent.

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cents de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Chaque bénéficiaire ne pourra exercer les bons dont il est titulaire qu'à compter du 31 décembre 2006.

Tous les bons qui n'auront pas été exercés au plus tard le 23 mars 2010 perdront toute validité et seront annulés.

L'activité sur BSPCE s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix de souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options non exercées au 31/12/2007
BSPCE							
23 mars 2005	160 000	1,08	31/12/2006	23/03/2010			160 000
BSPCE	160 000						

2) Plan d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales. Le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, a mis en place :

- lors de sa délibération le 17 septembre 2001, un plan de stock options portant sur 38.864 options,
- lors de sa délibération du 31 octobre 2001, un deuxième plan portant sur 26.859 options,
- lors de sa délibération du 21 décembre 2001, un troisième plan portant sur 11.400 options,
- lors de sa délibération du 14 juin 2002, un quatrième plan portant sur 6.533 options
- et enfin le 28 mars 2003, un cinquième plan portant sur 20.000 options.

Par délibération du 24 juin 2003, l'Assemblée Générale mixte avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Au cours de l'exercice il n'a été souscrit à aucune part.

Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en œuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des options de souscription d'action autorisées.

Ce nouveau plan annule et remplace le plan précédent

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 Euros par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Les options attribuées pourront être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

Il a ainsi été attribué des stocks option aux mandataires sociaux et salariés des filiales de la société MILLIMAGES suivants :

- la société AMUSE FILMS, son gérant Monsieur Marc DHRAMI, à concurrence de 10 000 stocks option,
- la société GEDEON PROGRAMMES, son Président Directeur Général Monsieur Stéphane Millière, à concurrence de 30 000 stocks option,
- la société MILLIMAGES UK, son Président et son Directeur Général Messieurs Jonathan PEEL à concurrence de 50 000 stocks option et John Reynolds à concurrence de 60 000 stocks option, et Madame Karla BERRON, salariée, à concurrence de 10 000 options.
- la société BAC FILMS, son Directeur Général Monsieur Jean LABADIE à concurrence de 40 000 stocks option.

Toutes mentions relatives aux options attribuées figurent dans un rapport spécial qui a été présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005 conformément à l'article L. 225-184 du Nouveau Code de Commerce.

L'activité sur les plans de stock options sur ses actions ordinaires mis en place pour certains dirigeants et salariés du Groupe s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix de souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options de souscription non exercées au 31/12/07
Stock options							
23 mars 2005	200 000	1,09	23/03/2008	23/03/2011	néant	néant	200 000
Stock options	200 000						

3) Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Il est rappelé que l'assemblée générale a autorisé au cours des précédents exercices l'émission d'option de souscription d'action étant précisé que chaque nouveau plan annulait et remplaçait le précédent de telle sorte qu'à ce jour, le plan en vigueur est celui du 23 mars de 2005 décidé par l'assemblée générale du 29 juin 2004.

Désignation du Plan	Date de l'attribution par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nb d'options exercées en 2006	Options non exercées au 31-12-2007
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	Néant	160 000

NOTE H - . EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2007

- Rachat d'actions et renforcement de Millimages au capital de Bac Majestic

Dans le cadre du programme de rachat d'actions de BAC MAJESTIC autorisé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2007, et conformément à la décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 14 février 2008, BAC MAJESTIC a racheté 2 600 000 de ses propres actions le 15 février 2008. Cette acquisition a été effectuée au prix de clôture de la séance, à des fins de gestion financière et a notamment pour but de réguler le cours de bourse de l'action.

MILLIMAGES a racheté le 18 février 2008 la totalité de la participation détenue par JLDIFILMDISTRIBUTION (participation précédemment détenue par Jean Labadie) dans BAC MAJESTIC, soit 8,17 % du capital. Ces titres ont été cédés selon les procédures applicables aux cessions de blocs hors marché.

Jean Labadie a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC MAJESTIC, et Anne-Laure Labadie a également démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC FILMS, filiale de BAC MAJESTIC.

MILLIMAGES détient désormais 23.29 % du capital et 33.32 % des droits de vote de BAC MAJESTIC.

– Zooloo Kids

MILLIMAGES se renforce dans la « Vidéo On Demand » et monte à 89% sa participation dans

ZOOLOO KIDS MILLIMAGES a racheté 70,76% du capital de ZOOLOO KIDS et en détient désormais 88,90%.

Créée en 2004, ZOOLOO KIDS est le premier fournisseur de contenus VOD pour la jeunesse. ZOOLOO KIDS exploite en VOD (Video On Demand) un catalogue de près de 900 heures de dessins animés qui regroupe le meilleur de l'animation française.

ZOOLOO KIDS est le fournisseur, en configuration PC ou TV de nombreux opérateurs en France (Orange, Free, Canal Play, Club Internet, Neuf Telecom, Aol, NC Numéricable, Virginmega, Fnac, Glowria) et à l'étranger (Sympatico au Canada, Belgacom en Belgique).

Cette participation s'inscrit dans la stratégie annoncée de MILLIMAGES de développer les activités numériques du groupe, notamment pour la commercialisation de son catalogue sur les nouvelles plates-formes internet, TV ADSL et téléphonie mobile.

ZOOLOO KIDS sera consolidée dans les comptes de MILLIMAGES par intégration globale au 1^{er} janvier 2008.

– Production

Démarrage de la production « Didou 3 » 39 épisodes de 7 minutes et « Simsala Grimm 2 » 26 épisodes de 26 minutes.

NOTE I - . IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considéré comme peu probable.

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

En K€	2007
Résultat consolidé avant impôt	-1 815
Résultat des minoritaires	-4 199
Résultat des sociétés mises en équivalence	132
Résultat comptable avant impôt	-5 882
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%
Impôt théorique	-1 961
Déficits non activés (1)	2 321
Différences permanentes	-311
Divers	-49
Total	1 961

Société dont le résultat est non fiscalisé (1) : Déficit non activés par prudence

GEDEON	-774
Palier BAC MAJESTIC	-4 833
MILLIMAGES UK	42
PVG	-7
Divers	-764
MILLIFIN	-629
TOTAL	-6 965

- Détail des impôts différés actifs et passifs :

En K€	IDA	IDP	NET
Millimages (1)	2 043	2 700	-657
Gédéon Programmes (2)	322	869	-547
Total	2 365	3 569	-1 204

(1) Les IDA de Millimages résultent de l'activation des déficits, les IDP sont relatifs aux amortissements dérogatoires.

(2) Les ID nets de Gédéon Programmes résultent de la réévaluation du catalogue opérée dans le cadre de la prise de contrôle de cette société en janvier 2007.

NOTE J - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

1.1 Engagements hors bilan

La contribution des entités du groupe est la suivante :

A - MILLIMAGES

Engagements donnés (en €)	Montant
Nantissements de productions au profit de Cofiloisirs	647 717
Nantissements de productions auprès de Coficiné	5 768 169
Caution donnée pour emprunt Cofiloisirs contracté par les filiales	3 840 000
Total	10 255 886
Engagements reçus (en €)	Montant
Subventions acquises restant à recevoir	1 606 425

Les intra groupe ont été éliminés.

B – BAC MAJESTIC

La totalité des engagements pris chez BAC MAJESTIC sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Engagements donnés (en €)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Avals, cautions et garanties données :			
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	41	41	36
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%	0	0	-
Total Avals, cautions et garanties données	41	41	36
Engagements reçus :			
Subventions acquises restant à recevoir (a)	699	0	0
Autres :			
Clause de retour à meilleure fortune		0	0

(a) Depuis 2005, cette somme n'est plus enregistrée en comptes de bilan (voir commentaires § B 1.24)

1.2 Dettes garanties par des sûretés réelles (BAC MAJESTIC)

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2007, les nantissements d'actifs et garanties apportées par le sous groupe BAC MAJESTIC se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles - En K€	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur Nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	2 156 650	301 483	821 026	36,72%
COFILOISIRS	5 328 592	566 236	1 246 284	45,43%
NATEXIS	5 220 371	185 707	435 176	42,67%
OBC				
Total	12 705 613	1 053 426	2 502 486	42,10%

NOTE K - . INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

1.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2007 aux membres du conseil d'administration et aux 11 membres du comité de direction, y compris les dirigeants ayant exercé leur fonction sur une partie de l'année 2007, se décompose comme suit :

€	31/12/2007
Rémunération	666 128
Actions gratuites	0
Stock-options	75 000
IDR	21 745
BSPCE	45 150
Total	808 023

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

1.2 Autres parties liées

Les principales parties liées de Millimages sont les sociétés consolidées par mise en équivalence, à savoir Toons'n'Tales, Amuse Films et La Maison, Jonathan PEEL, Stéphane MINIERE et la famille Lener.

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts. Par ailleurs, Roch Lener consent ponctuellement des prêts à la société Millimages.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

En K€

31/12/2007

Actifs

Comptes courants avec les sociétés mises en équivalence 1 145

Passifs

Comptes courant actionnaire -1 296

Compte de résultat

Produits financiers 109

Charges financières -25

NOTE L - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

L'ordre d'importance des risques est le suivant :

- Risques de liquidité,
- Risques de taux sur endettement,
- Risques liés aux évolutions technologiques,
- Risques de change,
- Risques juridiques (risques liés à la propriété intellectuelle, risques liés à l'obtention d'autorisations administratives.

1.1 Risques de liquidité

- **MILLIMAGES**

Du fait de la nature de son activité, les crédits contractés par MILLIMAGES pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

Les crédits bancaires ne sont pas assortis de clause de remboursement anticipée hors clauses classiques.

Les crédits dont bénéficie la société MILLIMAGES ne sont pas assortis de covenants.

MILLIMAGES dispose de concours des établissements de crédit, pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits.

MILLIMAGES ne dispose pas de lignes bancaires confirmées mais mobilise par des dailly au cas par cas, et marginalement, des créances nées au titre de factures émises pour des prestations.

Pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un concours bancaire de 1,5 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Les frais fixes sont financés par :

- les marges dégagées sur les productions, soit le solde des financements acquis après déduction des coûts directs de fabrication,
- les marges sur les prestations (très faibles)
- les ventes à l'étranger.

Toutefois, si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

- **BAC MAJESTIC**

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/06	Montant global des lignes au 31/12/07	Montant global des lignes au 10/06/08	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	84	0	0	31-03-11 ^(*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	560	435	420	31-12-11 ^(*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 558	1 246	930	31-03-11 ^(*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6,05%	220	0	0	05-07-07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	1 087	0	0	09-03-07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	*	354	346	249	12-09-08	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2007	6,45%	0	475	245	21-06-09	Non
Total Crédits		3 863	2 207	1 844		

(*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films jusqu'en 2011 découle des négociations menées en 2004 compte tenu de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette négociation, totalement achevée avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire dont l'accord final a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « covenants »).

En 2007, des crédits ont été accordés à hauteur de 809 K€, les remboursements se sont élevés à 2 115 K€.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2007 (2 502 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 161 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. A titre d'exemple, si l'on se base sur les sommes restant dues à ce jour, la charge annuelle passe à 118 k€. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 20 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

A noter par ailleurs qu'à la date du 31 mai 2008, la société dispose d'une trésorerie de 150 k€. La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisables, à hauteur de 2,5 M€ depuis 2007 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A ce jour, la société a un encours de ligne DAILLY de 1,3 M€

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

1.2 Risques de taux sur endettement

K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs Financiers	16 395	3 082		19 477
Actifs Financiers	-83			-83
Position nette avant gestion	16 312	3 082	0	19 394
Hors Bilan engagements donnés	5 296	6 054		11 350
Hors Bilan engagements reçus	-2 305			-2 305
Position nette après gestion	19 303	9 136	0	28 439

– MILLIMAGES

- les opérations en devises sont enregistrées en comptabilité pour leur contre-valeur en Euros, à la date de réception des premières pièces juridiques ou comptables (contrat, facture).
- des ajustements de fin de période au 30.06 et 31.12 sont effectués pour tenir compte des variations de taux de change.
- le jour de la réalisation effective de l'opération (encaissement / décaissement), et le cas échéant, la différence de change constatée est enregistrée (différence entre le taux de change d'enregistrement de l'opération et du taux de change du jour de la réalisation).

Les opérations en devises de MILLIMAGES sont essentiellement liées à la vente des programmes à l'étranger. Leur date de paiement est difficilement prévisible, car à la signature d'un contrat MILLIMAGES ne connaît pas toujours :

- les dates de livraison et les délais d'acceptation des matériels.
- donc les dates de facturation.
- Les délais de paiement des clients.

La position devises de MILLIMAGES sur l'activité de distribution ne peut faire l'objet de couverture de risque de change, MILLIMAGES maîtrisant difficilement les dates de paiement., mais le montant unitaire des différentes échéances de paiement d'un même contrat, atteint rarement 100.000 Euros.

Pour les opérations en devise liées au coproduction, avec des dates de paiement liées à l'avancement de la production, les plannings étant évolutifs, il n'est pas possible de mettre en place des couvertures satisfaisantes.

– BAC MAJESTIC

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2005 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

– Analyse de sensibilité

Sur la base de la dette à long terme au 31 décembre 2007, la charge annuelle liée aux emprunts long terme s'élèverait à 536 k€.

Par conséquent, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 74 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

1.3 Risques de change

Position en K devise	Euro	USD	Autres devises
Actifs	1 586	1 828	84
Passifs	244	352	1
Position nette avant gestion	1 342	1 476	83
Position hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	1 342	1 476	83
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	1 342	1 003	81

Distribution de films (BAC MAJESTIC)

La majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de la détermination des coûts de production ou de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Autres activités

En 2007, il a été facturé en équivalent euro aux clients 2 575 K €, soit 6,74 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros. Le risque est donc extrêmement faible.

1.4 Risques juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

1.5 Assurances

La politique de MILLIMAGES en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Il n'a été procédé à aucun changement dans la politique de couverture de la Société.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

MILLIMAGES

La production et la réalisation des séries sont soumises à certains aléas tels que les retards de livraison ou bien la difficulté des partenaires à s'accorder sur les éléments artistiques. En cas de retard trop important de livraison des séries, MILLIMAGES risquerait de perdre la confiance de ses clients.

MILLIMAGES couvre le risque de fabrication par des assurances spécialisées. Les assurances souscrites garantissent l'indisponibilité des biens et des locaux, le support ainsi que le mobilier, décors et accessoires.

La garantie d'indisponibilité des locaux a pour objet d'indemniser la perte pécuniaire subie suite à l'interruption et/ou l'abandon de la production assurée du fait de l'indisponibilité des biens et locaux nécessaires à la réalisation de ladite production. Cette indisponibilité doit être la conséquence directe d'un vol, d'une perte, de détérioration ou de destruction.

La « garantie du support » couvre les pertes pécuniaires consécutives à la reconstitution de plans sinistrés ou à l'abandon de la production du fait de la disparition, destruction ou détérioration accidentelle des supports originaux. On entend par support les films, bandes magnétoscopiques, matériel informatique.

La « garantie du mobilier, décors et accessoires couvre les frais de remise en état ou le remboursement de leur valeur en cas de disparition, destruction ou détérioration.

Une bonification de 20% du montant de la prime est allouée pour non sinistre.

En sus de la couverture des risques de fabrication, MILLIMAGES bénéficie des couvertures suivantes:

Multirisque professionnelle
Responsabilité civile exploitation
Tous risques matériels
Tous risques informatiques

BAC MAJESTIC

En matière de Production, les assurances couvrant tous les risques possibles de sinistre en cours de tournage et pendant la post-production sont prises par le producteur délégué du film (producteur généralement à l'initiative du projet qui a la responsabilité de la « fabrication » et de la bonne fin du film) qui en fait bénéficier tous ses co-producteurs. Intervenant dans ce cadre, le Groupe est ainsi lui-même assuré.

En matière de Distribution, les Minima Garantis versés par le Groupe sont dus à hauteur de 90% environ de leur montant au moment de la livraison du film, ce qui limite considérablement le risque et les effets d'une non-livraison d'un film. D'autre part, dans le cas des films nord-américains, ce risque, pour le montant de l'acompte versé, est de plus couvert par la Garantie de Bonne Fin qui est de pratique très courante en Amérique du Nord, le Garant de Bonne Fin s'engageant à mener le film à son terme ou à rembourser tous les intervenants de leur investissement. La société a déjà par le passé acheté des films qui ne se sont finalement pas réalisés et a toujours été remboursée de ses acomptes versés à la signature du contrat d'acquisition. Quant aux matériels d'exploitation utilisés par le Distributeur (internégatif, négatif son, master vidéo...), ils sont couverts par les assurances des laboratoires qui s'engagent à les remplacer en cas de destruction.

Dans tous les cas visés ci-dessus, le coût des assurances n'est pas pris en charge par BAC MAJESTIC.

Les Risques couverts par le Groupe et les montants assurés sont présentés ci-dessous :

Assurance	Montants assurés	Franchise
MULTIRISQUE		
Perte d'exploitation après sinistre	0,8 M€	NS
Perte du fonds de commerce	1,7 M€	NS
Tempête, ouragan, grêle	0,6 M€	NS
Responsabilité civile – dommages corpo.	6,0 M€	NS
Responsabilité civile – dommages matériels et immatériels	0,8 M€	NS
Responsabilité civile – atteinte à l'environnement	0,2 M€	NS
Responsabilité civile – destruction de copies de films	0,1 M€	NS
Dommage immatériel	0,3 M€	10K€/sin

Le montant total des primes d'assurances versées par le Groupe s'est élevé en 2007 à 83 K€.

1.6 Risques sur actions.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaire. La société n'encourt donc aucun risque à ce titre.

La trésorerie est utilisée notamment pour couvrir les dépenses d'exploitation liées à la sortie des films. Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placements pouvant avoir des rentabilités plus fortes.

Montant en K€	OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	83	Néant
Hors Bilan	Néant	Néant
Position nette globale	83	Néant

1.7 Risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires :

La Société ne détient pas de participations pour lesquelles il existe un engagement de rachat auprès de minoritaires qui ne soient pas transcrits dans les comptes. La Société estime donc qu'il n'existe aucun risque significatif lié à ce type de contrat.

Toutefois, dans le cas où la Société viendrait à réaliser des acquisitions de sociétés avec une promesse de vente à terme du solde des titres de participation pour autant que le contrat d'acquisition stipule des clauses de complément de prix sous condition, elle procéderait à une comptabilisation conformément aux normes applicables (et notamment les normes IAS 27 et IAS 32).

1.8 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

20.5. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.6. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.6.1. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2009

➤ Rapport sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.
- la note 7 aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application anticipée par votre société des normes IFRS3 révisée et IAS27 amendée.
- la note 7 et la note 7.19 aux états financiers qui exposent le changement d'estimation relatif à la distinction prévue par IAS1 entre les éléments courants et non courants dans le bilan.

2 - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009 (cf. note 7.2 aux états financiers). Le manque de visibilité sur le futur ainsi que la raréfaction du crédit résultant de la crise créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La société procède chaque année à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 9.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.
- La note 7.7.1 aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animations et au catalogue de films en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 7.7.1 et 9.1 aux états financiers donnent une information appropriée.
- Nous nous sommes assurés que la note 7 aux états financiers donne une information appropriée sur les incidences de l'application anticipée des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 juin 2010
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 10 juin 2010
Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Pierre Delory
Associé

➤ Rapport sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.c aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009 (cf. Annexe note 2.c). Le manque de visibilité sur le futur ainsi que la raréfaction du crédit résultant de la crise créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note 2.d « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animations en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 2.d et 3.a aux comptes annuels donnent une information appropriée.
- La note 2.f « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations, en particulier les critères pouvant conduire votre société à constater une dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et nous avons vérifié que les notes 2.f et 3.c aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi :

- nous vous informons que la société n'a pas été en mesure de publier son rapport financier annuel dans les délais prévus à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.
- nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 10 juin 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Eric Lefebvre
Associé

Paris, le 10 juin 2010

Ciné Contrôle International

Pierre Delory
Associé

■ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.6.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

2 - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. note 7.6.2 aux états financiers). Le manque de visibilité sur le futur ainsi que la raréfaction du crédit résultant de la crise créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- Comme indiqué dans la note 7.11.1 aux états financiers, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts de production des séries d'animation, des programmes documentaires et les coûts d'acquisition des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 7.11.1 et 9.1 aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 juin 2009
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean Pierre Valensi
Associé

Paris, le 15 juin 2009
Ciné Contrôle International

Yann Chaker
Associé

■ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport complémentaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, émis le 19 juin 2008 et indiquant que nous n'avons pas pu effectuer le contrôle des comptes consolidés, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Les comptes consolidés tels qu'ils sont joints au présent rapport, ont été arrêtés par le conseil d'administration, et nous ont été communiqués ultérieurement. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention la note B 1.2.2 de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié et maintenu pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note B 1.7.1 de l'annexe expose les méthodes comptables relatives aux actifs incorporels, notamment la détermination des amortissements des séries d'animation et des films. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 juin 2008
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean Pierre Valensi
Associé

Paris, le 30 juin 2008
Ciné Contrôle International
Yann Chaker
Associé

20.6.2. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

Les contrôleurs légaux ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

20.6.3. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES

Néant.

20.7. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes semestriels consolidés résumés, arrêtés au 30 juin 2010.

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2009, arrêtés au 31 décembre 2009.

20.8. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.8.1. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2010

1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Note	30.06.10	31.12.09
Goodwill	8.1	2 770	4 195
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	8.2	24 299	30 160
Autres immobilisations incorporelles	8.3	111	74
Immobilisations corporelles	8.4	655	976
Participations mises en équivalence	8.5	8	14
Actifs financiers	8.6	533	1 328
Créances clients et autres débiteurs	8.7	7 156	6 858
Actif non courant		35 535	43 605
Stock et en-cours		581	1 063
Créances clients	8.7	7 964	13 349
Autres créances	8.7	15 556	20 033
Trésorerie et équivalent de trésorerie		888	1 116
Actifs détenus en vue de la vente	7.2	16 107	-
Actif courant		41 096	35 561
Total Actif		76 631	79 166
Passif (en milliers d'euros)	Note	30.06.10	31.12.09
Capital	8.8	391	391
Réserves (part du Groupe)		383	3 914
Résultat (part du Groupe)		-1 378	-3 492
Capitaux propres (part du Groupe)		-604	813
Intérêts minoritaires		-3 126	-1 515
Capitaux propres		-3 730	-702
Emprunts et dettes financières	8.10	3 214	2 317
Provisions à long terme	8.9	1 825	1 960
Passifs d'impôts différés	9.5	-	145
Autres passifs non courants	8.11	15 893	16 570
Passif non courant		20 932	20 992
Emprunts et dettes financières	8.10	3 717	10 864
Dettes fournisseurs et Autres créditeurs	8.11	41 312	48 012
Passifs détenus en vue de la vente	7.2	14 400	-
Passif courant		59 429	58 876
Total Passif		76 631	79 166

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Note	30.06.10	30.06.09
Chiffre d'affaires et Subventions	9.1	6 108	10 888
Autres produits de l'activité		784	193
Production immobilisée et stockée	9.1	2 688	2 831
Achats et charges externes		-7 822	-8 848
Charges de personnel		-2 187	-2 821
Impôts, taxes et versements assimilés		-72	-105
Amortissements et provisions nets		-2 952	-5 409
Résultat opérationnel courant	9.2	-3 454	-3 272
Autres produits et charges opérationnels	9.3	9	-191
Résultat opérationnel		-3 445	-3 463
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		102	162
Coût de l'endettement financier brut		-239	-430
Coût de l'endettement financier net	9.4	-137	-268
Autres produits et charges financiers		-20	70
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-4	-16
Résultat avant impôt sur le résultat		-3 607	-3 677
Impôt sur le résultat	9.5		-16
Résultat net des activités poursuivies		-3 607	-3 693
Résultat net des activités en cours de cession	7.2	511	-416
Résultat net		-3 095	-4 109
Résultat net de la période attribuable au groupe*		-1 378	-4 103
Résultat net de la période attribuable aux intérêts minoritaires		-1 717	-6
Résultat net (Part du Groupe) par action			
Nombre moyen d'actions en circulation		9 786 602	9 786 602
Résultat net par action des activités poursuivies		-0,1930	-0,3774
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0522	-0,0425
Résultat net par action		-0,1408	-0,4199
Résultat net (Part du Groupe) dilué par action			
Nombre potentiel moyen d'actions		9 928 989	9 827 815
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		-0,1903	-0,3758
Résultat net dilué par action des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0515	-0,0423
Résultat dilué net par action		-0,1388	-0,4181

*Au 31 décembre 2009, il a été fait application par anticipation de la norme IAS 27 révisé (cf. §7 de l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009). Si la même méthode avait été appliquée au 30 juin 2009, le résultat net part du groupe aurait été de -2 097 K€ au lieu de -4 103 K€.

3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

Etat des Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	30/06/2010	30/06/2009
Résultat net consolidé	-3 095	-4 109
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités poursuivies)	-65	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (activités en cours de cession)	-	-
Total des produits et charges comptabilisés	-3 160	-4 109
<i>dont part du groupe</i>	<i>-1 443</i>	<i>-4 103</i>
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>-1 717</i>	<i>-6</i>

4. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'euros)

Variation des capitaux propres	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Soldes au 31 décembre 2009	391	19 826	-15 912	-3 492	813	-1 515	-702
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-3 492	3 492	0	0	0
Variation de périmètre et divers					0		0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			18		18		18
Résultat de la période				-1 378	-1 378	-1 718	-3 096
Divers			-57		-57	107	50
Soldes au 30 juin 2010	391	19 826	-19 443	-1 378	-604	-3 126	-3 730

(En milliers d'euros)

Variation des capitaux propres	Capital	Primes d'émission Et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Soldes au 31 décembre 2008	391	19 792	-445	-15 452	4 286	0	4 286
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-15 452	15 452	0	0	0
Variation de périmètre et divers			2		2	6	8
Résultat de la période				-4 103	-4 103	-6	-4 109
Divers			-60		-60		-60
Soldes au 30 juin 2009	391	19 792	-15 955	-4 103	125	0	125

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En milliers d'euros)

	Note	30.06.10	30.06.09
Opérations d'exploitation			
Résultat net des activités		-1 378	-4 103
<i>dont résultat net des activités en cours de cession</i>		<i>511</i>	<i>-416</i>
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>		<i>-1 889</i>	<i>-3 687</i>
Charge d'impôt		0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		2 952	5 409
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		18	0
Résultat des minoritaires		-1 718	-6
Résultat des sociétés mises en équivalence		4	16
Résultat net des cessions d'immobilisations		-9	191
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		9 775	109
Sous-total opérations d'exploitation (activités poursuivies)		9 133	2 032
Opérations d'exploitation (activités en cours de cession)		4 285	3 278
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		13 418	5 310
Opérations d'investissement (activités poursuivies)			
Acquisitions et cessions d'immobilisations	8.2 à 8.4	-3 591	-3 203
Variation des dettes sur immobilisations		-3 815	3 571
Incidence des variations de périmètre		0	-28
Sous-total opérations d'investissement (activités poursuivies)		-7 406	340
Opérations d'investissement (activités en cours de cession)		-4 446	-2 788
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-11 852	-2 448
Opérations de financement (activités poursuivies)			
Augmentation de capital		0	8
Autres flux liés aux opérations de financement		248	0
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	3 386	4 674
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	-5 887	-7 663
Variation des prêts et dépôt de garantie		-25	21
Sous-total opérations de financement (activités poursuivies)		-2 278	-2 960
Opérations de financement (activités en cours de cession)		235	-436
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-2 043	-3 396
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)		-477	-534
Trésorerie d'ouverture		593	1 131
Variation de la trésorerie provenant des activités poursuivies		-551	-588
Variation de la trésorerie provenant des activités en cours de cession		74	54
Trésorerie de clôture		116	597
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités poursuivies</i>		<i>888</i>	<i>-</i>
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités poursuivies</i>		<i>-852</i>	<i>-</i>
<i>dont trésorerie à l'actif provenant des activités en cours de cession</i>		<i>184</i>	<i>-</i>
<i>dont concours bancaires au passif provenant des activités en cours de cession</i>		<i>-104</i>	<i>-</i>

6. LE GROUPE MILLIMAGES

6.1. Faits caractéristiques de la période

- Evolution du périmètre

Les titres détenus dans la société Manny Films ont été cédés générant une plus-value en consolidation de 9 K€. Cette société était auparavant consolidée par mise en équivalence.

- Animation

Les séries « Simsala 2 » (26x26') et Nuts Nuts Nuts (13x3') devraient être intégralement livrées au second semestre 2010, ainsi qu'une partie de « Diego Oasis » (52x11'). La production de Mouk (65x11') se poursuit, tandis que la société prévoit de mettre en production Mon Robot et moi (52x13') à la rentrée

- Cinéma

Durant le premier semestre 2010, la société a sorti en salles 5 films, comme au 1^{er} semestre 2009 :

- *Disgrâce*
- *Fleur du Désert*
- *Ligne de front*
- *La Comtesse*
- *Eyes of war*

Au second semestre 2010, la société envisage de sortir 5 à 6 films, dont « D'amour et d'eau fraîche » avec Anaïs Demoustier et Pio Marmai (18 août), « Be bad » (1er septembre), une comédie interprétée par Michael Cera (Juno), et « Welcome to the Rileys » (novembre) avec Kristen Stewart (Twilight) et James Gandolfini (Les Sopranos), en compétition au Festival de Deauville.

6.2. Evénements postérieurs à la clôture

Millimages a décidé, dans un objectif de désendettement du Groupe, de procéder à la déconsolidation de son activité « Documentaire », en cédant sa participation (65,1% du capital) dans la société de production de documentaires Gédéon Programmes à la société SM Participations, holding familiale du

fondateur de la société. Le prix de cession, couvert par une clause de confidentialité, est intégralement payé en numéraire.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de Millimages réuni le 30 juin 2010. Le protocole de cession signé en date du 16 juillet 2010 faisait l'objet de conditions suspensives pour l'acquéreur, liées à l'obtention de financements nécessaires, qui ont été levées le 2 août 2010.

La société Gedeon programmes sera donc déconsolidée à effet 1^{er} juillet 2010.

Pour la présentation des comptes au 30 juin 2010 il a été fait application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : cf. note 7.2.

6.3. Périmètre de consolidation

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société-Mère : MILLIMAGES	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100	
Sociétés françaises :				
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34	MEE
GEDEON PROGRAMMES Sa	155 rue de Charonne 75011 PARIS	383 894 052	65,1	Intégration Globale
MILLIFIN SA (2)	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	0,1	Intégration Globale
BAC MAJESTIC SA (1)	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	20,88	Intégration Globale
BAC FILMS Sa (1)	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	20,88	Intégration Globale
PVG SAS	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	100	Intégration Globale
Biloba Films SAS	155 rue de Charonne 75011 PARIS	507 835 239	34	MEE
Spinal Images SAS	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	512 026 477	65,1	Intégration Globale
Sociétés étrangères :				
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100	Intégration Globale
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100	Intégration Globale

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant Bac Majestic et sa filiale Bac Films, ainsi que la Sofica Millifin.

- BAC MAJESTIC

Le groupe BAC MAJESTIC (qui détient 100 % de la société BAC FILMS) est consolidé par Intégration globale dans la mesure où un contrôle de fait est actuellement exercé par MILLIMAGES. En effet, MILLIMAGES, titulaire au 30 juin 2010 de 20,88 % du capital de BAC MAJESTIC et de 29,80 % des droits de vote, est le principal actionnaire de cette société (étant précisé que le reste de l'actionariat est diffus) et dispose de la totalité des droits de vote au Conseil d'Administration.

- SOFICA MILLIFIN

Cette société a été considérée comme une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquiescer l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, a été comptabilisé en dettes sur immobilisations, en passif courant.

La demande de rachat pourra être effectuée entre le 1er janvier et le 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital. Pour les besoins de la consolidation, le pourcentage de contrôle est considéré comme étant de 100%.

7. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

7.1. Principes généraux

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2010 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 : « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2010 et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les principes comptables appliqués aux comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2010 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2009.

Ils sont conformes aux IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les comptes semestriels 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2010.

Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 sont les suivantes :

- IFRS 1 révisée - première application des IFRS : sans incidence sur les comptes
- IFRS 3 révisée - regroupements d'entreprises : appliquée par anticipation au 31 décembre 2009, mais sans incidence sur les comptes en l'absence d'opération de regroupement
- IFRS 7 Amendement – Améliorations des informations sur les instruments financiers : sans incidence sur les comptes

- IAS 27 révisée - états financiers consolidés et individuels : appliquée par anticipation au 31 décembre 2009
- IAS 39 amendement – Instruments financiers, éléments éligibles à la couverture : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 / IFRIC 9 – Dérivés incorporés : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 12 – accords de concession de services : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 15 –contrats de construction immobilière : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 16 – couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 17 – distributions en nature aux actionnaires : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 18 – transferts d'actifs par des clients : sans incidence sur les comptes
- Amendement d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis : sans incidence sur les comptes
- Améliorations annuelles des IFRS (publiées en avril 2009) : sans incidence sur les comptes
- Amendements à IFRS 2 – Transactions intra-groupe réglées en trésorerie : sans incidence sur les comptes

Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2010 et non appliqués par anticipation

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 : néant

Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne au 30 juin 2010

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 30 juin 2010 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS endossé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

7.2. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) classés comme « destiné en vue de la vente » sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminué des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des actifs financiers, et des actifs d'impôts différés, qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs destinés à être cédé) comme détenue en vue de la vente sont comptabilisé en résultat..

La société Gedeon Programmes cédée le 2 août 2010 (cf. §6.2) constituait le secteur opérationnel « Documentaires ».

Le résultat de Gedeon Programmes (totalité du secteur opérationnel « Documentaires ») est présenté sur une seule ligne (résultat net des activités cédées), tant pour le premier semestre 2010 que pour le premier semestre 2009. Les actifs et passifs afférents sont classés respectivement en actifs et en passifs courants, sur une seule ligne : la variation subséquente entre le bilan au 31 décembre 2009 et celui au 30 juin 2010 sur les autres lignes est présentée dans les tableaux de l'annexe dans la colonne « Variation de périmètre ».

L'analyse du montant figurant dans l'Etat du résultat global au titre des activités en cours de cession est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.10			30.06.09		
	Résultat global	Activité en cours de cession	Résultat des activités poursuivies	Résultat global	Activité en cours de cession	Résultat des activités poursuivies
Chiffre d'affaires et Subventions	9 737	3 629	6 108	13 180	2 292	10 888
Autres produits de l'activité	796	12	784	216	22	194
Production immobilisée et stockée	7 124	4 436	2 688	5 938	3 107	2 831
Achats et charges externes	-10 087	-2 265	-7 822	-10 457	-1 609	-8 848
Charges de personnel	-4 493	-2 306	-2 187	-4 705	-1 884	-2 821
Impôts, taxes et versements assimilés	-136	-64	-72	-176	-70	-106
Amortissements et provisions nets	-5 650	-2 697	-2 953	-7 587	-2 178	-5 409
Résultat opérationnel courant	-2 709	745	-3 454	-3 591	-320	-3 271
Autres produits et charges opérationnels	15	6	9	-191	0	-191
Résultat opérationnel	-2 694	751	-3 445	-3 782	-320	-3 462
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	102	0	102	190	28	162
Coût de l'endettement financier brut	-298	-59	-239	-548	-118	-430
Coût de l'endettement financier net	-196	-59	-137	-358	-90	-268
Autres produits et charges financiers	-10	10	-20	63	-6	69
Charge d'impôt	-191	-191	0	-16	0	-16
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-4	0	-4	-16	0	-16
Résultat avant impôt sur le résultat	-3 095	511	-3 606	-4 109	-416	-3 693
Impôt sur le résultat	0	0	0	0	0	0
Résultat net	-3 095	511	-3 606	-4 109	-416	-3 693

La décomposition du montant figurant dans l'Etat sur la situation financière au titre des activités en cours de cession au 30 juin 2010 est la suivante :

Actif (en milliers d'euros)	Activité en cours de cession
Goodwill	1 425
Films audiovisuels : Documentaires	6 775
Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	227
Actifs financiers	73
Créances clients et autres débiteurs	309
Actif non courant	8 809
Stock et en-cours	437
Créances clients	1 882
Autres créances	4 795
Trésorerie et équivalent de trésorerie	184
Actif courant	7 298
Total Actif	16 107

Passif (en milliers d'euros)	Activité en cours de cession
Emprunts et dettes financières	1 174
Autres passifs non courants	340
Provisions à long terme	11
Passifs d'impôts différés	336
Passif non courant	1 861
Emprunts et dettes financières	3 235
Provisions	0
Dettes fournisseurs et Autres créditeurs	9 304
Passifs détenus en vue de la vente	0
Passif courant	12 539
Total Passif	14 400

7.3. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Celles-ci sont notamment sensibles :

- dans l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill (« impairment » test) puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation, en cas d'indice de perte de valeur
- dans l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles
- dans l'estimation des provisions pour litiges.

7.4. Continuité de l'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues pour le second semestre 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose en outre sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

7.5. Saisonnalité

Les revenus de Bac Films sont liés au planning de sortie des films sous différents modes d'exploitation dont le calendrier peut induire des variations significatives d'une période à l'autre. Ceux de Millimages sont tributaires quant à eux du rythme des livraisons de programmes.

8. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

8.1. Détail des Goodwills

En K€	30.06.10	31.12.09
Gédéon Programmes	0	1 426
Bac Majestic	2 742	2 741
PVG	28	28
TOTAL GENERAL	2 770	4 195

Le goodwill Gedeon Programmes est classé dans les actifs détenus en vue de la vente (Cf. § 7.2).

Les goodwills sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste-valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs permettant les tests de valorisation des goodwills s'appuient sur des prévisions à trois ans, incluant les données du budget 2010 et par la suite un taux de croissance nul des flux à l'infini, et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 9,25%. Les hypothèses clés concernent principalement pour Bac Majestic le nombre d'entrées salle.

Aucune provision sur les goodwills n'est constatée au 30 juin 2010.

8.2. Films et droits audiovisuels

En K€	31.12.09	Augmen- tations	Mouvements de la période				30.06.10
			Autres (I)	Diminution (II)	Variation de périmètre (III)	Transferts	
Animations : Productions finies	85 776	53				-28	85 801
Animations : Productions en cours	4 164	2 545				0	6 710
Films et droits audiovisuels en exploitation	195 382	433	-133			1 471	197 153
Films et droits audiovisuels : Projets en cours	4 712	311				-1 471	3 552
Documentaires en exploitation	69 433	2 292	0	-1 221	-71 659	1 155	0
Documentaires : Productions en cours	3 218	2 144	0	0	-4 207	-1 155	0
Masters en exploitation	83	0	0	0			83
Masters en cours	48	0					48
Droits finis	170	97	0	0		81	348
Droits en cours	170					-81	89
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588	0	0	0	0	0	4 588
Valeur brute	367 744	7 876	-133	-1 221	-75 866	-28	298 372
Animations : Productions finies	-77 516	-1 143	0	4		0	-78 655
Animations : Productions en cours	-291	0	0	0	0		-291
Films et droits audiovisuels en exploitation	-187 822	-1 532	0	0			-189 354
Films et droits audiovisuels : Projets en cours	-1 308	0	0	0	0	0	-1 308
Documentaires en exploitation	-66 093	-2 639	0	0	68 732	0	0
Documentaires : Productions en cours	-359	0	0	0	359		0
Masters en exploitation	-51	-11		0			-62
Masters en cours	-44						-44
Droits finis	-13	-33					-46
Droits en cours							0
Investissements Sofica MILLIFIN	-4 086	-227					-4 313
Amortissements et dépréciations	-337 583	-5 585	0	4	69 091	0	-274 073
Valeur nette	30 161	2 291	-133	-1 217	-6 775	-28	24 299

(I) Cette colonne correspond à l'élimination des parts de coproduction du documentaire « La Planète blanche » et de son amortissement, achetées par Bac Films à Gédéon Programmes

(II) Les diminutions correspondent à des fins de droits et des cessions de parts coproducteurs.

(III) La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

8.3. Autres immobilisations incorporelles

En K€	31.12.09	Mouvements de la période				30.06.10
		+	Variation de périmètre	Transferts	-	
Logiciels	1 096	26	-15	28		1 135
Droit au Bail	45					45
Valeur brute	1 141	26	-15	28	0	1 180
Logiciels	-1 068	-16	15			-1 069
Droit au Bail						
Amortissements, Dépréciations	-1 068	-16	15	0	0	-1 069
Valeur nette	73	10	0	28	0	111

La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

8.4. Immobilisations corporelles

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	Variation de périmètre	-	
Immobilisations corporelles	2 285	87	-762		1 610
Valeur brute	2 285	87	-762		1 610
Immobilisations corporelles	-1 309	-180	535		-954
Amortissements, dépréciations	-1 309	-180	535		-954
Valeur nette	976	-93	-227	0	656

La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

8.5. Participations mises en équivalence

En K€	31.12.09	Mouvements de la période		30.06.10
		+	- (I)	
Amuse Films	0			0
Manny films	6		6	0
Biloba	8			8
Valeur nette	14	0	6	8

Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative sont comptabilisés au passif en provisions pour risques (non courant). La diminution du poste correspond à la cession de Manny Films.

8.6. Actifs non courants : actifs financiers

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	Variation de périmètre	-	
Titres non consolidés	50	5	-28		27
Dépôts et cautionnements	1 223	24	-46	750	451
Divers	55	0	0		55
Valeur brute	1 328	29	-74	750	533
Dépréciations	0				0
Valeur nette	1 328	29	-74	750	533

La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

8.7. Clients et Autres créances

En K€	30.06.10	31.12.09
Clients	11 202	16 605
Autres créances	21 631	25 789
Valeur brute	32 833	42 394
Clients	-1 808	-1 808
Autres créances	-349	-349
Provisions	-2 157	-2 157
Valeur nette	30 676	40 237
Dont courant	23 520	31 573
Dont non courant	7 156	8 664

8.8. Capitaux propres

Le capital est de 391.464,08 €, divisé en 9.786.602 actions de 4 centimes de nominal.

8.9. Provisions

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	Variation de périmètre	-	
Provisions pour engagements de retraites	61	42	-9	44	51
Provisions pour risques	1 443			128	1 315
Provisions pour situation négative des titres mis en équivalence	456	4			460
Total	1 960	46	-9	172	1 826

La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

8.10. Dettes financières

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	Variation de périmètre	-	
Emprunts bancaires	8 116	2 417	-1 627	-3 994	4 912
Lignes de Dailly & Factors	4 543	4 992	-2 678	-5 680	1 177
Concours bancaires courants	523	447	-31	-87	852
Total	13 182	7 856	-4 336	-9 761	6 941
Dont Non courant	2 317				3 214
Dont Courant	10 864				3 717

La variation de périmètre correspond à la sortie de GEDEON PROGRAMMES

8.11. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	30.06.10	31.12.09
Produits constatés d'avance	8 582	5 903
Dettes sur immobilisations	-	4 162
Autres dettes	936	624
Emprunts & dettes conditionnées	3 214	2 828
Dettes Fournisseurs	3 161	3 053
Total « Dettes fournisseurs et Autres créditeurs » en Passif non courant	15 893	16 570
Avances et acomptes reçus	23	62
Dettes Fournisseurs	10 929	12 020
Produits constatés d'avance	5 190	9 318
Dettes fiscales & sociales	5 689	6 954
Dettes sur immobilisations	15 021	11 651
Autres dettes	3 669	4 157
Subventions	-	612
Parts co-pro et Pré-achat	792	3 237
Total « Dettes fournisseurs et Autres créditeurs » en Passif courant	41 312	48 011
Total	57 205	64 581

9. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En application de la norme IFRS 8, le groupe a déterminé trois segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma
- Documentaire

9.1. Chiffre d'affaires et production immobilisée

- Chiffre d'affaires

En K€	30.06.10	30.06.09
Animation	1 955	5 979
Cinéma	4 153	4 909
Total des Activités poursuivies	6 108	10 888
Activités non poursuivies (documentaire)	3 629	2 292
Total	9 737	13 180

- Production immobilisée

En K€	30.06.10	30.06.09
Animation	2 688	2 831
Cinéma	-	-
Total des Activités poursuivies	2 688	2 831
Activités non poursuivies (documentaire)	4 436	3 107
Total	7 124	5 938

9.2. Résultat opérationnel courant

En K€	30.06.10	30.06.09
Résultat activité Cinéma	-1 941	-2 316
Résultat activité Animation	-2 387	-1 550
Eliminations	874	594
Résultat Opérationnel Courant Activités poursuivies	-3 454	-3 271
Résultat activité Documentaire – en cours de cession	745	-319
Total	-2 709	-3 590

9.3. Autres produits et charges opérationnels

En K€	30.06.10	30.06.09
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et reprises des provisions y afférentes	9	275
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	0	-466
Total	9	-191

Au 1^{er} semestre 2010, ce poste correspond à la cession des titres MANNY FILMS

Au 1^{er} semestre 2009, ce poste correspond au résultat des opérations sur titres de la période.

9.4. Coût de l'endettement financier net

En K€	30.06.10	30.06.09
Intérêts sur C/C	98	28
Cession de Sicav	0	0
Gains de change	4	0
Divers	0	162
Produits financiers	102	190
Intérêts des emprunts et Dailly	-117	-280
Pertes de change	0	0
Divers*	-86	-181
Intérêts sur C/C	-36	-87
Charges financières	-239	-548
Total	-137	-358

* dont 83 K€ d'actualisation de la dette liée à l'engagement de rachat de MILLIFIN au 30.06.10.

9.5. Impôts différés et impôts sur les résultats

Dans la mesure où il n'est pas probable que les sociétés constitutives du groupe MILLIMAGES disposeront d'un bénéfice imposable sur lequel elles pourront imputer les déficits reportables, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé dans son intégralité. Les impôts différés actifs sont activés à hauteur des impôts différés passifs générés principalement par les amortissements dérogatoires.

Pour information, le montant net des actifs d'impôts différés du groupe non constatés dans les comptes est estimé au 31 décembre 2009 à 19,3 M€.

10. AUTRES INFORMATIONS

10.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	30.06.10	30.06.09
Employés	17	28
Cadres	32	49
Sous total effectif permanents	49	77
Intermittents	23	34
Total	72	111

10.2. Informations relatives aux parties liées

(a) Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours du 1er semestre 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

K€	30/06/2010	30/06/2009
Avantages à court terme	271	279
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	9	0
Total	282	281

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

(b) Autres opérations avec les parties liées

Les parties liées de Millimages sont :

- les sociétés consolidées par mise en équivalence (Amuse Films et Biloba),
- les dirigeants (Jonathan PEEL, John REYNOLDS, Stéphane MILLIERE, la famille LENER),
- la société KMM (holding familiale)
- la SCI Bois Ban (propriétaire des locaux occupés par le groupe).

Avec les sociétés mises en équivalence, les transactions concernent des opérations de coproduction et des prêts.

Par ailleurs, Roch Lener ou sa holding familiale consentent ponctuellement des prêts à la société Millimages.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

En k€	30/06/2010
Actifs	
Comptes courants et comptes clients avec les parties liées	6 416
Passifs	
Comptes courants et fournisseurs avec les parties liées	5 864
Compte de résultat	
Produits opérationnels	5
Produits financiers	94
Charges opérationnelles	1 455
Charges financières	35

10.3. Engagements Hors Bilan

10.3.1. Engagements donnés

Les engagements hors-bilan liés à l'activité courante sont les suivants :

En €	30/06/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles*	5 490	6 973
Avals, cautions et garanties données	1 551	1 686
Autres engagements donnés	0	0
Total	7 041	8 700

* dont 1 514k€ de nantissement Gédéon Programmes sur l'exercice 2009

Dans la distribution et l'animation, les crédits servant à financer l'acquisition ou la production de films et séries sont garantis par la cession des produits à revenir au titre de l'exploitation des titres par les sociétés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES au 30 juin 2010.

10.3.2. Engagements reçus

En K€	30.06.10	31.12.09
- Subventions acquises restant à recevoir	403	99

10.4. Informations relatives aux risques

10.4.1. Risque de liquidité

- Animation

Du fait de la nature de son activité, les crédits contractés par MILLIMAGES pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

MILLIMAGES dispose de concours des établissements de crédit, pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 700 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant.

Au 30 juin 2010, la société a un encours de ligne Dailly de 218 K€.

Pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un concours bancaire de 1,6 M€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

- Cinéma

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La société dispose de lignes Dailly auprès des établissements de crédit.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

L'échéancier des dettes financières du groupe au 30 juin 2010 est le suivant :

En K€	Total au 30.06.10	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 941	3 727	412	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Retraitement de crédit-bail	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total	6 941	3 727	412	-

10.4.2. Suivi du risque de taux

En K€	Total 30.06.10	Jour le jour à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	6 941	3 727	3 214	-
Actifs financiers	534	-	534	-
Position nette avant gestion	6 407	3 727	2 680	-
Hors bilan	0	0	0	-
Position nette après gestion	6 407	3 727	2 680	-
Impact d'une variation défavorable de 1% sur 12 mois (en K€)	42			

10.4.3. Risque de change

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des productions qui se feraient en devises étrangères ou des contrats de vente en monnaies étrangères.

La synthèse des positions nettes significatives en devises étrangères du Groupe au 30 juin 2010 est la suivante :

(En milliers de devises)

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	637	4
Passifs	294	277
Position nette avant gestion en devises	343	(273)
Position hors bilan		
Position nette après gestion en devises	343	(273)
Taux de conversion : 1 euros =	1,2817	0,83945
Position nette après gestion en euros	268	(325)
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	2,5	3,9

10.4.4. Risques sur actions

Néant

20.8.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Millimages S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2009. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.4 des comptes semestriels consolidés résumés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 15 octobre 2010

Paris, le 15 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre
Associé

Pierre Delory
Associé

20.9. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices. La Société à l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

20.10. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.11. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Millimages, a cédé le 19 juillet 2010 sa participation de 65,1% dans le capital de la société de production de documentaires Gédéon Programmes (cf. § 12.1 « *Principales tendances entre le 31 décembre 2009 et la date du document de référence* » du présent document.)

Pour rappel, au 31 décembre 2009, Gédéon Programmes contribuait pour 25% au chiffre d'affaires consolidé du groupe Millimages.

La déconsolidation de Gédéon Programmes a pris effet au 1^{er} juillet 2010.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

- **Montant du capital social (article 7 des statuts)**

Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre vingt onze mille quatre cent soixante quatre euros et huit centimes (391 464,08 €).

Il est divisé en neuf millions sept cent quatre vingt six mille six cent deux (9.786.602) actions émises et libérées, d'une seule catégorie, de quatre (4) centimes chacune de valeur nominale.

- **Capital autorisé non émis**

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales des actionnaires et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation du CA
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 25/08/12	8 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	26 mois 25/08/12	30 000 000 €	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 25/08/12	8 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 25/08/12	8 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant

25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois 25/08/12	15% de l'émission initiale	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature	26 mois 25/08/12	10% du capital social	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société selon les modalités prévues par les articles L 225-209 et suivants du code de commerce	18 mois 25/12/2011	Un nombre d'action représentant au maximum 10% du capital social de la société Le montant des fonds destinés au rachat ne pourra dépasser 6 850 620 €	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois 25/08/13	Les options ne pourront donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites	38 mois 25/08/12	500 000 actions	Néant

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MILLIMAGES réunie le 25 juin 2010 a voté le projet de transfert de cotation des titres sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris. Ce projet est toujours d'actualité et MILLIMAGES présentera ce projet à NYSE-Euronext Paris dès qu'elle remplira les conditions nécessaires à l'obtention de l'accord de NYSE-Euronext Paris.

21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

A la date du présent document de référence, la Société détient 12 213 actions MILLIMAGES, représentant 0,12 % du capital de la Société.

21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

■ Stock options

A la date du présent document, 120 000 stock-options sont en circulation au sein des mandataires sociaux et des salariés MILLIMAGES.

Les caractéristiques de ces stock-options sont les suivantes :

- Prix d'exercice : 1,09 €
- Parité d'exercice : 1 option donne le droit de souscrire à 1 action nouvelle
- Période d'exercice : du 23/03/2008 au 23/03/2011

L'exercice d'une partie ou de la totalité des stock-options en circulation entrainerait un effet de dilution de la participation des actionnaires ne suivant pas l'augmentation de capital (actionnaires ne détenant pas de stock options). Un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'exercice des stock options, verrait sa participation réduite à 0,99 % si l'ensemble des stocks options était exercé.

Les options ne pourront être exercées par un bénéficiaire que dans la mesure où celui-ci, au jour de la levée d'option, sera salarié ou mandataire de MILLIMAGES ou d'une société ayant un lien en capital avec cette dernière tel que défini par l'article 225-180 du code de commerce.

Les actions souscrites en vertu des options consenties seront incessibles pendant un délai de trois ans.

■ Actions gratuites

A la date du document de référence, la société a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites.

Par délibération du 30 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à procéder au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et du groupe, dans la limite de 300 000 actions.

Dans sa délibération du 20 avril 2009 ; le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a attribué 210 000 actions gratuites.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans, soit le 20 avril 2011. A compter de l'attribution définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition, le bénéficiaire devra conserver ces actions, sans pouvoir les céder, pendant une période de conservation d'une durée de 2 ans.

	Décision d'attribution des actions gratuites		Attribution effective des actions gratuites		Conservation obligatoire des actions gratuites	
	Nombre d'actions autorisées	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de fin de période d'acquisition	Nombre d'actions bloquées	Date de fin de période de blocage
30/06/08	300 000	20/04/2009	210 000	20/04/2011	0	20/04/2013

21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.

21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Dates	Nature de l'Opération	Nominal	Prime d'émission / d'apport	Nouveau capital	Nombre d'actions	Prix de souscription (nominal+ prime)
01/07/91	Création par apport en numéraire	F 300.000	--	F 300.000	3 000	100 F
02/03/01	Augmentation de capital par incorporation de réserves	F 974.296,80	--	F 1.274.296,80	3 000	424,7656 F
02/03/01	Conversion du capital en euros et division du nombre d'actions composant le capital social	--	--	240.000 €	6.000.000	0,04 €
07/06/01	Augmentation de capital par émission d'actions	60.000 €	14.694.871 €	300.000 €	7.500.000	0,04 €
05/07/02	Apport à la Société de 3.498 actions de la société Gédéon Programmes	3.521,68 €	847.161 €	303.521,68 €	7.588.042	0,04 €
03/06/04	Augmentation de capital par émission d'actions sur exercice de BSA	86.742,40 €	4.250.377,60 €	390.264,08 €	9.756.602	0,04 €
30/04/09	Augmentation de capital par émission d'actions sur exercice de BSPCE	1.200 €	31.200 €	391.464,08 €	9.786.602	0,04 €

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays du monde :

- l'acquisition, l'exploitation, la production, la distribution, la diffusion, sous quelque forme que ce soit, notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique musico-mécanique, photographique, sonore et visuelle, cinématographique, par tous procédés actuellement connus (papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassettes, vidéocassettes, vidéogrammes, etc..) et par tous procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, sous quelque forme qu'elles se présentent : opéra, ballet, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long métrage, films court métrage, supports publicitaires et spots, articles de presse, etc...,
- la perception des droits d'auteurs de toute nature, afférente à la propriété des dites œuvres, dans toutes l'étendue dont pouvait disposer le créateur, ou dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation, et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc...)
- la prestation de services dans le domaine de l'audiovisuel, prestations sous forme de sous-traitance partielle ou totale, en super 8, 16, 35, vidéo, diapositives. La fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage, de prestations spéciales, banc, titres, photocopies, dessins, etc...,
- la production d'œuvres théâtrales,
- l'activité de conseil technique pour toutes activités, ainsi que la formation et la conception des films destinés à l'éducation, la formation,
- la publicité, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,
- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tout matériel destiné à l'enregistrement ou à la reproduction du son et de l'image,
- la prise de brevets concernant l'activité de la société,
- toutes études particulières, marché, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, disque, édition ou toutes autres formes de spectacles.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement audit objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou d'absorption, d'avances, de cessions ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, et par tout autre mode.

**21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES
D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
(ARTICLES 16 A 22 DES STATUTS)**

■ **Conseil d'administration (Article 16 des statuts)**

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

En cours de société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de six années ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'âge limite des administrateurs est fixé à 75 ans. Un administrateur en fonction dépassant l'âge de 75 ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la Loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

■ **Nombre d'actions minimal (Article 17 des statuts)**

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

■ **Présidence du Conseil (Article 18 des statuts)**

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

■ **Délibérations du Conseil (Article 19 des statuts)**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Sauf lorsque le conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix celle du Président de la séance est prépondérante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication.

Le procès-verbal indique le nom des administrateurs présents, le cas échéant, par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication, ou représentés, excusés ou absents, et fait état de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Il est signé par le président de la séance et au moins un Administrateur, ou en cas d'empêchement du président par deux administrateurs au moins.

■ **Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 20 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

■ **Direction Générale (Article 21 des statuts)**

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions du président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties données par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

■ **Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du conseil d'administration (Article 22 des statuts)**

I. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence dont le montant est porté aux frais généraux de la société. Le conseil d'administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

II. La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est déterminée par le Conseil d'Administration : elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

III. Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 22 des statuts.

IV. Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction Générale et ceux liés à la société par contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLES 11 A 15 DES STATUTS)

■ Forme des actions (Article 11 des statuts)

A compter de leur admission, les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi et le Code de Commerce, relatifs à l'identification des détenteurs de titres confèrent immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

■ Cession et transmission des actions – contrôle des franchissements de seuils (Article 12 des statuts)

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en comptes et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

■ Droits et obligations attachés aux actions (Article 13 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la Loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent, le cas échéant, être cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y a pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis devront faire, pour l'exercice de ces droits, leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement de l'achat ou la vente du nombre de titres nécessaires.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfice, comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquelles elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

■ **Indivisibilité des actions (Article 14 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droits de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

■ **Franchissement de seuil (Article 15 des statuts)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires du code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En outre, conformément à l'article L.233-7 du code de commerce, elle doit aussi en informer l'Autorité des marchés financiers dans un délai et selon les modalités fixés par son règlement général.

21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 25 A 34 DES STATUTS)

■ **Nature des Assemblées (Article 25 des statuts)**

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

■ **Organe de convocation – lieu de réunion des assemblées (Article 25 bis des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce

statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

■ **Avis de réunion - Convocation des Assemblées – Forme et délais (Article 26 des statuts)**

La convocation des assemblées est faite dans les conditions prévues par la Loi, quinze (15) jours avant la date de l'assemblée soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un Journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-73 du Code de commerce, la publication d'un avis de réunion au Bulletin d'annonce légal et obligatoire doit intervenir 35 jours au moins avant la date prévue de l'assemblée générale.

L'assemblée ne peut être tenue moins de trente-cinq jours après la publication de l'avis inséré au BALO.

Toutefois, lorsque l'assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L. 233-32 du code de commerce (cas des offres publiques), ce délais est ramené à quinze jours.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

■ **Ordre du jour (Article 27 des statuts)**

I. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

II. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

III. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

■ **Admission aux assemblées - Pouvoirs (Article 28 des statuts)**

I. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

II. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

III. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

IV. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

V. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée, ou
- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire : le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;

- adresser une procuration à la Société donnée avec indication de mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

VI. Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou, le cas échéant, les personnes mentionnées aux troisième et quatrième alinéa de l'article L.432-6 du code de travail, peuvent assister aux Assemblées Générales.

Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des associés.

■ **Tenue de l'assemblée – Bureau – Procès-verbaux (Article 29 des statuts)**

I. Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

II. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet pour le Conseil. En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

III. Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la Loi. Les copies et extraits de ces procès verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.

■ **Actionnaires (Article 30 des statuts)**

I. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

II. Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

III. Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

■ **Assemblée Générale Ordinaire (Article 31 des statuts)**

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

■ **Assemblée Générale Extraordinaire (Article 32 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, sauf dérogation légale. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Dans les Assemblée Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

■ **Assemblées Spéciales (Article 33 des statuts)**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

■ **Droit de communication des actionnaires (Article 34 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la Loi et les règlements.

21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce, le rapport du Président à l'Assemblée Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments indiqués dans l'article L.225-100-3 lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

A la date de signature du document de référence, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir un impact en cours d'offre publique.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune condition particulière régissant les modifications du capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

MILLIMAGES atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de MILLIMAGES, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de MILLIMAGES pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de MILLIMAGES.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A la date du présent document de référence, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt
Société-Mère : MILLIMAGES	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100
Sociétés françaises :			
AMUSE FILMS Sarl	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	321 226 607	34
MILLIFIN SA	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	445 388 675	0,1
BAC MAJESTIC SA	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	20,88
BAC FILMS SA	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	20,88
PVG SAS	88 rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	100
SPINAL IMAGES SAS	2 rue de Nancy 88000 EPINAL	512 026 477	40
Sociétés étrangères :			
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception de ceux concernant Bac Majestic et sa filiale Bac Films, ainsi que la Sofica Millifin.